BURKINA FASO

CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT

JUILLET 2004

TABLE DES MATIERES **PAGES**

LISTE DES ENCADRES iv
LISTE DES TABLEAUX iv
LISTE DES GRAPHIQUES v
LISTE DES CARTES v
LISTE DES ANNEXES v
DECRET D'ADOPTION DU CSLP vi
AVANT - PROPOS vii
I - INTRODUCTION 1
1.1 CROISSANCE ECONOMIQUE ERRATIQUE ET PERSISTANCE DE LA PAUVRETE 1
1.2 NECESSITE D'UNE CROISSANCE DE QUALITE ET FONDEE SUR L'EQUITE 4
1.3 LE CSLP, UNE DEMARCHE ITERATIVE FONDEE SUR UNE LARGE CONSULTATION 5
1.3.1 Objectifs et principes de la révision du CSLP 6
1.3.2 L'organisation du processus de révision du CSLP 7
1.3.2.1 Les consultations régionales 7
1.3.2.2 Les réunions de cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP 7
1.3.2.3 Les ateliers de synthèse 8
1.3.2.4 Les rencontres d'information avec les partenaires techniques et financiers 8
1.3.2.5 Forum de la société civile sur la relecture du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 8
1.3.2.6 Les assises nationales sur le CSLP 9
1.3.2.7 La consultation des institutions républicaines 9
1.4 PROGRAMMES ET AXES STRATEGIQUES DU CSLP 10
II : EVOLUTION ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE 13
2.1 DEFINITIONS ET APPROCHES DE LA PAUVRETE 13
2.1.1 La pauvreté monétaire 13
2.1.2 La pauvreté humaine 14
2.2 CARACTERISTIQUES ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE 15
2.2.1 Dépenses des ménages 15
2.2.2 Seuil et indices de la pauvreté 15
2.2.3 Pauvreté et dépense des ménages 15
2.2.4 Perception du statut de la pauvreté 15
2.2.5 Analyse selon le milieu de résidence 17
2.2.6 Analyse de la pauvreté selon les régions 17
2.2.7 Analyse de la pauvreté selon le genre 20
2.2.8 Analyse de la pauvreté selon les groupes socio-économiques 21
2.3 ANALYSE DES DETERMINANTS DE LA PAUVRETE 22
2.3.1 Croissance, bien-être, inégalité et pauvreté 22
2.3.2 Pauvreté et vulnérabilité des ménages 23
2.3.3 Pauvreté et caractéristiques socio-économiques 25
2.3.3.1 Education et pauvreté 25
2.3.3.2 Santé et nutrition 27
2.3.3.3 Eau potable 30
2.3.3.4 Cadre de vie 30
2.3.3.5 Emploi, niveau d'instruction et pauvreté 31
2.3.4 Autres déterminants 31
2.3.4.1 Accès des pauvres à la terre 32
2.3.4.2 Accès des pauvres au capital productif et aux services financiers 32
III : PERFORMANCES REALISEES DEPUIS 2000 35
3.1 APERCU GENERAL SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT 35

3.2 ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU CSLP PAR AXE STRATEGIQUE 35
3.2.1 Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité 35
3.2.1.1 Stabilisation du cadre macroéconomique 35
3.2.1.2 Compétitivité de l'économie nationale 36
3.2.1.3 Développement des transports et soutien aux secteurs productifs 37
3.2.2 Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base 37
3.2.2.1 Evolution du système éducatif 37
3.2.2.2 Le secteur de la santé 39
3.2.2.3 Accès des ménages à l'eau potable 41
3.2.3 Axe 3 : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres 42
3.2.3.1 Réduire la vulnérabilité de l'activité agricole 42
3.2.3.2 L'intensification et la modernisation de l'activité agricole 42
3.2.3.3 Accroître et diversifier les revenus des ruraux 43
3.2.3.4 Le soutien constant aux producteurs et la mise en place d'infrastructures collectives 43
3.2.3.5 Le désenclavement 43
3.2.3.6 Solidarité nationale et promotion de la femme 44
3.2.3.7 Promotion de l'emploi et de la formation professionnelle 44
3.2.4 Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance 44
3.2.4 .1 La gouvernance démocratique 44
3.2.4.2 L'amélioration de la gouvernance économique 45
3.2.4.3 La gouvernance locale 46
IV : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRIORITES NATIONALES 47
4.1 PROSPECTIVE ET VISION DU DEVELOPPEMENT DU BURKINA FASO 47
4.2 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME 48
4.2.1 Education 48
4.2.1.2 Pour les autres ordres d'enseignement 50
4.2.2 Santé 50
4.2.3 La lutte contre le VIH /SIDA 51
4.2.4 Eau potable 51
4.2.5 Développement rural 52
4.2.5.1 Accroître et diversifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques 53
4.2.5.2 Renforcer les liaisons production/marché 54
4.2.5.3 Accroître et diversifier les sources de revenus 55
4.2.5.4 Assurer une gestion durable des ressources naturelles 55
4.2.5.5 Renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable 57
4.2.5.6 Promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural 59
4.2.6 Environnement et cadre de vie 60
4.2.7 Lutte contre l'insécurité 61
4.2.8 Petites et moyennes entreprises, petites et moyennes industries et petite mine 62
4.2.9 Renforcement des capacités et promotion des NTIC 62
V : STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE 64
5.1 LES PRINCIPES DIRECTEURS 64
5.1.1 L'adoption d'une posture résolument prospective 64
5.1.2 La promotion de la bonne gouvernance 64
5.1.3 Le développement du capital humain 65
5.1.4 La gestion durable des ressources naturelles 65
5.1.5 La prise en compte de la dimension genre 65
5.1.6 La promotion de l'emploi et des jeunes 65
5.1.7 La réduction des disparités régionales 66
5.1.8 L'inculturation et l'ouverture 66
5.1.9 La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication 66
5.1.10 La prise en compte de l'intégration sous-régionale 67

5.1.11 La promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds 67
5.2 LES AXES STRATEGIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE 67
5.2.1 Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité 67
5.2.1.1 Conditions d'une croissance équitable 67
5.2.1.2 Maintenir un cadre macro-économique stable 68
5.2.1.3 Améliorer la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs 69
5.2.1.4 Appuyer les secteurs productifs et accélérer le développement du monde rural 71
5.2.2 Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale 82
5.2.2.1 Le défi du renforcement des capacités humaines 82
5.2.2.2 Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation 82
5.2.2.3 Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et aux programmes de nutrition 84
5.2.2.4 La lutte contre le VIH /SIDA 86
5.2.2.5 Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau 88
5.2.2.6 Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat 88
5.2.2.7 Garantir une protection sociale aux pauvres 89
5.2.3 Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité 90
5.2.3.1 L'agriculture pourvoyeuse d'emplois et de revenus 90
5.2.3.2 Diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole 91
5.2.3.3 Intensification et modernisation de l'activité agricole 94
5.2.3.4 Accroissement et diversification des revenus des populations rurales 95
5.2.3.5 Accélération du désenclavement 96
5.2.3.6 Soutien aux organisations de producteurs 98
5.2.3.7 Amélioration des conditions de vie et de travail des femmes rurales 98
5.2.3.8 Promotion de l'emploi et de la formation professionnelle 99
5.2.4 Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance 99
5.2.4.1 La gouvernance politique (y compris la sécurité publique et la promotion des droits humains) 100
5.2.4.2 La gouvernance administrative 101
5.2.4.3 La gouvernance économique 102
5.2.4.4 La gouvernance locale 103
VI. CHIFFRAGE ET FINANCEMENT DE LA STRATEGIE 105
6.1 CADRAGE MACROECONOMIQUE POUR LA PERIODE 2004-2006 105
6.2 CADRAGE BUDGETAIRE 107
6.3 PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES 2004-2006 109
6.3.1 Principales caractéristiques du programme d'actions prioritaires 109
6.3.2 Financement de la stratégie 111
VII : ANALYSE DES RISQUES 114
7.1 RISQUES LIES AUX INSUFFISANCES DES CAPACITES 114
7.2 RISQUES DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION 114
7.3 RISQUE DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION 115
7.4 RISQUE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE 116
7.5 RISQUES DANS LE DOMAINE DU GENRE 116
7.6 RISQUE DANS LE DOMAINE DES DROITS HUMAINS 116
VIII : STRATEGIE DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA PAUVRETE 117
8.1 LES ENSEIGNEMENTS EN MATIERE DE SUIVI ET D'EVALUATION 117
8.1.1 Les acquis 117
8.1.2 Les insuffisances 117
8.2 L'INSTITUTIONNALISATION ET L'OPERATIONNALISATION DU NOUVEAU DISPOSITIF DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP 118

8.2.1 Eléments de principe et attributions....118
8.2.2 Composition du nouveau dispositif institutionnel....118
8.2.3 Principes directeurs pour la mise en œuvre du CSLP....119
8.2.3.1 Objectifs spécifiques des principes directeurs....119
8.2.3.2 Principes directeurs....120
8.3 LA CONSOLIDATION DES SYSTEMES DE SUIVI ET D'EVALUATION....121
8.3.1 Politiques sectorielles : cadres de référence pour le suivi des performances réalisées..121
8.3.2 Indicateurs de suivi de la pauvreté : processus d'élaboration et de mise à jour....122
8.3.2.1 Eléments majeurs du processus d'élaboration des indicateurs....122
8.3.2.2 Mise à jour des indicateurs de suivi....123
8.3.3 Renforcement des capacités dans le domaine du suivi et de l'évaluation du CSLP....124
8.3.3.1 Renforcement des capacités dans le domaine statistique....124
8.3.3.2 Renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation du CSLP....124
8.4 ACTIONS SPECIFIQUES POUR LA REVISION DU CSLP....125
8.4.1 Identification et réalisation d'enquêtes et d'études spécifiques....125
8.4.2 Prise en compte de la dimension spatiale dans le suivi de la pauvreté....125

LISTE DES ENCADRES

ENCADRE 1 : Les subtilités pour un indicateur de bien-être comparable....2
ENCADRE 2: Processus participatif, vers une appropriation par les acteurs sociaux des programmes et politiques de développement 5
ENCADRE 3 : Déclaration du forum de la société civile sur la relecture du CSLP....10
ENCADRE 4 : La pauvreté, un concept polysémique et multidimensionnel....13
ENCADRE 5 : Le concept de vulnérabilité selon la Banque mondiale....24
ENCADRE 6 : Les déterminants de la pauvreté en milieu rural au Burkina Faso....25
ENCADRE 7 : Les déterminants de la pauvreté urbaine et rurale....26
ENCADRE 8 : Progrès du Burkina Faso vers la réalisation des OMD....38
ENCADRE 9 : Le VIH/SIDA et l'allègement de la dette....51
ENCADRE 10 : Lettre de politique de développement rural décentralisé....53
ENCADRE 11 : Egalité et équité entre les genres....65
ENCADRE 12 : Le concept d'efficacité marginale du capital....69
ENCADRE 13 : SIDA et pauvreté....87
ENCADRE 14 : Visions et stratégies sur le plan politique....100

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indices de la pauvreté (en%) selon le milieu de résidence de 1994 à 2003....17
Tableau 2 : Indices de pauvreté par région administrative en 2003....18
Tableau 3 : Evolution de l'incidence de la pauvreté par région de 1998 à 2003....19
Tableau 4 : Indices de pauvreté selon le genre en 2003....20
Tableau 5 : Incidence de la pauvreté selon le statut du chef de ménage....21
Tableau 6 : Indicateurs de l'éducation en 2003....27
Tableau 7 : Situation de quelques Indicateurs de santé au Burkina Faso en 2003....27
Tableau 8: Indicateurs de santé maternelle en 2003....29
Tableau 9 : Evolution de la mortalité chez les enfants au Burkina Faso entre 1993 et 2003....29
Tableau 10 : Indicateurs de nutrition en 2003....30
Tableau 11 : Situation des critères de convergence UEMOA....36
Tableau 12 : Taux de prévalence moyenne du VIH chez les femmes enceintes selon le site....41
Tableau 13 : Harmonisation des indicateurs du CSLP et ceux des différentes phases du PDDEB....49
Tableau 14 : Objectifs de desserte en matière d'eau potable....52
Tableau 15 : Perspectives de démarrage ou de mise en exploitation des projets miniers 2004-2006....78
Tableau 16 : Evolution des croissances sectorielles sur la période 2001-2006 (en %)....106
Tableau 17: Contributions sectorielles (en %) à la croissance du PIB sur la période 2000-2006....107
Tableau 18: Evolution des opérations financières de l'Etat....108
Tableau 19: Programmes sectoriels 2004 - 2006....110
Tableau 20: Schéma de financement prévisionnel du programme d'actions 2004-2006....111
Tableau 21 : Répartition sectorielle des ressources PPTE (en milliards de FCFA)....113

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des indices de pauvreté depuis 1994 15
Graphique 2 : Diagramme componentiel des évocations des dix premières perceptions de la pauvreté au plan individuel en 2003 16
Graphique 3 : Evolution de la pauvreté et de la vulnérabilité en termes d'individus entre 1998 et 2003 ... 24
Graphique 4 : Répartition (en %) des consultations selon le type de structure/praticien consulté en 1998 et 2003. 28
Graphique 5 : Evolution du nombre de cas de SIDA et du cumul des cas de 1986 à 2002 40

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation de l'incidence de la pauvreté par région agro-climatique de 1994 à 1998..... 19
Carte 2 : Situation de l'incidence de la pauvreté par région administrative de 1998 à 2003 20

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : Indicateurs de suivi de la pauvreté : pauvreté humaine 127
ANNEXE II : Indicateurs de suivi de la pauvreté : performances sectorielles..... 128
ANNEXE III : Indicateurs de suivi de la pauvreté : indiccateurs sectoriels complémentaires..... 129

DECRET D'ADOPTION DU CSLP

BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE

DECRET N°2004-489 /PRES/PM/MEDEV/MFB portant adoption du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa CE n° 10910 09-11-04

VU la Constitution ;

Vu le décret n° 2002-2004/PRES du 6 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;

VU le décret n°2002-255/PRES/PM du 18 juillet 2002 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 2002-386/PRES/PM/MEDEV du 30 septembre 2002 portant organisation du Ministère de l'économie et de développement ;

Sur rapport du Ministre de l'économie et du développement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 octobre 2004 ;

DECRETE

Article1 : Est adopté le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en abrégé (CSLP) dont le texte est joint en annexe.

Article 2 : Le CSLP est mis en œuvre à travers un programme triennal d'actions prioritaires (2004-2006) à lui annexé. Ce programme fera l'objet de réajustement tous les ans.

Article 3 : Le Ministre de l'économie et du développement et le Ministre des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 novembre 2004

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre des finances et du budget

Jean Baptiste Marie Pascal COMPAORE

Le Ministre de l'économie et du développement

Seydou BOUDA

AVANT - PROPOS

Le principal enseignement qu'il importe de tirer de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) au cours de la période 2000-2002, est que cette stratégie doit s'inscrire dans une perspective structurelle. C'est-à-dire que la lutte contre la pauvreté doit être considérée comme un objectif stratégique de long terme. C'est aussi dans cette optique qu'il faut procéder à la lecture des résultats des enquêtes et études récentes sur la pauvreté au Burkina Faso.

Certes, les objectifs quantitatifs majeurs pour la période sous-revue n'ont pu être pleinement atteints pour diverses raisons liées aux conditions naturelles, à l'environnement sous-régional et aux lourdeurs administratives et procédures encore préjudiciables à l'utilisation judicieuse des ressources financières. Mais, la parfaite adhésion de l'administration publique et du secteur privé, de la société civile et de la coopération bilatérale et multilatérale au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en tant que référence unique en matière d'orientation pour le développement, ouvre des perspectives fort prometteuses.

Le Gouvernement burkinabé a bien conscience de cet important crédit dont jouit le CSLP et entend créer les conditions pour que, à chacune des étapes successives de sa mise en œuvre, des résultats tangibles soient enregistrés au profit véritablement des populations les plus démunies. Cette volonté devra se traduire :

- ***Premièrement***, par le parachèvement des mesures de réformes économiques et structurelles en vue de créer un environnement favorable aux affaires, à la concurrence et à l'investissement privé. Dans cette optique, le Gouvernement mettra en œuvre l'initiative "contrat d'objectifs" avec les opérateurs du secteur privé ;

- ***Deuxièmement***, par une mobilisation plus accrue et une utilisation plus efficace et efficiente des ressources financières. S'agissant de la mobilisation des ressources, le dialogue avec les Partenaires techniques et financiers (PTF) selon l'esprit de Rome sur l'harmonisation des procédures sera renforcé dans la perspective d'une large participation à l'appui budgétaire, d'une part, au plan interne les efforts d'amélioration du recouvrement des recettes fiscales seront poursuivis, d'autre part. En ce qui concerne l'efficacité de l'utilisation des ressources, outre le renforcement de la gestion budgétaire, une réflexion sera initiée sur les contraintes et les limites de la croissance économique en vue de rendre celle-ci plus intensive ;

- ***Troisièmement***, par un meilleur recentrage et une accélération des réformes dans les secteurs sociaux. La dernière enquête sur les conditions de vie des ménages a encore mis en lumière le rôle déterminant des secteurs sociaux dans l'évolution de la pauvreté. En effet, l'on observe que ces secteurs, notamment l'éducation et la santé bénéficient d'importantes ressources. Mais, c'est aussi dans ces secteurs que les progrès sont lents. Or, la persistance et l'accentuation du déficit social expliquent en partie l'état actuel de la pauvreté. La redéfinition du concept d'éducation de base, l'obligation et la gratuité de cet ordre d'enseignement ainsi que l'amélioration de la prestation des services de santé et le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA demeurent les principales et constantes préoccupations du Gouvernement ;

- ***Quatrièmement***, par un partenariat plus explicite avec les organisations de la société civile. Celles-ci ont joué un rôle effectif dans le processus de révision du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et disposent d'avantages comparatifs dans divers domaines (alphabétisation, développement communautaire, santé, etc.). Le Gouvernement initiera un contrat d'objectifs avec ces organisations de manière à assurer une grande cohérence de leurs interventions avec les priorités du CSLP.

Au cours de la période 2004-2006, nos moyens de lutte contre la pauvreté devront s'intensifier pour des résultats plus importants. C'est donc pour nous l'occasion, d'une part, de féliciter l'ensemble des acteurs qui ont apporté leur contribution utile au processus de révision du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et, d'autre part, de réitérer notre profonde gratitude à tous les partenaires au développement pour leur constante disponibilité.

Le Ministre de l'économie
et du développement

Seydou BOUDA
Officier de l'ordre national

I - INTRODUCTION

Le Burkina Faso a affirmé depuis 1991 son option pour une économie de marché, fondée sur les principes de la libre entreprise. Dans cette perspective, le Gouvernement a entrepris, avec l'appui de la communauté financière internationale, d'importantes réformes économiques et structurelles afin de créer les conditions de promotion de l'initiative privée et de réalisation d'une croissance durable, nettement supérieure à la croissance démographique. Après plus de dix années d'ajustement sans interruption (1991-2002), l'économie nationale a progressé à un rythme moyen de 5% par an, en termes réels, contre une poussée démographique de 2,4% par an.

Au cours de cette décennie, les objectifs de croissance ont été contrariés en 1993 (-1,5%) et en 2000 (1,6%), d'une part, du fait de l'adversité et des aléas naturels et, d'autre part, du fait des crises sociopolitiques dans la sous-région. Ainsi, au cours de la période 1990-1994, la croissance économique s'est établie à 3,3% en moyenne par an en termes réels. La période 1995-1999, du fait des effets de la dévaluation et des conditions climatiques plus favorables, a été caractérisée par un rythme de croissance plus soutenue, 7,1% en moyenne par an ; contrairement à cette période, celle correspondant à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (2000-2002), a accusé une décélération du rythme de croissance établi à 4,3% en moyenne par an. Toutes choses qui ont limité, par moment, l'impact des réformes au cours de la période 1991-2002, en dépit d'un niveau de croissance (5%) supérieur de 1,7 point à celui de la période 1981-1990 (3,3%).

Malgré ces progrès macroéconomiques notables, l'économie nationale reste handicapée par sa faible capacité à répondre avec promptitude et vigueur aux chocs extérieurs en raison même de certaines contraintes et limites intrinsèques qu'il conviendra de surmonter impérativement. Il s'agit notamment (**i**) de la faiblesse des capacités nationales notamment du capital humain, (**ii**) de l'insuffisance des infrastructures de développement économique, et (**iii**) des problèmes de gouvernance.

1.1 CROISSANCE ECONOMIQUE ERRATIQUE ET PERSISTANCE DE LA PAUVRETE

Au total, la croissance a évolué en dents de scie sur l'ensemble de la période. Malgré les bons niveaux de croissance enregistrés par l'économie burkinabé, les résultats des trois enquêtes prioritaires effectuées par le Gouvernement en 1994, 1998 et 2003 décrivent une aggravation de l'incidence de la pauvreté. Sur la base d'un seuil absolu de pauvreté estimé à 82 672 F CFA en 2003 contre 72 690 FCFA par personne et par an en 1998, la proportion des pauvres est passée de 45,3% à 46,4%, soit une aggravation de 1,1 point. Comparativement à 1994, elle s'est globalement accentuée de 2 points (en 1994, l'incidence de la pauvreté était estimée à 44,5% pour un seuil de 41 099 FCFA par adulte et par an). Les indices relatifs à la gravité de la pauvreté (profondeur et sévérité) ont aussi légèrement augmenté, indiquant que les pauvres se sont davantage éloignés du seuil de pauvreté. A propos de la mesure de la pauvreté, il importe de souligner que sur la base d'importants travaux effectués par la Banque Mondiale sur les aspects méthodologiques, plusieurs pays (Madagascar, le Sénégal, le Cap-vert, l'Inde, le Kirghize et la Russie), ont révisé leurs statistiques de la pauvreté afin de produire des données comparables dans le temps. Le Burkina Faso apprécie ces nouveaux acquis méthodologiques et s'emploiera à les utiliser au mieux (Cf. Encadré 1).

Les résultats de la troisième enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages confirment la tendance à la paupérisation des populations urbaines. En effet, l'incidence de la pauvreté urbaine a pratiquement doublé entre 1994 et 2003 passant de 10,4% à 19,9%. Toutefois, la pauvreté demeure un phénomène rural, la contribution du milieu rural bien qu'en baisse, demeure importante : 92,2% en 2003 contre 96,2% en 1994. Cette situation de pauvreté, qui touche près de la moitié de la population, explique la faiblesse du niveau de développement humain du pays.

ENCADRE 1 : Les subtilités pour un indicateur de bien-être comparable

Dans le souci d'appuyer les pays pour l'amélioration constante de la méthodologie utilisée pour les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, en vue de permettre une comparaison fiable dans le temps, la Banque mondiale a initié un processus de réflexion dont les résultats ont déjà permis à un certain nombre de pays de réviser leur valeur globale respective de pauvreté.

Pour le cas du Burkina Faso, la démarche a consisté à déterminer un nouvel indicateur de bien-être (consommation réelle par habitant aux prix constants de juin 2003) ne couvrant que les produits comptabilisés de la même façon dans les enquêtes prioritaires de 1998 et de 2003. En utilisant ce sous-ensemble on aboutit à un indicateur partiel de consommation alimentaire couvrant 84% de la consommation alimentaire et 88% de la consommation totale déclarée en 2003. La couverture de l'indicateur partiel est plus large en 1998 (92% de la consommation alimentaire et 93% de la consommation totale déclarée) ; cette situation indique selon toute vraisemblance que le questionnaire de 1998 a comptabilisé toutes choses égales par ailleurs, relativement moins de produits consommés qu'en 2003.

Après des opérations de normalisation de la consommation des ménages en consommation annuelle et d'ajustements pour neutraliser les différences spatiales ou temporelles du coût de la vie, il a été déterminé la valeur globale comparable de la consommation pour 1998 et 2003. Le seuil de pauvreté est déterminé de façon endogène à partir des données de l'enquête de 2003 sur la base de la valeur globale de la consommation par habitant afin d'obtenir le même indice numérique de la pauvreté que l'indice estimé par l'INSD avec la technique du questionnaire sur les indicateurs de base du bien-être et la valeur globale totale de la consommation. Un seuil de pauvreté de 72 110 francs CFA en prix de juin 2003 à Ouagadougou correspond à l'indice numérique 46,4% donné par l'INSD pour 2003 (INSD 2004).

Sur cette nouvelle base, la pauvreté aurait diminué de façon substantielle au Burkina Faso entre 1998 et 2003 sans qu'il ait de changements notables au plan de l'inégalité. Selon les estimations établies, l'indice numérique de la pauvreté a été ramené de 54,6% en 1998 à 46,4% en 2003 correspondant à une baisse d'environ 8 points. Le recul de la pauvreté a été plus prononcé dans les régions rurales, où l'indice numérique est tombé de 61,1% en 1998 à 52,4% en 2003. Le recul a été nettement plus modeste dans les zones urbaines, et il n'est pas statistiquement significatif. L'inégalité est restée inchangée entre deux enquêtes (indice de Gini de 0,444), et elle a toujours été plus marquée dans les zones urbaines (0,484) que dans les zones rurales (0,376).

Ces résultats mettraient davantage en évidence l'efficacité et les bonnes performances des politiques mises en œuvre depuis un certain temps du moment où la croissance économique est au rendez-vous et qu'on établisse un lien fort entre cette croissance et la réduction de la pauvreté.

Certes, on pourrait critiquer la modification des pondérations à l'échelle du niveau de vie (la réduction du panier de biens à un sous ensemble représentant 88% de ce panier entraîne probablement une redéfinition des pondérations dans l'évaluation du niveau de vie), mais dans la mesure où la démarche s'inscrit dans la dynamique de l'amélioration de la méthodologie pour une meilleure comparabilité des données, il convient de la capitaliser et, au besoin, d'en tenir compte pour les investigations futures.

Au demeurant, devra-t-on noter qu'au-delà des limites dans la comparabilité des données issues des deux enquêtes et de cette apparente controverse méthodologique, il est évident qu'aujourd'hui près de la moitié de la population Burkinabé manque d'un revenu monétaire pour s'offrir un minimum de décence.

La promotion des secteurs sociaux de base (éducation de base, santé de base y compris la santé de la reproduction, eau potable, nutrition, hygiène et assainissement) a toujours constitué la pierre angulaire de la stratégie de développement du Burkina Faso. En effet, 16% à 19% des ressources nationales et de l'aide publique au développement sont consacrées à ces services. Toutefois, le pays souffre encore d'un faible niveau de développement du capital humain limitant la productivité du travail, notamment dans le secteur agricole, source d'emploi et de revenus pour près de 80% de la population active.

Le taux brut de scolarisation au primaire a été de 47,5% à la rentrée scolaire 2002 - 2003 contre 42,7% en 2000-2001. Le taux brut de scolarisation des filles quant à lui a atteint 41% contre 36,2%. Bien qu'en léger progrès, ce taux demeure l'un des plus faibles de la sous-région. Ce taux cache par ailleurs d'importantes disparités régionales et est un indicateur de l'inefficacité même du système éducatif. Le taux net de scolarisation au primaire observé en 2003 (33,8%) est resté identique à celui de 1994 (33,7%) selon l'EBCVM. Il s'en suit également la faiblesse du taux d'alphabétisation qui est passé de 18,9% en 1994 à 32,25% en 2003 selon les dernières statistiques du Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation.

Au plan sanitaire, les taux de morbidité et de mortalité demeurent élevés mais en baisse continue. En effet, selon les résultats de la dernière enquête démographique et de santé (EDS III) réalisée en 2003, les risques de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile ont notablement reculé passant respectivement de 105,3‰, 127,1‰ et 219,1‰ en 1999 à 83‰,

111‰ et 184‰ en 2003. Quant à la mortalité maternelle, elle est de 484 pour 100.000 naissances vivantes selon l'enquête démographique et de santé de 1998. Cette situation est imputable aux maladies infectieuses et parasitaires et à l'expansion de l'infection à VIH. Cette pandémie est devenue un problème majeur de santé publique et, surtout de développement car elle handicape les capacités de production dans tous les secteurs. En 2002, près de 250.000 personnes vivaient avec le VIH/SIDA dont plus de la moitié était des femmes. La prévalence de l'infection à VIH au sein de la population, principalement active, de 15-49 ans, est en constante diminution (4,2% en 2002 contre 6,5% en 2001 et 7,17% en 1997, selon les estimations de l'OMS/ONU-SIDA). Les résultats de la dernière enquête démographique et de santé (EDS 2003) décrivent une situation nettement meilleure : le taux de séroprévalence est de 1,9%. Le Burkina Faso a fait d'importants efforts qui portent fruit du fait même du haut niveau d'engagement politique en matière de lutte contre cette pandémie.

L'état nutritionnel de la population n'est globalement pas satisfaisant. Le niveau de couverture des besoins nutritionnels reste encore en dessous de la norme des 2.500 Kcal requise. Au-delà de la disponibilité, qui n'est pas permanente, l'insécurité alimentaire s'explique par l'état massif de la pauvreté, la dispersion géographique de la production, l'enclavement, l'insuffisance de la fluidité et du fonctionnement des marchés. Les enfants et les femmes sont les plus exposés : 44,5% des enfants de 0 à 5 ans ont un retard de croissance et 13% des femmes en âge de procréer souffrent de malnutrition chronique.

La situation en matière d'approvisionnement en eau potable s'est améliorée. Selon les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie de vie des ménages, réalisée en 2003, la proportion des ménages utilisant le forage comme source d'approvisionnement est passée de 31% en 1998 à 40,4% en 2003, tout milieu de résidence confondu, et de 37,9% à 48,8% pour le milieu rural. Toutefois, cela reste encore insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins des populations tant urbaines que rurales. Mais c'est en milieu rural que le problème d'approvisionnement en eau potable se pose avec le plus d'acquitté. En effet, en 2003, 5,3% des ménages ruraux consomment encore l'eau des rivières et des cours d'eau. En milieu urbain par contre, 77,4% des ménages utilisent l'eau courante.

Enfin, les femmes qui représentent environ 52% de la population totale, demeurent encore, du fait des pesanteurs socioculturelles, insuffisamment impliquées dans les activités de la vie publique nationale. En 2003, l'ensemble des Burkinabè de plus de quinze (15) ans sachant lire et écrire dans une langue quelconque, n'excède pas 32% dont la majorité sont des hommes, les femmes étant encore beaucoup moins alphabétisées. Dans l'exercice de leur fonction sociale de procréation, les femmes reçoivent très peu d'assistance. En 1998, seulement 32% des accouchements ont été assistés par un personnel qualifié de santé, 58% des femmes enceintes ont été vues en consultation prénatale et la prévalence contraceptive bien qu'en progrès reste encore faible (10,2% en 1998 contre 28% en 2003). Il reste évident que ces statistiques cachent d'énormes disparités entre les zones urbaines plus favorisées et les zones rurales.

Une telle situation de faible développement humain et de pauvreté de masse constitue une grave menace à la cohésion sociale et à toute initiative de développement durable. Le Gouvernement burkinabè en élaborant en 2000, avec la participation du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers, un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté a voulu, d'une part, traduire sa ferme volonté de s'attaquer à ce phénomène qui constitue un réel défi politique et, d'autre part, mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs de développement, un outil de cohérence des politiques et de coordination de l'aide publique au développement.

Les résultats de trois années de mise en oeuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ont été très mitigés. Les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages le confirment. La rétrospective des deux dernières décennies de développement au Burkina Faso montre qu'il y a des contraintes d'ordre structurel mais aussi d'ordre institutionnel qui constituent un frein à la croissance. Ces contraintes méritent d'être repérées et levées pour faire place aux conditions et à un environnement de croissance de qualité.

1.2 NECESSITE D'UNE CROISSANCE DE QUALITE ET FONDEE SUR L'EQUITE

Depuis l'adoption de la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) en 1995 dont le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté tire ses fondements, l'ambition du Gouvernement est de centrer la stratégie de développement du pays sur la promotion de la sécurité humaine. Il s'agit d'accroître l'efficacité des politiques publiques afin d'en assurer le maximum d'impact sur les principaux indicateurs sociaux, d'accroître le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social.

Ce renouveau de politique économique et sociale est d'autant plus nécessaire que le Burkina Faso a souscrit d'une part, aux objectifs du millénaire pour le développement et d'autre part, au nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Cette démarche implique au plan macroéconomique, la poursuite des efforts pour réaliser ce paradigme qu'est la recherche d'une croissance de qualité. Par croissance de qualité, on entend, d'une part, une croissance soutenable face aux chocs exogènes, plus forte car fondée sur des sources diversifiées et sur une base économique plus large et, d'autre part, redistributive et préoccupée de la préservation de l'environnement. Elle implique l'instauration d'une meilleure gouvernance politique, économique et locale.

Dans cette perspective, il importe de recourir à des instruments pertinents de politique budgétaire et de politiques sectorielles pour aider les populations burkinabè à prendre une part plus active à leur développement et à la réduction des inégalités.

La croissance économique est certainement indispensable pour relever le niveau de revenu général et le bien-être des populations burkinabè, mais elle n'est pas suffisante à elle seule pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Dans le cadre d'une politique économique qui se veut judicieuse et efficace pour les couches les plus larges de la population, la recherche de l'équité doit être un objectif essentiel.

Diverses études récentes conduites par le Gouvernement ont identifié les principaux obstacles à une croissance équilibrée et durable ; il s'agit de :

- la faiblesse du capital humain, contribuant à la faible productivité du travail et au niveau de chômage élevé et aux inégalités de revenus ;
- l'insuffisance des infrastructures de développement économique ayant pour corollaire le coût élevé des transactions et des facteurs de production, limitant ainsi l'émergence d'un secteur moderne de l'économie ;
- l'insuffisance des capacités nationales, à l'origine des problèmes de gouvernance, de civisme et d'efficacité dans la conduite des politiques de développement ;
- le faible degré d'ouverture de l'économie sur l'extérieur limitant ainsi les opportunités de croissance et de création d'emplois en dépit des efforts consentis dans le cadre des programmes de stabilisation et d'ajustement.

Le Burkina Faso voudrait tirer le meilleur parti du processus d'intégration régionale en cours au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) pour transformer son handicap de pays enclavé en un atout, et se positionner comme le carrefour des économies de la sous-région. En poursuivant et en renforçant des programmes de réformes structurelles complémentaires centrés sur la levée des quatre grands obstacles identifiés ci-dessus, le Burkina Faso pourrait rapidement atteindre les taux de croissance permettant une réduction sensible de l'incidence de la pauvreté. Etant donné le faible niveau de compétitivité actuel de l'économie burkinabè, le processus d'intégration économique ouest africain comportera sans doute des coûts économiques et sociaux. Mais le Gouvernement est confiant en sa capacité à travailler avec les autres partenaires de l'Union pour, d'une part, limiter ces coûts et, d'autre part, maximiser les opportunités qu'offrira un marché régional beaucoup plus large.

Par ailleurs, le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés (PMA) qui mobilisent des flux importants d'aide publique au développement. Celle-ci contribue pour près de 80% au financement du programme d'investissement public mais les capacités d'absorption demeurent insuffisantes du fait des lourdeurs administratives et des longues procédures des

bailleurs de fonds généralement au démarrage des projets et programmes. Des études spécifiques montrent que l'influence de cette aide sur la croissance n'est perceptible que dans un cadre caractérisé par de «bonnes politiques économiques». D'où l'importance de politiques économiques efficaces fondées sur l'ouverture et la stabilité macroéconomique mais aussi la nécessité d'appliquer dans la lettre et l'esprit, la réforme de l'aide publique au développement.

1.3 LE CSLP, UNE DEMARCHE ITERATIVE FONDEE SUR UNE LARGE CONSULTATION

Le CSLP est un document - cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaires de développement fixés par le Gouvernement. Il ne se substitue pas aux stratégies sectorielles existant déjà ou en cours de finalisation mais en assure la cohérence pour leur garantir un meilleur impact sur les populations bénéficiaires. Il a donc vocation d'influencer les objectifs sectoriels et le choix des indicateurs de suivi des programmes et plans d'action financés. Il est le reflet des choix essentiels menés au niveau des secteurs prioritaires.

La démarche qui soutend l'élaboration et la mise en œuvre du CSLP est une démarche itérative. Le Gouvernement a décidé de le mettre à jour tous les trois ans, pour tenir compte des leçons de la mise en oeuvre des politiques publiques adoptées dans ce document, des résultats des travaux complémentaires menées par diverses institutions pour mieux comprendre le phénomène de la pauvreté, ainsi que du volume des moyens disponibles.

Le Gouvernement s'est davantage convaincu au bout des trois années que l'efficacité de la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté était fortement dépendante de son appropriation par les différents acteurs.

Aussi a - t-il tenu à ce que le processus de révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté lancé officiellement le 18 avril 2003 lors d'une cérémonie regroupant toutes les composantes sociales (600 participants environ), fasse l'objet d'une large consultation.

Il est important de souligner que le lancement officiel du processus a été précédé par une série de rencontres en février – mars 2003 avec les opérateurs du secteur privé sous l'égide de la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

L'objectif de ces rencontres était de rappeler le contexte d'élaboration du CSLP, les résultats partiels atteints et la justification de sa révision.

ENCADRE 2: Processus participatif, vers une appropriation par les acteurs sociaux des programmes et politiques de développement

Le développement participatif a constitué depuis fort longtemps un des fers de lance des efforts de développement du Burkina Faso. Il est fait appel à la responsabilité des communautés de base dans le choix et la réalisation des actions de développement à la base. A l'appui de ce développement participatif, un fort mouvement associatif qui tire ses origines de la société traditionnelle, a également émergé et a connu une forte expansion. Les ONG dont le nombre a considérablement augmenté suite à la grande sécheresse du début des années 70, ont contribué à l'enracinement du concept de participation. Celles-ci, au nombre de 200 environ, sont organisées en collectifs dont les plus importants sont : le Secrétariat permanent des ONG, le Bureau de liaison des ONG et associations, le Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ONG ; le Secrétariat de concertation des ONG du Sahel ; le Cadre global de concertation des ONG et associations sur l'environnement et le développement ; la Coordination des ONG pour le développement de l'éducation de base ; etc.

Le mouvement associatif englobe aussi en son sein près de quatorze mille (14.000) structures (coopératives, groupements et mutuelles). Par ailleurs, le Gouvernement a institué des passerelles de discussions et d'échanges avec tous les grands acteurs sociaux en créant un cadre de concertation Etat-société civile et un cadre de concertation Etat-secteur privé.

Parmi les faits marquant cette volonté de développement participatif, l'on peut citer :

1. En mai 1990, les assises nationales sur l'économie en vue d'engager la réflexion sur les insuffisances et les contraintes structurelles de l'économie et de définir une stratégie nouvelle de développement économique. Au terme de ces assises, il a été convenu de la mise en place d'un programme de réformes économiques soutenu par les institutions de Bretton Woods.
2. Organisation tous les ans depuis 1993 de journées dites du Paysan regroupant les agriculteurs et les éleveurs des (45) provinces du pays ainsi que les ONG pour dialoguer avec le Gouvernement sur les problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain. Ces journées sont présidées par le Chef de l'Etat.
3. En mai 1994, les deuxièmes assises nationales sur l'économie en vue d'analyser la pertinence des stratégies en cours et fixer les ajustements nécessaires pour tirer le meilleur parti de la dévaluation du F CFA. Elles avaient aussi pour but de faire émerger une perception positive de la dévaluation et d'appeler chacun au travail. Ces assises ont inspiré l'historique discours sur la production prononcé le 2 juin 1994 par le Président du Faso, et duquel la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (1995-2005), axée sur la lutte contre la pauvreté et le développement des ressources humaines, tire toute sa quintessence.

ENCADRE 2 (Suite)

4. Organisation en 1994 d'un forum des femmes du Burkina. Cette rencontre, placée sous le haut patronage du Chef de l'Etat a pris des recommandations importantes pour une meilleure prise en compte de la dimension ''Femme'' dans le processus de développement.

5. En juin 1995, l'Assemblée générale des chefs de projets en vue de chercher les voies et moyens pour dynamiser et mieux rationaliser l'exécution des projets de développement afin d'accroître leur capacité contributive à la relance de l'économie tout en professionnalisant leur gestion.

6. Organisation et participation des femmes du Burkina à la Conférence de Beijing en 1995.**7.** En décembre 1997, les assises sur le rôle et les missions de l'Etat appelées à réfléchir sur une gestion publique en phase avec l'approfondissement de l'Etat de droit, un environnement de compétitivité et d'efficacité et le renforcement de l'écoute d'une opinion nationale de plus en plus exigeante, ce qui va dans le sens du renforcement du processus démocratique

8. Etats généraux sur l'éducation et la santé tenus respectivement en 1994 et en 1998, regroupant tous les acteurs dans ces domaines et dont les conclusions ont servi d'une part à l'élaboration du plan décennal de développement de l'éducation de base adopté par le gouvernement en 1999 et d'autre part, à l'élaboration de la politique sanitaire nationale et du plan national de développement sanitaire.

9. Processus d'élaboration des budgets programmes initié depuis 1998 concernant l'ensemble des ministères dont les ministères sociaux et permettant un dialogue de politique et de choix budgétaire depuis la base et la mise en place d'un mécanisme d'allocation des ressources jusqu'aux structures décentralisées.

10. Forum sur la justice tenu en 1998 dont les conclusions servent de fondement aux réformes en cours dans le secteur.

11. Le processus de décentralisation entamé par le pays depuis 1995 a connu un approfondissement notable en 2001. Elle constitue une option majeure devant permettre aux collectivités locales et aux communautés de base de prendre en charge leur développement.

12. Le processus d'élaboration et de mise ne œuvre du CSLP s'est voulu participatif en s'appuyant sur des assises nationales, des commissions sectorielles et thématiques, des consultations régionales et sur des conseils régionaux de développement mis en place dans le cdre de la décentralisation.

1.3.1 Objectifs et principes de la révision du CSLP

Quatre objectifs essentiels étaient assignés au processus de révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté :

- apprécier la pertinence des objectifs du Cadre stratégique au regard des résultats acquis et de la nouvelle mesure de l'incidence de la pauvreté ;
- examiner l'opportunité de l'élargissement des secteurs prioritaires et du réajustement des éléments de stratégie ;
- régionaliser le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ;
- assurer une plus grande implication du secteur privé et de la société civile.

Le processus de révision du CSLP a été guidé par les principes suivants :

- **l'équité :** la croissance espérée doit être forte et de qualité, réductrice des inégalités. Elle doit être bénéfique à la majorité de la population notamment aux pauvres parce que impliquant une participation active de tous (pauvres, hommes et femmes) à la production et à la répartition des fruits de cette croissance. Une croissance réductrice des inégalités qui sont liées aux différences des capacités humaines et d'accès aux actifs et aux ressources productives ;
- **la cohérence des actions :** elle implique la promotion systématique d'actions se renforçant mutuellement entre les divers domaines d'intervention afin de créer des synergies au service de la réduction des inégalités et de la pauvreté ;
- **l'habilitation des pauvres :** la promotion du développement durable exige de toutes les populations actives sans exclusion, une contribution effective au processus de développement. Elle va au-delà de l'assistance aux pauvres pour renforcer leurs capacités à prendre en charge leur propre destin ;
- **la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes :** elle détermine les chances de réussite des stratégies de lutte contre la pauvreté. Les processus qui mènent à la pauvreté affectent différemment et à des degrés divers les hommes et les femmes. L'inégalité entre les hommes et les femmes est une cause majeure de pauvreté chez les femmes et de pauvreté en général ;

- **la réduction des disparités régionales :** les disparités régionales sont source d'exacerbation de la pauvreté et des inégalités et limitent la participation des différentes régions au processus de développement national ;
- **la participation :** le processus « CSLP » doit être compris à juste titre comme celui du dialogue social sur la problématique du développement du pays. En conséquence, tous les acteurs doivent y prendre part pour assurer une plus grande validité des décisions prises ;
- **la prise en compte des préoccupations des jeunes :** l'inactivité et le chômage qui caractérisent la jeunesse, exacerbent son état de dépendance et de pauvreté alors même que cette jeunesse est considérée comme la force vive et l'avenir de la nation.

1.3.2 L'organisation du processus de révision du CSLP

Le processus a duré sept mois, d'avril à octobre 2003, et a comporté sept étapes.

1.3.2.1 Les consultations régionales

Ces consultations ont permis d'une part, de tenir compte des préoccupations de chacune des treize (13) régions dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté révisé et d'autre part, de doter chaque région d'un cadre stratégique régional de lutte contre la pauvreté. A cet effet, dix consultations régionales ont été organisées du 8 mai au 7 juin 2003. Elles ont réuni environ trois mille (3.000) participants dont moins de 10% de femmes, soit une moyenne de deux cents (200) participants par consultation, à l'exception de celles du Centre et des Hauts Bassins. Celle du Centre a regroupé les régions du Centre-sud, du Plateau Central et du Centre et a mobilisé quatre cents (400) participants tandis que celle des Hauts Bassins a regroupé les régions des Cascades et des Hauts Bassins et mobilisé trois cents (300) participants. Chacune de ces rencontres a été parrainée par un membre du Gouvernement et présidée par le haut commissaire de la province abritant le chef-lieu de région. Outre l'émulation régionale qu'elles ont suscitée, ces consultations ont permis de renforcer l'appropriation du cadre stratégique par les différents acteurs provenant notamment des administrations déconcentrées et des organisations communautaires et de doter chaque région d'un projet de cadre régional de lutte contre la pauvreté reflétant les réalités locales.

Les partenaires techniques et financiers se sont organisés de manière spontanée pour suivre ces consultations régionales et contribuer, par leurs observations, fort à propos, à en améliorer l'organisation. Ils reconnaissent de façon unanime que cette démarche novatrice a créé une certaine dynamique qu'il conviendrait d'entretenir.

1.3.2.2 Les réunions de cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP

Les réunions de cohérence avec l'ensemble des chefs de département ministériel se sont tenues du 1er au 17 juillet 2003. Elles avaient pour principal objectif de mieux préciser le lien entre les politiques sectorielles et les différents axes du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. De manière spécifique, elles ont permis :

- une meilleure appropriation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté par les départements ministériels : le premier responsable du département et ses principaux collaborateurs ont été amenés à découvrir ou à redécouvrir le CSLP pour en faire le rapprochement avec les politiques sectorielles. Ce résultat participe, du reste, de la mise en œuvre de la recommandation issue des assises nationales sur le CSLP, organisées en juillet 2002 ;
- une claire perception de l'importance et du rôle des politiques sectorielles en tant qu'instruments d'opérationnalisation du CSLP : les départements ministériels qui disposent d'une politique et d'une stratégie sectorielles ont pu indiquer avec netteté leur axe d'insertion au CSLP et leur contribution à sa mise en œuvre. Ceux qui n'en disposent pas encore ont perçu la nécessité de disposer sans délai de telles politiques et stratégies ;
- des contributions substantives à la révision du CSLP : les échanges au cours de ces rencontres ont démontré la nécessité de tenir compte de certains domaines ou thématiques qui n'avaient pas pu l'être en 2000 lors de l'élaboration de la première

version du CSLP, à savoir : la sécurité publique, l'emploi notamment des jeunes et le secteur informel, l'exclusion sociale, le concept « genre et développement », l'environnement et le cadre de vie, les PMI/PME, l'électrification rurale, la petite mine et la migration. Il s'est avéré également nécessaire d'assortir le CSLP révisé d'une matrice d'indicateurs de résultat et d'accorder une attention particulière au renforcement des capacités nationales ;

- la nécessité de doter chaque politique et programme d'une stratégie de communication : un tel support est d'autant plus indispensable qu'il importe d'instaurer un dialogue permanent de politique avec tous les acteurs.

1.3.2.3 Les ateliers de synthèse

Le premier atelier a regroupé, du 4 au 17 août 2003 à Bobo-Dioulasso, l'ensemble des directeurs régionaux de l'économie et du développement, les directeurs des études et de la planification des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, de l'enseignement de base, de l'administration territoriale et de la décentralisation et de la sécurité ainsi que des cadres du Secrétariat technique pour la coordination des programmes de développement économique et social, de la Direction générale de l'économie et de la planification et de la Direction générale de l'aménagement du territoire, du développement local et régional. Ils ont permis d'améliorer la cohérence et la pertinence des options retenues dans les treize cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté et d'établir des notes de synthèse pour faciliter la prise en compte des priorités régionales dans le CSLP.

Le deuxième atelier, tenu les 25 et 26 août 2003 à Ouagadougou, a regroupé une soixantaine de participants provenant de l'administration publique, de l'Université et des instituts de recherche, du secteur privé et des organisations de la société civile (SPONG, RECIF/ONG, RENLAC) dont une dizaine de femmes. S'appuyant sur un rapport de lecture critique du CSLP établi par une équipe de trois personnes ressources indépendantes dont une femme, les participants avaient pour mission :

- d'apprécier la pertinence des options stratégiques suggérées dans la version relue du CSLP sur la base des conclusions d'études et d'enquêtes réalisées dans le cadre de la révision du CSLP ;
- de finaliser les stratégies et politiques à mettre en œuvre dans le cadre du CSLP révisé en complétant et en affinant les propositions issues de la lecture critique du CSLP ;
- d'apprécier, si possible, la pertinence de la matrice d'indicateurs de suivi du CSLP.

Les résultats de ces deux ateliers de synthèse ont été forts déterminants dans la formulation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté révisé.

1.3.2.4 Les rencontres d'information avec les partenaires techniques et financiers

Outre la latitude qui a été laissée à l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour participer activement au processus, le Gouvernement a organisé tout au long du processus, plusieurs points d'information et d'échanges avec les partenaires techniques et financiers. Ces rencontres ont permis, d'une part, de partager le calendrier de révision du CSLP et les leçons des consultations régionales, et d'autre part, de requérir les différents points de vue sur le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du CSLP ainsi que sur la nature des indicateurs de suivi.

1.3.2.5 Forum de la société civile sur la relecture du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

A leur propre initiative, les organisations de la société civile ont tenu, du 28 au 30 juillet 2003, un forum dont le but était de permettre une plus grande appropriation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en vue d'une contribution constructive au processus de révision et à sa mise en œuvre. Au terme du forum, elles ont adopté unanimement une importante déclaration sur le processus CSLP dont la teneur est contenue dans l'encadré 3.

1.3.2.6 Les assises nationales sur le CSLP

A l'instar de la cérémonie officielle de lancement du processus de révision le 18 avril 2003, les assises nationales ont réuni du 2 au 4 octobre 2003 environ 600 participants comprenant les membres du Gouvernement, les représentants de l'Administration centrale, déconcentrée et décentralisée, du secteur privé, des organisations de la société civile y compris celles des producteurs, le Parlement des enfants, les représentants des treize régions administratives, les partenaires techniques et financiers. Les travaux des assises se sont déroulées dans six commissions (développement rural et sécurité alimentaire, infrastructures économiques, secteurs sociaux, finances publiques et allocation des ressources, compétitivité et promotion du secteur privé, gouvernance, réformes institutionnelles et décentralisation).

Les assises nationales ont validé le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté révisé, son cadre logique et les indicateurs de suivi, ainsi que le document de synthèse des cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté. Par delà l'examen de ces documents, les assises ont donné des directives pour :

- lever les contraintes à la croissance ;
- alléger les procédures de mobilisation et d'absorption des ressources internes et externes ;
- accélérer le développement des secteurs sociaux notamment l'éducation de base, l'alphabétisation, la santé et la disponibilité de l'eau potable ;
- accélérer le programme de désenclavement inter et intra-régional ;
- lutter contre l'insécurité ;
- renforcer le dispositif statistique et de suivi du CSLP ;
- assurer plus de cohérence entre les politiques sectorielles et le CSLP et privilégier l'approche programme.

1.3.2.7 La consultation des institutions républicaines

A l'instar du document élaboré en 2000, la version révisée du CSLP a fait l'objet d'une saisine du Conseil économique et social par le Gouvernement. Cette démarche fait partie des bonnes pratiques de gouvernance. En effet, cette institution de par sa composition très diversifiée (administration publique, secteur privé, société civile) a, dans ses attributions, celle d'examiner les programmes de développement économique et financier et d'attirer l'attention de l'exécutif sur les contraintes et forces de succès de ces programmes. Elle y a consacré sa première session de l'année 2004. Les principales observations contenues dans l'avis soumis au Gouvernement ont été prises en compte.

Par ailleurs, en application des dispositions des articles 101 et 112 de la Constitution, le Ministre de l'économie et du développement a présenté la nouvelle version du CSLP à l'Assemblée nationale. Cette initiative est d'une grande importance dans la mesure où c'est bien le parlement qui approuve le budget de l'Etat, instrument d'opérationnalisation du CSLP.

ENCADRE 3 : Déclaration du forum de la société civile sur la relecture du CSLP

Considérant que la pauvreté au Burkina est une pauvreté de masse touchant la majorité de la population ;

Considérant l'ampleur d'un tel phénomène qui est rappelée chaque année dans le classement de notre pays en queue des nations par l'Indice du développement humain ;

Nous, représentants des organisations de la société civile réunis à Ouagadougou les 28, 29 et 30 juillet 2003 pour la révision du CSLP, faisons la présente déclaration :

Prenons acte de l'initiative du CSLP comme catalyseur des efforts des différents acteurs dans la lutte contre la pauvreté. Toutefois nous dénonçons les conditionnalités imposées par la Banque Mondiale et le FMI. Nous demandons leur suppression car elles sont contradictoires avec les stratégies de réduction de la pauvreté.

Déplorons les conditions de son élaboration, de sa mise en œuvre et de son évaluation qui n'ont pas permis une large concertation avec tous les partenaires en général et avec la société civile en particulier, ainsi que la faible implication des communautés à la base.

Reconnaissons le bien-fondé de donner la priorité à l'éducation de base comme stratégie de lutte contre la pauvreté, mais demandons de poursuivre la réflexion prospective pour donner aux pauvres des compétences et des capacités pour sortir effectivement de leur pauvreté et pour permettre au Burkina Faso de compétir efficacement sur la scène internationale. Nous pensons que l'éducation de base seule ne peut permettre au Burkina d'atteindre l'objectif du CSLP, d'accélérer la croissance dans l'équité, dans la mesure où la croissance économique dépend, de nos jours, de la maîtrise des sciences et des techniques au niveau le plus élevé.

Décidons de conjuguer nos forces pour intensifier la lutte que nous menons quotidiennement contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Souhaitons voir le Gouvernement affirmer davantage sa volonté de lutter contre la pauvreté et faire de cette lutte une priorité nationale mobilisatrice de toutes les énergies et de plus grandes ressources nationales. Cette volonté doit se traduire aussi bien dans les discours que dans les actes.

Relevons la nécessité d'élaborer et d'adopter une politique nationale genre indispensable à l'opérationnalisation des programmes de lutte contre les discriminations dont sont victimes certaines catégories sociales.

Emettons de sérieux doutes sur la pertinence de la stratégie consistant à faire du secteur privé le moteur d'une croissance accélérée permettant de lutter contre la pauvreté. Nous pensons que l'Etat doit jouer un rôle fondamental dans les actions de développement visant la réduction significative de la pauvreté.

Exprimons nos vives inquiétudes sur la pertinence de certaines options politiques dans le domaine agricole, il s'agit notamment de la promotion de l'agrobusiness avec comme conséquence la spoliation des meilleures terres de paysans voués à devenir, dans le meilleur des cas et dans un proche avenir, des ouvriers agricoles sans avenir. Il s'agit également de l'engagement récent de notre pays dans l'expérimentation des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans la production du coton. Celle-ci suscite d'autant plus d'inquiétudes que même les pays européens hésitent à se lancer dans cette aventure du transgénique dans un contexte de connaissance insuffisante des effets de ses organismes transgéniques sur l'environnement et sur la santé humaine et animale. La précarité de notre écosystème et de nos ressources techniques, scientifiques et matérielles devait nous rendre encore plus prudents, voire méfiants. Par ailleurs, doit être prise en compte une dépendance totale de nos pays par rapport aux semences commercialisées par les multinationales de l'agrobusiness plus préoccupées par le profit que par la résolution des problèmes de production et de pauvreté.

Nous prenons bonne note des mesures législatives et institutionnelles prises pour assurer la bonne gouvernance, comme participation à la vie démocratique, nationale et locale, gestion transparente des ressources publiques. Cependant, nous constatons que ces mesures restent théoriques, que les acteurs politiques ne jouent pas leur rôle d'éducation des populations, que la gestion des ressources publiques se fait en contradiction avec le principe de lutte contre la pauvreté exigeant sobriété de tous et exemplarité des dirigeants. Nous constatons que beaucoup d'actes de délinquance économique restent impunis faisant ainsi douter de la volonté réelle du Gouvernement de lutter contre la pauvreté et démobilisant les autres acteurs de la vie socio-économique nationale. Aussi, en ce qui concerne les fonds Pays pauvres très endettés (PPTE), fonds spécialement destinés aux pauvres, nous en exigeons une gestion transparente. En particulier, nous voulons avoir accès aux informations relatives aux ressources collectées et aux dépenses effectuées.

Demandons que la dette contractée par notre pays ne soit plus l'affaire du seul gouvernement mais de l'ensemble de la population à travers un mécanisme de contrôle en dehors de l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, considérant que la dette constitue un frein énorme au développement des pays pauvres et qu'elle a déjà été remboursée plusieurs fois, nous exigeons son annulation pure et simple.

Promettons de renforcer nos capacités techniques et organisationnelles afin de contribuer efficacement à la défense des intérêts stratégiques des communautés de base. Nous nous engageons aussi à renforcer nos capacités de lobbying et de plaidoyer pour un impact réel des résultats du CSLP sur les populations.

Concluons que la société civile est heureuse de son implication dans le processus de révision du CSLP. Cependant cela ne suffit pas car l'avenir d'un pays se construit et il se construit avec tous les acteurs. C'est pourquoi elle insiste pour que la lutte contre la pauvreté s'intègre dans une vision commune du Futur, de celui de toutes les composantes de notre société. La société civile voudrait donc que l'Etat l'implique désormais de façon durable dans l'élaboration, la mise en œuvre et la défense des politiques de développement au bénéficie de la population. Cependant, au-delà de notre engagement aux côtés des autres acteurs, nous, organisations de la société civile, avec les populations à la base, affirmons que « **Désormais plus rien pour nous, sans nous ! ».**

Fait à Ouagadougou, le 30 juillet 2003

Le forum

1.4 PROGRAMMES ET AXES STRATEGIQUES DU CSLP

Les résultats de l'enquête sur les aspirations nationales, ceux de l'enquête participative sur l'évaluation de la pauvreté et l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages (juillet 2003) ainsi que l'analyse structurelle de l'étude nationale prospective « Burkina 2025 » mettent encore en évidence que le grand défi auquel fait face le Burkina Faso est de

réduire le niveau de pauvreté de ses populations, leur vulnérabilité face aux crises de toutes natures et l'inégalité entre les différentes régions et groupes socio-économiques. Pour ce faire, la stratégie de réduction de la pauvreté a pour ambition de concilier les nécessités de réformes structurelles et de redressement de l'économie avec les objectifs d'accroissement des revenus des pauvres et de transferts aux plus démunis. Conscient cependant du caractère limité des ressources dont il pourrait disposer et soucieux de réalisme dans son approche des problèmes, le Gouvernement a énoncé ses priorités de développement en matière de lutte contre la pauvreté :

- la réduction du déficit social ;
- la promotion du développement rural et de la sécurité alimentaire ;
- l'amélioration de l'accès des populations, notamment pauvres, à l'eau potable ;
- la lutte contre le VIH/SIDA ;
- la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- le développement des PMI/PME et de la petite mine ;
- le renforcement de la sécurité publique ;
- le renforcement des capacités nationales avec un accent particulier sur la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour réduire de façon significative l'incidence de la pauvreté, la croissance économique devra être plus forte au cours des années à venir. L'accélération de cette croissance devra :

- créer les conditions d'amélioration des conditions de vie des populations notamment les plus démunies ;
- améliorer l'impact et l'efficience des politiques publiques, avec une focalisation dans un premier temps sur les secteurs sociaux ;
- s'appuyer sur une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- s'appuyer sur l'instauration d'une meilleure gouvernance et d'une meilleure coordination de l'aide publique au développement.

La réalisation des objectifs du cadre stratégique s'articulera autour de plusieurs programmes organisés autour des quatre axes stratégiques ci-après pour lesquels des actions prioritaires, chiffrées, sont envisagées dans le programme d'actions prioritaires (PAP) :

Axe 1 : **Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité**

- Maintenir un cadre macroéconomique stable
- Accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs
- Appuyer les secteurs productifs et accélérer en particulier le développement du monde rural

Axe 2 : **Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale**

- Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation
- Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et de nutrition
- Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau potable et à l'assainissement
- Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat
- Garantir une protection sociale aux pauvres

Axe 3 : **Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité**

- Diminuer la vulnérabilité de l'activité agricole
- Intensifier et moderniser l'activité agricole
- Soutenir les organisations de producteurs et développer les infrastructures collectives
- Accroître et diversifier les revenus des ruraux
- Accélérer le désenclavement

- Promouvoir l'emploi en faveur des jeunes notamment et la formation professionnelle
- Améliorer les conditions de vie et de travail des femmes rurales

Axe 4 : **Promouvoir la bonne gouvernance**

- Promouvoir la gouvernance politique
- Promouvoir la gouvernance administrative
- Promouvoir la gouvernance économique
- Promouvoir la gouvernance locale.

II : EVOLUTION ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE

2.1 DEFINITIONS ET APPROCHES DE LA PAUVRETE

La pauvreté est un concept polysémique qui mérite d'être appréhendée de manière multidimensionnelle. Les différentes approches en la matière, complémentaires l'une de l'autre, mettent en évidence deux dimensions essentielles de la pauvreté : la dimension monétaire qui est mesurée par le revenu et la dimension humaine qui s'intéresse à la façon dont les ressources sont réparties entre les individus ou les groupes composant la société.

2.1.1 La pauvreté monétaire

La notion de pauvreté monétaire s'inscrit essentiellement dans la perspective d'une approche quantitative et opérationnelle visant à offrir un repère global permettant de classer les inidividus par rapport à leur niveau de bien-être. Il existe un niveau de bien-être prédéfini qui, s'il n'est pas atteint par défaut ou par insuffisance de revenu, correspond à une situation sociale de pauvreté. Le revenu qui permet de satisfaire ce niveau de bien-être est le seuil de pauvreté ; toute personne dont le revenu est inférieur à ce seuil est donc considérée comme pauvre.

Devant certaines difficultés pratiques pour cerner le revenu des ménages ou des individus, on essaie très souvent d'appréhender le bien-être par le niveau de consommation. Si la somme des dépenses de consommation est inférieure au seuil prédéfini, l'individu est considéré comme pauvre. La proportion des individus pauvres dans la population totale indique l'incidence ou l'acuité de la pauvreté.

Le seuil de pauvreté (ou ligne de pauvreté) est donc un niveau normatif de dépenses calculé à partir des besoins alimentaires et non alimentaires en dessous duquel les individus sont considérés comme pauvres.

L'incidence de la pauvreté est la proportion des personnes pauvres (c'est-à-dire ayant un niveau de dépenses en dessous de la ligne de pauvreté) dans l'ensemble de la population.

D'autres indices non moins importants permettent de caractériser et d'analyser la pauvreté monétaire en tenant compte de la distribution des revenus individuels autour du seuil. Il s'agit notamment de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté.

ENCADRE 4 : La pauvreté, un concept polysémique et multidimensionnel

Selon Mamphela Ramphele, la pauvreté, « n'est pas uniquement un manque d'argent. Il s'agit fondamentalement du contrôle de chacun sur sa destinée. La question n'est pas de mettre de l'argent dans les mains des pauvres mais de créer un espace pour permettre aux individus de faire valoir leurs droits, de sentir que leur dignité est reconnue et de pouvoir agir en tant qu'agent historique désireux et capable de décider de leur avenir ainsi que de l'avenir de notre humanité commune ».

Selon Deepa Narayan, « Même si exclusion sociale et pauvreté sont deux concepts distincts, ils sont étroitement liés. Les pauvres demeurent pauvres parce qu'ils sont exclus de l'accès aux ressources, opportunités, informations et connexions qu'ont les moins pauvres. Pour les pauvres des pays moins développés, ceci se traduit par une pauvreté inter-génération. De plus, la pauvreté est socialement stigmatisée, réduisant leurs possibilités d'accès aux réseaux et ressources dont ils ont besoin pour survivre. Il est très difficile de rompre ce cercle vicieux. L'éloignement par rapport à d'importantes institutions limite l'information des pauvres concernant leurs droits, l'éducation de leurs enfants et leurs propres revenus ».

L'analyse du profil de la pauvreté au Burkina Faso, exercice initié en 1994 et qui est à sa troisième édition, a pour objectif de cibler les groupes particulièrement démunis au regard de plusieurs indicateurs : revenus, dépenses, satisfaction des besoins et de l'accès aux services de base comme la santé, le logement et l'éducation, afin de rendre plus efficace la lutte contre la pauvreté établie comme priorité par les institutions internationales, notamment la Banque mondiale (1990). Deux approches ou instruments essentiels ont été utilisés à cet effet.

La première est l'approche absolue ou nutritionnelle basée sur la consommation de calories nécessaires à l'organisme d'un adulte normal : elle a permis d'établir un seuil "absolu" de pauvreté à partir duquel on peut mesurer l'étendue (nombre de personnes situées en dessous du seuil) et la profondeur (proportion du seuil à transférer par individu pour enrayer la pauvreté absolue). Cette approche a divisé la population en deux grands groupes : les pauvres et les non pauvres.

La seconde est l'approche relative (ici, par quintile ou cinquième fraction de la population divisée selon le niveau de dépenses) : celle-ci a permis de voir la variation et la graduation de la pauvreté entre les groupes de différents niveaux de dépenses. C'est surtout cette approche qui est utilisée et les termes "plus pauvres" et "moins pauvres" ou « non pauvres » utilisés pour désigner les catégories extrêmes. Le premier quintile désigne les plus pauvres et le cinquième quintile les « non-pauvres », les quintiles intermédiaires se rapportant aux différentes variations du degré de pauvreté.

Maurizia TOVO (1995) campe très bien la différence ainsi que les avantages et inconvénients respectifs de ces deux approches. Selon elle, on peut calculer un seuil de pauvreté absolue sur la base des revenus nécessaires pour satisfaire les besoins nutritionnels minimaux, compte tenu des habitudes alimentaires des gens et des autres dépenses de base (habillement, combustibles, objets et ustensiles des ménages).

La profondeur ou ampleur de la pauvreté est la distance moyenne qui sépare les revenus des personnes pauvres de la ligne de pauvreté. Elle permet de déterminer le montant théorique des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté.

La sévérité ou gravité de la pauvreté est la mesure de la dispersion (c'est-à-dire l'étalement) des revenus des personnes pauvres autour de la distance moyenne qui les sépare de la ligne de pauvreté.

Encadré 4 (Suite)

Dans la mesure où l'estimation d'un seuil de pauvreté absolue comporte des calculs très complexes (et souvent controversés), un seuil de pauvreté relative peut être utilisé, permettant de classer dans la catégorie des pauvres les individus situés en dessous d'un certain niveau de consommation, déterminé de façon arbitraire ; le concept de seuil de pauvreté relative n'est pas un outil idéal, mais il fournit des informations essentielles pour déterminer les mesures à prendre et cibler les programmes de lutte contre la pauvreté ».

La Banque mondiale (1990) avertit que « La conception de la pauvreté a évolué dans le temps et varie énormément d'une culture à l'autre. Les critères utilisés pour distinguer les pauvres des non-pauvres sont généralement le reflet des priorités et des conceptions normatives du bien-être social et du droit propres à chaque pays. En général, à mesure qu'ils deviennent plus riches, les pays conçoivent différemment le niveau minimum de consommation acceptable, qui est le seuil de pauvreté ».

2.1.2 La pauvreté humaine

A côté des manifestations liées à l'insuffisance de revenu, il existe d'autres aspects de la pauvreté comme le non accès aux ressources productives, le non accès à certains services sociaux (éducation, santé, eau potable, logement, etc.), l'exclusion sociale, la non participation à la vie de la communauté, etc. Ces différents aspects ont été recensés par le sommet social de Copenhague sur « l'élimination de la pauvreté » et ont été repris et approfondis par le Programme des nations unies pour le développement pour formaliser le concept de pauvreté humaine.

Ce concept de pauvreté humaine, qui s'inscrit dans la perspective d'une approche qualitative de la pauvreté, se base essentiellement sur le manque ou la privation de capacités allant du domaine matériel aux domaines sociaux les plus complexes.

Les visages multiples de la pauvreté – exclusion, marginalisation, discrimination, vulnérabilité – indiquent que la pauvreté n'est plus un enjeu économique et social ; elle constitue une violation des droits humains. La pauvreté et, plus généralement, l'inégalité mettent la stabilité sociale en danger et représentent une menace pour les libertés fondamentales au sens civil et politique. Réciproquement, l'élimination de toutes les formes de discrimination et de marginalisation peut contribuer puissamment à éradiquer une grande partie des causes profondes de la pauvreté.

Outre les caractéristiques ci-dessus soulignées, le Burkina Faso en tant que pays moins avancé (PMA) subit du fait de la mondialisation et du commerce inégal (subventions agricoles dans les pays riches), des causes systémiques de la pauvreté. Aussi, la nécessité de tenir compte des différentes approches de la pauvreté a-t-elle conduit le Gouvernement à initier depuis 1994 plusieurs investigations dans le but de cibler convenablement les personnes touchées par la pauvreté et d'utiliser une gamme étendue d'outils pour mieux lutter contre celle-ci. Les plus importantes sont :

- les enquêtes prioritaires sur les conditions de vie des ménages réalisées en 1994, 1998 et 2003 ;
- les enquêtes qualitatives sur les perceptions de la pauvreté dénommées « enquêtes participatives sur l'évaluation de la pauvreté » réalisées en 1998 et en 2003 ;
- les études socio-économiques relatives aux revues de la dépense publique et celles relatives à l'accessibilité des services sociaux essentiels (santé et éducation) régulièrement effectuées depuis l'année 2000.

Ces études ont mis en évidence le caractère massif de la pauvreté qui touche la majorité de la population burkinabè. En 1998, par exemple, 62% des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté si l'on tient compte des questions de vulnérabilité et de précarité des conditons de vie d'une frange importante de la population notamment rurale. L'ampleur de cette pauvreté exige donc une approche vigoureuse que celle qu'exigerait une pauvreté résiduelle. En effet, à un tel niveau, les thérapies se doivent d'atteindre un certain seuil pour provoquer des effets cumulatifs susceptibles de rendre à terme le phénomène résiduel.

2.2 CARACTERISTIQUES ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE

2.2.1 Dépenses des ménages

Les résultats de l'enquête bukinabè sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003 indiquent que le niveau moyen annuel de dépenses par ménage est estimé à 866.381 F CFA soit une dépense mensuelle de 72.198 CFA. Une proportion de 47,9% de cette dépense est consacrée à l'alimentation tandis que les dépenses non alimentaires correspondent à 52,1%. Parmi ces dépenses alimentaires, les produits céréaliers restent prédominants chez l'ensemble des ménages (48,9%).

2.2.2 Seuil et indices de la pauvreté

Les résultats de l'enquête réalisée en 2003 permettent d'estimer le seuil absolu de pauvreté à 82.672 F CFA par personne et par an. Sur cette base, la proportion de la population burkinabè vivant en dessous de la ligne de pauvreté s'établit à 46,4% soit une hausse de 1,9 point comparativement à 1994 (44,5%) et de 1,1 point par rapport à 1998 (45,3%).

L'ampleur de la pauvreté a connu une légère augmentation après une relative stabilisation observée entre 1994 et 1998. En effet, la profondeur de la pauvreté est passée successivement de 13,9% en 1994 à 13,7% en 1998, puis à 15,5% en 2003. Par contre, la sévérité est restée stable au cours de la période, passant de 6,0% en 1994 à 5,9% en 1998 et en 2003.

Le graphique1 indique l'évolution des indices de pauvreté en 1994, 1998 et 2003.

Graphique 1 : Evolution des indices de pauvreté depuis 1994

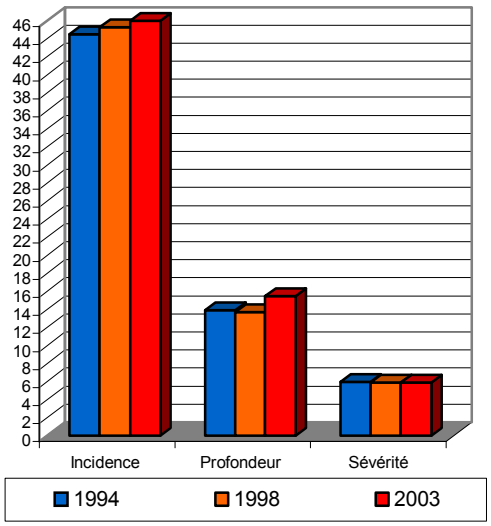

Source : INSD : Rapport résultats des enquêtes sur les condition de vie des ménages : 1994, 1998 et 2003

2.2.3 Pauvreté et dépense des ménages

La structure de cette dépense montre que chez les pauvres, celle-ci est largement consacrée à l'acquisition des produits alimentaires ; près de deux tiers des dépenses dans les ménages pauvres contre 43,3% chez les non pauvres sont consacrées à l'achat de produits alimentaires. L'autoconsommation constitue également un poste dominant chez les pauvres ; elle représente 51% de leurs dépenses alimentaires. Les dépenses en céréales chez les pauvres sont encore plus importantes et atteignent 55% de l'ensemble de leurs dépenses en produits alimentaires dont 42% pour le mil et le sorgho.

Au niveau des dépenses non alimentaires, l'autoconsommation des ménages pauvres réprésente 41,2% contre seulement 17,7% chez les non pauvres. Le loyer, le bois et charbon de bois, le savon, les dépenses pour cérémonies diverses et la santé constituent les postes de dépenses les plus importants chez les ménages pauvres. Chez les ménages non pauvres, le loyer représente le premier poste de dépenses mais ceux-ci allouent plus de ressources à la santé qu'aux cérémonies diverses qui viennent en troisième position.

2.2.4 Perception du statut de la pauvreté

Selon les résultats des enquêtes participatives sur les perceptions des dimensions du bien-être, de la pauvreté et de l'accessibilité des services sociaux de base en milieux urbain et rural, réalisées en 1998 et en 2003, la pauvreté, notamment économique, se traduit au niveau individuel par la non satisfaction des besoins essentiels tels que l'alimentation, l'habillement et le logement. Au niveau collectif, elle se traduit plutôt par l'absence de facteurs naturels favorables, la famine et les situations d'épidémies. En outre, l'absence d'un environnement sécurisant (sécurité publique), le manque d'infrastructures socioéconomiques

(écoles, marchés, dispensaires, etc.), l'enclavement de certaines zones et la faiblesse des moyens de transport accentuent cette notion de pauvreté collective ressentie par les populations (Cf. Graphique 2).

Graphique 2 : Diagramme componentiel des évocations des dix premières perceptions de la pauvreté au plan individuel en 2003

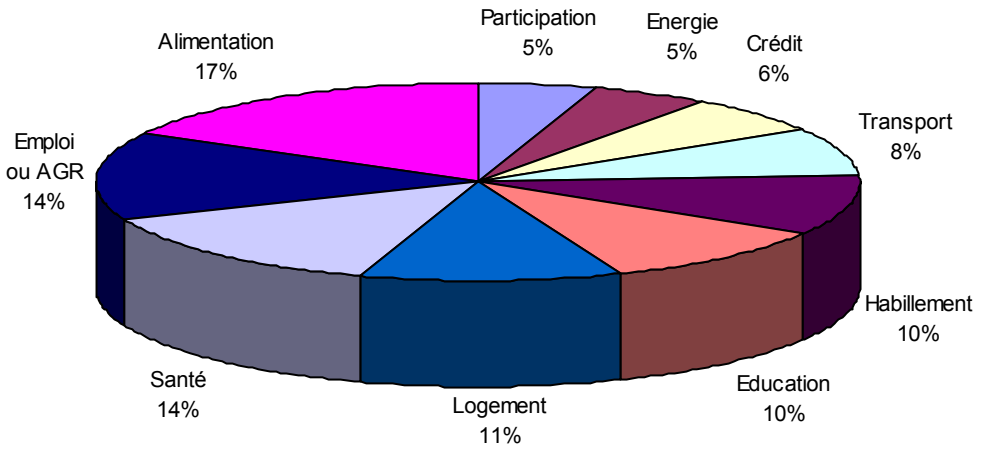

Source : Rapport de l'enquête participative sur l'évaluation de la pauvreté, avril 2003

Le diagramme indique clairement qu'au plan individuel, les trois premiers éléments de perception de la pauvreté sont par ordre, l'alimentation, l'emploi ou activités génératrices de revenus et la santé. Ce classement ainsi que les éléments de perception confirment les dimensions économique et humaine de la pauvreté et renforcent l'idée selon laquelle l'analyse de ce phénomène peut et doit s'appuyer sur une approche intégrant ces deux dimensions.

Les perceptions des populations sur les déterminants de leur situation de pauvreté sont claires mais le classement des principaux facteurs de pauvreté diffère selon le milieu de résidence.

En milieu urbain, les dix premiers facteurs de pauvreté, par ordre d'importance, sont les aléas climatiques, la faiblesse du pouvoir d'achat, la vieillesse, la famille nombreuse, la paresse ou le manque d'initiative, l'insuffisance de bonne gouvernance, le handicap physique, le vol, la mort du conjoint et la pauvreté chronique. Le même classement en milieu rural donne la paresse ou le manque d'initiative, l'échec permanent, le handicap physique, la déchéance sociale, la pauvreté chronique, la faiblesse du pouvoir d'achat, les entraves sociales et culturelles, l'absence d'ONG ou de projet d'aide, la famille nombreuse et la difficulté de planification.

Enfin, l'analyse spatiale des résultats de l'enquête sur l'évaluation participative de la pauvreté (avril 2003) note des nuances entre les régions du Burkina Faso. Ainsi, les populations de la région du Centre-sud mettent l'accent sur les problèmes de santé et d'inactivité, celles de l'Est inistent sur les problèmes d'insécurité, alors les populations du plateau central sont préoccupées par l'inaccessibilité des services sociaux et celles du Sahel relèvent l'analphabétisme. Elle note également des différences de perception selon les groupes spécifiques comme celui des enfants de la rue et des enfants non scolarisés qui mettent l'accent sur l'absence d'emploi ou d'activités génératrices de revenus, l'absence de solidarité, la taille élevée de la famille, l'origine pauvre ou la reproduction sociale générationnelle de la pauvreté.

Au total, la faiblesse du pouvoir d'achat, le poids d'une famille nombreuse et le manque d'initiative apparaissent comme des causes tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Bien que les causes et déterminants ne soient pas indiquées et analysées, et que les données disponibles n'expriment pas les différences de perceptions de la pauvreté selon le genre (hommes/femmes, vieux/jeunes, etc.), il est évident que les perceptions des ménages commandent souvent leur comportement. D'où la nécessité de les considérer dans la définition d'une stratégie de réduction de la pauvreté.

2.2.5 Analyse selon le milieu de résidence

La pauvreté en milieu urbain s'est accentuée tant du point de vue de son incidence que de sa profondeur et de sa contribution à l'incidence globale nationale. En effet, tous les indices relatifs à ce milieu ont pratiquement doublé entre 1994 et 2003.

L'incidence en milieu urbain s'est accrue de 3,4 points entre 1998 et 2003, s'établissant respectivement à 16,5% et à 19,9% alors qu'elle était de 10,4% en 1994.

La profondeur de la pauvreté urbaine qui était de 2,5% en 1994 s'est établie à 4% en 1998 et à 5,5% en 2003.

Quant à la sévrité de la pauvreté en milieu urbain, elle passe de 0,9% en 1994 à 1,5% en 1998 et à 2,2% en 2003.

Enfin, la contribution de la pauvreté urbaine à l'incidence globale de la pauvreté est passée de 3,8% en 1994 à 7,8% en 2003 ; en 1998, elle était de 6,1%.

Le tableau 1 donne les indices de pauvreté selon le milieu de résidence de 1994 à 2003.

Tableau 1 : Indices de la pauvreté (en%) selon le milieu de résidence de 1994 à 2003

Indices de pauvreté	1994	1998	2003	Evolution 94 - 98	Evolution 98 - 03
Incidence					
Urbain	10,4	16,5	19,9	+ 6,1	+3,4
Rural	51,0	51,0	52,3	0	+1,3
National	44.5	45.3	46,4	+ 0.8	1,1
Profondeur					
Urbain	2,5	4,0	5,5	+1,5	+1,5
Rural	16,1	15,7	17,9	-0,4	+2,2
National	13,9	13,7	15,5	-0,2	+1,8
Sévérité					
Urbain	0,9	1,5	2,2	+0,6	+0,7
Rural	7,0	6,8	6,8	-0,2	0
National	6,0	5,9	5,9	-0,1	0
Contrib. (C_0)					
Urbain	3,8	6,1	7,8	+2,3	+1,7
Rural	96,2	93,9	92,2	-2,3	-1,7
National	100	100	100		

Source : INSD, Rapports d'analyse de la pauvreté, 1994, 1999 et 2003

En dépit de l'aggravation sensible de la pauvreté urbaine, la pauvreté au Burkina Faso demeure un phénomène essentiellement rural. En effet, comme en 1994 et en 1998, les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages indiquent une incidence en milieu rural supérieur à 50% (52,3% en 2003 contre 51% en 1994 et 1998).

Cette augmentation de l'incidence en milieu rural entre 1998 et 2003 s'est accompagnée d'une aggravation en terme de profonteur, d'une stabilisation de l'indice relatif à la sévérité et d'une baisse de la contribution à la pauvreté nationale. La profondeur de la pauvreté en zone rurale est passée de 15,7% en 1998 à 17,9% en 2003 alors qu'elle avait connu une baisse de 0,4 point en 1998 par rapport à 1994. Cette augmentation de l'écart entre le niveau du revenu moyen des pauvres en mileu rural et le seuil de pauvreté signifie probablement une aggravation de la pauvreté durable dans ce milieu qui contribue encore pour 92,2% à l'incidence globale de la pauvreté nationale en 2003.

2.2.6 Analyse de la pauvreté selon les régions

L'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages de 2003 s'est appuyée sur les treize régions administratives et de planification issues de la loi N°013-2001/AN du 2 juillet 2001, relative à la décentralisation pour la production et la représentativité des données.

L'analyse spatiale de la pauvreté sur cette base permet de classifier les régions en trois groupes (Cf. tableau 2) :

- le premier groupe comprend les régions les plus affectées par la pauvreté avec une incidence nettement au-dessus du niveau national. Il s'agit des régions du Nord, du

Centre-sud, du Plateau Central, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-est et du Sud-ouest ;

- le second groupe rassemble les régions où l'incidence de la pauvreté avoisine la moyenne nationale. Ce sont les régions du Centre-ouest, de l'Est et des Cascades ;
- enfin, le troisième groupe concerne les régions relativement moins affectées par la pauvreté. Ces régions sont celles des Hauts Bassins, du Sahel, du Centre-nord et du Centre.

D'une manière générale, la contribution d'une zone à la pauvreté nationale est liée à l'importance de sa population et au niveau de l'incidence même de la pauvreté dans cette zone. Une zone peut ainsi contribuer de manière significative à la pauvreté nationale si sa population est importante ou lorsque sa population est pauvre.

Ainsi, la Boucle du Mouhoun, le Nord et le Centre-est sont les régions qui contribuent le plus à la pauvreté nationale avec, respectivement des indices C_0 de 15,9%, 12,7% et 9,8% (régions à forte population et forte incidence de pauvreté). Elles sont suivies par les régions des Hauts bassins (8,1%), du Centre- ouest (7,7%), du Plateau central (7,6%) et de l'Est (7,5%) (Régions à forte population et faible incidence de pauvreté). Les régions qui contribuent le moins à la pauvreté nationale sont les Cascades (3,1%), le Sahel (4,6%) et le Centre (4,9%) (Régions à faible incidence de pauvreté).

Tableau 2 : Indices de pauvreté par région administrative en 2003

Régions	Incid. P_0	Contrib. C_0	Prof. P_1	Contrib. C_1	Sév. P_2
Hauts bassins	34,8	8,1	10,6	7,3	4,5
Boucle du Mouhoun	60,4	15,9	21,3	16,6	9,6
Sahel	37,2	4,6	12,6	4,7	5,8
Est	40,9	7,5	12,3	6,7	5,3
Sud-ouest	56,6	6,0	17,5	5,5	7,3
Centre-nord	34,0	6,0	8,2	4,3	2,8
Centre-ouest	41,3	7,7	14,1	7,8	6,8
Plateau central	58,6	7,6	20,3	7,8	9,5
Nord	68,6	12,7	24,7	13,6	11,8
Centre-est	55,1	9,8	19,7	10,4	9,1
Centre	22,3	4,9	7,1	4,6	2,9
Cascades	39,1	3,1	14,6	3,4	7,4
Centre-sud	66,1	6,1	26,0	7,2	13,5
Burkina Faso	**46,4**	**100**	**15,6**	**100**	**7,1**

Source : INSD, Résultats de l'EBCVM, 2003

L'analyse de l'évolution de l'état de la pauvreté dans les différentes régions repose sur une observation préalable quant à la comparabilité des données en ce qui concerne chaque région entre les trois périodes d'enquête (1994, 1998 et 2003). En effet, les données de 1994 ont été produites sur la base des sept zones agro-climatiques du pays (Centre-nord, Centre-sud, Est, Nord, Ouest, Sud-est et Sud).

L'enquête de 1998 s'est appuyée sur les dix régions de planification du ministère de l'économie et des finances. Il s'agit des régions du Centre (correspondant aux actuelles régions du Centre et du Centre-sud), du Centre-est, Centre-nord, du Centre-ouest, de l'Est, du Nord, du Nord-ouest (correspondant à l'actuelle région de la Boucle du Mouhoun), de l'Ouest (correspondant aux actuelles régions des Hauts bassins et des Cascades), Sahel et Sud-ouest.

Quant à l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages de 2003, elle a fourni des résultats qui se réfèrent aux treize régions administratives et de planification comme indiqué plus haut.

En 1998, pour les besoins de l'analyse comparée, les données sur les dix régions économiques avaient été retraitées en fonction des six zones agro-climatiques. Ce qui avait permis de constater une modification de la cartographie de la pauvreté en raison d'une régression importante de l'incidence de la pauvreté dans les régions agro-climatiques du Sud, du Sud-est et du Nord de près de 8 points et à son aggravation significative dans le Centre-sud et relativement moins importante à l'Ouest. L'analyse indiquait que les disparités régionales s'expliquaient par les fortes différences dans la disponibilité des ressources naturelles (eau, terres fertiles, environnement) qui déterminent souvent les types de spéculation. En outre, la forte pression démographique conjuguée à un écosystème très

fragile rend cruciale la question de la pauvreté dans certaines zones notamment le Centre-nord, le Centre-sud et le Sud-est.

Carte 1 : Situation de l'incidence de la pauvreté par région agro-climatique de 1994 à 1998

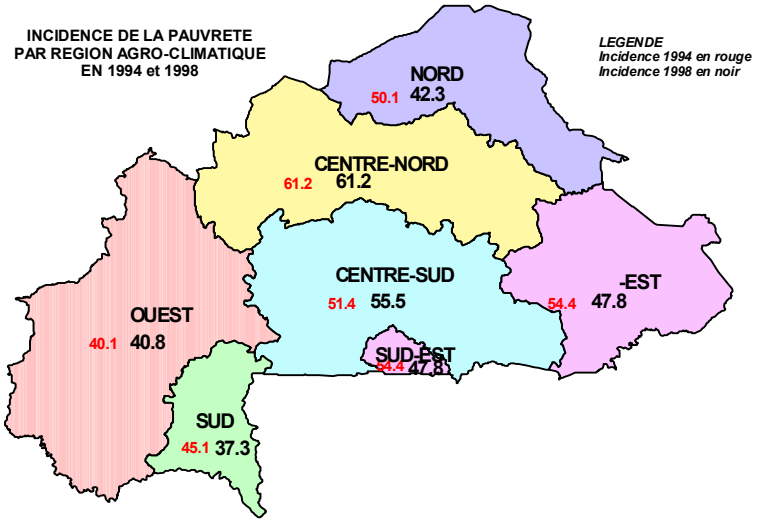

Des études complémentaires montrent que l'évolution de l'incidence de la pauvreté au niveau des différentes régions du Burkina Faso entre 1998 et 2003 permet de regrouper les différentes régions en trois catégories (Cf. Tableau 3 et Carte 2) :

- les régions où l'incidence de la pauvreté s'est réduite au cours de la période : le Centre-nord qui enregistre la plus forte baisse, l'Est, le Sahel et le Centre-ouest ;
- celles où l'incidence s'est accrue de moins de 5 points : il s'agit des Hauts bassins, du Centre-est et des Cascades ;
- celles où elle s'est accrue de plus de 5 points : le Centre, le Centre-sud et le Nord, le Plateau central, la Boucle du Mouhoun et le Sud-ouest.

Tableau 3 : Evolution de l'incidence de la pauvreté par région de 1998 à 2003

Catégories de régions	Régions	Incidence (%)		Evolution 98 - 03
		1998	2003	
Catégorie 1	Centre-nord	58,1	34	-24,1
	Est	46,6	40,9	-5,7
	Sahel	42,2	37,2	-5
	Centre-ouest	44,9	41,3	-3,6
Catégorie 2	Hauts bassins	33,1	34,8	1,7
	Centre-est	51,1	55,1	4
	Cascades	34,8	39,1	4,3
Catégorie 3	Centre	16,5	22,3	5,8
	Centre-sud	58,4	66,1	7,7
	Nord	60,9	68,6	7,7
	Plateau Central	49,9	58,6	8,7
	Boucle du Mouhoun	49,3	60,4	11,1
	Sud-ouest	44,9	56,6	11,7
Burkina Faso		**45,3**	**46,4**	**1,1**

Source : Jean-Pierre LACHAUD, "Pauvreté et inégalité au Burkina Faso : Profil et dynamique, 2003"

Carte 2 : Situation de l'incidence de la pauvreté par région administrative de 1998 à 2003

2.2.7 Analyse de la pauvreté selon le genre

L'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages indique que le niveau de discrimination entre les femmes et les hommes, que l'on peut exprimer par l'écart des incidences de pauvreté, est de 1,4 point au profit des hommes. Les femmes contribuent également plus que les hommes à l'incidence globale de la pauvreté au niveau national (52% contre 48%) et la sévérité de la pauvreté chez elles est légèrement supérieure à son niveau chez les hommes.

Tableau 4 : Indices de pauvreté selon le genre en 2003

Indices de pauvreté	Incid. P_0	Contrib. C_0	Profond. P_1	Contrib. C_1	Sév. P_2
Sexe					
Femmes	47,1	52	15,9	52,3	7,3
Hommes	45,7	48	15,3	47,7	6,9
Sexe du chef de ménage					
Féminin	36,5	4,1	12,7	4,3	5,7
Masculin	46,9	95,9	15,8	95,7	7,2
National	46,4	100	15,6	100	7,1

Source : INSD, Résultats de l'EBCVM, 2003

Toutefois, il ressort que les ménages dirigés par les hommes sont les plus pauvres (46,9% contre 36,5% chez les femmes), cette situation s'expliquant entre autres par l'importance numérique des ménages dirigés par les hommes (Cf. Tableau 4).

Le retard de scolarisation féminine constitue un frein à la participation de la femme au secteur moderne où les femmes scolarisées représentent environ 21% des effectifs dans les administrations publiques et seulement 5% dans les sociétés privées du secteur moderne. Au niveau de l'animation de la vie publique (politique), bien que de nets progrès aient été réalisés, les femmes demeurent peu représentées au Parlement, au Gouvernement comme dans la haute administration centrale et communale. Par exemple, en 2000, la fonction publique comptait environ 11 206 femmes fonctionnaires sur 44 316, soit 25,3%. En 2003, on comptait :

- 04 femmes ministres sur 30, soit 13,3% ;
- 13 femmes députées sur 111, soit 11,7% ;
- 50 femmes magistrats sur 200, soit 25,0% ;
- 04 femmes secrétaires générales de provinces sur 45, soit 08,9% ;
- 05 femmes Hauts commissaires sur 45, soit 11,1% ;
- 05 femmes Ambassadeurs sur 25, soit 20,0% ;
- 03 femmes maires sur 57, soit 05,3%.

La situation sanitaire des femmes se caractérise par une morbidité et une mortalité élevées. Les causes directes telles les hémorragies et les infections sont responsables d'environ 72% des cas de décès maternels. Par ailleurs, il est établi que 55% des femmes enceintes sont anémiées. Sur l'ensemble du pays, seulement 38,4% des femmes enceintes bénéficient d'une consultation prénatale. A cause des accouchements dans des conditions d'hygiène défectueuses, le taux de mortalité prénatale était de 126 pour mille en 1995. Les facteurs explicatifs de la situation sanitaire des femmes relèvent, en plus de l'ignorance et de la pauvreté, du fardeau des activités domestiques ainsi que des pratiques traditionnelles néfastes, de l'insuffisance des mesures d'assainissement et de fourniture d'eau potable.

Les conditions socio-économiques et les pesanteurs sociologiques et culturelles déterminent souvent la faible participation des femmes à la vie économique et publique, notamment la difficulté d'accès à la terre et au crédit. Avec l'aide des ONG, les coopératives de femmes exercent des activités de production maraîchère et d'artisanat. Cependant, ces activités ont une faible productivité en raison du manque de services d'appui et d'accès au crédit.

L'insuffisance des mécanismes institutionnels mis en place pour octroyer des crédits aux femmes empêche celles-ci de bénéficier des facilités de crédit. Pour améliorer les conditions socio-économiques des femmes, il est nécessaire de créer un réseau d'institutions financières capable de drainer l'épargne et de la recycler à des fins d'investissement à travers des crédits à moyen et long termes à leur profit.

Les femmes au Burkina Faso sont deux fois moins alphabétisées (12,9%) que les hommes (24,8%). Cette inégalité qui existe dans toutes les catégories sociales est beaucoup plus prononcée au niveau des catégories les plus pauvres. Ainsi, par exemple, alors que pour le dernier quintile de niveau de vie (les moins pauvres), le taux d'alphabétisation des femmes était en 1994 de 33,5% contre 53,8% pour les hommes, pour le premier quintile de niveau de vie (les plus pauvres), ces taux étaient respectivement de 3% et 10,8%.

En résumé, les femmes ont un accès limité aux soins de santé, aux opportunités d'emploi et de crédit, et participent moins à la vie politique nationale et à la prise de décision. Toutes choses qui traduisent et déterminent leur niveau de pauvreté en même temps qu'elles amplifient celui de l'ensemble de la population compte tenu du rôle déterminant des femmes dans la production, la santé, l'hygiène, la nutrition et l'éducation des enfants. D'où la nécessité impérieuse d'accélérer l'accroissement du taux d'alphabétisation des femmes.

2.2.8 Analyse de la pauvreté selon les groupes socio-économiques

L'analyse selon les groupes socio-économiques distingue neuf catégories en fonction du statut du chef de ménage. Le tableau 5 indique la situation de la pauvreté pour les différents groupes en 1998 et en 2003. En 2003, tout comme en 1998, les agricuteurs vivriers et les agriculteurs de rente constituent les groupes socio-économiques dont la situation en termes monétaires est la plus précaire.

En effet, l'incidence de la pauvreté est passée de 53,4% en 1998 à 55,5% en 2003 pour les premiers, soit une augmention de 2,1 points tandis que pour les seconds l'incidence est passée de 42,4% en 1998 à 45,5% en 2003. Au cours de la période, l'incidence de la pauvreté a également augmenté chez les salariés du secteur privé formel (11,3 % en 2003 contre 1,1% en 1998) et les indépendants/employés non agricoles (12,7% en 1998 et 21,5% en 2003) . En revanche, parmi les salariés du secteur public, les salariés du secteur privé informel, les aides familiaux et apprentis, les chômeurs et les inactifs, l'incidence de la pauvreté monétaire a connu une baisse.

Tableau 5 : Incidence de la pauvreté selon le statut du chef de ménage

Statut du chef de ménage	1998	2003
Salarié public	5,9	4,4
Salarié privé formel	1,1	11,3
Salarié privé informel	16,2	14,8
Indép./Employés non agricoles	12,7	21,5
Agriculuture de rente	42,4	45,5
Agriculture vivrière	53,4	55,5
Aide familiale et apprenti	29,3	4,5
Chômeur	30,0	28,3
Inactif	41,3	34,5

Source : Jean-Pierre LACHAUD, "Pauvreté et inégalité au Burkina Faso : Profil et dynamique, septembre 2003"

La précarité de la situation des agriculteurs vivriers est tributaire de plusieurs facteurs tels :

- le manque d'informations sur les débouchés nouveaux et sur les prix ;
- la restriction des possibilités de commercialisation liée à l'insuffisance d'infrastructures de transport et à l'importance de l'auto-consommation ;
- l'accès limité aux facteurs d'accroissement de la productivité existants ;
- l'insuffisance et la pauvreté des terres cultivables ;
- l'accès des agriculteurs aux services d'éducation, de santé, de formation et d'encadrement.

Quant aux agriculteurs de rente, ils souffrent eux aussi de la faible dotation en capital humain ; les différentes politiques de libéralisation des prix, de restructurations institutionnelles et d'investissement ne semblent pas encore avoir entraîné une dynamisation du monde rural profitable à ces derniers.

2.3 ANALYSE DES DETERMINANTS DE LA PAUVRETE

L'appréhension de la dynamique de la pauvreté implique nécessairement des investigations sur les relations existant entre cette dernière, le bien-être, la croissance économique et les inégalités.

2.3.1 Croissance, bien-être, inégalité et pauvreté

D'une manière générale, les liens entre la croissance et la pauvreté indiquent que l'une augmente quand l'autre diminue. En d'autres termes, la croissance implique un recul de la pauvreté. Bien que cette tendance ne mette pas en évidence les liens de cause à effet entre les deux phénomènes, on peut considérer dans une certaine mesure que la croissance favorise la réduction de la pauvreté même si elle n'explique pas toujours toute sa diminution. La croissance n'est certainement pas suffisante pour imposer un recul de la pauvreté, mais sa nécessité se justifie par le fait que la création de richesses est indispensable pour relever le niveau de revenu général et de bien-être des populations. Pour que la croissance soit un puissant moyen de lutte contre la pauvreté, il est nécessaire que soient résolues les questions de disparités et d'inégalités. Si cette condition est remplie, la réduction de la pauvreté devient elle-même une stimulation réelle pour la croissance à travers :

- le développement de l'esprit d'entreprise et le goût du risque, indispensables à la croissance ;
- l'amélioration de la mobilité des individus grâce à l'accès à plus de ressources productives ;
- l'amélioration de la productivité humaine, une meilleure répartition et une meilleure utilisation des investissements sociaux et économiques.

Au cours de la période 1991-2002, le Burkina Faso a enregistré une croissance économique annuelle moyenne de 5% en termes réels. Durant la période du CSLP (2000-2002), le taux de croissance moyen a été de 4,3%. Ces performances sont nettement en deçà des objectifs initialement fixés pour impulser une augmentation substantielle du niveau de vie des populations. En effet, il était attendu un niveau de croissance d'environ 7 à 8% correspondant à un accroissement du PIB par tête de l'ordre de 4 à 5% susceptible d'entraîner un doublement du revenu par tête en 15 ans.

S'agissant des inégalités, les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages de 2003 indiquent une réduction des inégalités de dépenses par tête entre 1994 et 2003 puisque l'indice de Gini relatif au niveau de dépenses par tête des ménages est passé 0,560 en 1994 à 0,530 en 1998 et à 0,506 en 2003. Mais cette réduction est plus le fait du milieu rural que du milieu urbain. En effet, l'enquête indique aussi une tendance à l'aggravation des inégalités en milieu urbain (+2,8%) et à leur déclin en milieu rural (-3,3%) entre 1994 et 2003.

Toute chose qui tend à renforcer les disparités entre les deux milieux devenus moins homogènes au cours des dix dernières années.

En termes de concentration des dépenses, la valeur de l'indice de Gini (0,46) indique une concentration moyenne, mais en réalité on note des inégalités importantes dans ces dépenses : 50% de la population dépense moins du quart du montant total des dépenses tandis que moins de 25% dépense plus de 50% du montant total.

Au niveau régional, entre 1998 et 2003, les régions du Centre-ouest, du Centre-sud, de l'Ouest, de la Boucle du Mouhoun, du Sud-ouest et du Centre-est enregistrent une réduction des inégalités alors que les autres régions se sont caractérisées par une augmentation des inégalités. Toutefois, cette évolution des inégalités dans les différentes régions ne peut être directement liée à l'activité économique dominante et à l'évolution de la pauvreté dans la mesure où les régions ayant enregistré la réduction des inégalités se caractérisent diversement du point de l'activité économique.

Les régions des Hauts bassins et de la Boucle du Mouhoun, par exemple, se caractéristisent par des productions de rente alors que celles du Centre-sud et du Centre-est se caractérisent par la prédominance de l'agriculture de subsistance.

De même, les régions qui ont enregistré une hausse des inégalités répondent à des caractéristiques différentes : les cultures de rente pour les Cascades, l'élevage pour le Centre-nord et le Sahel, l'agriculture vivrière pour le Nord et le Plateau central, l'agriculture et l'élevage pour l'Est. Cette dernière a enregistré une forte baisse de l'incidence de la pauvreté tandis que le Centre-sud, malgré la réduction des inégalités, se caractérisent par l'augmentation de l'incidence de la pauvreté.

2.3.2 Pauvreté et vulnérabilité des ménages

L'étude sur l'évolution de la pauvreté et de la vulnérabilité indique que l'aggravation du phénomène de la pauvreté est essentiellement due à la pauvreté transitoire. En effet, les résultats consignés sur le graphique 3 indiquent que l'aggravation de la pauvreté au Burkina Faso entre 1998 et 2003 est globalement due au nombre de pauvres transitoires et évolutifs. Ce nombre a beaucoup plus augmenté que celui des pauvres durables qui est en relative diminution. Cette situation préoccupante signifie un accroissement de la vulnérabilité parmi les couches sociales pauvres et, peut-être même, non pauvres. Elle interpelle sur la nécessité de prendre en charge les questions de vulnérabilité des populations dans les différentes stratégies.

<u>Graphique 3</u> : Evolution de la pauvreté et de la vulnérabilité en termes d'individus entre 1998 et 2003

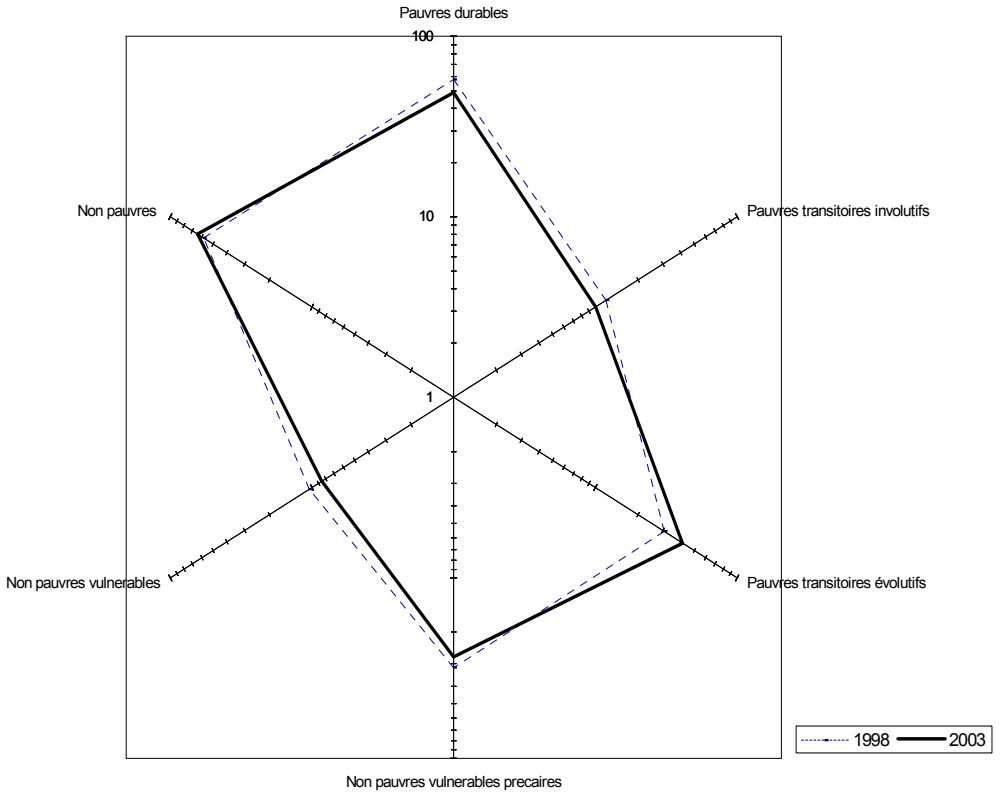

<u>Source</u> : Jean-Pierre LACHAUD, "Pauvreté et inégalité au Burkina Faso : Profil et dynamique, sept. 2003"

S'agissant de la vulnérabilité des ménages, certes, la pauvreté en milieu urbain n'est pas toujours bien connue, mais, l'évolution de l'incidence de la pauvreté dans ce milieu met en évidence la tendance à l'urbanisation de la pauvreté. (Cf. Tableau 1).

Quand on sait que d'ici 2025 un tiers de la population burkinabè vivra en ville, il est impératif de prendre en considération cette situation et cette évolution de la pauvreté urbaine. En fait, l'ampleur et le caractère général du phénomène de la pauvreté et de la paupérisation exigent la mise en place d'un mécanisme dynamique et prospectif de protection sociale contre les risques sociaux et la vulnérabilité, avec la participation active de toutes les couches de la population burkinabè.

<u>ENCADRE 5</u> : Le concept de vulnérabilité selon la Banque mondiale

Selon le rapport de l'étude pilote sur les risques sociaux et vulnérabilité au Burkina Faso, réalisée sous les auspices de la Banque mondiale, « être pauvre ne signifie pas seulement avoir un faible niveau de consommation, d'éducation et de santé.

Comme le démontrent amplement les témoignages, cela signifie aussi avoir peur du lendemain : redouter une crise à tout moment, sans savoir si l'on pourra y faire face. Cette épée de Damoclès fait partie du quotidien des pauvres et il est fort possible que les mutations en cours aujourd'hui dans les courants d'échanges, la technologie et le climat ne fassent qu'exacerber les dangers. Les pauvres sont bien souvent parmi les éléments les plus vulnérables de la société, car ils sont les plus exposés à toutes sortes de risques.

La faiblesse de leur revenu les empêche d'épargner ou d'accumuler des actifs, les laissant désarmés lorsqu'une crise survient. La croissance économique contribue à atténuer la précarité, car il devient plus facile de gérer les risques lorsque les revenus augmentent. Mais, quelle que soit la conjoncture, les pauvres sont moins vulnérables s'ils disposent de mécanismes qui leur permettent de limiter ou d'atténuer les risques, ou d'y faire face ».

Ainsi, par exemple, la région du Centre-nord qui avait une incidence de pauvreté de 48,9% en 1994 pour une moyenne nationale de 44,5% a vu cette incidence passer à 58,1% pour une moyenne nationale de 45,3 ; en 2003, cette région a enregistré une baisse de l'incidence de la pauvreté (34% contre une moyenne nationale de 46,4%).

ENCADRE 6 : Les déterminants de la pauvreté en milieu rural au Burkina Faso

Si l'on néglige les transferts exogènes qui ne peuvent être contrôlés, la performance économique d'un résident rural est la résultante de deux éléments de base : la production totale et le prix auquel cette production peut être cédée. La production totale est essentiellement d'origine primaire et comprend aussi bien la production végétale que celle d'autres activités, y compris l'élevage et les activités non agricoles (artisanat, transformation de produits agricoles, etc.). Cette production dépend entre autres de la productivité des facteurs : la terre, le travail et les outils de travail comme le matériel de traction animale. Le prix correspond à ce que les demandeurs sont prêts à payer pour acquérir les biens produits et, dépend essentiellement des conditions de marché. La situation de pauvreté ou de bien-être d'un habitant rural dépendra étroitement de l'interaction des prix et de la productivité des facteurs essentiels et aussi, de l'environnement du village qu'on peut caractériser en terme d'ouverture sur le reste du monde, à travers le fonctionnement du village, des marchés des biens et services de base nécessaires pour une vie épanouie.

1. **La faible productivité de l'agriculture et des activités non-agricoles**. Les études ont mis en relief la faiblesse de la productivité dans l'agriculture burkinabè. Ceci se traduit par des rendements très bas à l'hectare, en particulier dans les zones vulnérables à forte incidence de la pauvreté. La faiblesse des rendements à l'hectare est expliquée par la faible productivité du travail, exacerbée par le taux de dépendance élevé dans la plupart des ménages (à cause de la présence de nombreux enfants en bas âge). Les résultats d'enquêtes récentes montrent que le revenu agricole par actif varie entre 51.000 F.CFA dans la province du Soum (représentative de la zone sahélienne), 71 000 F CFA dans la province du Passoré (représentative de la zone soudano-sahélienne du Plateau central) et 89 000 F CFA dans la province des Bâlé (représentative de la zone nord-guinéenne). Les études montrent aussi que les activités non-agricoles rapportent chaque année par actif 15 000 F.CFA au Soum, 18 000 F CFA au Passoré et 37 000 F CFA dans les Bâlé durant une période de 4 mois après les récoltes de 1998-1999.

La faiblesse de la productivité des facteurs tient à plusieurs causes. De façon globale, l'orientation vers l'agriculture de subsistance dans les zones les plus pauvres limite l'échelle de la production à un niveau bas, ceci étant accentué par l'absence d'équipement économisant le travail qui apparaît comme une contrainte à certains cycles de la production. L'orientation vers une agriculture de subsistance n'est cependant pas une fatalité. Parmi les facteurs explicatifs immédiats, on peut noter trois éléments : (**i**) la faiblesse du niveau d'instruction, dont une des conséquences est de limiter le champ de vision des paysans à ce qui se passe autour d'eux ; (**ii**) la non-complétude des technologies utilisées dans les zones vulnérables, qui visent surtout à atteindre l'autosuffisance ; ces technologies centrées autour du captage des eaux (diguettes, zaï) ne sont pas complétées par une forte utilisation d'engrais minéraux et organiques ; (**iii**) l'absence d'une politique nationale de grande envergure de diffusion des nouvelles technologies dans les zones vulnérables (l'exception étant la zone cotonnière).

2. **Les fortes fluctuations intra- et inter - annuelles des prix**. Les fluctuations des prix, qui vont du simple au double entre la période des récoltes et celle de soudure, ou même d'une région à l'autre, sont la preuve de l'imperfection des marchés. La faiblesse des prix à la récolte et leur hausse durant les mois de production agricole pénalisent fortement les paysans pauvres et contribuent à aggraver la pauvreté. En effet, ce sont les pauvres qui sont souvent forcés de vendre leur production vivrière à la récolte pour satisfaire des besoins urgents et qui sont obligés de racheter les mêmes produits six à neuf mois plus tard pour faire face à leur déficit alimentaire.
Plusieurs facteurs expliquent les fortes variations des prix dans le temps et dans l'espace : (**i**) des coûts de transaction élevés dus à la fragilité des marchés, l'absence de contrats, l'absence d'assurance, qui créent une situation où les prix reçus par le producteur s'écartent fortement des prix payés par les consommateurs dans les centres de demande. Ces mêmes facteurs créent un écart entre les prix à la récolte et quelques mois plus tard, en excluant certains producteurs du marché et rationnant ainsi l'offre ; (**ii**) l'insuffisance d'infrastructures limite les transmissions entre marchés et de ce fait les arbitrages pouvant soutenir le niveau des prix. Un exemple est le manque de voie de communication efficace entre la zone productive de l'ouest du pays (provinces de la Kossi, du Houët, du Kénédougou, de la Bougouriba) et la région sahélienne à faible productivité agricole (provinces du Yatenga, du Soum, du Séno) et (**iii**) l'absence d'une politique de stabilisation des prix au niveau national.

3. **La faible ouverture des villages sur l'extérieur ou la non-fonctionnalité des marchés**. Produire au-delà de ce qu'on peut consommer dépend non seulement des facteurs cités ci-dessus, mais aussi des utilisations possibles du surplus. L'existence de biens marchands suscitant des besoins est nécessaire pour provoquer la création de surplus monétaire permettant d'y avoir accès. Le milieu rural reçoit peu de biens et services qui rehaussent la qualité de la vie. Ce manque de profondeur du marché des biens modernes et les distances ou difficultés de communication routière entre les villages et les centres d'approvisionnement constituent un frein à une productivité accrue.
4. Les rapports de genre concourent à limiter la production agricole de certaines catégories sociales défavorisées telles que les femmes, les jeunes, les migrants… Leur difficile accès à la terre, plus exactement, le problème de la sécurité foncière et leur difficile accès également aux moyens et techniques de production, à l'encadrement sont autant de facteurs qui limitent la productivité des intéressés.

2.3.3 Pauvreté et caractéristiques socio-économiques

2.3.3.1 Education et pauvreté

Le Burkina Faso figure toujours parmi les pays où la situation de l'éducation reste encore préoccupante. Selon les résultats de l'EBCVM, le taux brut de scolarisation au primaire qui était de 40,9% 1998 est passé à 44,1% en 2003. Ainsi, près de 56% des enfants burkinabè d'âge scolaire sont encore exclus du système en 2003. Toutefois, des progrès s'amorcent à la rentrée scolaire 2003-2004, le taux brut de scolarisation a franchi la barre de 50% pour s'établir à 52,3%. Par ailleurs, il existe des différences selon le milieu de résidence, le sexe et la région administrative. En effet, le taux brut de scolarisation est trois fois plus élevé en ville qu'en campagne (101,9% contre 34,1%). Par rapport aux régions administratives, les régions du Centre, des Hauts bassins et du Centre-ouest ont des taux de scolarisation supérieurs à la moyenne nationale avec respectivement 94,4%, 56,7% et 56,1%. La région du Sahel possède le plus faible taux de scolarisation avec un niveau de 22%. Selon le sexe,

le pourcentage de garçon en âge scolaire, admis dans le système dépasse celui des filles de 11,4 points soit 49,6% et respectivement 38,2%.

Le taux d'alphabétisation est passé de 18,9% en 1998 à 21,8% en 2003 mais selon les dernières sataistiques du MEBA, ce taux serait de 32,5%. Il est également réparti de façon inégalitaire selon le genre et le milieu de résidence.

Selon le genre, les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages indiquent que le taux d'aphabétisation des pauvres est deux fois inférieur à la moyenne nationale et quatre fois inférieur à celui des riches qui est de 42,1%.

Par rapport au sexe, l'enquête note que le taux d'alphabétisation des hommes s'est amélioré de 2,3 points entre 1994 et 2003, en passant de 27,1% à 29,4% ; dans le même temps le taux d'alphabétisation des femmes n'a gagné que 1,1 point en passant de 11,4% à 12,5%.

Par rapport au milieu de résidence, les populations des zones urbaines accèdent plus à l'alphabétisation (56,3%) que les populations des zones rurales (12,5%). Entre 1994 et 2003, le taux d'alphabétisation en milieu urbain s'est amélioré de 9,1 points alors que celui du milieu rural n'a augmenté que de 5,9 points.

Au niveau des régions administratives, ce sont encore les régions du Centre, de l'Ouest et du Centre-ouest qui enregistrent les meilleurs taux tandis que celles du Centre-sud et du Sahel enregistrent les plus faibles taux en 2003.

Pour les enseignements secondaire et supérieur, en 2003, les taux brut de scolarisation au niveau national sont respectivement de 15,6% et 2,1%.Toutes les tendances dégagées en ce qui concerne le taux brut de scolarisation au primaire et le taux d'alphabétisation se retrouvent pratiquement au niveau de ces ordres d'enseignement (Cf. tableau 6).

ENCADRE 7 : Les déterminants de la pauvreté urbaine et rurale

Dans l'étude sur « la dynamique de la pauvreté au Burkina Faso : éléments d'analyse », réalisée en septembre 2001, Jean-Pierre LACHAUD met en évidence plusieurs facteurs déterminants de la pauvreté tant en milieu rural que urbain : le niveau d'instruction du chef de ménage et des autres membres adultes du groupe, le sexe du chef de ménage, le nombre d'enfants de moins de 14 ans dans le ménage, l'accès du chef de ménage à l'emploi, la variable "statut matrimonial et type de ménage", etc.

Quel que soit le milieu de résidence, l'instruction du chef de ménage et des autres membres adultes du groupe influence de façon positive la consommation par tête des ménages, les ménages dont le chef ou des membres adultes possèdent un niveau d'instruction élevé sont caractérisés par des dépenses supérieures à celles des ménages sans instruction. Toutefois, cet effet du niveau d'instruction paraît plus important en ville qu'en milieu rural.

Par rapport au sexe, dans les milieux urbain et rural, l'avantage comparatif de bien-être serait en faveur des ménages dirigés par les hommes en 1994 et en 1998 mais l'analyse révèle la progression du niveau de vie des ménages gérés par les femmes au cours de la période. Contrairement à l'instruction, c'est en milieu rural que le sexe du chef de ménage revêt plus d'importance dans le bien-être des ménages.

S'agissant de l'état matrimonial et du type de ménage, les groupes dont le chef est marié ou, gère une famille monoparentale ont un niveau de bien-être élevé. En ville comme en milieu rural, cette variable capte les effets liés à la taille du ménage mais l'effet démographique du ménage s'exprime en général à travers le poids des enfants de moins de 14 ans et de celui des personnes âgées.

Dans les deux milieux, la présence d'un grand nombre d'enfants de moins de 14 ans dans le ménage influence négativement le bien-être du ménage. L'effet négatif du poids des enfants est plus accentué en milieu urbain qu'en milieu rural. Quant au poids des personnes âgées, il est plus significatif en zone urbaine où il affecte paradoxalement la consommation par tête des ménages de façon positive.

Enfin, l'accès à l'emploi du chef de ménage est un facteur d'élévation du niveau de la consommation par tête des ménages surtout pour les ménages gérés par un chef salarié protégé. En milieu rural, entre 1994 et 1998, les gains relatifs en termes de consommation par tête, c'est-à-dire l'amélioration relative du bien-être, des ménages gérés par un chef salarié mais non protégé se sont amenuisés et leur déficit de bien-être par rapport aux ménages de salariés protégés a augmenté de plus de 50%. La même tendance est observée pour les travailleurs indépendants non-agricoles et les chômeurs. Le phénomène mis en exergue ici est celui de la précarité du statut du travail non protégé en milieu rural.

Tableau 6 : Indicateurs de l'éducation en 2003

Taux bruts de scolarisation		Milieu de résidence			Quintiles de dépenses					Total
		Urbain	rural	total	1 + pauvre	2	3	4	5 - pauvres	
Primaire	Masculin	104,2	40,6	49,6	36,3	44,6	50,7	51,1	74,4	49,6
	Féminin	99,6	27,0	38,2	22,1	32,5	37,6	43,98	66,1	38,2
	Total	101,9	34,1	44,1	29,1	23,8	44,5	47,7	70,3	44,1
Secondaire	Masculin	53,8	8,0	17,3	6,1	7,7	13,5	19,7	43,7	17,3
	Féminin	47,9	4,2	13,8	3,5	5,9	9,6	12,0	33,2	13,8
	Total	50,7	6,1	15,6	4,9	6,9	11,6	15,8	37,6	15,6
Supérieur	Masculin	11,5	0,08	3,4	…..	4,3	0,3	0,7	11,1	3,4
	Féminin	5,0	…..	1,2	…..	…..	…..	0,2	2,5	1,2
	Total	8,2	0,03	2,1	…..	…..	…..	0,1	4,0	2,1

Source : INSD, Rapport d'analyse des résultats de l'EBCVM 2003

2.3.3.2 Santé et nutrition

Les données de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages de 2003 permettent d'apprécier la situtation sanitaire et nutritionnelle à travers essentiellement le taux de morbidité global, le taux de consultation, les indicateurs d'accès aux services de santé en général et de santé maternelle en particulier, les indicateurs sur la situation du VIH/SIDA, le retard de croissance des enfants et l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans. L'analyse de l'ensemble de ces indicateurs montrent que la situation sanitaire est préoccupante.

Le taux de morbidité global, qui mesure l'état général de santé, est de 5,8% en 2003 signifiant qu'environ six individus sur cent ont connu au moins un cas de maladie. Ce taux a connu une évolution favorable par rapport à 1998 où son niveau était de 7,1% soit une baisse de 1,3 point. Il est de 6,8% pour le milieu urbain contre 5,3% pour le milieu rural.

En terme d'analyse spatiale, les régions administratives du Plateau central (8,3%), du Sud-ouest (7,6%), du Centre (7,3%) et du Centre-est (6,9%) enregistrent des taux de morbidité supérieurs à la moyenne nationale. Les taux les plus faibles sont enregistrés dans les régions des Cascades (3,9%), du Nord (4%) et de l'Est (4%).

Le taux de consultation en 2003 est de 4,2%. En milieu urbain, il est relativement plus élevé (5,8%) qu'en milieu rural (3,8%). Il est sensiblement le même chez les femmes et chez les hommes (4,4% et 4% respectivement) et est inégalement réparti entre les régions, entre 6,6% et 2,2%. Dans les régions du Plateau central (6,6%), du Centre (6,1%) et du Centre-est (5,2%) les populations consultent plus dans les formations sanitaires (16,6%) tandis que celles de régions du Nord (2,2%), du Centre-sud (2,7%), de l'Est (3,4%), de la Boucle du du Mouhoun (3,6%), des Cascades et du Sahel (3,7%) ont les plus faibles taux de consultation (3,7%).

Tableau 7 : Situation de quelques Indicateurs de santé au Burkina Faso en 2003

	Accès aux services de santé	Taux de morbidité	Taux d'utilisation
Ensemble	35,2	5,8	4,2
Milieu de résidence			
Rural	26,6	5,5	3,8
Urbain	74,3	6,8	5,8
Régions administratives			
Hauts Bassins	46,6		4,4
Boucle du Mouhoun	33,7		3,6
Sahel	21,3		3,7
Est	30,1	4,0	3,4
Sud Ouest	5,3	7,6	4,2
Centre Nord	21,2		4,0
Centre Ouest	29,7		4,1
Plateau Central	21,4	8,3	6,6
Nord	42,6	4,0	2,2
Centre Est	33,3	6,9	5,2
Centre	79,3	7,3	6,1
Cascades	20,9	3,9	3,6
Centre Sud	29,0		2,7
Groupe socioéconomique			
Public	81,6	7,8	7,0
Privé formel	72,0	7,8	7,3
Privé informel	59,1		4,8
Agricole indépendant	26,7	5,4	3,7
Autre Indépendant	67,2		5,0
Sans emploi	56,9		5,8
Autre	73,3	24,3	4,9
Sexe			
Masculin	35,4	5,9	4,0
Féminin	35,1	5,7	4,4

Source : INSD, Rapport d'analyse des résultats de l'EBCVM 2003

D'une manière générale, les centres de santé périphériques (CSPS) sont les plus fréquentés par les populations mais la proportion des indivivus s'adressant à ces établissements est en

baisse ; ils ont reçu 48,1% des consultations en 2003 contre 57,5% en 1998. Parmi les structures de référence (CMA /CM, CHR, CHN), seuls les CHR voient leur taux de fréquentation augmenté de 5,3% à 8,3%. La proportion de personnes utilisant les services des guérisseurs traditionnels (marabouts et pharmacopée) a pratiquement doublé (15,7% en 2003 contre 8,8% en 1998).

S'agissant de l'accès des populations aux services de santé, mesuré par la durée du trajet entre le domicile et un établissement de santé. On note que 35,3% des populations sont situées à moins de 30 minutes (norme officielle) d'une formation sanitaire. Ce taux cache d'énormes disparités comme l'indique le tableau 7. En effet, près de trois quart (3/4) des populations urbaines (74,3%) contre seulement un quart (26,6%) ont accès aux services de santé. Au niveau régional, seules trois régions – les Hauts bassins (46,6%), le Nord (42,6%), et le Centre (79,3%) - ont des taux d'accès supérieurs à la moyenne nationale ; la plupart des autres régions ont des taux d'accès en dessous de 30%. La situation est particulièrement préoccupante dans la région du Sud-ouest où seulement 5,3% des populations sont situées à moins de 30 minutes d'un établissement de santé.

<u>Graphique 4</u> : Répartition (en %) des consultations selon le type de structure/praticien consulté en 1998 et 2003.

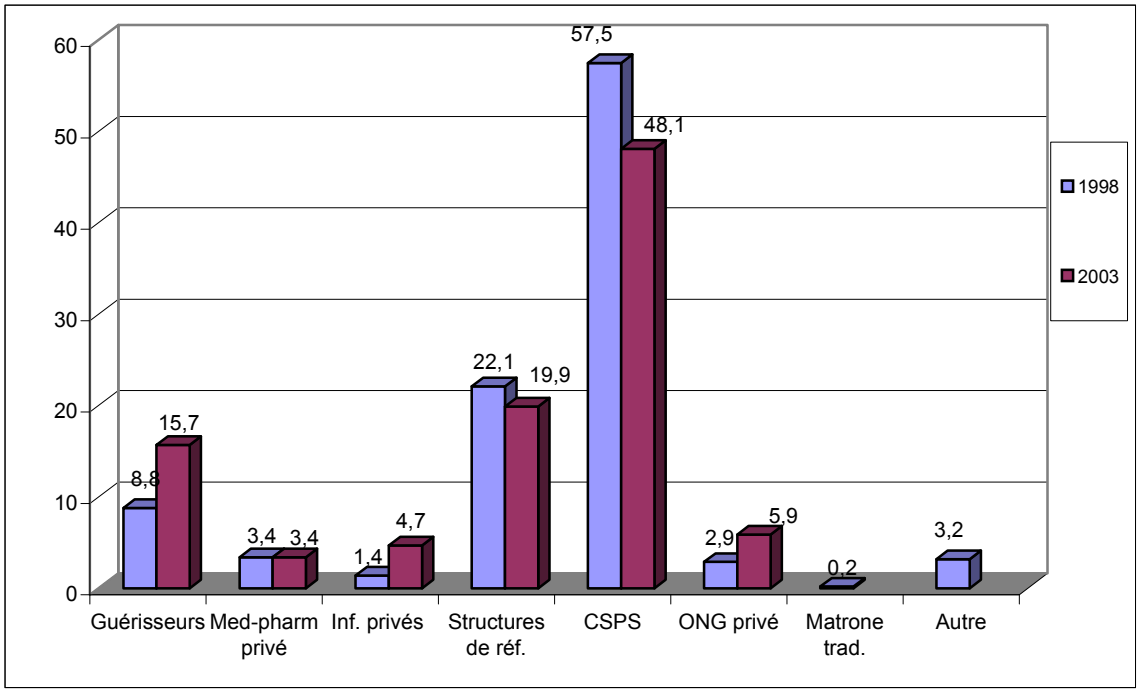

Dans le domaine de la santé maternelle, en 2003, 73,3% des femmes ayant eu une naissance vivante au cours de l'année précédente ont bénéficié de soins prénataux. La proportion des femmes ayant accouché dans une formation sanitaire (maternité ou hôpital) est remonté à son niveau de 1993 (43%) après la baisse enregistrée en 1998 (27%). On note que 44,2% des accouchements au cours des cinq dernières années ont été assistés par un personnel qualifié (docteurs, infirmières et sages femmes) ; ce chiffre est supérieur de 3,8 points à celui fourni par l'EDS 2003 (40,3%). Le tableau 8 donne quelques indicateurs sur la santé maternelle en 2003.

Par ailleurs, l'indice de fécondité chez les femmes de 15 à 49 ans a continuellement diminué en passant de 6,9 en 1993 à 6,8% en 1999 et à 6,2 en 2003. Ainsi, la baisse de l'indice de fécondité a été plus prononcée entre 1999 et 2003 que entre 1998 et 1999 compte tenu de l'utilisation de plus en plus marquée des méthodes contraceptives.

Tableau 8: Indicateurs de santé maternelle en 2003

	Lieux d'accouchement		Assistance lors de l'accouchement					
	Hôpital / Maternité	Autre	Docteur	Infirmière	Sage-femme	Total Pers. qualifié	Accoucheuse traditionnelle	Autre personnel
Ensemble	43,0	57	0,9	10,9	32,4	44,2	51,9	3,8
Milieu de résidence								
Rural	35,8	64,2	0,6	11,1	25,3	37	58,8	4,2
Urbain	90,8	9,1	2,8	9,7	80,1	92,6	6,3	1,1
Régions administratives								
Hauts Bassins	57,3	42,7	0,4	16,2	40,5	57,1	36,1	6,8
Boucle du Mouhoun	38,4	61,6	0	12,1	26,4	38,5	58,9	2,6
Sahel	17,5	82,5	0,5	1,3	15,6	17,4	76	6,6
Est	31,4	68,6	0,3	15,8	16,8	32,9	62,8	4,2
Sud Ouest	21,9	78,1	0	0,6	21,5	22,1	76,8	1,1
Centre Nord	34,3	65,7	0,2	10,1	24,8	35,1	64,1	0,9
Centre Ouest	44,8	55,2	0,6	4,7	43,5	48,8	48,5	2,7
Plateau Central	44	56	0	8,9	42,9	51,8	46,1	2,1
Nord	36,2	63,8	1,5	6,5	29,7	37,7	60,9	1,3
Centre Est	52,1	47,9	3,3	23,7	25,2	52,2	39,8	7,9
Centre	85,8	14,2	3,5	9,1	73,4	86	13,4	0,5
Cascades	42,1	57,9	0,6	18,1	23,6	42,3	48,4	9,3
Centre Sud	50,1	49,9	1,3	9,2	42,2	52,7	39,8	7,6
Groupe socio-économique								
Public	97,5	2,6	4,1	12,5	81,3	97,9	1,6	0,6
Privé formel	87,9	12,1	6	8,5	74,5	89	7,3	3,7
Privé informel	59,9	40,1	0	5,7	52,9	58,6	39,1	2,3
Agricole Indépendant	36,4	63,5	0,6	11	26,4	38	57,8	4,2
Autre Indépendant	73,8	26,2	1,9	11,6	60,2	73,7	23,9	2,3
Sans emploi	63,6	36,4	0,6	12,9	51,3	64,8	33,5	1,6
Autre	100	0	0	100	0	100	0	0,0

Source : INSD, Rapport d'analyse des résultats de l'EBCVM 2003

En 2003, le taux de prévalence du VIH/SIDA dans l'ensemble de la population est estimé à 1,9% soit une baisse de près de 5 points par rapport à 1999. La connaissance du VIH/SIDA a considérablement augmenté chez les femmes de 15 à 64 ans (96% en 2003 contre 87% en 1998) ; chez les hommes de la même tranche d'âge, la connaissance des modes de transmission du VIH/SIDA est passé de 96% à 97%. D'une manière générale, les populations ont une bonne connaissance des modes de transmission de cette pandémie mais on constate une faible utilisation du condom comme moyen de prévention (6,6% chez les femmes et 23,4% chez les hommes).

Au niveau des indicateurs de mortalité chez les enfants, il ressort que ceux-ci ont connu une légère amélioration entre 1993 et 2003 comme l'indique le tableau 9. En effet, à l'exception du taux de mortalité infanto-juvénile et de la mortalité post-néotale qui ont accusé une hausse entre 1993 et 1998, les autres indicateurs ont connu des baisses sensibles.

Tableau 9 : Evolution de la mortalité chez les enfants au Burkina Faso entre 1993 et 2003

	1993	1999	2003
Mortalité infanto-juvénile (‰)	204,5	219	184
Mortalité infantile (‰)	107,6	105,3	83
Mortalité néonatale (‰)	51,3	41	31
Mortalité post- néonatale (‰)	56,2	65	51

Source : INSD, Rapports d'analyse EDS 1993, 1999 et 2003

En ce qui concerne l'état nutritutionnel, l'EBCVM indique que 44,5% des enfants burkinabè souffrent d'un retard de croissance. Cette malnutrition touche plus les enfants du milieu rural (46,8%) que ceux du milieu urbain (29,7%). Les régions de l'Est (59,9%) et du Plateau central (52,2%) sont les plus touchées par le retard de croissance. L'insuffisance pondérale concerne 42,2% des enfants du Burkina Faso, surtout en milieu rural. Dans les régions de l'Est et du Centre-est, plus de 50% des enfants sont concernés. Enfin, la prévalence du retard de croissance (émaciation) touche 19% des enfants au Burkina Faso.

Tableau 10 : Indicateurs de nutrition en 2003

	Retard de croissance	Insuffisance pondérale
Ensemble	44,5	42,2
Milieu de résidence		
Rural	46,8	44,5
Urbain	29,7	27,0
Régions administratives		
Hauts Bassins	38,8	36,4
Boucle du Mouhoun	39,4	41,0
Sahel	50,0	45,7
Est	59,9	56,1
Sud Ouest	45,6	34,4
Centre Nord	39,6	36,8
Centre Ouest	44,7	38,0
Plateau Central	52,2	47,0
Nord	46,1	43,5
Centre Est	41,4	52,2
Centre	31,7	31,9
Cascades	48,9	34,8
Centre Sud	50,6	45,5
Groupe socio-économique		
Public	31,1	22,5
Privé formel	29,6	26,4
Privé informel	39,9	34,6
Agricole indépendant	46,2	44,1
Autre Indépendant	39,0	36,2
Sans emploi	39,3	35,4
Autre	0,0	50,0
Sexe		
Masculin	46,8	43,4
Féminin	42,3	41,0

Source : INSD, Rapport d'analyse des résultats de l'EBCVM 2003

2.3.3.3 Eau potable

La situation en matière d'approvisionnement en eau potable se caractérise par une amélioration du taux de couverture, due aux efforts consentis en matière d'équipement du pays en forages et autres centres d'approvisionnement. En effet la proportion des ménages utilisant l'eau des forages est passée de 31% en 1998 à 40,4% en 2003. En ce qui concerne l'hygiène et l'assainissement, la situation est encore plus préoccupante, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, accentuant les risques de mortalité et de morbidité dus aux maladies d'origine hydrique, liées à l'insalubrité de l'eau et de l'habitat : 4,2% des ménages ruraux consomment encore l'eau des rivières et des cours d'eau.

Environ 90% des ménages s'approvisionnaient au puits, au forage ou au robinet public aussi bien en 1998 qu'en 2003. Le pourcentage d'utilisation du robinet a cependant connu une augmentation modérée entre 1998 et 2003 en milieu urbain, tandis que l'utilisation du forage connaît une certaine progression en milieu rural, comparativement aux autres sources d'eau potable. Ces tendances dénotent d'une amélioration de la qualité de l'eau potable disponible pour les ménages. On note toutefois la rareté de l'eau potable pour les régions de la Boucle du Mouhoun (33,7%), l'Ouest (54,6%) et le Sud-ouest (59,6%). Les bons résultats enregistrés sont en partie attribuables à la politique nationale de l'eau potable (″Eau potable pour tous en l'An 2000″). Grâce à l'intervention vigoureuse de cette politique, le Sud-ouest qui en 1994, tirait 68% de son eau des rivières (donc non potable) a réduit cette source à 25,4% en 2003. Cependant, la période de collecte des données en 2003 (période sèche) n'exclut pas que le faible recours aux cours d'eau soit dû à leur assèchement.

2.3.3.4 Cadre de vie

La qualité du logement, qui regroupe un ensemble d'éléments rendant l'habitat confortable ou inconfortable, est analysée à travers plusieurs dimensions : le mur, le plancher, le toit, le mode d'évacuation des eaux usées, le type de toilette, la présence d'électricité et le type d'énergie utilisée pour la cuisine. Pour cet indicateur du développement humain, le hiatus entre la ville et le village est énorme.

Parmi les services de l'habitat, l'électricité est celui qui peut contribuer à changer substantiellement le mode de vie. En milieu rural burkinabè, moins de 1% des ménages y avait accès en 1994 et aucun progrès sensible n'a été enregistré en 2003 (à peine 1,1%). Il est vrai que le Burkina n'a pas encore adopté une politique d'électrification rurale, cela peut-être parce que le service est même encore fourni en deçà de la demande en milieu urbain. La proportion des ménages urbains à habitation équipée de service électrique n'a connu qu'une faible progression : 29 % en 1994 à 34% en 1998 et à 45,7% en 2003. Une majorité des citadins utilise toujours comme moyen d'éclairage la lampe-pétrole : 69% en 1994 et 51,8% en 2003.

Un constat d'importance est qu'en milieu urbain, les ménages des quintiles inférieurs du niveau de vie n'ont enregistré aucun progrès remarquable en matière de fourniture d'électricité entre 1994 et 2003. Ceci est dû à un écart important entre l'offre et la demande en forte progression par suite de l'occupation accélérée de zones périphériques.

2.3.3.5 Emploi, niveau d'instruction et pauvreté

La participation au marché du travail et le niveau de dotation en capital humain apparaissent comme des facteurs déterminants garantissant l'accès des individus à l'emploi et la stabilité des revenus dans une perspective de réduction de la pauvreté. En 2003, les taux de participation au marché du travail des personnes âgées de 15 à 60 ans ont été estimés à 87,3% et 64,8%, respectivement en milieu rural et en milieu urbain. Il est de 87,8% pour les hommes et de 77,7% pour les femmes. Cette participation est liée à plusieurs facteurs tels que :

- le niveau d'instruction des individus : la sensibilité de l'offre de travail à l'instruction est très forte pour toutes les personnes de 15 à 60 ans en milieu rural, alors qu'en milieu urbain cette forte sensibilité se révèle pour les jeunes (filles et garçons) ;
- le niveau de vie des ménages : le taux d'offre est respectivement de 71,5% et 60,1% pour les ménages pauvres et les ménages riches ; cela indique la faible productivité des activités exercées par les premiers. La variation du taux d'offre de travail en fonction du niveau de vie est liée à la présence de membres secondaires dans ces ménages, notamment en milieu urbain. Elle reflète en général les stratégies de survie des ménages et cache vraissemblement le phénomène du travail des enfants.

En la matière, plusieurs éléments d'analyse indiquent que l'orientation des politiques économiques vers la promotion de l'emploi non vulnérable et l'accroissement de l'efficacité de la participation aux marchés de travail est susceptible de contribuer à la réduction de la pauvreté à moyen ou long terme.

L'accès des femmes à l'emploi constitue, dans une certaine mesure, un facteur d'autonomisation. Or, l'accès des femmes pauvres à l'emploi se fait le plus souvent par le biais du travail indépendant non-agricole et le travail agricole, notamment à travers leur insertion dans le secteur informel. Aussi, observe-t-on une dégradation du niveau de vie des ménages gérés par les femmes dotées de ces deux statuts de travail. Toute chose qui montre les difficulutés d'insertion de la majorité des femmes et l'inefficacité du secteur informel pour créer des opportunités de rééquilibrage entre les hommes et les femmes.

Un autre aspect de l'emploi est sa distribution selon le statut du travail, le milieu de résidence, le sexe et le type de ménage. A cet égard, les études mettent en évidence une articulation de la structure du marché du travail autour de trois grands systèmes productifs : le secteur agricole, le secteur informel rural (essentiellement agricole) et urbain (essentiellement non agricole), le secteur moderne essentiellement urbain (salariés des secteurs privé et public formels).

2.3.4 Autres déterminants

La pauvreté dépend de la disponibilité et du rendement d'un ensemble d'actifs physiques humains et sociaux. Ces actifs sont le plus souvent régis par le marché et une multitude d'institutions, de normes et de valeurs. Parmi ces actifs, la terre, le capital productif et

certains services financiers paraissent déterminants lorsqu'il s'agit d'offrir aux pauvres des opportunités de création de revenus.

2.3.4.1 Accès des pauvres à la terre

Les textes portant réorganisation agraire et foncière (RAF) ont fait l'objet de plusieurs relectures pour tenir compte de l'évolution des réalités nationales. Leur mise en œuvre est encore limitée bien que constituant un impératif dans le cadre des initiatives de réduction de la pauvreté ; la répartition et la possession des terres, surtout cultivables (y compris l'attribution de titres de propriété), ont des incidences décisives sur la production, le revenu et les conditions de vie des ménages pauvres ruraux.

Au-delà de son accès en tant que ressource productive agricole, la terre peut aussi être valorisée en tant que patrimoine foncier et principal actif des ménages pauvres. Il est aussi possible de lui attribuer une valeur d'échange en vue de favoriser l'allocation la plus efficace de cette ressource naturelle entre plusieurs utilisations possibles et ainsi contribuer à l'amélioration du bien-être des pauvres. Enfin, dans le cadre du financement de micro-infrastructures ou d'activités génératrices de revenus, la terre, souvent le seul actif des ménages pauvres, peut servir de garantie à l'octroi de crédits ou de prêts.

2.3.4.2 Accès des pauvres au capital productif et aux services financiers

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et des revenus des groupes pauvres, l'accès de ceux-ci au capital productif et aux technologies qui leur sont adaptées, permet l'accès à un emploi ou à une activité génératrice de revenus, et par voie de conséquence, au capital financier et, plus particulièrement, au crédit. Au-delà de l'impact reconnu de l'épargne et du crédit sur la réduction de la pauvreté et l'accroissement des revenus, la question clé pour le développement du micro-crédit à destination des pauvres se focalise sur l'intermédiation financière qui permet de mettre ensemble l'offre et la demande de fonds via ces professionnels.

En la matière, les autorités burkinabé ont mis en place des instruments de financement tels que le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi, le Fonds d'appui au secteur informel, le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes, le Projet d'appui à la promotion de petites et moyennes entreprises. Ces fonds complètent les initiatives développées par les organismes de coopération pour la promotion de la petite entreprise : Cellule d'appui à la petite entreprise de Ouagadougou, Bureau d'appui en management d'entreprise de la région de Bobo Dioulasso, etc. Ces différents fonds ont permis de financer un certain nombre de projets et de créer des emplois mais ils restent limités dans leurs capacités à répondre aux besoins du public cible.

En règle générale, cependant, l'intermédiation financière a peu touché les zones et les ménages les plus pauvres. L'économie des pauvres reste peu liquide à cause de l'inexistence des banques à leur niveau et du peu d'implantation des organismes de micro-crédit. Ils ne peuvent donc ni accumuler de l'épargne ni avoir accès au crédit. Dans la perspective de la réduction de la pauvreté humaine, il est nécessaire d'accroître l'offre de micro-financements, afin de proposer une gamme variée d'activités essentielles pour la promotion des conditions de vie des pauvres, la satisfaction de leurs besoins essentiels de base et le renforcement de leurs capacités.

Si les causes de la pauvreté sont multiples, il est aussi de notoriété qu'il existe une corrélation entre la création de la richesse et l'accès au financement. En effet, les difficultés d'acquisition d'actifs de production sont tout aussi cruciales que les problèmes d'accès à la formation, aux techniques de production et aux systèmes d'information ; et ces difficultés ne peuvent être souvent résolues que par l'accès à l'emprunt. La sagesse populaire ne dit-elle pas que c'est avec l'argent emprunté que l'on sort de la pauvreté.

En s'inscrivant dans une perspective structurelle, c'est-à-dire dans un cadre de long terme et de développement, la recherche d'un financement adéquat de l'économie ne peut durablement se satisfaire du schéma actuel qui exclut une frange importante des populations, surtout dans un contexte de grande pauvreté.

De l'analyse qui précède, il ressort que, outre les facteurs écologiques et géographiques, la pauvreté au Burkina Faso est due essentiellement à :

- une économie peu compétitive, croissant à un taux modeste qui ne permet pas de dégager des revenus et de créer des emplois pour une large partie de la population peu instruite et qui ne génère pas non plus suffisamment de ressources à l'Etat, lui permettant d'assurer la fourniture des services sociaux et économiques de base ;
- une population peu alphabétisée et peu scolarisée, bénéficiant de peu de soins et soumise au risque du SIDA.

Ces dernières années, la pauvreté n'a pas diminué comme l'on pouvait s'y attendre avec un taux de croissance de l'économie de plus de 5%. Elle est globalement restée stable avec une légère diminution en milieu rural compensée par une forte poussée en milieu urbain. La pauvreté monétaire au Burkina Faso a peu évolué mais des changements structurels susceptibles de se renforcer sont en cours. La dynamique de la pauvreté est étroitement liée à l'existence et à l'évolution des inégalités. Les inégalités de dépenses qui sont restées stables au niveau national, ont connu une baisse dans les zones rurales alors qu'elles se sont accrues en milieu urbain. Cette croissance des inégalités en milieu urbain a plus que contrebalancé la réduction des dépenses réelles, ce qui explique l'aggravation de la pauvreté urbaine, alors qu'en zone rurale, la baisse de ces inégalités a contribué à freiner la croissance de la pauvreté.

Des améliorations plus ou moins sensibles ont pu être enregistrées, si l'on admet que le biais de la croissance économique est positif sur l'incidence de la pauvreté. La réduction des inégalités en milieu rural peut être interprétée comme le signe d'une croissance pro-pauvres. Cette conclusion est corroborée par l'analyse selon les centres urbains qui indique que la composante distribution est positive, surpassant l'effet croissance dans les deux grandes agglomérations du pays. En outre, dans les régions du Sahel, du Centre-ouest et du Centre-nord, où l'incidence de la pauvreté a diminué statistiquement et significativement entre 1994 et 2003, les effets d'inégalité ont certainement surpassé les effets de croissance, indiquant une redistribution en faveur des populations pauvres. Les progrès sont donc mitigés tant au niveau macroéconomique qu'au niveau des principaux secteurs sociaux (progrès timides dans les secteurs de l'éducation et de la santé) mais tout de même encourageants rendant impératif le maintien des efforts visant à renforcer les bases de la croissance et à assurer la cohérence des politiques sectorielles.

La réduction de la pauvreté au Burkina Faso passe essentiellement par une réduction de la pauvreté de la population vivant en milieu rural qui représente plus de 92 % en 2003 des populations pauvres, 94% en 1998 et 96% en 1994. Elle doit résulter d'une croissance des revenus du monde rural et de l'amélioration de ses conditions de vie. L'appui à la diversification des sources de revenus actuels tels que l'agriculture et l'élevage est fondamental mais doit s'accompagner d'une recherche de sources de revenus complémentaires résultant d'une diversification des activités du monde rural et de l'augmentation du temps de travail. C'est à ce niveau que la lutte contre la pauvreté implique des actions soutenues pour la réduction des disparités d'accès aux actifs physiques (terre, équipements, moyens financiers) et humains (instruction, qualification, santé, nutrition). Elle implique également que des actions soient conduites pour stimuler l'augmentation des rendements de ces actifs.

Le risque d'urbanisation de la pauvreté semble être lié à trois facteurs :

- l'aggravation des tensions sur le marché du travail urbain en relation avec les flux migratoires : les populations immigrées sont peu nanties d'instruction et de compétences pour accéder à des emplois rémunérateurs et contribuent à glonfer le volume de salariés non-protégés ;
- la précarité croissante des statuts du travail urbain en termes de revenus et de protection ;
- l'ampleur du chômage féminin : en dépit de son caractère marginal, il atteste d'un certain nombre de difficultés d'accès au marché de travail et au capital pour les femmes dans les grandes agglomérations.

Le soutien à la croissance doit donc se traduire par un plus grand accès aux facteurs de production tels que la terre, le crédit, les technologies et l'information et à de plus grands investissements en infrastructures. En même temps, les conditions d'accès aux services sociaux de base tels que l'eau, la santé et l'éducation qui sont si différents en milieu rural qu'en milieu urbain, doivent être une priorité de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

III : PERFORMANCES REALISEES DEPUIS 2000

3.1 APERCU GENERAL SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

La mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté exige d'énormes moyens. C'est pourquoi, le Gouvernement a opté d'associer les ressources publiques et privées pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Il s'est ainsi, tout en consolidant les acquis et en approfondissant les réformes entreprises antérieurement dans le cadre des différents programmes, attelé à mobiliser toutes les énergies pour la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Globalement sur la période 2000 - 2002, 1 306,6 milliards FCFA de financements (hors dette) ont été injectés dans l'économie. Les dépenses de fonctionnement ont progressé à un rythme plus accéléré que celles consacrées aux investissements : respectivement 9,9% et 1% à peine par an.

S'agissant des dépenses d'investissement en particulier, elles ont été soutenues par les efforts de l'ensemble des partenaires techniques et financiers dans le cadre de l'aide publique au développement et sont particulièrement caractérisées par leur nature largement concessionnelle et la prédominance des dons. Le financement extérieur, fortement consacré aux secteurs sociaux et au développement rural, s'est établi en volume (hors PPTE) à 496,8 milliards FCFA sur la période 2000-2002, faisant ainsi ressortir un manque à gagner de 41 milliards FCFA par rapport aux prévisions du CSLP. Toutefois, ce gap a été largement comblé par les appuis budgétaires (159,1 milliards FCFA), illustrant ainsi la volonté des partenaires à faire du CSLP le cadre par excellence de mobilisation des ressources. Néanmoins, le niveau du taux d'exécution des projets financés sur fonds extérieurs s'est situé à 71%, traduisant la faiblesse récurrente des capacités d'absorption de l'économie.

L'analyse fonctionnelle des dépenses révèle que les ministères prioritaires ont effectivement bénéficié de proportions importantes des financements mobilisés. Ce sont : l'enseignement de base (12,94%), les infrastructures (11,63%), l'agriculture, l'hydraulique et les ressources halieutiques (10,78%) et la santé (9,9%). Ceci traduit dans une certaine mesure la cohérence du processus budgétaire avec les priorités du CSLP. Cependant, Il faut relever que certaines dépenses réalisées au profit des secteurs prioritaires ont été comptabilisées dans les dépenses communes interministérielles qui continuent de prendre de l'ampleur. Elles représentaient 8,56% de la dépense publique totale sur la période 2000 - 2002 et ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 18,7%. A l'avenir, la désagrégation de l'allocation des ressources publiques aux secteurs prioritaires pourrait favoriser une meilleure lisibilité.

Au niveau spécifique de la mise en oeuvre de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, les mobilisations ont atteint 54,3 milliards FCFA dont 64% ont été dépensées. Ce qui traduit, une fois de plus, la faible capacité d'absorption au niveau des secteurs.

3.2 ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU CSLP PAR AXE STRATEGIQUE

3.2.1 Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité

3.2.1.1 Stabilisation du cadre macroéconomique

L'activité économique au cours de la période 2000 – 2002 s'est exercée sous l'influence de chocs exogènes particulièrement défavorables (hausse du dollar et du prix du pétrole, mauvaises conditions climatiques, baisse des rapatriements d'épargne et retour massif des ressortissants Burkinabé résidant à l'étranger). Ce faisant, la croissance économique enregistrée n'a pas permis d'impulser une amélioration sensible des revenus des populations les plus défavorisées. Le taux de croissance moyen du PIB en termes réels s'est établi à **4,3%** contre une croissance démographique de 2,4%. La structure du PIB connaît une inversion de tendance avec une contribution du secteur tertiaire de plus en plus importante (**43,4%)** suivi du secteur primaire **(39,5%),** puis du secteur secondaire **(17,1%).** Cette croissance s'est accompagnée d'une bonne maîtrise des prix dont le niveau moyen (2,3%) est conforme à la norme communautaire (au plus 3%).

Dans le domaine budgétaire, les efforts de recouvrement et les réformes fiscales entreprises ont permis une progression régulière des recettes. Mais la pression fiscale (**10,6 % en moyenne du PIB)** demeure encore faible comparativement à la norme communautaire **(17%).** En outre, la structure actuelle des recettes met en évidence la prégnance de la fiscalité de porte sur la fiscalité intérieure. Une telle situation s'explique par l'étroitesse de l'assiette fiscale et certaines difficultés de recouvrement.

L'épargne budgétaire s'est détériorée au fil des ans (**40,4 milliards FCFA en 2000 à 22,4** milliards FCFA en 2002) indiquant une progression plus rapide des dépenses courantes (**12,1% par an**) par rapport aux recettes courantes **(6,8%)** amenuisant ainsi les capacités de financement des investissements sur ressources propres. Toutefois, des efforts ont été faits pour maintenir le ratio "Investissements financés sur fonds propres sur recettes fiscales" à un niveau supérieur d'environ 13 points de la norme communautaire qui est à 20% minimum.

En dépit des efforts pour maîtriser la masse salariale, celle-ci demeure encore très élevée (en moyenne **44,3%** des recettes fiscales annuelles) contre un objectif communautaire de 35% maximum.

Le déficit budgétaire global de base (base engagement et dons inclus) s'est relativement dégradé sur la période (**4,8% du PIB en 2002 contre 3,9% du PIB en 2000**), soit plus de 4 points au-dessus de la norme communautaire de zéro déficit.

L'encours global de la dette extérieure de l'Etat demeure toujours contraignant du point de vue de la viabilité **(50,4% du PIB courant en moyenne**), malgré les allègements consécutifs à la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le taux d'endettement est cependant en conformité avec l'objectif communautaire qui est de 70% maximum. Par ailleurs, grâce à une meilleure programmation des paiements, il n'y a plus d'arriérés de paiements au titre de la dette, ce qui est conforme à la norme communautaire.

En matière d'échanges extérieurs, le déficit structurel de la balance commerciale a été atténué au cours de la période, avec pour effet la réduction du déficit du compte courant extérieur (dons exclus) qui est passé de **12,3% du PIB en 2000 à 9,1% en 2002**, malgré une baisse prononcée des transferts privés, reflet de la conjoncture sous-régionale peu favorable. En dépit de ces efforts d'atténuation du déficit courant extérieur, son niveau actuel représente **près** du double de la norme communautaire fixée à 5%.

Le tableau 11 indique la situation du Burkina Faso par rapport aux critères de convergence de l'UEMOA.

Tableau 11 : Situation des critères de convergence UEMOA

Critères	2000	2001	2002	Norme
Critères de premier rang				
Ratio solde budgétaire base engagement, dons inclus de base sur PIB nominal **(%)**	**-1,6**	**-2,7**	**-3,7**	**Min 0**
Taux d'inflation annuel moyen (IHPC) **(%)**	**-0,3**	**4,9**	**2,3**	**Max 3**
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal **(%)**	**54,8**	**50,1**	**46,3**	**Max 70**
Non accumulation d'arriérés de paiements (intérieurs et extérieurs)	**0**	**0**	**0**	**0**
Critères de second rang				
Ratio masse salariale sur recettes fiscales **(%)**	**43,8**	**46,3**	**42,7**	**Max 35**
Ratio investissements publics financés sur ressources propres sur recettes fiscales **(%)**	**26,3**	**35,3**	**37,4**	**Min 20**
Ratio Déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal **(%)**	**15,0**	**13,3**	**11,8**	**Max 5**
Taux de pression fiscale **(%)**	**11,0**	**10,2**	**10,6**	**Min 17**

Source : CID-TOFE, IAP

3.2.1.2 Compétitivité de l'économie nationale

L'Etat a poursuivi son programme de libéralisation de l'économie avec l'entrée de nouveaux « marketers » et l'implantation de nouvelles stations sur le marché de distribution des hydrocarbures, la révision des textes de la commission nationale pour la concurrence et la consommation, la dé-protection progressive des unités industrielles entamée depuis 1996

dans l'espace UEMOA avec la poursuite du programme de privatisation. Toutefois, en l'absence d'une évaluation de ce programme de privatisation, il est difficile d'affirmer qu'il a permis de revigorer le marché de l'emploi ou d'accroître les investissements privés.

L'opérationnalisation du centre des guichets uniques et l'ouverture d'un centre de facilitation de commerce (Trade Point) ont eu pour effet la réduction considérable des délais de traitement des dossiers de création d'entreprise (3 mois à 15 jours) et du nombre de formalités (15 à 8). En outre, le Gouvernement a, d'une part, mis en place un projet d'appui au secteur privé qui a abouti à la création de la Maison de l'entreprise, d'autre part, instauré un cadre de dialogue périodique avec les opérateurs du secteur privé. En tout état de cause, le Gouvernement reste conscient de la nécessité de lever toutes les contraintes d'ordre structurel et institutionnel pour améliorer la compétitivité.

En matière de réduction des coûts de facteurs, en dehors du secteur des télécommunications, où des améliorations significatives sont observables, les coûts de l'énergie (électricité) et de l'eau pèsent encore sur la compétitivité des unités de production.

Le Gouvernement, au regard des difficultés que rencontre le secteur privé pour le financement de ses activités, a mis en place un certain nombre de structures de financement dont le fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes, le projet d'appui à la micro-entreprise, le fonds d'appui au secteur informel, le fonds d'appui à la promotion de l'emploi, etc. pour appuyer la promotion des PME/PMI et le fonds de garantie interbancaire (créé en 2003). En outre, la concurrence dans le secteur financier a stimulé l'émergence de nouveaux produits dont le crédit-bail plus adapté aux besoins de développement des PME/PMI. A ce type de financement vient s'ajouter la contribution du système financier décentralisé dont les pratiques feront l'objet de mesures d'harmonisation.

3.2.1.3 Développement des transports et soutien aux secteurs productifs

Pendant la période 2000–2002, les efforts ont consisté en la réalisation de 411 Km de nouvelles routes bitumées, la réhabilitation de 261 Km et l'entretien courant de plus de 760 km. Cependant, même si des avancées significatives ont été enregistrées au niveau du transport routier les autres types de transport ont connu d'énormes difficultés, notamment le transport aérien avec la disparition de la multinationale « AIR AFRIQUE » et le transport ferroviaire dont l'activité a subi un ralentissement puis une suspension depuis l'avènement de la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire. Il importe de souligner qu'avec la crise ivoirienne, le réseau routier national fait l'objet d'une surexploitation accélérant sa dégradation. Le Gouvernement devra poursuivre ses efforts pour en préserver la qualité.

3.2.2 Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base

3.2.2.1 Evolution du système éducatif

L'Etat, à travers le plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB), s'est fixé des objectifs ambitieux pour sortir le système éducatif de sa léthargie et passer d'un taux brut de scolarisation primaire de 40,3 % en 1999 à 70 % en 2010, un accent particulier étant mis sur l'accroissement de celui des filles qui devrait passer de 36% à 65 % pendant cette période. Dans ce cadre, avec l'aide de ses partenaires au développement, des actions ont été entreprises permettant d'accroître les capacités d'accueil et d'encadrement du système ainsi que son accessibilité financière.

Des formules d'éducation de base non formelle ont été expérimentées avec des résultas certes encourageants, notamment en termes de réduction des inégalités entre filles et garçons et de meilleure préparation de la petite enfance à la scolarisation, mais limités dans leur envergure pour avoir un impact significatif sur l'ensemble du système.

Ainsi, par exemple, les effectifs des centres d'éducation de base non formelle ont doublé entre 2001 et 2002, passant de 1 100 à 2062, avec une progression spectaculaire de la parité en faveur des filles (dont le taux est passé de 38 % à 58,2%). Mais les effectifs restent insuffisants par rapport aux prévisions, laissant apparaître une sous utilisation des infrastructures éducatives. Par ailleurs, le fait que seulement un petit nombre de ces centres soit construit en matériaux définitifs pose le problème de la durabilité de la majorité de ceux-ci. La situation est encore plus préoccupante dans les vingt provinces réputées les moins scolarisées et alphabétisées où à peine 19% des infrastructures sont définitives.

Le préscolaire destiné à mieux préparer les petits enfants à aborder plus efficacement l'école a connu un doublement de son taux qui est passé de 0,72% en 2000 à 1,44% en 2002. Mais son espace reste limité aux centres urbains et son impact aussi limité en termes quantitatif et qualitatif. La forme classique du préscolaire cède de plus en plus le pas à la formule de développement intégré de la petite enfance à travers notamment les bissongo permettant de prendre en compte les besoins de l'enfant dans une approche holistique (nutrition, santé, protection, éducation, etc.).

Pour rendre plus accessible l'école aux plus démunis, des mesures d'allègement de la charge des parents d'élèves ont été prises. Elles consistent notamment en la distribution gratuite de manuels et l'exemption de cotisation des parents d'élèves, avec comme résultat une baisse d'environ 10% des frais d'écolage entre 2000 et 2001. Toutefois, ces mécanismes demeurent insuffisants dans une stratégie agressive de réduction de la pauvreté.

Les actions d'alphabétisation, qui avaient connu un essor en 2000-2002, ont commencé à ralentir à partir de 2002, voire à régresser, suite notamment au retrait du programme d'accompagnement alimentaire du PAM. Par ailleurs, 80% de ceux qui complètent le cycle d'alphabétisation initial ne poursuivent pas au niveau du cycle de formation de base complémentaire qui est pourtant le plus pertinent pour améliorer leur productivité. Les femmes sont les plus nombreuses dans cette situation (86%).

Les actions conjuguées de l'Etat et de ses partenaires au développement ont permis d'accroître les capacités d'accueil et d'encadrement du système. Ces efforts se sont traduits par une augmentation du taux brut de scolarisation (TBS) de 42,7% dont 36,2% pour les filles à 45,8% dont environ 38% pour les filles. Cela représente un point d'augmentation par an. A ce rythme, il faudra attendre vingt cinq ans pour réaliser les objectifs du PDDEB (70% de TBS) et davantage pour les objectifs du millénaire pour le développement.

ENCADRE 8 : Progrès du Burkina Faso vers la réalisation des OMD

1 Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

La croissance économique et l'impact des politiques publiques n'ont pas été suffisants pour réduire l'incidence de la pauvreté au cours de la période 1990-2003. Celle-ci s'est accentuée de deux points, passant de de 44,5% en 1994 à 46,4% en 2003. Cependant, des potentialités existent pour réduire l'incidence de la pauvreté absolue. En effet, les résultats significatifs enregistrés en termes de réformes structurelles (notamment dans le secteur rural) et les bons résultats macro-éconmiques (5% en 1998-2002) augurent des chances de réduction de la pauvreté pour le pays.

En ce qui concerne l'état de la malnutrition, même si la proportion de la population en dessous du niveau minimal d'apport calorique est passée de 31% en 1990 à 24% en 1999, la proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale, s'est accrue, passant de 27% en 1990 à 30% en 1998 et 42,2% en 2003. Cependant, l'environnement reste favorable pour la réalisation de cet objectif en raison de la disponibilité d'un potentiel énergétique et alimentaire, et surtout de la promotion d'activités d'information et de formation en matière de récupération nutritionnelle.

2 Assurer une éducation primaire pour tous

Les objectifs de scolarisation universelle ne seront vraisemblablement pas atteints à l'horizon 2015 en dépit des progrès importants enregistrés en termes de couverture scolaire. Le taux brut de scolarisation (30% en 1990 et 52,3% en 2004), même si on fait l'hypothèse d'une réalisation de l'objectif national de 70%en 2010, soit une progression de 3 points par an par rapport à l'année 2004, se situerait probablement à 86% en 2015, et il faudrait attendre 2020 pour espérer réaliser la scolarisation universelle.

Concernant le taux d'alphabétisation des adultes (15-24 ans), le pays réalise des progrès (18,4% en 1998 et 32% en 2003). Si le rythme actuel se maintient (2,7% par an), l'objectif national de 40% en 2010 pourrait être atteint. Le taux d'alphabétisation se situerait probablement à 60% environ en 2015. Toutefois, l'on s'attend à une accélération de ce rythme compte tenu des engagements pris récemment au plus haut niveau visant à réduire de manière plus significative l'analphabétisme au cours des dix prochaines années.

3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Il semble illusoire d'espérer réaliser la parité entre les deux sexes dans l'enseignement primaire d'ici 2005, le ratio filles / garçons étant passé de 0,62 en 1990 à 0,74 en 2000 et 0,76 en 2003. Même si on note de légers progrès, le chemin à parcourir reste encore très long. Le ratio serait probablement de 0,78 en 2005 et il faudrait encore 22 ans d'efforts (soit en 2025) pour atteindre la parité entre sexe. De même, dans l'enseignement secondaire, les progrès fournis restent insuffisants pour espérer atteindre l'objectif en 2005, le ratio filles / garçons étant passé de 0,52 en 1990 à 0,62 en 2000 et 0,81 en 2003.

Le chemin à parcourir, par contre serait moins long qu'au primaire en raison des efforts encourageants enregistrés au cours de la période 1990-2003. Il faudrait près de 9 ans (soit en 2012) pour espérer atteindre l'objectif d'égalité des sexes.

4 Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans

Les résultats obtenus au regard de l'objectif de réduction de deux tiers du taux de mortalité infantile semblent insuffisants pour inverser les tendances actuelles et mériter l'atteindre en 2015. Toutefois, les données récentes indiquent une tendance à la baisse. Le taux de mortalité infantile s'est nettement amélioré passant de 105,3‰ en 1998 à 83‰ soit une diminution de 22 points. Avec la mise en œuvre d'importantes programmes importants de lutte contre le paludisme, de vaccination et de surveillance épidémiologique cette tendance devrait s'accélérer pour tendre vers l'objectif d'au moins 38,2‰ à l'horizon 2015. Ces performances pourraient encore s'améliorer avec le développement accéléré de l'éducation et de l'alphabétisation.

3.2.2.2 Le secteur de la santé

Les efforts de consolidation de l'offre sanitaire se sont traduits par la construction et la normalisation d'infrastructures sanitaires ainsi que le recrutement et l'affectation de personnel dans les zones rurales (environ 3000 agents) permettant, entre autre, la normalisation des centres de santé et de promotion sociale en personnel paramédical minimum.

L'efficacité des prestations des services sanitaires s'est également accrue avec la spécialisation de plus d'une soixantaine de généralistes (82 médecins formés en chirurgie essentielle entre 2000 et 2002 et déployés dans 21 districts sanitaires).

La disponibilité et l'accessibilité financière aux médicaments et consommables dans les structures périphériques se sont relativement améliorées.

La couverture vaccinale s'est nettement améliorée. Entre 2000 et 2002, les taux de couverture pour les antigènes du BCG sont passés de 80% à 90,35%, pour la DTCP3 de 57 à 69,1%, pour la rougeole de 59 à 64%, et, enfin, pour la fièvre jaune de 56 à 61,3%.

Toutefois, la fréquentation des structures sanitaires, appréciée à partir du nombre de nouveaux contacts par personne et par an dans les structures de premier niveau (CSPS, CMA), a connu une faible progression (0,21% en 2000 à 0,25% en 2002).

L'amélioration durable de la demande des soins reste une priorité et exige la définition et la mise en place de mécanismes de solidarité en matière d'accès et de financement des soins.

Il importe de poursuivre les actions déjà engagées pour consolider l'offre de soins en faveur des populations les plus défavorisées, par l'accroissement des infrastructures et des effectifs ainsi que par le renforcement des compétences existantes.

La lutte contre le VIH/SIDA est aujourd'hui une grande préoccupation de développement.

Encadré 8 (Suite)

5 Réduire de trois quarts à la mortalité maternelle

La mortalité maternelle poursuit son allure croissante dans les formations sanitaires, le taux étant passé de 566 décès pour 100. 000 naissances vivantes en 1993 à 484 décès en 1998, soit une réduction de l'ordre de 14,5% en 5 ans. Si ces efforts sont maintenus, les niveaux de réduction par rapport à 1998 pourraient atteindre 50% en 2015 (soit 283 décès pour 100.000 naissances vivantes) et se rapprocher de l'objectif de développement du millénaire appliqué au Burkina Faso qui est de 142 décès pour 100.000 naissances vivantes.

En ce qui concerne la santé de la reproduction, l'objectif ne sera vraisemblablement pas atteint mais des avancées significatives s'observent. L'EDS (1993) indiquait un taux de prévalence contraceptive de 17% en milieu urbain et 1,5% en milieu rural. En 1998, ce taux atteignait respectivement 20% et 3% environ, soit une progression de 3 et 1,5 points en cinq ans. En 2003, ils étaient respectivement de 28% environ et de 5%. Les progrès sont plus importants en zones urbaines qu'en zones rurales.

Comparativement aux prévisions nationales, des efforts restent encore à faire. En effet, les objectifs nationaux visés étaient d'atteindre en 2000 (par rapport au niveau de 1993) un taux de prévalence des méthodes contraceptives modernes de 32% en milieu urbain et 9% en milieu rural, soit 12 et 7,5 points en moins par rapport à la prévision.

6 Combattre le VIH /SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Les efforts fournis par les autorités pour intensifier les mesures de prévention et promouvoir les changements de comportement semblent donner des résultats encourageants. Selon les résultats de l'EDS III, le taux de prévalence du VIH serait de 1,9% contre 4,2% en 2002 et 6,5% en 2001. Si la tendance actuelle d'évolution se poursuit, malgré le rythme actuel de la croissance démographique (2,37% par an), le Burkina Faso, compte tenu des efforts de sensibilisation et des engagements à tous les niveaux, franchirait la phase de stabilisation de cette pandémie pour s'installer dans la phase ultime où elle recule de manière plus sensible.

Le paludisme reste une maladie endémique au Burkina Faso. Il est la première cause de mortalité des enfants de moins de 5 ans. En 2000, le taux de mortalité dû à cette affection est de 292 décès pour 100.000 habitants.

En ce qui concerne la tuberculose, les efforts se poursuivent avec la définition des normes en matière de capacités diagnostiques et de traitement des infections opportunistes pour tous les niveaux du système sanitaire. Environ 2500 cas de tuberculose ont été dépistés en 2001 avec 1600 cas de frottis positifs, soit 64%. La dracunculose, connaît une nette régression, le nombre de cas de ver de Guinée étant passé de 1956 en 2000 à 1031 en 2001, soit un taux de réduction de 47,3%. Par contre, les épidémies meurtrières telles que la méningite, la rougeole et le choléra persistent.

7 Assurer un environnement durable

Les autorités burkinabé intègrent les principes de développement durable dans les politiques nationales et disposent de programmes spécifiques par sous-secteur qui sont de nature à accélérer la protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles : programme national de gestion des terroirs, programme forestier, programme national de lutte contre la désertification, programme de gestion intégrée de l'eau, communication nationale initiale sur les changements climatiques, plan d'action national sur la diversité biologique. La stratégie nationale de développement durable et la Lettre de politique de développement rural décentralisé ont été adoptées pour servir de cadres de référence et d'harmonisation des différents programmes concourrant à la réalisation d'un développement durable.

Les mesures d'ordre institutionnel et les initiatives développées pour accroître l'engagement des communautés de base et réduire les prix des ARV, ont permis de réduire la prévalence de cette infection (4,2% en 2002 contre 6,5% en fin 2001 et 7,17% en 1997) selon les données collectées à partir des sites sentinelles (méthode OMS/ONUSIDA). Les résultats de l'enquête démographique et de santé (EDS III) indiquent une situation meilleure, le taux de séroprévalence est estimé à 1,9% en 2003.

Il reste que malgré ce léger recul, l'incidence de cette épidémie sur les capacités productives est telle que les efforts devront être poursuivis et renforcés. Depuis l'apparition des premiers cas de SIDA en 1986, le nombre a cru de manière exponentielle pour atteindre 20.000 environ en 2002 (voir Graphique5).

L'importance et la complexité des problèmes posés par la progression du VIH/SIDA ont conduit à considérer l'épidémie non pas seulement comme un problème de santé publique mais comme un problème de développement.

Encadré 8 Suite

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, 42% des ménages s'approvisionnaient dans les puits protégés et forages en 1998 contre 41% en 1994. Entre 1998 et 2003, la proportion des ménages utilisant le forage s'est accrue de 31,2% au détriment de ceux buvant l'eau des rivières (-56,7%). Ces résultats sont assez encourageants au regard de l'importance des ouvrages et des infrastructures hydrauliques qui ont été mis en place au Burkina Faso. La poursuite des tendances actuelles permettra de couvrir largement les besoins réels de plus de 73% de la population en eau potable d'ici 2015.

8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Le Burkina Faso a bénéficié d'allégements de dette au titre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés. L'application des décisions devrait se traduire, sur la période 2000-2017, par la libération de ressources d'un montant de 829 millions de dollars (en valeur actualisée) qui seront affectées à la couverture des besoins primaires du pays en matière de développement social.

En ce qui concerne les versements d'aide publique au développement, le pays a bénéficié de 400 millions de dollars en moyenne annuelle depuis la dévaluation, impliquant plus d'une cinquantaine de donateurs bilatéraux et multilatéraux et touchant plus de 500 projets et programmes dans tous les secteurs de la vie économique et sociale du pays.

Les conséquences du VIH/SIDA sur l'ensemble des secteurs économiques et sociaux sont nettement visibles. Sur les exploitations agricoles par exemple, elles se manifestent sous forme de chaîne de répercussions successives : l'affaiblissement et la réduction de la main d'œuvre agricole et la réduction des ressources financières. Par ailleurs les transferts des migrants connaissent de multiples utilisations (40 à 45 milliards de FCFA en moyenne par an de 1990 à 1999). Ceux-ci enregistrent une contraction du fait du SIDA et cela n'est pas sans répercussions au niveau du milieu rural. L'impact du VIH/SIDA est de plus en plus visible sur la force de travail, le niveau de revenu et de bien-être des ménages et la structure de production de l'économie.

Graphique 5 : Evolution du nombre de cas de SIDA et du cumul des cas de 1986 à 2002

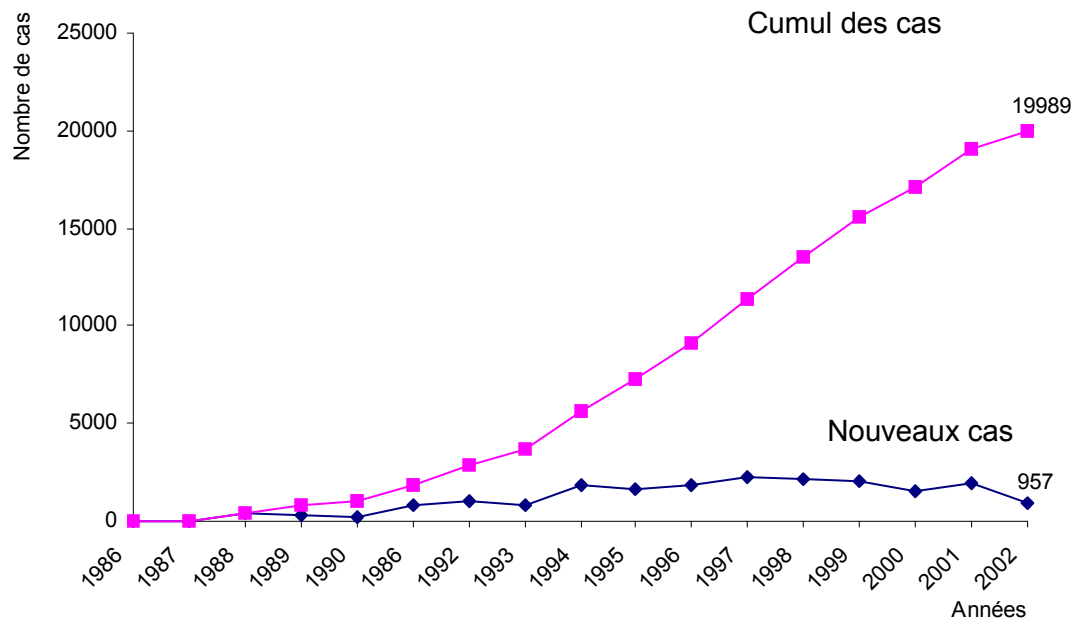

Source : DMP/SPCNLS-IST

Le Burkina Faso enregistre un recul du taux de prévalence estimé à 1,9% en 2003 contre 4,2% en 2002, 6,5% en 2001 et 7,17% en 1997, soit une baisse de près de 5 points en sept ans. Malgré tout, il reste parmi les pays les plus touchés de la sous-région. La relative baisse du taux traduit une tendance à la stabilisation de la prévalence du VIH, surtout si l'on considère l'évolution de la prévalence du VIH à partir des tests effectués dans le groupe cible des femmes en consultation prénatale (Voir tableau 12).

Tableau 12 : Taux de prévalence moyenne du VIH chez les femmes enceintes selon le site

Sites sentinelles	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003*
Bobo-Dioulasso	7,58	8,4	5,7	6,2	5,7	6,2	1,6
Ouagadougou	6,74	8	7,7	6,3	4,8	4,7	4,4
Ouahigouya	6,5	7	6		5,1	4,2	1,2
Gaoua		4	6,04	5,4	5,9	4,6	3,8
Tenkodogo		4,3	3,78	2,8	2,2	2,3	1,1

Source : SP/CNLS - INSD, EDS III

(*) A l'exception de Ouagadougou, les données concernent les régions des Hauts-Bassins, du Nord, du Sud-ouest et du Centre-est.

Les explications très probables de cette tendance à la stabilisation de l'infection à VIH au Burkina Faso tiennent aux nombreuses réponses apportées à la lutte contre le VIH/SIDA depuis l'exécution des plans à court et moyen termes et à la mise en œuvre de l'approche multisectorielle de la lutte. Parmi ces réponses on peut citer entre autres :

- les nombreuses campagnes d'information, d'éducation et de communication soutenues par la promotion de la communication pour le changement de comportement dans toutes les provinces du Burkina Faso ;
- les campagnes de dépistage volontaire et confidentiel avec une propension des jeunes à se faire dépister de plus en plus en vue de connaître leur statut sérologique ;
- l'amélioration de la prise en charge des malades par les ARV et surtout le traitement des infections opportunistes ;
- la promotion des moyens de prévention parmi lesquels l'utilisation des préservatifs, l'abstinence et la fidélité ;
- la prise en charge des infections sexuellement transmissibles dans toutes les structures sanitaires, traduisant une prévention de l'infection à VIH ;
- la garantie d'une sécurité transfusionnelle dans les hôpitaux et dans les autres structures sanitaires ou sont menées des transfusions sanguines ;
- l'amorce très sensible du programme national de prévention de la transmission de la mère-enfant du VIH.

La situation des orphelins est allée en s'empirant car leur nombre s'est accru de façon exponentielle. L'ONUSIDA estime à environ 350 000 le nombre d'enfants orphelins avec plus de 2 000 enfants infectés par le VIH/SIDA en 2002. La proportion des ménages abritant des orphelins du SIDA est estimée à 42% en milieu rural et plus de 45% dans les centres urbains selon une étude sur la situation des orphelins au Burkina Faso réalisée en 2001.

3.2.2.3 Accès des ménages à l'eau potable

Avec l'aide des partenaires, le Gouvernement a réalisé d'importants programmes pour la satisfaction des besoins en eau potable des populations. Le taux de couverture a atteint 73% en 2002.

En matière d'accès à l'eau potable, les taux de desserte en milieu urbain ont été de 26% pour les particuliers et de 52% pour les bornes fontaines et les adductions d'eau potable.

Dans les centres secondaires et en zones rurales, d'importants efforts ont été consentis se traduisant par la réalisation de 2 588 points d'eau. Cependant, les différentes options d'implication des populations dans le processus de réalisation et de gestion des points d'eau n'ont pas encore donné pleinement les résultats escomptés (20% de forages sont en panne).

A cet effet, l'accent devra être mis sur une meilleure coordination des actions dans ce domaine en vue de réduire les disparités régionales en matière d'approvisionnement en eau potable et de renforcer la gestion durable des investissements réalisés.

Au regard de ce qui précède, les principaux problèmes à résoudre au niveau des secteurs sociaux concernent :

- l'efficacité de l'utilisation des ressources dans les secteurs sociaux ;
- l'amélioration de la qualité du système éducatif ;
- le développement d'un programme cohérent d'alphabétisation ;
- l'amélioration de la qualité des prestations sanitaires et de la fréquentation des formations sanitaires ;
- l'amélioration de la desserte en eau potable ;
- le renforcement du dispositif institutionnel de coordination et du mécanisme de financement des secteurs sociaux.

3.2.3 Axe 3 : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres

Compte tenu de l'importance du secteur rural en terme de proportion de la population active engagée et de sa contribution au PIB, les actions d'élargissement des opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ont porté essentiellement sur ce secteur. Celui-ci reste encore largement tributaire des aléas climatiques et est un secteur où la pénétration des nouvelles techniques agricoles reste encore faible compte tenu du faible niveau d'alphabétisation. Aussi, le Gouvernement a-t-il entrepris une série d'actions en vue de :

- réduire la vulnérabilité de l'activité agricole ;
- intensifier et de moderniser l'activité agricole ;
- accroître et de diversifier les revenus des ruraux ;
- soutenir de manière constante les producteurs et assurer la mise en place d'infrastructures collectives ;
- accélérer le désenclavement ;
- renforcer la solidarité nationale et la promotion de la femme ;
- promouvoir l'emploi et la formation professionnelle.

3.2.3.1 Réduire la vulnérabilité de l'activité agricole

Pour réduire la vulnérabilité de l'activité agricole, le Gouvernement a mis en œuvre l'opération « fosses fumières » qui a permis d'en réaliser environ 52.000 en 2002 et 196000 en 2003. L'utilisation effective de ces fosses fumières devrait permettre d'accroître les rendements des différentes spéculations. Des aménagements hydro-agricoles ont été réalisés ainsi que des pluies provoquées à travers le "programme SAAGA" en vue de soutenir les activités agricoles. Dans la perspective d'une meilleure utilisation des ressources en eau, l'expérimentation de la petite irrigation villageoise a été initiée. Celle-ci est porteuse d'espoirs en raison des résultats déjà encourageants, à condition que des dispositions soient envisagées pour assurer des débouchés aux producteurs dont 49% sont des femmes.

Par ailleurs, des actions de recherche d'une productivité animale optimale et de qualité (valorisation des zones à vocation pastorale par l'installation de postes vétérinaires et de points d'eau, délimitation des zones de pâture et tracé de pistes à bétail, intensification de la lutte contre les affections courantes) ont eu pour effet la création de conditions pour assurer une meilleure production de cheptel.

Cependant, toutes les conditions ne sont pas réunies pour une bonne transhumance du bétail. Il importe de veiller à la bonne application des textes sur la réorganisation agraire et foncière et de la loi d'orientation en matière de pastoralisme.

3.2.3.2 L'intensification et la modernisation de l'activité agricole

L'intensification et la modernisation de l'activité agricole, sont demeurées une grande préoccupation de développement du Gouvernement. Les actions de vulgarisation des

résultats de la recherche et d'amélioration de l'accès aux équipements et intrants agricoles ont touché de nombreux producteurs (dont 40,4% de femmes) et ont eu pour effet, de mettre à leur disposition de nombreuses variétés améliorées de semences (riz, niébé, maïs, sorgho, arachide), du matériel de battage et de décorticage ainsi que du matériel pour faciliter l'exhaure dans le cadre de la production irriguée (pompes à pédales). Ce qui a permis d'améliorer la productivité agricole et d'accroître la disponibilité des productions céréalières, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité alimentaire.

Pour ce qui concerne le secteur du coton, des investissements importants ont été réalisés et les producteurs ont pu bénéficier des innovations en matière semencière et de techniques culturales. Les actions conjuguées de l'Etat et de ses partenaires au développement ont permis d'injecter des revenus importants dans les zones de production et de distribuer plus de 180 milliards FCFA aux agriculteurs cotonniers.

L'intensification et la modernisation durables de l'activité agricole exigent que les actions de l'Etat se poursuivent pour créer les conditions d'une plus grande sécurisation foncière des producteurs.

3.2.3.3 Accroître et diversifier les revenus des ruraux

Pour accroître et diversifier les revenus des ruraux, des activités d'octroi de crédit ont été fortement encouragées. Environ 7 milliards FCFA de micro-crédits ont été distribués sur la période 2000-2002. D'une manière générale, ces financements ont concerné les secteurs de l'agriculture (4,61%) ; de l'artisanat (1,77%) ; de l'élevage (38,77%) ; de la transformation (22,68%) et du commerce (31,86%). En outre, d'autres secteurs ont été soutenus (fruits et légumes, aviculture, activités piscicoles, exploitation forestière et faunique, etc.) et les emplois créés ont permis de distribuer des revenus aux populations à hauteur de 6 milliards FCFA.

Cependant, il importe de poursuivre les efforts pour créer les conditions d'accès au crédit d'un plus grand nombre de pauvres, notamment en menant des réflexions permettant d'assurer une meilleure intégration des systèmes financiers décentralisés au système financier moderne.

3.2.3.4 Le soutien constant aux producteurs et la mise en place d'infrastructures collectives

En vue d'accompagner la promotion du développement rural, plusieurs organisations faîtières ont été installées par les producteurs depuis 2000 (UNJPA-B, FEPA-B, UNPC-B, FENOP, FENAFER-B, FEB, FNA-B, …) avec, notamment la création de la Confédération Paysanne du Faso en 2002. Le Gouvernement s'est aussi investi dans l'accompagnement de ce processus à travers l'exécution du plan d'actions « Emergence des organisations professionnelles agricoles » (30515 organisations paysannes de base reconnues selon la loi 14 /99/ AN du 15 Avril 1999 ont été recensées en 2002 et 06 organisations faîtières reconnues juridiquement), la réalisation de diagnostics régionaux des organisations professionnelles, la création de chambres régionales d'agriculture et surtout l'octroi de fonds pour soutenir les activités des producteurs (394,8 millions au niveau des guichets villageois et 516,9 millions au niveau des guichets provinciaux).

3.2.3.5 Le désenclavement

Dans le domaine du désenclavement, les efforts se sont traduits par la construction de 800 Km de pistes rurales, nettement supérieurs à l'objectif (300 Km), et ont eu pour effet d'améliorer l'accès physique des populations rurales aux infrastructures scolaires, sanitaires et économiques (marchés). En outre, des études techniques portant sur 818 Km de pistes ont également été réalisées.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur la promotion de l'électrification rurale pour l'éclosion d'activités économiques multiformes génératrices de revenus. A cet effet, 9 centres secondaires ont été électrifiés en 2000 et 125 chefs-lieux de département font l'expérience (depuis 2000-2001) de l'utilisation des énergies renouvelables grâce à l'installation de plaques solaires dans certains sites stratégiques (préfectures, écoles, CSPS, services techniques étatiques), économiques (marchés), culturels (maisons des jeunes) et surtout

l'éclairage public. A cela, il faut ajouter le raccordement électrique des villes de Pô et de Léo au réseau Nord- ghanéen.

Ces actions sont porteuses d'espoir en raison des résultats déjà encourageants et de l'existence d'une stratégie nationale de transport rural. Il importe de prendre les dispositions nécessaires pour définir et mettre en œuvre un plan d'actions, notamment, des indicateurs pertinents de suivi.

3.2.3.6 Solidarité nationale et promotion de la femme

Un mécanisme de prise en charge des groupes défavorisés et en situation d'urgence, à savoir le fonds de solidarité nationale, a été mis en place. En outre, une série de réalisations pour les populations féminines, notamment dans les 20 provinces les plus défavorisées, (construction et réhabilitation de maisons de la femme, acquisition de moulins, de presses à karité, de décortiqueuses de céréales, de motopompes, de machines à coudre, de brouettes, de charrettes, etc.), ont été développées et ont eu pour effet d'améliorer leur situation économique et sociale.

Cependant, au regard de la fracture sociale de plus en plus prononcée, il importe de mettre l'accent sur des stratégies pertinentes de réduction des inégalités sociales et des mécanismes performants de renforcement de la solidarité nationale. L'élaboration d'une stratégie consensuelle en matière de prise en compte du genre dans les politiques et programmes demeure une nécessité, de même que la clarification du rôle des différents acteurs dans le domaine.

3.2.3.7 Promotion de l'emploi et de la formation professionnelle

Des actions de réhabilitation et d'accroissement des capacités d'accueil et de suivi pédagogique et didactique des centres d'évaluation et de formation professionnelle ont permis d'améliorer leurs performances. Par ailleurs, pour favoriser l'accès au financement des promoteurs des micros et petites entreprises, les capacités des structures de financement (FAPE, FASI) ont été renforcées. Enfin, pour instaurer une visibilité sur le marché du travail et de l'emploi, un observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle a été mis en place et un répertoire opérationnel des métiers et des emplois est en cours d'élaboration.

Au regard des difficultés d'accès au marché du travail, il importe, d'une part, de renforcer le dispositif national de formation professionnelle pour accroître les capacités d'accueil et le conformer aux réalités économiques et, d'autre part, de faciliter l'accès au crédit d'un grand nombre de promoteurs individuels et collectifs.

3.2.4 Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance

Le Plan national de bonne gouvernance, adopté en 1998, est le cadre de référence en matière de gouvernance au Burkina Faso. Sa mise en œuvre à partir de 2000 a permis, au plan politique, de renforcer la démocratie et l'Etat de droit et, au plan économique, de promouvoir la transparence dans la gestion budgétaire.

3.2.4 .1 La gouvernance démocratique

Des avancées significatives ont été enregistrées avec la tenue régulière d'élections multipartites au niveau législatif et municipal. L'enracinement de la culture démocratique a été soutenu par un dialogue permanent entre les différentes forces politiques et sociales. Ce dialogue s'est accompagné d'une ouverture de l'espace des libertés de presse, encadré par un nouveau code de l'information plus ouvert et d'une politique de communication pour le développement. L'organisation de la journée nationale de pardon a permis de garantir la paix sociale indispensable au développement, et s'est traduite entre autres par l'indemnisation financière des victimes de la violence en politique. Plus de trois cents (300) personnes ont été concernées par cette indemnisation en 2002 et environ 1,5 milliard de franc CFA a été déboursé. Les efforts dans le domaine de la promotion des droits humains se sont traduits par la création d'un ministère en 2002 et la définition d'un programme d'actions dans ce domaine.

Cependant, l'accès à la justice reste une priorité pour rendre plus propice l'environnement des affaires et des libertés, et garantir le jeu démocratique. Le Plan d'action national pour la réforme de la justice s'attache à mettre en place une justice indépendante et de proximité. A cet effet, la Cour suprême a été transformée en quatre juridictions supérieures autonomes (Conseil d'Etat, Cour des comptes, Cour de cassation et Conseil constitutionnel) et un nouveau statut des magistrats a été adopté pour garantir la pleine indépendance de la justice en dépolitisant le corps. Néanmoins, le faible nombre des juridictions inférieures (tribunaux d'instance) et les insuffisances de capacités à tous les niveaux tendent à réduire l'efficacité du système judiciaire.

L'amélioration durable de la gouvernance démocratique nécessite le renforcement des dispositifs institutionnels mis en place à cet effet.

3.2.4.2 L'amélioration de la gouvernance économique

En matière de gouvernance économique, le Gouvernement a entrepris au cours de la période 2000-2002, avec l'appui de ses partenaires, une série d'actions qui portent sur le renforcement du pilotage stratégique, l'amélioration des instruments de gestion courante et opérationnelle de l'économie et la lutte contre la corruption.

En matière de pilotage stratégique de l'économie, une réflexion prospective a été engagée dans le cadre l'étude « Burkina 2025 » afin de disposer d'une vision à long terme de l'évolution de la société burkinabè et, par conséquent, de mieux cadrer les stratégies de développement. Les premiers résultats de l'étude ont permis, à partir d'un examen rétrospectif de l'architecture de la vie politique, économique et sociale, de dégager les tendances lourdes (pouvant constituer un frein) et les forces et les faiblesses, d'une part, et de mettre en lumière les opportunités, les menaces et les germes de changements. De même, les enquêtes sur les aspirations nationales ont fait des recommandations afin de lever les contraintes pour le suivi et l'application effective des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté.

Dans le domaine de la gestion courante et opérationnelle de l'économie, le Gouvernement a renforcé ses instruments de programmation et de gestion budgétaires. Le circuit intégré de la dépense a été consolidé tandis qu'un circuit intégré de la recette est en cours d'élaboration. De même, la préparation et l'élaboration du Budget de l'Etat se sont améliorées grâce à l'utilisation du Cadre des dépenses à moyen terme qui permet de refléter avec plus de cohérence les priorités du CSLP dans la loi de finances. La recherche de l'efficacité de la dépense publique a aussi été une préoccupation constante qui s'est traduite par la réalisation de revues des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé, des infrastructures et du développent rural. La mise en œuvre des recommandations de ses revues a permis des allocations budgétaires plus conséquentes ainsi que l'amélioration des taux d'exécution des budgets de ses secteurs.

Outre la recherche de l'efficacité des dépenses publiques, le Gouvernement s'est attaché à instaurer la culture de la transparence budgétaire et de l'obligation de rendre compte. La chambre des comptes, érigée en une Cour autonome et opérationnelle depuis juillet 2002, a été ainsi saisie en vue d'examiner les projets de lois de règlement des budgets des exercices 1995 à 2002. Des efforts ont également été faits, d'une part, dans le sens de la déconcentration de l'exécution budgétaire pour accompagner la mise en place des crédits délégués au profit des ministères prioritaires et, d'autre part, dans la révision des procédures de passation des marchés publics, pour instaurer une plus grande transparence dans la procédure des commandes publiques.

Les assemblées générales des sociétés d'Etat et d'établissements publics administratifs ainsi que celle des chefs de projet constituent des cadres d'appropriation par les responsables à tous les niveaux de la bonne gouvernance économique. Le cadre de la gestion publique a connu des avancées significatives depuis 2000 avec l'introduction du nouveau système d'évaluation basé sur le mérite, la mise en place des outils de programmation des activités des unités administratives (lettres de missions, contrats d'objectifs, programmes d'activités, tableaux de bord, rapport d'activités, etc.), l'application du nouveau statut des contractuels et la définition des emplois dans les différents secteurs d'activités. La mise en place des directions des ressources humaines et la déconcentration

de la gestion des dossiers des agents au moyen du Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat (SIGASPE) en cours de déploiement grâce au Réseau inter-administratif (RESINA) participent également de la bonne gouvernance économique si elles s'accompagnent de renforcement des capacités des acteurs chargés de l'effectivité de l'application de ces nouveaux instruments dans toutes les unités administratives.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, le Gouvernement a renforcé le dispositif institutionnel de lutte contre la fraude et la corruption avec la création d'un Comité national d'éthique en 2001 et de la Haute autorité de coordination de la lutte anti-corruption, en 2002, dans le but de moraliser davantage la société burkinabè et de coordonner les initiatives de lutte contre la corruption. Dans ce cadre, il faut souligner l'émergence d'un réseau national de lutte contre la corruption, à l'initiative de la société civile, en vue d'accompagner les efforts des autorités.

3.2.4.3 La gouvernance locale

La création des 13 régions administratives achève l'architecture institutionnelle du processus de décentralisation. Cependant, la viabilité du processus est handicapée par le non-transfert des compétences et, surtout, des ressources aux collectivités. Certes, le processus a permis de renouveler les équipes des 49 municipalités qui existent à ce jour avec un relèvement de la proportion des femmes élues de 12% à 21% entre 1995 et 2000. Mais la participation citoyenne à la gestion des communes est freinée par des faibles capacités au plan politique, administratif, organisationnel et matériel. Par ailleurs, la décentralisation ne concerne pour le moment que 18% de la population et ne couvre que 20% du territoire national. Enfin, les lenteurs observées dans la mise en œuvre de la réforme globale de l'administration freinent les initiatives des ministères sectoriels, notamment celles de l'éducation et de la santé, qui attendent la mise en place d'un cadre légal pour la régionalisation de la gestion des ressources humaines.

L'extension du processus de décentralisation au milieu rural, conformément aux Textes d'orientation sur la décentralisation et la définition d'un cadre législatif régissant les communes rurales, restent des objectifs prioritaires.

IV : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRIORITES NATIONALES

4.1 PROSPECTIVE ET VISION DU DEVELOPPEMENT DU BURKINA FASO

En 1995 le Gouvernement du Burkina Faso traçait sa vision de développement à long terme à travers la Lettre d'intention de politique de développement humain durable dont la finalité était de centrer la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine permettant ainsi à chaque burkinabè d'accéder à :

- la sécurité économique liée à l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à un emploi rémunérateur ;
- la sécurité sanitaire liée à l'accès à moindre coût à des soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs ;
- la sécurité alimentaire liée à l'accès à une alimentation de base y compris l'eau potable ;
- la sécurité environnementale liée à la préservation d'un environnement sain ;
- la sécurité individuelle et politique liée à la mise en valeur des principes vertueux de bonne gestion de la cité que sont la primauté du droit, la responsabilité et la participation, l'efficacité et la transparence.

Ce renouveau de politique économique et sociale s'appuyait sur les principes directeurs suivants :

- la recherche du maximum d'impact des dépenses publiques sur les principaux secteurs sociaux ;
- la promotion de l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les sexes sans restriction de libertés publiques et civiques ;
- la protection de l'environnement ;
- le développement des ressources humaines et de l'emploi ;
- la participation des populations et de la société civile (notamment les ONG et les mouvements associatifs) dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement et
- la transparence des procédures et des outils de gestion des ressources publiques ;

Cette lettre demeure le cadre conceptuel de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté dans lequel le Gouvernement s'est fixé les grandes orientations suivantes :

- renforcer les actions visant à réduire l'état de pauvreté et de vulnérabilité des populations ainsi que les différentes disparités ;
- poursuivre les politiques macro-économiques de qualité en vue de réaliser une croissance forte, durable et mieux répartie ;
- accélérer et renforcer le processus de décentralisation et les actions de modernisation de l'administration publique ;
- réussir l'insertion du pays dans le processus de mondialisation et de régionalisation.

Par ailleurs, le Gouvernement a initié depuis 1999 une réflexion prospective « Burkina 2025 » dont l'objectif est de favoriser le dialogue social sur les problèmes majeurs de développement en vue d'expliciter davantage la vision du futur du pays à l'horizon d'une génération.

Les résultats d'étapes de cette étude nationale prospective confirment l'urgence d'assurer la promotion de la sécurité humaine en s'attaquant à la pauvreté dans une perspective structurelle, c'est-à-dire comme un objectif stratégique à réaliser absolument dans le long

terme. La réalisation de cet objectif de nature structurelle devrait s'appuyer sur les trois éléments fondamentaux suivants :

- les exigences de la bonne gouvernance ;
- le socle de l'inculturation et de l'ouverture ;
- la plate-forme des facteurs et des acteurs.

La philosophie fondatrice de cette perception est que les burkinabè devraient s'appuyer sur leurs valeurs propres, couplées avec les exigences de la bonne gouvernance, c'est-à-dire, une gouvernance visionnaire et ambitieuse. Cela implique, d'une part, de faire de la lutte contre la corruption un catalyseur pour que les repères identitaires passent en levier de gouvernance et, d'autre part, d'éliminer les préjugés vis-à-vis du secteur informel et du tourisme en raison de leur rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté.

En outre, la dynamique de l'intégration régionale doit être considérée comme une variable d'action qui permettra au Burkina Faso de mieux s'insérer dans le processus de mondialisation.

4.2 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME

Les objectifs quantitatifs majeurs poursuivis par le Gouvernement au cours des années à venir sont : (**i**) accroître le produit intérieur brut par habitant d'au moins 4% par an à partir de 2004 ; (**ii**) ramener l'incidence actuelle de la pauvreté à moins de 35% à l'horizon 2015 ; (**iii**) accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015. Ces objectifs s'inscrivent dans la perspective de la réalisation des objectifs du millénaire pour le dévelopement et de ceux poursuivis par le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Pour atteindre ces objectifs de développement, le Gouvernement s'est assigné des objectifs dans un certain nombre de secteurs prioritaires dont la réalisation permettra d'avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté.

4.2.1 Education

De façon générale, l'éducation apparaît au centre des préoccupations des autorités gouvernementales tant elle permet un développement optimal des ressources humaines et constitue un instrument important dans la réduction de la pauvreté et l'accroissement du bien-être de la population.

La politique globale de développement du système éducatif à l'horizon de l'année 2010 repose sur quatre principes :

- étendre l'éducation de base au premier cycle de l'enseignement secondaire ;
- augmenter la couverture d'éducation de base tout en améliorant sa qualité ;
- assurer le développement équilibré du système éducatif afin de répondre en quantité et en qualité aux besoins de l'économie ;
- développer un programme spécifique cohérent offrant une large opportunité d'alphbétisation de qualité aux adultes et aux femes en particulier .

L'option du Gouvernement pour les prochaines années est de réaliser un développement quantitatif et qualitatif de l'éducation de base et de l'alphabétisation. Par ailleurs, il s'agit, d'une part, de viser un meilleur équilibre d'ensemble du système, de répondre aux aspirations de la population dans ce domaine et, d'autre part, d'avoir des bases pour répondre aux exigences de l'économie dans le contexte de la mondialisation et de la régionalisation.

L'expérience de mise en œuvre du PDDEB au cours de ces dernières années revèle une allure très timide d'évolution des indicateurs. Le développement accéléré de l'éducation de base reste pourtant un impératif pour réussir la stratégie de réduction de la pauvreté. Dans cette perspective, le Gouvernement maintiendra ses objectifs quantitatifs en la matière pour les prochaines années. Toutefois, une organisation plus efficace et des actions plus

vigoureuses de l'ensemble des acteurs de l'éducation devront accompagner la réalisation de ces objectifs.

Les objectifs pour les prochaines années sont les suivants :

- accroître, à un coût raisonnable, le taux brut de scolarisation au primaire pour atteindre le niveau de 70% en 2010, en particulier pour les enfants et les filles en milieu rural et améliorer la qualité et l'efficacité du système ;
- développer et diversifier les actions et les formules d'alphabétisation pour amener le taux d'alphabétisation à 40% en 2010 (en particulier aux femmes et aux habitants des zones défavorisées) ;
- améliorer le taux et l'encadrement au niveau de l'enseignement pré-scolaire comme cadre d'éveil et de préparation à l'enseignement primaire ;
- améliorer la qualité des apprentissages et de l'enseignement afin de réduire les gaspillages dus aux niveaux élevés de redoublement et d'abandon ;
- renforcer la capacité de gestion des écoles, des inspections et des régions ainsi que la capacité de pilotage du MEBA compatible avec le volume d'activités en très forte croissance qui sera généré par le programme et la politique de décentralisation et de déconcentration du pays.

Pour la consolidtion des acquis dans le cadre de la réalisation de ces objectifs, une impulsion décisive sera donc donnée au système éducatif dans son ensemble, en vue d'en accroître l'offre, tout en veillant à l'élimination des disparités de tous genres. Dans ce sens le plan décennal de développement de l'éducation de base sera renforcé par les différentes initiatives ci-dessus évoquées.

Dans le même élan, la vulgarisation de l'éducation non-formelle sera renforcée à travers l'approche "faire-faire", et le renforcement du Fonds national pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

Tableau 13 : Harmonisation des indicateurs du CSLP et ceux des différentes phases du PDDEB

INDICATEURS	Années civiles et scolaires/Objectifs				
	2001	2002	2003	2004	2005
	2001 - 2002	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005	2005 - 2006
Indicateurs budgétaires					
Part du budget consacré au MEBA (%)	10,55	10,59	11,23	20,03	14,46
Part du budget consacré au MEBA sur Ressources propres de l'Etat (%)	11	11,19	14,46	15,15	16
Taux brut d'admission (TBA) (%)	39	45,7	46	49	54
TBA filles	33	37	41	46	52
TBA 20 Provinces prioritaires	28	32	37	42	48
TBA filles 20 Provinces prioritaires	23	27	33	39	46
Taux de redoublement par sous- cycle (%)					
*CP	13	11	9	7	6
*CE	17	14	12	10	8
*CM	19	16	14	12	10
***Taux brut de scolarisation (TBS)* (%)**	42,7	47,5	52,2	53	56
TBS filles	36,2	38	42	47	50
TBS 20 Provinces prioritaires	28	31	34	38	42
TBS filles 20 Provinces prioritaires	23	26	30	34	39
Ratio livre/élève					
* Maths	0,5	0,6	0,7	0,8	1
* Lecture	0,6	0,7	0,8	0,9	1

Source : DEP/MEBA, 2003

4.2.1.2 Pour les autres ordres d'enseignement

Dans la perspective de l'élargissement du concept d'éducation de base et de développement équilibré du système éducatif, le Gouvernement s'attèlera à élaborer et à mettre en œuvre un programme cohérent de développement des autres ordres d'enseignement. Un accent particulier sera mis sur l'apprentissage des métiers, les sciences et techonologies, l'enseignement technique et professionnelle, etc.

4.2.2 Santé

La santé constitue un élément capital du développement humain. Depuis 1995, la stratégie nationale en matière de santé est basée sur la recherche de la sécurité sanitaire, par un accès, à moindre coût, à des soins médicaux préventifs et curatifs. Cette stratégie préconisée dans la lettre d'intention de politique de développement humain durable est fondée sur les principes suivants :

- une politique de soins de santé primaire mettant l'accent sur la prévention;
- un système de cofinancement des soins entre les pouvoirs publics et les communautés à la base ;
- une véritable décentralisation des formations sanitaires permettant de garantir la participation des populations et la responsabilisation des collectivités locales;
- un système d'incitation du secteur privé à créer des formations sanitaires et des officines pharmaceutiques.

Ces principes découlent de l'initiative de Bamako dont les objectifs étaient le renforcement des soins de santé primaire, la gestion autonome des formations sanitaires par des comités de gestion des centres de santé, la disponibilité en médicaments essentiels génériques et enfin le recouvrement des coûts.

La stratégie devait en principe permettre le rapprochement des services de santé de base des populations, mais aussi de les impliquer davantage dans la gestion et la prise en charge par elle-même de leurs problèmes de santé. Cependant, de nombreuses difficultés sont apparues lors de sa mise en œuvre, notamment, la faiblesse de la participation communautaire à la gestion, le faible niveau des ressources financières que les ménages peuvent consacrer à leur santé, et les limites techniques actuelles des formations sanitaires.

Le Gouvernement s'est doté d'un document de politique sanitaire nationale en 2000 spécifiant les grandes orientations nationales en matière de santé et dont l'objectif est d'œuvrer à l'amélioration de l'état de santé des populations. En vue de sa mise en œuvre**,** un plan national de développement sanitaire, couvrant la période 2001–2010, a été adopté en juillet 2001, puis actualisé en 2003 lors de la Table ronde des bailleurs de fonds du secteur de la santé. Ce plan se fixe les objectifs intermédiaires suivants :

- accroître la couverture sanitaire nationale ;
- améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé ;
- renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles ;
- réduire la transmission du VIH/SIDA par une stratégie appropriée ;
- développer les ressources humaines en santé ;
- améliorer l'accessibilité financière des populations aux services de santé ;
- accroître les financements du secteur de la santé ;
- renforcer les capacités institutionnelles du ministère de la santé.

Pour atteindre ces objectifs spécifiques, le document de la politique sanitaire nationale a identifié un certain nombre de stratégies :

- face à la faiblesse générale des taux de fréquentation, il est nécessaire que des études prospectives soient conduites en vue de l'identification et de l'analyse des déterminants de la demande de soins de santé au Burkina à travers une modélisation d'une fonction de demande de soins de santé. Ces études permettront de redéfinir les nouvelles stratégies à mettre en œuvre pour une amélioration sensible des taux d'utilisation des structures de santé ;
- la politique sanitaire doit prêter une attention particulière aux groupes vulnérables ayant des besoins particuliers en santé. Il conviendrait d'augmenter les interventions dans les zones les plus pauvres et auprès des populations les plus démunies et les plus vulnérables et ce, en réorientant les ressources (les fonds, le personnel et les approvisionnements) au profit de ces zones pour lutter contre les maladies et les affections qui touchent les pauvres de façon disproportionnée ;
- beaucoup de prestations de soins ne sont pas disponibles au niveau des formations sanitaires à cause de l'insuffisance de personnel et de compétence. En effet, le paquet minimum d'activités n'est pas entièrement offert dans toutes les formations sanitaires existantes, tous les districts sanitaires n'étant pas opérationnels. Il est donc nécessaire d'instaurer le paquet minimum d'activités pour toutes les formations sanitaires afin de permettre aux pauvres d'accéder aux soins de santé de base ;
- l'amélioration des prestations devra se réaliser par l'accroissement quantitatif et qualitatif des effectifs, la motivation du personnel, la supervision, la communication personnel - patients, l'amélioration de la qualité de l'accueil, la réduction du temps d'attente des patients et la mise à la disposition des patients des médicaments ;
- l'Etat devra penser un système d'assurance englobant l'ensemble des pauvres. En effet, il est nécessaire de concevoir des systèmes évitant aux pauvres de payer les prestations de leur poche, en augmentant le volume des règlements anticipés par un système d'imposition général, des contributions obligatoires à une assurance maladie ou par des initiatives volontaires et en subventionnant les plus pauvres.

4.2.3 La lutte contre le VIH /SIDA

Le Cadre stratégique de lutte contre le SIDA 2001–2005, adopté par le Gouvernement en mai 2001 privilégiant une approche multisectorielle laisse entrevoir que la lutte contre le VIH/SIDA amorcera un tournant décisif au Burkina Faso. Il s'articule autour de quatre axes majeurs : (**i**) le renforcement des mesures de prévention de la transmission des infections sexuellement transmissibles et du VIH ; (**ii**) le renforcement de la surveillance de l'épidémie ; (**iii**) l'amélioration de la qualité de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées ; et (**iv**) l'élargissement de la réponse et la promotion du partenariat national et international et de la coordination multisectorielle.

ENCADRE 9 : Le VIH/SIDA et l'allègement de la dette

Dans la mesure où le VIH/SIDA est aujourd'hui reconnu comme une menace pour le développement de bon nombre de pays en développement, des actions sont menées pour la prise en compte de la lutte contre le VIH/SIDA dans les instruments de développement. Dans les pays pauvres où les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté servent de programmes de réduction de la pauvreté, il est devenu essentiel que les responsables et analystes nationaux fassent des propositions crédibles pour la prise en compte du VIH/SIDA dans les actions de développement.

Les pays éligibles à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE peuvent considérablement augmenter le financement public des programmes contre le VIH/SIDA, grâce aux ressources générées par cet allègement. Un nombre limité de pays ont saisi cette opportunité, mais leur nombre est en nette augmentation. Le Burkina Faso est l'un d'eux.

L'allègement de la dette peut constituer une source importante de financement des programmes nationaux de lutte contre le SIDA notamment dans les pays les plus touchés : plusieurs centaines de millions de dollars provenant de l'allègement de la dette pourraient être consacrés à la lutte contre le VIH/SIDA en Afrique si les gouvernements choisissaient d'allouer une part substantielle de ces économies ainsi réalisées à la lutte contre cette épidémie. Une telle initiative pourrait permettre de réduire l'écart entre les dépenses actuelles pour la lutte contre le SIDA et les besoins réels de financement des programmes nationaux sur le long terme.

Source : SAFCO, n° 01, janvier – mars 2001.

4.2.4 Eau potable

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la politique de l'eau, adoptée par le Gouvernement en 1998, un plan d'action de la gestion intégrée de l'eau a été adopté en 2003. Ce plan,

définit de nouvelles approches, des objectifs (Cf. tableau 14)et des mesures spécifiques en matière d'approvisionnement en eau potable, distinguant trois volets pour tenir compte des modalités de gestion qui sont fonction de la taille des collectivités et de leurs capacités techniques et financières. Il s'agit de :

(i) l'approvisionnement en eau potable des centres urbains ;

(ii) l'approvisionnement en eau potable des centres semi-urbains ;

(iii) l'approvisionnement en eau potable des zones rurales.

Tableau 14 : Objectifs de desserte en matière d'eau potable

INDICATEURS	2004	2005	2006
1 - Réduction des disparités entre provinces en matière d'AEP par accroissement du taux de couverture.			
Nombre de provinces (NP) < 50%	4	2	0
50% < NP < 75%	10	8	0
75% < NP < 85%	10	10	10
85% < NP < 90%	10	14	15
90% < NP	11	11	20
2 - Accroissement de l'équipement des centres secondaires (2.000 à 10.000 hts)	40	40	40
3 - Taux de pannes des pompes à motricité humaine (%)	20	18	15
4 - Accès à l'eau potable (création de nouveaux points d'eau)	1.000	1.000	1.000

4.2.5 Développement rural

Le Gouvernement Burkinabè, tirant la leçon de la mise en œuvre de la stratégie de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage et l'évolution du contexte régional et international, et se fondant sur les principes de la lettre de politique de développement rural décentralisé, a adopté en 2003 une nouvelle stratégie nationale de développement rural à l'horizon 2015.

La vision retenue dans cette stratégie est l'avènement d'un monde rural moins pauvre, jouissant d'une sécurité alimentaire durable grâce à :

- l'accroissement des productions agricoles, pastorales, halieutiques, forestières et fauniques, basé sur l'amélioration de la productivité ;
- l'augmentation des revenus due à une plus grande intégration de l'économie de marché et à une diversification des activités économiques en milieu rural ;
- la modernisation de l'agriculture familiale ;
- la diversification et la spécialisation régionales des productions ;
- la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes.

L'objectif global en matière de développement rural est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

Concernant les objectifs spécifiques, il s'agit de :

- accroître les productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et forestières au cours des années à venir ;
- contribuer à la croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs de manière à améliorer leur niveau de vie et à réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural par la diversification des activités ;
- renforcer la liaison production/marché ;
- créer des conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée ; couvrir les besoins caloriques normaux (2500 cal/jour) et augmenter la consommation de protéines animales (de 9,3 kg/tête/an actuellement à 21 kg/tête/an) ;
- généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales ;
- améliorer la situation économique et le statut des femmes et des jeunes en milieu rural ;
- responsabiliser et renforcer les capacités des populations rurales en tant qu'acteurs de développement.

ENCADRE 10 : Lettre de politique de développement rural décentralisé

Le Gouvernement du Burkina Faso a adopté en 2002 une lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDR) pour servir de cadre fédérateur aux différents programmes et projets visant le développement des communautés rurales à la base, afin de permettre un usage plus efficient des ressources et une couverture nationale de qualité en matière de lutte contre la pauvreté. Une synergie des interventions pour une plus grande efficience devrait être établie par le biais de l'harmonisation des approches et méthodes et par la mise en place au niveau national, d'un mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation

Cette lettre, qui cristallise la vision globale sur le monde rural à l'horizon 2010 dans un cadre multisectoriel bien orienté, s'articule autour des points suivants :

i) les populations rurales ont la pleine responsabilité du développement au niveau local, par le biais des collectivités décentralisées, dans le cadre d'un partenariat effectif avec l'administration et les services de l'Etat ; elles ont la compétence du choix des priorités de développement, de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures sociales et socio-économiques et de la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs.

(ii) les populations rurales accèdent efficacement aux services sociaux (santé, éducation, eau potable, etc.) et aux infrastructures de base.

(iii) les missions de services techniques de l'Etat sont recentrées sur les fonctions régaliennes de formulation et de suivi des politiques sectorielles, de respect de la réglementation et de la mise en place des investissements publiques structurants.

(iv) les opérateurs privés, les ONGs et les structures associatives contribuent à la mise en oeuvre des plans locaux de développement par des prestations de services variées, sur des bases contractuelles.

(v) les revenus des populations rurales se sont accrus et leur sécurité alimentaire s'est améliorée.

La réalisation de ces objectifs va s'appuyer sur les axes stratégiques ci-après :

- accroître et diversifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques ;
- renforcer la liaison production/marché ;
- accroître et diversifier les sources de revenus ;
- améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable ;
- promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.

4.2.5.1 Accroître et diversifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques

En matière de production agricole : l'analyse de la situation révèle que les pratiques culturales dans leur ensemble, loin de contribuer à infléchir les effets négatifs des contraintes naturelles, participent à l'aggravation de cette situation. En outre, les stratégies des producteurs intègrent rarement l'évolution des marchés intérieurs et extérieurs, sauf dans le cas du coton et quelques cultures d'exportation (haricot vert). Dans un contexte économique sous-régional et international de plus en plus ouvert, cette agriculture, de type traditionnel, ne pourra supporter la concurrence et se positionner sur le marché international. L'accroissement, la diversification et l'intensification des productions agricoles passent impérativement par des transformations qualitatives au niveau de l'appareil de production, au

niveau du comportement des acteurs et au niveau de l'environnement socio-économique. C'est pourquoi les actions prioritaires ci-après doivent être envisagées :

- l'appui-conseil aux producteurs et la recherche /développement ;
- l'hydraulique agricole ;
- le développement des aménagements hydro-agricoles avec une priorité à l'aménagement des bas-fonds en vue d'intensifier la petite irrigation ;
- la promotion des filières porteuses ;
- le développement de la transformation agro-industrielle et la promotion de la commercialisation des produits agricoles ;
- le développement de la mécanisation agricole ;
- l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la terre ;
- la gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- l'amélioration des conditions d'accès aux crédits auprès des banques et des institutions de micro-finance ;

En matière de production animale : le Gouvernement entend en faire un puissant levier de réduction de l'insécurité alimentaire et d'amélioration des revenus, notamment en milieu rural. Les principales interventions dans le sous-secteur portent sur :

- l'amélioration de la gestion des ressources et la valorisation des zones à vocation pastorale ;
- l'amélioration de l'alimentation et de l'abreuvement ;
- l'amélioration de la productivité des animaux ;
- l'amélioration de la santé animale ;
- l'amélioration de la compétitivité et l'accès aux marchés des produits animaux ;
- l'appui à l'organisation des éleveurs.

En matière de développement et de gestion des ressources forestières et fauniques : l'accent sera mis sur :

- le développement et le renforcement de la filière bois-énergie ;
- la valorisation des produits forestiers non ligneux ;
- la réduction des superficies brûlées par les feux de brousse ;
- l'accroissement des effectifs de la population de la faune sauvage ;
- la mise en place d'un système d'information favorisant une meilleure connaissance des données forestières et fauniques ;
- la conservation de la diversité biologique des différents écosystèmes.

En matière de développement et de gestion des ressources halieutiques : la production domestique actuelle de poisson est très insuffisante pour couvrir les besoins réels du pays. L'important déficit qui en découle conduit à un accroissement des importations de poisson contribuant au déséquilibre de la balance commerciale. Cependant, l'augmentation de la production est possible au regard de la sous-exploitation du potentiel halieutique. En conséquence, il s'agira d'ici 2015 de :

- accroître de manière durable la production de pêche et de capture ;
- promouvoir l'aquaculture et diversifier les productions halieutiques.

4.2.5.2 Renforcer les liaisons production/marché

La mise en œuvre de cet axe stratégique nécessite la levée des contraintes en amont et en aval (conservation, transformation, commercialisation). A cet effet, les actions prioritaires à réaliser concerneront :

- le désenclavement des zones de production ;
- la réalisation d'infrastructures de mise en marché ;
- la transformation des produits afin d'en améliorer la conservation et d'accroître la valeur ajoutée (coton, fruits et légumes, sésame, amandes de karité, lait, viande, produits ligneux, etc.) ;
- la mise en place d'un système d'information efficace sur les marchés ;
- le développement d'infrastructures de communication ;

- l'amélioration de la compétitivité des produits destinés à l'exportation ;
- l'installation d'unités industrielles ou semi-industrielles des produits afin d'accroître la valeur ajoutée ;
- le renforcement des capacités et l'amélioration des prestations en matière de conditionnement et de contrôle de la qualité des produits ;
- le développement des productions à vocation commerciale partout où cela est possible selon les avantages comparatifs.

4.2.5.3 Accroître et diversifier les sources de revenus

L'accroissement et la diversification des revenus passent par l'amélioration de l'accès aux crédits, la monétarisation des activités du monde rural, l'amélioration de la compétitivité des cultures de rente et des productions marchandes, la promotion d'activités génératrices de revenus et d'auto-emploi.

L'amélioration de l'accès au micro-crédit : la micro-finance constitue le créneau par excellence pour financer la diversification des activités génératrices de revenus en milieu rural ; à cet effet, il importe d'élaborer une stratégie de développement de la micro-finance rurale dont les conditions et modalités seront adaptées aux besoins spécifiques de l'activité de promotion de l'artisanat rural, des activités de production, de conservation, de transformation, de commercialisation des produits agro-pastoraux et d'exportation des productions forestières et halieutiques. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour créer les conditions favorisant l'extension géographique des systèmes financiers décentralisés et le renforcement de leurs capacités opérationnelles à travers la mise en place de mécanismes de refinancement et de fonds de garantie au niveau des autres institutions de financement. Une attention particulière devra être accordée aux besoins des producteurs vivriers qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables.

L'accélération de la monétarisation des activités du monde rural : le programme « petite irrigation villageoise » sera renforcé afin, non seulement d'accroître la sécurité alimentaire mais aussi, de créer des emplois ruraux en saison sèche. Parallèlement, le Gouvernement continuera d'orienter les producteurs vers de nouvelles formes d'exploitations plus rémunératrices telles que : (**i**) les activités d'embouche, (**ii**) les mini-laiteries gérées en majorité par des femmes, (**iii**) l'artisanat des cuirs et peaux, (**iv**) le petit élevage, (**v**) la pisciculture et l'aquaculture, (**vi**) les petites exploitations forestières, (**vii**) la valorisation de la faune.

L'amélioration de la compétitivité des productions marchandes : dans un contexte de régionalisation et de mondialisation des échanges, la diversification des productions et du potentiel d'exportation, l'amélioration de la compétitivité des filières porteuses (telles que le coton, les oléagineux, les fruits et légumes, les cuirs et peaux, le tourisme cynégétique, etc.) sera encouragée. Ces productions ont un effet structurant sur l'ensemble du secteur rural (nécessité d'organiser les services en amont et en aval de la production) et multiplicateur sur les revenus, notamment ruraux.

Promotion des activités génératrices de revenus et d'auto-emploi : outre la mise en œuvre d'un programme de soutien à l'initiative privée pour la promotion de l'agroalimentaire, du petit élevage, des cultures de contre-saison, de l'artisanat, du petit commerce, l'accent sera mis sur la promotion d'autres activités telles que la pêche, la promotion des produits forestiers non ligneux et la valorisation des espèces locales utilitaires.

La contribution du sous-secteur des ressources halieutiques à la génération d'emplois et de revenus reposera, quant à elle, sur la mise en œuvre d'actions de soutien à la production, à la transformation/consommation et à la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

4.2.5.4 Assurer une gestion durable des ressources naturelles

Avec l'accroissement de la population, l'intensification des mouvements migratoires et les besoins croissants de la société, la pression sur les terres, les ressources en eau, les ressources forestières, fauniques et halieutiques, se fait de plus en plus forte, exacerbant de fait les conflits liés à leurs usages.

Les actions prioritaires au niveau de l'axe stratégique relatif à la gestion des ressources naturelles sont les suivantes :

En matière de gestion des ressources en terre

- promouvoir des systèmes de production qui garantissent la durabilité et la pérennité des écosystèmes en adoptant des approches d'intensification raisonnée des systèmes de production ;
- renforcer la sécurité foncière ;
- restaurer la fertilité des sols ;
- généraliser les mesures anti-érosives (CES/AGF et DRS) ;
- mieux gérer les pâturages et les points d'eau ;
- renforcer les capacités des acteurs.

En matière de gestion des ressources en eau

- créer un environnement habilitant afin de définir clairement les droits, les devoirs et les rôles de toutes les parties prenantes (Etat, collectivités locales, usagers) dans la mise en application des principes et outils de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
- mettre en place un système d'information sur l'eau afin d'assurer une meilleure connaissance et un meilleur suivi des ressources en eau, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau ;
- élaborer des procédures d'application de la loi et des règlements relatifs à l'eau à l'attention de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau ;
- promouvoir la recherche/développement afin d'améliorer les connaissances fondamentales sur le cycle et les usages de l'eau dans l'esprit d'une meilleure exploitation ;
- développer les ressources humaines afin de fournir aux acteurs les capacités nécessaires au plein accomplissement de leurs rôles respectifs ;
- mener des actions d'information, d'éducation, de sensibilisation et de plaidoyer pour une adhésion et une participation responsables de tous les acteurs ;
- mettre en place un cadre institutionnel adapté à la GIRE ;
- mettre en œuvre la stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée ;
- mettre en œuvre des actions de protection des bassins versants et des berges des cours d'eau.

En matière de gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques

- la promotion d'un développement forestier durable qui consistera en (**i**) une intégration réelle de la foresterie dans le développement rural à travers la reconstruction, l'aménagement et la gestion des ressources forestières au niveau des terroirs en vue d'une exploitation optimale et durable des potentiels de production agricole, pastorale et forestière, (**ii**) une régionalisation et une décentralisation de la planification forestière afin d'adapter au mieux le développement forestier aux contextes socio-économiques et écologiques spécifiques ;
- la gestion des peuplements semenciers et l'amélioration génétique des espèces forestières ;
- la promotion des évaluations environnementales et de l'éducation environnementale ;
- la protection des massifs forestiers classés afin de contribuer au maintien des processus écologiques essentiels (le cycle de l'eau, l'air, le cycle des matières organiques, etc.) et fournir des biens et services aux populations ;
- la responsabilisation des populations riveraines dans la gestion des écosystèmes ;

- la promotion des actions de protection et de restauration des écosystèmes aquatiques ;
- l'application rigoureuse des textes en vigueur et l'amélioration de la gouvernance des ressources forestières, fauniques et halieutiques.

4.2.5.5 Renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable

Trois principaux groupes d'acteurs interviennent dans la mise en œuvre de la stratégie de développement rural. Ce sont :

- l'Etat et ses démembrements ;
- les organisations professionnelles et les opérateurs privés ;
- les collectivités locales et les communautés de base ;
- les partenaires techniques et financiers.

Le renforcement des capacités concerne surtout les deux premiers groupes d'acteurs.

4. 2.5.5.1 Le renforcement des capacités de l'Etat et de ses démembrements

Dans le contexte actuel marqué par la régionalisation et la mondialisation de l'économie, le renforcement des capacités est plus qu'un impératif pour le Burkina Faso, contraint de réussir ses politiques face aux exigences du marché. Or, l'expérience a révélé la faible performance des structures de l'Etat aussi bien dans la gestion que dans la planification stratégique, due à la faiblesse des capacités professionnelles et des moyens de travail. La résorption du déficit de capacités apparaît aujourd'hui comme une condition nécessaire pour réussir la stratégie de développement rural. Toutefois, le renforcement des capacités ne devrait pas se limiter aux seuls aspects de la formation. Il doit être appréhendé de manière holistique, faisant intégrer la dimension institutionnelle et les éléments tels que les comportements et pratiques professionnels, la logistique et les motivations.

En outre, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) constituent un instrument puissant dans le cadre de la rationalisation de la gestion du développement qu'il convient de maîtriser afin de profiter au mieux des opportunités offertes dans ce domaine.

Les actions prioritaires sont :

- le renforcement du personnel par la reprise ou la poursuite des recrutements à la fonction publique au profit des ministères chargés du développement rural ;
- l'amélioration du dispositif institutionnel ;
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures publiques ;
- l'accès des structures publiques aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

4.2.5.5.2 Le renforcement des capacités des organisations professionnelles

Les réformes mises en œuvre dans le secteur agricole, tout en opérant un recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes, visent à assurer une responsabilisation totale des producteurs et leurs organisations dans le processus de développement. Cependant, ce nouveau contexte, en même temps qu'il ouvre des opportunités et d'heureuses perspectives, introduit également pour les organisations paysannes de nouvelles exigences à remplir pour ne pas rester inopérantes. C'est pourquoi, le renforcement des capacités des organisations paysannes constitue une donnée essentielle pour la réussite de la stratégie de développement rural. Ce renforcement couvre plusieurs aspects qui sont :

- la structuration et le renforcement institutionnel des organisations professionnelles ;
- la formation professionnelle ;
- l'alphabétisation fonctionnelle.

La structuration et le renforcement institutionnel des organisations professionnelles : la volonté des pouvoirs publics de promouvoir des organisations propres aux producteurs et d'entretenir avec elles des relations de partenariat, qui respectent l'autonomie de chaque partenaire, a été maintes fois réaffirmée par le Gouvernement.

Dans cette perspective, la stratégie du Gouvernement s'appuie sur la professionnalisation des organisations de producteurs, qui repose sur une réelle capacité de promotion et de défense du métier agricole, et sur une meilleure structuration verticale et horizontale de ces organisations.

Dans le domaine économique, l'Etat continuera à appuyer l'émergence et la structuration des organisations de producteurs (OP) créées selon la loi 014/AN/99. Ces instances sont basées sur la règle de l'adhésion volontaire : celle des individus, pour la constitution des groupements et coopératives, ou celle des OP pour la constitution d'unions, de fédérations ou de confédérations. Elles sont gérées selon les principes coopératifs universellement reconnus : pouvoir démocratique, participation économique des adhérents, autonomie, indépendance et non-discrimination. Leur objectif premier est d'assurer certaines fonctions nécessaires à l'activité économique de leurs membres, en particulier en ce qui concerne l'accès au marché (commercialisation, accès aux intrants et équipements, etc.). Elles peuvent mettre en place des services ciblés, qui contribuent à la structuration verticale, par filière, du monde agricole.

Les chambres régionales d'agriculture sont des institutions de représentation et de défense des intérêts de la profession agricole ; elles ont été mises en place dans toutes les régions selon un processus démocratique. Elles représentent l'ensemble du monde agricole, dans toutes ses composantes et sa diversité, suivant un principe de structuration horizontale dans un cadre territorial. Les chambres régionales d'agriculture sont des organismes consulaires, elles n'ont pas de membres mais des ressortissants, qui sont tous des producteurs de la zone. Elles sont dotées d'un statut d'établissement public à caractère professionnel, et sont gérées par les seuls élus des producteurs agricoles et des éleveurs. Elles sont appelées à prendre le relais de l'Etat pour l'exercice de certaines fonctions d'intérêt général, telles que la formation, l'information et les transferts de technologies.

L'appui de l'Etat se basera sur les plans d'activités adoptés par les différentes OP, définissant leurs objectifs et modes d'intervention. Elles bénéficieront de programmes de formation, de voyages d'échanges d'expériences, ainsi que des contributions matérielles, humaines et financières nécessaires pour jouer convenablement leur rôle. Pour mettre en œuvre ces actions, l'Etat pourra s'appuyer sur des structures de services telles que les associations, ONG ou centres de formation disposant de capacités techniques éprouvées dans certains domaines.

La formation professionnelle : elle constitue pour les producteurs et leurs organisations un élément essentiel pour améliorer la productivité, favoriser le transfert de technologies et s'adapter aux évolutions technologiques et aux changements liés à la mondialisation. La durabilité d'un niveau élevé de croissance ne pourra être assurée que grâce à l'amélioration continue de la qualification professionnelle des producteurs et de leurs organisations. Cette formation professionnelle est indispensable pour espérer fixer beaucoup de jeunes dans leur terroir.

La promotion de la formation professionnelle reste le canal pour le renforcement des compétences. Mais le système actuel de formation professionnelle, basé sur les centres et les écoles, ne permet pas de faire face à l'ampleur et à la diversité des besoins en qualification professionnelle. Pour remédier à cette situation de manque de pertinence et d'efficacité, le Gouvernement s'investit dans l'élaboration d'une nouvelle approche de la formation professionnelle qui permettra de former davantage de jeunes dans différentes spécialités.

L'alphabétisation fonctionnelle : l'analphabétisme sous toutes ses formes, et particulièrement du fait de l'absence de capacités et de qualifications, est plus accentué en milieu rural. Le développement de l'éducation de base et de l'alphabétisation fonctionnelle constitue un élément déterminant de la stratégie de développement rural. Le plan décennal de développement de l'éducation de base prévoit une accélération des efforts en faveur des zones défavorisées.

4.2.5.5.3 Le renforcement des capacités des opérateurs privés

Les opérateurs privés ont besoin de la formation professionnelle pour améliorer la productivité et renforcer leurs capacités afin de s'adapter à la concurrence des entreprises,

d'encourager l'investissement privé et d'attirer les capitaux étrangers. L'identification et la mise en œuvre d'un programme de soutien à l'initiative privée dans le secteur de l'agroalimentaire, du petit élevage et des cultures de contre-saison, et au niveau des services développés en milieu rural faciliteront l'implication du privé dans la mise en œuvre de la stratégie du développement rural.

4.2.5.5.4 La création d'un cadre institutionnel favorable

Dans le cadre de son rôle de promoteur, l'Etat devrait améliorer l'environnement fiscal, institutionnel, législatif et réglementaire afin de permettre à chaque acteur du monde rural de jouer pleinement son rôle. Il doit, par ailleurs, fournir les biens et services publics en matière de recherche et de conseil, de contrôle et de réglementation. L'Etat apportera également un appui institutionnel aux organisations paysannes et aux collectivités locales à travers des programmes de formation appropriés.

Il appuiera le développement de l'investissement privé au niveau du secteur rural, notamment par l'adoption d'un code des investissements en agriculture et élevage qui tient compte du critère de rentabilité, afin de favoriser l'investissement privé et permettre aux acteurs privés de prendre la relève de l'Etat dans plusieurs domaines (approvisionnement en équipements et intrants agricoles, services vétérinaires, transformation et commercialisation des produits, etc.).

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté de nouveaux cahiers de charges qui assurent l'accès des aménagements hydro-agricoles aux opérateurs privés. Dans cette dynamique, il poursuivra et renforcera également sa politique de contractualisation avec les opérateurs privés tout en gardant le rôle d'orientation, de suivi/évaluation et de contrôle de la mise en œuvre des actions.

4.2.5.6 Promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural

Comme indiqué plus haut, selon les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003, il existe une discrimination entre les hommes et les femmes en matière de pauvreté, en défaveur des femmes. En effet, les femmes contribuent plus que les hommes à l'incidence globale de la pauvreté au niveau national (52% contre 48% pour les hommes), et la sévérité de la pauvreté est légèrement supérieure à celle des hommes (7,3% contre 6,9%).

Les conditions socio-économiques et les pesanteurs socioculturelles expliquent souvent les difficultés de leur accès aux facteurs de production (terre, équipements, crédit, etc.).

Les femmes sont deux fois moins alphabétisées (12,9%) que les hommes (24%). Cette inégalité, qui existe dans toutes les catégories sociales, est beaucoup plus prononcée au niveau des catégories les plus pauvres. Elles ont un accès limité aux soins de santé, à la terre, aux opportunités d'emploi et au crédit et participent moins à la vie publique et à la prise de décision.

Bien que cette enquête n'ait pas fourni d'informations spécifiques concernant les jeunes, l'expérience prouve que cette catégorie de la population burkinabè vit également une situation grave du fait de la dépendance sociale et des difficultés d'accès aux facteurs de production, d'où l'exode rural qui prive les campagnes de forces vives.

Au regard de leur situation économique, de leur statut social précaire et de leur contribution primordiale aux productions agro-pastorales, une attention particulière sera accordée à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes dans la stratégie de développement rural, en tant que composante de la stratégie de lutte contre la pauvreté en milieu rural au Burkina Faso. Ceci nécessite également l'évolution vers une approche plus socio-économique, prenant en compte la rentabilité des activités économiques des femmes.

Les femmes contribuent plus que les hommes à la création des richesses nationales, notamment en milieu rural. Aussi, l'amélioration de leurs conditions de travail aura-t-elle une incidence certaine sur l'accroissement de la production.

4.2.6 Environnement et cadre de vie

Le Burkina Faso a souscrit après Rio 1992 aux objectifs du millénaire pour le développement et à l'agenda du sommet de la terre à Johannesburg en 2002. Le Gouvernement burkinabè est bien conscient que la promotion du développement durable exige des actions concertées.

Les liens entre pauvreté et dégradation des ressources naturelles dont le niveau d'acuité est la désertification, sont si évidents qu'il importe d'en tenir compte dans toute la stratégie de réduction de la pauvreté. Mais cela sous-entend un cadre d'actions multisectorielles qui garantissent aux populations notamment pauvres les perspectives de base :

- d'une eau propre à la consommation et à la sécurité alimentaire ;
- d'un approvisionnement durable en énergie ;
- d'une bonne santé par un usage responsable des ressources naturelles ;
- d'une agriculture saine dans un cadre rural viable ;
- d'une biodiversité garantie de la vie et de la sauvegarde des écosystèmes essentiels.

De manière spécifique, pour la période 2004-2006, le Gouvernement privilégiera les actions prioritaires ci-après :

- l'intensification de la lutte contre la désertification impliquant la mise au point et l'exécution de programmes locaux de développement valorisant ainsi les résultats d'expériences conduites et d'études menées ;
- l'amélioration du cadre de vie des populations urbaine et rurale par la mise au point d'un plan d'actions relatif à l'assainissement et aux aménagements paysagers. Une attention particulière sera accordée aux préoccupations en milieu rural, notamment en ce qui concerne la gestion des pollutions agricoles, des pollutions dues aux activités minières et industrielles, etc.

L'amélioration du cadre de vie ira de pair avec le renforcement des programmes d'électrification rurale tout en poursuivant la recherche de solution pour rendre plus accessible cette énergie aux composantes les plus défavorisées de la population. L'électrification rurale constitue un véritable vecteur d'amélioration des conditions de vie, de promotion d'activités productives, de valorisation des équipements des services administratifs. L'électrification rurale participe aussi à la réduction des disparités villes-campagnes. Les initiatives telles que la promotion de l'énergie solaire et les plates-formes multifonctionnelles bénéficieront d'une grande attention et surtout des mesures qui garantissent la sécurité des installations.

L'assainissement a commencé à être pris en compte à partir des années 80 avec la mise en œuvre de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. Au Burkina Faso, les trois quarts des ménages ne disposent pas de latrines ; cela est dû en grande partie aux ménages ruraux où les habitations dans leur grande majorité ne disposent pas d'une telle infrastructure.

La situation de l'assainissement est caractérisée par l'absence de réseau collectif d'assainissement dans les grandes villes. Les eaux usées domestiques et industrielles sont rejetées dans la nature sans ou avec peu de traitement par le biais des caniveaux. Seules les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso disposent de plans stratégiques d'assainissement des eaux usées et excrétas en cours de réalisation et sont engagées dans des actions significatives en matière de gestion des déchets et d'assainissement des eaux pluviales. Cette faiblesse au niveau urbain réside dans les contraintes qu'imposent la surpopulation et son corollaire de manque d'espace et d'obligation d'hygiène rigoureuse.

En milieu rural où les préoccupations d'espace et de promiscuité se posent moins, la contrainte sociale ou publique de disposer d'un lieu aménagé est moins prégnante. Il n'en demeure pas moins que les conséquences sur la population, en terme de morbidité, sont une réalité à considérer avec beaucoup d'attention.

La stratégie nationale de l'assainissement vise la sauvegarde du milieu naturel et humain de sorte que chaque citoyen puisse bénéficier d'eau, d'air et d'espaces salubres en quantité et

en qualité suffisantes, pour la satisfaction de ses besoins essentiels sur le plan de la santé, de l'esthétique et du bien être général.

La protection de l'environnement qui en découle vise à promouvoir l'assainissement, à prévenir la détérioration des milieux et à protéger les espèces vivantes et les biens.

En matière d'assainissement, les objectifs poursuivis sont :

- associer le plus possible les autorités au processus de planification afin d'assurer une certaine continuité des approches, le renforcement des capacités et une meilleure appropriation des stratégies, fondées sur la demande réelle des communautés ;
- intégrer le concept de partage de responsabilité de gestion dans les arrangements institutionnels entre les administrations, le secteur privé, les ONG et les communautés de base ;
- faire de l'assainissement une composante essentielle des programmes de développement en s'appuyant sur les opportunités et les initiatives communautaires.

La stratégie nationale de l'assainissement recentre le rôle des acteurs dans le domaine par la répartition suivante : (**i**) assainissement pluvial ; (**ii**) assainissement des eaux usées et excrétas ; (**iii**) assainissement des ordures ménagères et déchets solides.

4.2.7 Lutte contre l'insécurité

En matière de sécurité, le Gouvernement a fourni des efforts significatifs qui se sont traduits d'abord par : (**i**) la création d'un département ministériel chargé spécifiquement des questions de sécurité et, (**ii**) la mise en place d'un dispositif institutionnel, composé de la haute autorité de contrôle des importations d'armes et de leur utilisation et de la commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères, structures créées respectivement en janvier et avril 2001. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a adopté en mai 2003 une loi relative à la sécurité intérieure qui a servi de fondement à l'élaboration d'un plan national de lutte contre l'insécurité.

Ce plan, qui couvre la période 2004–2008, a pour finalité de permettre aux forces de sécurité de répondre efficacement à la demande de sécurité des populations afin que celles-ci puissent vivre de manière sereine pour pouvoir participer aux tâches de développement. Il comporte trois objectifs majeurs :

- l'accroissement de la couverture sécuritaire nationale en ramenant le nombre d'habitants par agent de sécurité de 2 000 à 1 000 ;
- l'amélioration des capacités opérationnelles des forces de sécurité ;
- l'organisation de la participation des populations à la gestion de leur sécurité.

Les mesures à mettre en œuvre en vue d'accroître la couverture sécuritaire du pays privilégient, d'une part, l'implantation des brigades de gendarmerie dans les différentes communes rurales et, d'autre part, l'implantation des commissariats de police dans les communes urbaines et postes frontaliers. Certaines de ces mesures concerneront également les compagnies de sapeurs pompiers. Cet accroissement de la couverture sécuritaire sera essentiellement basé sur deux actions :

- le recrutement du personnel en vue d'accroître les effectifs. A ce titre, il est prévu le recrutement de 8 400 agents de sécurité répartis comme suit : 5 000 agents de police, 3 000 gendarmes et 400 sapeurs pompiers ;
- la construction et la réhabilitation d'infrastructures abritant les services de sécurité.

Dans le but d'améliorer les capacités opérationnelles des forces de sécurité, le Gouvernement conduira au cours de la période 2004-2008, les actions suivantes : (**i**) l'acquisition de moyens de mobilité et de transmission ; (**ii**) l'équipement des services de sécurité en matériels adéquats ; (**iii**) le maintien en condition opérationnelle des différentes unités.

Pour favoriser la participation des populations à la gestion de la sécurité, des mesures seront initiées pour garantir leur implication dans la prévention de l'insécurité et de la criminalité. Celles-ci concerneront la mise en place de cadres de concertation sur les problèmes de sécurité.

4.2.8 Petites et moyennes entreprises, petites et moyennes industries et petite mine

Le Gouvernement ne cesse de consentir des efforts en vue de promouvoir le secteur privé d'une manière générale, les petites et moyennes entreprises ou industries en particulier. Ces petites unités de production contribuent directement à la lutte contre la pauvreté, notamment à travers les opportunités d'emploi et de revenu qu'elles offrent. Mais celles-ci restent confrontées à des problèmes de financement, d'encadrement et d'accès aux marchés publics. Mesurant le rôle déterminant de ces petites unités de production, le Gouvernement s'attachera à élaborer, sur les prochaines années, un programme national spécifique d'appui au développement des petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries. Il s'agit notamment de porter une attention particulière sur (**i**) leur financement, à travers la création d'un fonds d'appui destiné aux PME/PMI, (**ii**) l'équipement et (**iii**) l'encadrement et la formation des opérateurs.

Les actions multiformes menées pour promouvoir le secteur minier et plus particulièrement la petite mine ont conduit le Gouvernement à créer un cadre institutionnel, législatif et réglementaire. Ces actions vont de la déclaration de politique minière (janvier 1997), à l'élaboration d'un code d'investissement minier (actualisé en 2003). La production minière au Burkina Faso porte essentiellement sur l'or qui est le troisième produit d'exportation après le coton et les produits de l'élevage. Au regard des nombreuses potentialités du sol et du sous-sol de notre pays, révélées par les travaux de recherches, le secteur minier est toujours au stade d'exploitation à petite échelle. En témoignent les statistiques sur l'artisanat minier qui emploie plus de 200 000 personnes sur au moins 200 sites à travers le pays.

La contribution de la mine artisanale à la production d'or au Burkina Faso est évaluée ces dernières années à quinze tonnes environ pour une valeur de cinquante milliards de F CFA. Les revenus distribués directement par cette activité se chiffrent à trois milliards de F CFA par an. Il importe aussi de souligner que la contribution de l'exploitation artisanale sous forme d'appui aux budgets provinciaux au titre des taxes d'orpaillage est estimée à près de cinq cents millions de F CFA pour la décennie 1991-2001. Pour la même période, le Trésor public a engrangé près de quatre cent cinquante millions de F CFA au titre de la redevance minière et un milliard trois cent cinquante millions de francs CFA au titre des impôts sur le bénéfice industriel et commercial. Toutefois, il convient de relever que les opérateurs de ce secteur sont confrontés à des difficultés d'ordre technique, financier et légal.

L'exploitation minière artisanale a, de toute évidence, des méfaits sur l'environnement et sur la santé des populations. Malgré tout, cette activité demeure une source de revenus et contribue d'une certaine manière à la réduction de la pauvreté. Le Gouvernement entend, au cours des années à venir, mettre un accent particulier sur ce secteur par des mesures tendant à : (**i**) une meilleure organisation de l'exploitation minière artisanale ; (**ii**) une sécurisation des sites d'orpaillage ; (**iii**) un meilleur encadrement des orpailleurs ; (**iv**) un appui logistique et technique adéquat pour améliorer la productivité sur les différents sites et (**v**) une restauration de l'environnement.

4.2.9 Renforcement des capacités et promotion des NTIC

L'expérience de la mise en œuvre du CSLP a révélé la faible performance des structures aussi bien de gestion que de mission due à un déficit d'appropriation des programmes, et à un déficit de capacités professionnelles et d'équipement. La résorption du déficit de capacités apparaît aujourd'hui comme une condition nécessaire pour réussir la stratégie de réduction de la pauvreté. Toutefois, le renforcement des capacités ne se limite pas aux seuls aspects de formation. Il doit être appréhendé d'une manière holistique, faisant intégrer la dimension institutionnelle et les éléments tels que la formation, les comportements et pratiques professionnels, la logistique et les motivations.

Le Centre d'analyse des politiques économiques et sociales (CAPES), qui bénéficie d'un appui de la Fondation pour le renforcement des capacités, a déjà initié une étude

diagnostique sur l'état des capacités au Burkina Faso. De ce fait, il a une contribution importante à apporter dans l'approfondissement de l'action gouvernementale en matière de renforcement des capacités, notamment dans le cycle de la définition, de l'exécution et du suivi des politiques macroéconomiques et sectorielles pour assurer les fondamentaux de l'économie et réduire la pauvreté. Il devra contribuer de manière spécifique à :

- la détermination, au niveau des administrations, des domaines dans lesquels les capacités revêtent une importance cruciale pour la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- la mise en place d'une masse critique de cadres nationaux pour la gestion économique ;
- l'élaboration d'un plan national d'actions en matière de renforcement des capacités.

Dans le contexte de la régionalisation et de la mondialisation, le renforcement des capacités est plus qu'un impératif pour le Burkina Faso, contraint de réussir ses politiques face à une pauvreté persistante.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent un instrument puissant dans le cadre de la rationalisation de la gestion du développement. En la matière, le Gouvernement a initié l'élaboration d'une stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication, dont les principaux objectifs sont :

- le désenclavement global du pays ;
- le renforcement de la gouvernance administrative ;
- le développement durable des ressources humaines ;
- la création de nouvelles ressources et de nouveaux emplois ;
- le rayonnement du pays.

V : STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

5.1 LES PRINCIPES DIRECTEURS

La stratégie globale du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté au Burkina Faso repose sur onze grands principes directeurs étroitement liés qui sont :

1. l'adoption d'une posture résolument prospective ;
2. la promotion d'une bonne gouvernance ;
3. le développement du capital humain ;
4. la gestion durable des ressources naturelles ;
5. la prise en compte de la dimension genre ;
6. la promotion de l'emploi et des jeunes ;
7. l'inculturation et l'ouverture ;
8. la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
9. la réduction des disparités régionales ;
10. la prise en compte de la dimension sous-régionale ;
11. la promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds.

5.1.1 L'adoption d'une posture résolument prospective

Pour réduire de manière significative la pauvreté, devenue un phénomène de masse au sein de la société burkinabè, et la ramener à un niveau résiduel, les actions à entreprendre doivent s'inscrire forcément dans une perspective de longue durée.

La lutte contre la pauvreté, compte tenu des représentations diversifiées et multiformes du phénomène, requiert, d'une part, une posture prospective, c'est-à-dire que l'Etat ait de bonnes connaissances sur le devenir et le futur voulu du pays et développe des capacités d'anticipation et, d'autre part, de meilleures pratiques de gouvernance c'est-à-dire une gouvernance dotée d'un leadership effectif. La prospective offre un cadre cohérent de déclinaison et de séquencialisation à court, moyen et long termes des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté.

5.1.2 La promotion de la bonne gouvernance

Il existe une relation dialectique entre démocratie, bonne gouvernance et développement socio-économique. C'est pourquoi le Burkina Faso souscrit à toute initiative dans ce domaine notamment au mécanisme africain d'évaluation par les pairs et à la déclaration de Durban sur la bonne gouvernance. En effet, la démocratie ne pourrait se consolider si elle ne s'accompagne de l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre. La bonne gouvernance a une dimension économique et une dimension politique.

En matière de gouvernance, le Burkina Faso a réalisé d'importants progrès au cours de ces dernières années dans les volets politique (instauration du multipartisme, adoption d'une constitution libérale, mise en place des institutions démocratiques et tenue régulière des élections, …) et économique (recherche d'une meilleure transparence dans la gestion budgétaire et des affaires publiques à travers des instruments comme l'adoption de lois de règlements, la création d'une Cour des comptes, …). Ces progrès doivent toutefois être consolidés à travers une série de mesures complémentaires pour renforcer la culture démocratique.

Par ailleurs, l'Etat doit concentrer ses efforts dans les domaines où il possède des avantages comparatifs en observant le principe de subsidiarité. En effet, l'intervention publique devra être toujours guidée par deux préoccupations majeures : suppléer les défaillances du marché dans l'allocation efficace des ressources et rechercher l'équité sociale. Il importe donc de mettre en place un « Etat stratège » capable d'anticiper et de remplir au mieux ses fonctions régulatrices et redistributrices en vue d'éviter les dérapages et l'accentuation des inégalités.

5.1.3 Le développement du capital humain

La qualité du capital humain est une condition essentielle à la promotion du développment humain durable alors que dans ce domaine, le Burkina Faso souffre d'un déficit prononcé (en moyenne 0,5 année d'éducation). D'où l'urgence de mettre l'accent sur le développement du capital humain en quantité et en qualité car il est démontré qu'un gain d'une année de scolarisation additionnelle peut se traduire par un gain de 3 à 4 points de pourcentage du Produit intérieur brut.

5.1.4 La gestion durable des ressources naturelles

La croissance démographique et la pauvreté exercent une forte pression sur les ressources naturelles qui constituent souvent l'actif principal entre les mains des pauvres. Cette situation a pour conséquence, une sur-exploitation des ressources naturelles disponibles qui tend à compromettre la durabilité des actions de développement. La stratégie de réduction de la pauvreté sera basée sur la recherche d'un équilibre entre les besoins à court terme des populations et la gestion durable des ressources disponibles.

5.1.5 La prise en compte de la dimension genre

Le Gouvernement et les autres acteurs sociaux sont largement convaincus que les femmes tout comme les hommes constituent un vecteur de diffusion du bien-être économique et social au sein de la société. En conséquence, aucune stratégie de développement centrée sur l'Homme ne doit ignorer cette réalité.

Il y a donc nécessité d'une planification adéquate selon le genre afin de garantir des résultats équitables pour les femmes comme pour les hommes, et notamment pour les groupes défavorisés. Toute chose qui exige, en raison du caractère polysémique de cette approche, d'élaborer une stratégie nationale consensuelle en la matière.

ENCADRE 11 : Egalité et équité entre les genres

Systématiser la prise en compte du genre, c'est valider les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité des genres.

Source : Conclusions concertées sur la généralisation de l'analyse selon le genre, ECOSOC, 1997.

5.1.6 La promotion de l'emploi et des jeunes

Le défi de la création d'emploi demeure plus actuel que jamais au Burkina Faso d'autant plus que sa principale ressource est constituée de sa population laborieuse et industrieuse mais encore largement sous-employée.

L'économie burkinabè, après d'importants efforts de redressement entretient une croissance positive mais encore peu génératrice d'emplois. Le pays connaît une situation de sous-emploi massif du facteur travail en milieu tant urbain que rural, avec une proportion importante de la population vivant en dessous de la ligne de pauvreté. Le chômage et le sous-emploi ne constituent pas seulement un gaspillage de ressources économiques et humaines, mais sont aussi une des racines de la dégradation sociale, de la délinquance et de l'insécurité grandissante.

En conséquence, la stratégie de réduction de la pauvreté doit s'appuyer sur une politique de croissance intensive en emplois. Dans cette perspective, l'emploi ne doit plus être considéré comme une simple résultante des politiques macroéconomiques mais comme un objectif explicite de ces politiques.

Une telle politique explicite à haute intensité d'emploi devra aller forcément de pair avec celle tout aussi intégrée de promotion de la jeunesse. La population burkinabè est à forte dominante jeune (plus de 55%). Cette frange reste pour le Burkina Faso, dans le contexte de la mondialisation politique, économique et sociale, une source de précieuses contributions en tant qu'innovateurs, entrepreneurs, consommateurs, citoyens et membres de la société civile. C'est bien cette jeunesse qui sera à l'avant-garde de la révolution des technologies de

l'information et de la communication. Bref, elle constitue un atout dont la créativité, l'enthousiasme et le dynamisme peuvent être mis au service du développement économique et social. Néanmoins, cette jeunesse est plus exposée au chômage et au sous-emploi, aux maladies sexuellement transmissibles et au VIH/SIDA ; toutes choses qui la prédisposent à la délinquance, au banditisme, à la drogue et à la prostitution.

Compte tenu de ce qui précède, la jeunesse demeure un atout et non un problème et sa promotion requiert un véritable engagement politique pour sa prise en compte en tant que composante de toutes les politiques sectorielles de développement.

5.1.7 La réduction des disparités régionales

Les différentes sources de données révèlent, nonobstant les potentialités naturelles, un écart de niveau de développement entre les régions du pays notamment en matière de revenus et d'accès (l'insuffisance de l'offre) aux services sociaux de base comme l'éducation, la santé et l'eau potable. Toute chose qui incite à l'exode et à la migration. Des actions de fixation des jeunes dans leur terroir ont déjà été entreprises et méritent d'être soutenues afin de renforcer les capacités de développement local et consolider ainsi le processus de décentralisation en cours. En effet, la réduction de la pauvreté au plan national nécessite que les écarts de niveau de développement (notamment l'accès aux services sociaux) entre régions, villes et campagnes soient réduits. La stratégie de réduction de la pauvreté visera donc le rééquilibrage des niveaux de développement régionaux et l'atténuation de l'incidence grandissante de la pauvreté en zone urbaine. Dans cette perspective, la dimension régionale et urbaine du développement sera prise en compte dans la répartition des ressources. Le schéma national d'aménagement du territoire, les schémas régionaux et entre autres la loi de programmation régionale des investissements en cours d'élaboration guideront cette répartition.

5.1.8 L'inculturation et l'ouverture

Les succès limités des différentes stratégies de développement s'expliquent par la faible référence aux enseignements de l'histoire du développement et aux valeurs culturelles. Le changement en faveur de la promotion d'un dévelopement durable et davantage enraciné requiert une rupture par rapport aux habitudes acquises et faciles : rupture d'avec la pensée qui privilégie un développement exogène en faveur d'un développement plus endogène et rupture d'avec la pensée que la pauvreté est une fatalité en faveur d'un comportement proactif.

Le Burkina Faso est constitué d'une mosaïque culturelle (une soixantaine de cultures) qui peut être une source de richesse et de dynamisme novateur, pour peu qu'elle soit judicieusement mobilisée et canalisée vers la conquête de nouveaux espaces d'échanges commerciaux et culturels. Cependant, l'appropriation consciente de la culture et des traditions reste à faire, dans le cadre d'un processus d'inculturation, à même de socialiser les membres d'une communauté à leurs propres valeurs pour qu'ils se les approprient de façon plus consciente et plus active que lorsqu'ils les vivent au quotidien de façon inconsciente.

5.1.9 La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent, à l'évidence, un instrument efficace de gouvernance politique et administrative, économique et locale de par leur vertu d'ouverture et de réduction de l'espace et du temps, de renforcement des capacités de dialogue et de rationnalisation de la gestion du développement.

La promotion de ces nouvelles technologies en fait de véritables adjuvants dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. En effet, même si le courrier électronique ne remplace pas les vaccins et, les satellites ne fournissent pas l'eau potable dans les villages pour les pauvres, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ouvrent d'importantes opportunités et contribuent à faciliter les anticipations qui permettent de mieux préparer aujourd'hui les réponses aux urgences de demain concernant les pauvres.

5.1.10 La prise en compte de l'intégration sous-régionale

Le processus d'intégration sous-régionale, notamment au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO, constitue une opprtunité pour le développement économique du pays. Toutefois, ce processus comporte des risques et des coûts sociaux liés à l'impact des réformes en cours, notamment sur les populations les plus pauvres. Il faudra donc renforcer les mesures d'accompagnement et de solidarité régionale permettant d'assurer une cohérence et des synergies entre les politiques nationales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté.

L'effectivité de la libre circulation des personnes et des biens est une condition nécessaire à la promotion du commerce et des investissements au sein de l'espace communautaire et dans la perspective d'une meilleure insertion à l'économie-monde.

5.1.11 La promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds

Le succès de la stratégie de réduction de la pauvreté exige la mise en œuvre d'un nouveau partenariat entre l'Etat et les partenaires au développement et un nouveau partenarit fondé sur un dialogue de politiques, régulier et ouvert. Le Gouvernement définit les stratégies et politiques de développement et les partenaires techniques et financiers inscrivent leurs appuis dans le cadre de leur mise en œuvre. Par ailleurs, l'Etat définit le cadre pour l'évaluation des résultats et des impacts des politiques publiques qui associent à la fois les bailleurs de fonds et les bénéficiaires.

Ce partenariat s'appuie sur un leadership national effectif : une fois admis les objectifs généraux, les bailleurs de fonds laissent toute latitude au Gouvernement sur le choix des instruments de sa politique, ainsi que sur le rythme et la séquence des réformes. L'application effective de l'approche programme et le passage progressif de l'aide projet à l'aide budgétaire constituent des éléments essentiels de l'amélioration de la coordination des intervenants.

5.2 LES AXES STRATEGIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

5.2.1 Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité

5.2.1.1 Conditions d'une croissance équitable

La réduction de la pauvreté ne saurait se faire sans une croissance plus rapide, fondée sur l'équité, moins vulnérable aux effets de propagation de la conjoncture économique sous-régionale et aux chocs extérieurs (tels qu'une chute brutale des prix du coton et de l'or) et plus robuste que par le passé parce que fondée sur une base économique plus large. A moyen terme (2004-2006), le Gouvernement vise un taux moyen de croissance du PIB réel de 7% par an, une inflation inférieure à 3% et une croissance du PIB par habitant d'au moins 4% par an. Le programme de réformes préparé par le Gouvernement accélérera les mutations dans tous les secteurs de l'économie et permettra l'émergence de nouvelles sources de croissance. A cet effet, le Gouvernement entend renforcer les bases de la stabilité macro-économique et financière, améliorer la concurrence dans les secteurs porteurs de croissance (productions agro-pastorales et industrielles, infrastructures et équipements collectifs) et accélérer le programme de privatisation. Les secteurs des mines, de l'industrie et de l'énergie seront réhabilités et restructurés pour plus d'ouverture au secteur privé et bénéficieront du concours du Gouvernement pour réduire les coûts des facteurs et améliorer leur compétitivité.

Le Gouvernement a adopté une stratégie qui vise à faire du secteur privé le principal moteur de la croissance**.** Il s'attaquera aux problèmes critiques qui paralysent l'essor de l'économie, tels que l'accès limité aux services d'infrastructures à des prix abordables, aux nombreux goulots d'étranglement dans l'environnement des entreprises et à la faiblesse du secteur privé domestique. Il a conscience que l'Etat doit poursuivre son désengagement des activités productives pour permettre au secteur privé d'effectuer les investissements nécessaires à la consolidation des activités existantes et au développement de nouvelles activités. Le Burkina Faso entend donc intensifier les réformes de politiques liées au programme de privatisation et à la libéralisation du marché.

Le renforcement du dialogue Gouvernement/secteur privé pour une meilleure implication des opérateurs économiques dans la stratégie de lutte contre la pauvreté reste un principe et un objectif majeur. Ainsi, la division des rôles et responsabilités, pour être efficace et efficiente, se traduira en contrats d'objectifs réalisables.

A court terme, une stratégie de croissance forte dans le secteur du développement rural constitue un bon moyen de réduction de la pauvreté et d'accroissement des revenus des petits exploitants agricoles et des femmes rurales. Le secteur primaire offre des potentialités de croissance à travers notamment, le coton, l'élevage, les tubercules et les fruits et légumes. La filière cotonnière du Burkina Faso reste l'une des plus performantes et des plus compétitives de la sous-région. L'exploitation du potentiel d'élevage (un cheptel de plus de 5 millions de têtes de bovins et d'environ 17 millions d'ovins-caprins) permettra d'engranger des recettes d'exportation importantes et de réaliser des économies de devises sur les charges d'importation de produits laitiers. Le Burkina Faso dispose également d'avantages comparatifs dans le domaine de l'artisanat et du tourisme dont une mise en valeur rationnelle pourrait générer des emplois et participer à la lutte contre la pauvreté. Le soutien au développement de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat est donc, pour l'instant, un impératif pour la croissance et l'équité.

Une croissance fondée sur l'équité sera déterminée par (**i**) le maintien d'un cadre macroéconomique stable, (**ii**) l'amélioration de la compétitivité et la réduction des coûts des facteurs, (**iii**) l'accélération du développement du monde rural et (**iv**) le soutien aux secteurs productifs.

5.2.1.2 Maintenir un cadre macro-économique stable

Le renforcement des bases de la stabilité macroéconomique constitue une condition essentielle pour accélérer la croissance et assurer une compétitivité globale de l'économie. De ce fait, le Gouvernement entend poursuivre une politique assurant un cadre macroéconomique sain, qui minimise les déséquilibres financiers et conduise à une croissance stable et non inflationniste.

Les actions et les réformes nécessaires pour atteindre ces objectifs porteront sur la poursuite des efforts d'assainissement du cadre macroéconomique à travers le maintien d'une politique budgétaire prudente et ciblant le développement des infrastructures économiques et les services sociaux de base, et la mise en œuvre d'une politique fiscale plus incitative visant à améliorer les atouts compétitifs du pays en réduisant le poids de la fiscalité sur les opérateurs économiques du secteur formel. Dans cette perspective, les efforts pour l'élargissement de la base d'imposition, le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et douanière seront poursuivis. Le Gouvernement procèdera aussi à l'évaluation de la législation et de la réglementation afférent à l'identifiant fiscal unique (IFU). L'utilisation de l'IFU sera systématisée dans le cadre de la lutte contre la fraude et le mécanisme de suivi des exonérations sera amélioré.

Dans le cas du Burkina Faso, il est admis qu'une croissance robuste n'est pas envisageable sans un investissement massif dans les ressources humaines et dans les infrastructures de base qui permettrait d'accroître la productivité globale des facteurs. Compte tenu de la modicité des ressources propres de l'Etat et de la nécessité d'assurer les équilibres financiers internes et externes, cet investissement ne pourrait être réalisé que par une aide extérieure plus substantielle et plus efficace. En vue d'accroître la crédibilité de la politique gouvernementale dans ce domaine, le Gouvernement renforcera les conditions garantissant une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources publiques.

En l'occurrence, les revues de dépenses publiques seront systématisées comme démarche pour s'assurer que les fonds publics produisent le maximum d'impact. La coordination des interventions des partenaires au développement constituera un autre élément important d'amélioration de l'aide.

Le secteur de la micro-finance joue un rôle crucial dans une stratégie de réduction de la pauvreté et de promotion du secteur privé. Le Gouvernement entend développer une stratégie globale de micro-finance qui s'appuiera sur les principes suivants : (**i**) favoriser la création d'établissements de micro-finance qui adhèrent strictement aux meilleures pratiques

et appliquent des contrôles fiduciaires stricts; (**ii**) créer un environnement qui incitera les banques commerciales du pays à investir une partie de leurs liquidités dans le secteur de la micro-finance ; (**iii**) et faire du micro-crédit un moyen efficace d'habilitation et de capacitation des pauvres.

5.2.1.3 Améliorer la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs

5.2.1.3.1 Eléments de compétitivité

Pour un pays de taille modeste comme le Burkina Faso, les éléments essentiels qui déterminent la compétitivité-prix à court terme de l'économie sont le taux de change réel, les termes de l'échange, les coûts des facteurs primaires et ceux des intrants intermédiaires. Compte tenu de l'appartenance du pays à l'UEMOA qui a opté pour un régime de taux de change fixe avec l'Euro, le Burkina Faso ne peut recourir à l'ajustement du taux de change nominal pour amortir les chocs des termes de l'échange. Conscientes de cette situation, les autorités du Burkina Faso accentueront leurs efforts sur la maîtrise des éléments qui déterminent la compétitivité à long terme, c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles d'entraîner un changement durable de la capacité de production, notamment la productivité globale des facteurs. Il s'agit en particulier des facteurs primaires (coût du travail, du capital, de l'énergie, des transports) et des coûts des transactions.

L'accélération de la croissance et la diversification des activités économiques exigent une forte augmentation de la productivité du travail et du capital dans tous les secteurs. Cet accroissement de la productivité du travail implique le renforcement des capacités humaines notamment, l'élévation du niveau d'éducation moyen de la population. C'est pourquoi le Burkina Faso accorde une place de choix à l'éducation dans sa stratégie de croissance. Ce choix stratégique est également justifié par le fait que le développement de l'éducation améliore la santé et induit des comportements plus favorables à la préservation de l'environnement et au renforcement de la bonne gouvernance.

La formation professionnelle constitue par ailleurs, un élément essentiel pour améliorer la productivité, encourager l'investissement privé, attirer les capitaux étrangers et favoriser le transfert de technologie et l'adaptabilité de la concurrence des entreprises aux changements liés à la mondialisation. La durabilité d'un niveau élevé de croissance ne pourra être assurée que grâce à l'amélioration continue de la qualification de la main-d'œuvre. Pour ce faire, le Gouvernement a formulé une véritable politique de promotion de l'emploi en élaborant un cadre stratégique de la formation professionnelle ainsi que la définition de l'approche sectorielle à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). L'Office national de la promotion de l'emploi sera restructuré, les mécanismes de financement réadaptés et centrés sur la création des emplois et le code du travail relu pour se conformer au contexte actuel et créer un environnement plus incitatif.

En ce qui concerne le capital, des études récentes ont prouvé que l'efficacité marginale, bien qu'en amélioration depuis la dévaluation du F CFA en 1994, reste encore faible. En effet, l'ICOR est passé de 8 en 1994 à 5 en 1995 et 1997 indiquant une productivité du capital de l'ordre de 20%. Une telle situation est illustrative d'un environnement peu incitatif et peu concurrentiel, néfaste à l'investissement privé. Pour y remédier, le Gouvernement devrait renforcer les réformes structurelles permettant d'accroître la productivité du capital et d'encourager les flux d'investissement étranger. Les récentes appréciations positives de l'environnement des affaires au Burkina Faso par STANDARD and POORS en juin 2004 augurent de perspectives meilleures.

ENCADRE 12 : Le concept d'efficacité marginale du capital

L'efficacité marginale du capital est un concept inspiré de la théorie keynésienne. Elle se définit comme étant le rendement escompté d'un bien en capital, c'est-à-dire les revenus que l'utilisateur de ce capital espère tirer pedant la durée d'utilisation et la vente de la production, déduction faite des dépenses courantes de production. De façon pratique elle se calcule par le rapport entre la somme des bénéfices escomptés actualisés et la somme des dépenses prévues actualisées. La décision d'investir dépend de l'écart entre ce rapport et le taux d'intérêt monétaire ou coût du capital emprunté. Les entrepreneurs seront incités à réaliser leurs plans d'investissement si l'efficacité marginale du capital est supérieure au taux d'intérêt monétaire ; c'est à cette condition que la croissance économique et l'expansion pourront être instaurées. En d'autre termes, la récession économique, consécutive à une absence d'incitation des entreprenuers, apparaît dès lors que cette efficacité est inférieure aux taux d'intérêt monétaire.

Le Burkina Faso bénéficie d'importants flux d'aide pour le financement de son programme d'investissement public (plus de 70% des investissements en moyenne par an). Le Gouvernement envisage d'entreprendre avec l'appui de ses partenaires des investigations en vue de prendre des mesures susceptibles d'améliorer l'impact de cette aide sur la croissance économique.

Les réformes et actions nécessaires porteront sur : (**i**) l'accroissement du taux brut de scolarisation primaire et du taux d'alphabétisation qui contribuera à améliorer la productivité globale de l'économie; (**ii**) le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; (**iii**) l'amélioration de l'efficacité de l'investissement public par la mise en œuvre des conclusions de l'étude sur la réforme du Programme d'investissement public et (**iv**) l'accélération du développement du marché financier.

5.2.1.3.2 La réduction des coûts des facteurs

Le Burkina Faso a des coûts de facteurs relativement élevés par rapport aux autres pays de la sous-région. En particulier, les coûts des transports, de l'eau et de l'énergie sont, de loin, supérieurs à la moyenne des pays de la sous-région et sont des plus élevés.

Pour éliminer ces contraintes, le Gouvernement a opté pour la poursuite des réformes suivantes : (**i**) la libéralisation des marchés ; (**ii**) la réduction du coût unitaire du travail notamment la réduction des charges sociales qui pèsent sur les entreprises du secteur moderne ; (**iii**) la privatisation des structures existantes afin de faciliter l'entrée de nouveaux opérateurs et l'injection de ressources et de technologies nouvelles sur divers segments du marché et (**iv**) le renforcement de la capacité de régulation par l'Etat des marchés pour les services d'intérêt général.

De façon spécifique, le Gouvernement appliquera les conclusions de l'étude sur les implications macro-économiques de la fiscalité des entreprises sur l'offre globale. Dans le cadre de l'opérationnalisation de la lettre de politique de développement du secteur privé, il s'attellera à créer les conditions de mise en œuvre du projet d'appui à la compétitivité et au développement de l'entreprise (privatisation, réforme des services publics et développement de l'entreprise) et de la Maison de l'entreprise du Burkina Faso afin de permettre l'émergence d'une offre de services d'appui-conseil local et la réduction de 8 à 4 du nombre de formalités de création d'entreprise. Les efforts de régulation seront également poursuivis dans les secteurs récemment libéralisés (énergie et télécommunications).

Enfin, le Gouvernement est convaincu qu'une bonne mobilisation du potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication peut réduire les délais et le coût des transactions commerciales ainsi que le coût de la communication et d'accès à Internet. C'est pourquoi il a engagé, avec la participation de l'ensemble des acteurs, le processus d'élaboration d'une stratégie globale et intégrée d'opérationalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication adopté en 2000.

5.2.1.3.3 Autres coûts de transaction

Les coûts de transaction comprennent également des éléments non quantifiables, liés à la nature de l'environnement des affaires. Ainsi, les délais dans le traitement des dossiers, les paiements illicites pour échapper à cette lenteur, le fonctionnement inefficace du système judiciaire qui ralentirait la résolution des litiges sont des exemples de coûts implicites qui, au même titre et parfois plus que les coûts directs de production et de commercialisation, peuvent décourager les opérateurs économiques et contrarier l'investissement et la croissance. Généralement, ces coûts de transaction sont jugés élevés en Afrique sub-saharienne.

Les réformes et les actions du Gouvernement porteront sur : (**i**) la mise en vigueur de la loi sur la réforme globale de l'administration publique, la dynamisation des corps de contrôle (Inspection générale d'Etat, Inspection générale des finances et Inspections techniques des départements ministériels) ; (**ii**) le renforcement des tribunaux afin d'accélérer l'exécution des décisions de justice et renforcer leur crédibilité ; (**iii**) la mise en œuvre des textes d'orientation de la décentralisation ; (**iv**) la formation des élus locaux ; (**v**) le renforcement du

rôle de la société civile en tant que contre-pouvoir et (**vi**) l'appui aux initiatives de la société civile en matière de lutte contre la corruption.

5.2.1.4 Appuyer les secteurs productifs et accélérer le développement du monde rural

Le Gouvernement a retenu une croissance de 7% en moyenne par an à partir de 2004 en s'appuyant sur une perspective d'accroissement de l'investissement public et privé résultant d'un accroissement de l'aide publique étrangère et de l'investissement privé direct étranger et national.

L'agriculture reste le secteur dominant de l'activité économique au Burkina Faso, contribuant pour 35% au PIB en moyenne, assurant des emplois et des revenus à environ 80% de la population, procurant plus de 60% des recettes d'exportation, et absorbant en moyenne 30 à 35% du programme d'investissement public. A court terme, la croissance économique reposera sur un dynamisme accru des filières d'exportation dans l'agriculture (coton, fruits et légumes) et dans l'industrie (l'agroalimentaire, la tannerie des peaux et la filature du coton). Les mines (l'or en particulier), le commerce, le tourisme et l'économie extraterritoriale constitueront aussi des sources importantes de devises pour le pays. Progressivement, avec la mise en œuvre de réformes visant à dynamiser le secteur des télécommunications, des transports, de l'hôtellerie et du tourisme, le Burkina se positionne également comme une économie de services, l'objectif étant d'exploiter sa position géographique dans le cadre de l'intégration régionale pour s'ériger en carrefour des économies de l'Afrique de l'Ouest.

5.2.1.4.1 Agriculture-élevage

Les filières d'exportation de l'agriculture et de l'élevage seront les principaux générateurs de croissance pour l'économie burkinabè dans le moyen terme. Cependant, la réduction de la pauvreté demande un accroissement rapide de l'emploi. Les exportations sont importantes pour accroître le PIB, mais il convient également de mettre l'accent sur les produits non–exportables (céréales de base par exemple) en raison de leur lien fort avec l'économie locale. En effet, les études menées au Burkina Faso indiquent que les ménages ruraux dépensent 45% de leur augmentation de revenus sur les produits agricoles non-exportables et 22% sur les produits locaux non-agricoles. Les effets multiplicateurs d'un accroissement des revenus agricoles ont un impact direct et rapide sur la réduction de la pauvreté. Pour des raisons de sécurité alimentaire et d'équilibre nutritionnel en zones rurale comme urbaine, la stratégie de développement rural à l'horizon 2015 accorde une priorité à la recherche de solutions durables à l'insécurité alimentaire structurelle par l'accroissement de la production nationale à travers des actions d'intensification et de diversification des productions végétales, animales, halieutiques et forestières, le renforcement du système d'information sur la sécurité alimentaire, la promotion de l'éducation nutritionnelle et environnementale et la promotion des activités génératrices de revenus. S'agissant du dispositif d'alerte et de prévention des crises alimentaires conjoncturelles, le Gouvernement a révisé l'accord cadre après concertation avec l'ensemble des partenaires pour le rendre plus opérationnel.

Par ailleurs, la stratégie de l'Etat consistera à poursuivre son désengagement des activités de production et de commercialisation, tout en renforçant son rôle d'appui-conseil aux opérateurs privés (encadrement, recherche et développement, informations sur les conditions des marchés), et en engageant des efforts pour développer, d'une part, les infrastructures rurales (marchés, routes, transports, eau, etc.) et, d'autre part, pour améliorer la qualité des ressources humaines (éducation de base, encadrement technique et commercial).

En outre, pour desserrer la contrainte majeure liée à la productivité globale des facteurs, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faciliter l'accès des paysans à la culture attelée et aux engrais à travers une politique du crédit agricole permettant d'assurer une meilleure accessibilité des producteurs ruraux au crédit en fonction de leurs capacités et des conditions d'exploitation de l'agriculture burkinabè. En effet, le passage à une agriculture plus mécanisée et plus intensive s'appuyant sur la maîtrise de l'eau et des techniques d'irrigation comme vecteur de développement et de diversification des productions agricoles apparaît, pour le Burkina, comme une condition sine qua non pour une agriculture durable capable de garantir des revenus stables aux producteurs agricoles.

Dans cette perspective, la stratégie du Gouvernement s'appuie sur la professionnalisation du secteur par : (**i**) une meilleure organisation des acteurs et des marchés ; (**ii**) l'amélioration de leurs capacités d'intervention et (**iii**) l'assainissement de l'environnement économique dans lequel ils évoluent. Pour cela, l'Etat poursuit les réformes visant à :

- créer un cadre juridique approprié à l'émergence d'organisations professionnelles agricoles, selon une approche impliquant la participation des représentants de producteurs ;
- appuyer les organisations professionnelles agricoles en rendant opérationnelles les chambres régionales d'agriculture ;
- former les membres des organisations professionnelles agricoles (alphabétisation, gestion, métiers ruraux) pour améliorer leur productivité ;
- créer un cadre incitatif à l'initiative privée dans les domaines de l'équipement, l'aménagement, l'approvisionnement, la production et la commercialisation et favoriser ainsi les investissements privés dans le secteur agricole ;
- assainir les circuits commerciaux des intrants et des produits agricoles afin d'améliorer la compétitivité des filières à fortes potentialités de croissance ;
- mettre en place un cadre réglementaire favorisant l'agriculture contractuelle.

5.2.1.4.1.1 Les cultures céréalières

Le marché céréalier représente un enjeu croissant dans l'économie agricole, tant au niveau du revenu des agriculteurs que dans le surplus dégagé en aval de la production puisqu'il représente en moyenne 400 000 tonnes en année climatique normale. La problématique de développement de ce secteur vital se résume de la manière suivante : une capacité irrégulière de la production nationale à couvrir les besoins du pays ; une évolution tendancielle de la production depuis 1984-86 avec un taux de croissance de l'ordre de 5% par an ; des disparités régionales marquées par la présence de zones chroniquement déficitaires ; une progression rapide de la consommation céréalière urbaine, mais tournée de plus en plus vers le riz.

Compte tenu de l'importance d'un tel secteur, le Gouvernement se fixe comme objectif dans la stratégie nationale de développement durable d'augmenter de manière significative la rentabilité économique et financière des filières céréalières afin de contribuer durablement à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. Pour la réalisation d'un tel objectif, la stratégie globale consiste à accroître les performances des acteurs des filières céréalières par la création d'un environnement favorable et par l'amélioration de leur organisation. Elle s'appuiera, d'une part, sur une intensification accrue des systèmes de cultures et de la lutte contre la dégradation des sols par des approches « gestion des terroirs » et sur la maîtrise de l'eau pour sécuriser la production et, d'autre part, sur un système plus performant de stockage et de transformation, d'amélioration de la logistique et des pratiques de commercialisation des céréales et produits dérivés.

5.2.1.4.1.2 Le coton

Les nombreux efforts fournis pour la relance de la filière coton depuis 1995 ont donné des résultats probants. Les actions sur l'apurement du crédit, les mécanismes incitateurs de fixation des prix soutenus par des ristournes aux producteurs ont rendu la filière coton très attractive, ce qui explique la forte progression de la production dans la filière (480.604 tonnes en 2003-2004 contre 406.000 tonnes en 2002-2003) avec une amélioration de la qualité de la fibre (80 % de la fibre est classée dans la meilleure catégorie).

Sur le plan économique, le coton joue un rôle stratégique. C'est le principal produit agricole d'exportation du Burkina Faso. Il est et restera dans l'immédiat, la principale source de croissance agricole et la culture de rente la plus répandue. Les producteurs de coton, estimés en 2002 à 200.000, tirent 60% de leur revenu agricole du coton. Principale culture de rente, le coton constitue également la principale source de devises du pays avec 60 à 70% des recettes d'exportation en valeur. La filière, dans son ensemble, joue un rôle significatif dans la mobilisation des recettes publiques avec une contribution de l'ordre de 4

milliards de francs CFA par an en moyenne durant les trois dernières années. Ces quelques données expliquent l'importance stratégique, socio-économique et politique du coton au Burkina Faso.

En dehors de son rôle stratégique en milieu paysan, le coton est aussi l'une des principales bases de promotion du secteur industriel moderne ; une dizaine d'usines d'égrenage, d'une capacité de plus de 250.000 tonnes, a été installée, tandis que SAPHYTO, FILSHA, les huileries, etc. doivent leur existence à cette culture.

La filière coton présente d'énormes potentialités au Burkina. Comme principaux atouts, on peut relever :

- l'existence d'importantes superficies favorables à la production cotonnière, notamment dans les nouvelles zones du Sud-ouest, du Sud et de l'Est ;
- la maîtrise technique de plus en plus élevée des producteurs de cette spéculation ;
- la bonne organisation des producteurs à travers les groupements des producteurs de coton et leurs unions ;
- l'amélioration des performances de la SOFITEX et le renforcement de sa capacité opérationnelle au niveau de la collecte (transport) et du paiement rapide des producteurs ;
- l'amélioration des prestations diverses y compris l'encadrement technique avec l'intervention des correspondants-coton ;
- la consolidation de la situation financière de la filière (apurement de la dette) ;
- l'appui significatif des services de recherche en matière de variétés performantes ;
- la volonté affirmée des plus hautes autorités de soutenir la filière coton ;
- l'avantage comparatif certain et la nette profitabilité pour les producteurs ;
- l'existence d'externalités positives (production importante de céréales grâce aux arrières-effets des engrais appliqués et des opérations culturales).

Nonobstant un contexte globalement favorable à la filière coton, il est important de relever un certain nombre de contraintes et inconvénients associés à la culture du coton :

- la prise en compte insuffisante de l'exploitation durable des terres utilisées pour la culture du coton ;
- la sensibilité du cotonnier aux parasites, nécessitant un respect strict du calendrier des traitements phytosanitaires ;
- les coûts de plus en plus élevés des facteurs de production (intrants et équipements) ;
- la faiblesse du réseau des pistes rurales, particulièrement dans les nouvelles zones de culture (Sud, Est et Sud-ouest).

Le principal défi de la filière cotonnière au cours des prochaines années sera de maintenir, voire renforcer, la tendance actuelle d'un accroissement soutenu de la production tout en préservant les terres de l'épuisement et de la dégradation, sans perdre ses avantages comparatifs tant au niveau des acteurs qu'au niveau de l'économie.

Un second défi sera de réussir la libéralisation du secteur avec l'arrivée de nouveaux opérateurs privés dans les zones cotonnières de l'Est et du Centre.

Un troisième défi, et non des moindres, sera de réussir la transformation sur place du coton, avec l'émergence de filatures et d'unités textiles. La réalisation d'un tel défi permettra de rompre véritablement d'avec le schéma de l'économie de traite dans lequel s'est installée la filière cotonnière de l'Afrique de l'Ouest en général, et du Burkina Faso en particulier.

Les principaux objectifs sont de maintenir, voire renforcer, la forte tendance actuelle à l'accroissement de la production globale et de parvenir à une plus grande valorisation de la

production au niveau national, tout en préservant le capital productif et en contenant les superficies dans des proportions raisonnables.

Au niveau de la production, la stratégie reposera sur l'intensification et s'articulera autour des axes suivants :

- une amélioration de la maîtrise des technologies par les producteurs ;
- une disponibilité et une accessibilité aux intrants et l'amélioration de leur qualité ;
- une répartition équitable des avantages et des risques de la production entre les producteurs et les autres intervenants de la filière ;
- une plus grande maîtrise de la pression parasitaire ;
- la restauration d'une confiance plus forte entre les différents partenaires de la filière.

Il est important de noter l'option du Gouvernement de créer les conditions d'une meilleure implication des producteurs dans le capital de la SOFITEX à hauteur de 30%. Du reste, l'accord interprofessionnel coton adopté par le Gouvernement, signé entre la SOFITEX et les producteurs, jette les bases d'une participation effective des producteurs à la gestion de la filière à travers, non seulement à travers leur entrée dans le capital de la société, mais également leur présence dans les instances de décision tel que le comité de gestion de la filière, qui est impliqué, entre autres, dans les questions de fixation des prix du coton graine. Enfin, l'amélioration de la compétitivité de la filière sera recherchée particulièrement à travers les mesures de rationalisation de la logistique de transport de la SOFITEX et dans deux nouvelles sociétés qui seront installées dans les régions de l'Est et du Centre.

En matière de commerce international, le Gouvernement poursuivra ses actions dans le cadre de l'initiative coton engagée avec d'autres pays producteurs africains afin de garantir au coton un commerce équitable.

Les actions à entreprendre pour les prochaines années consisteront à renforcer la plupart de celles en cours d'exécution. Il s'agira des actions ci-après :

- intensification de la production dans les zones traditionnelles de production de l'Ouest et dans les nouvelles zones de production (Est, Sud-est et Sud-ouest) ;
- mécanisation des exploitations : poursuite de la politique d'équipement des producteurs pour accroître substantiellement, voire généraliser, la culture attelée. Le taux actuel d'équipement de 37% (contre 68% au Mali) devra se situer autour de 75%, voire 100% à l'horizon 2015). Des mesures particulières devront être prises pour favoriser l'adoption progressive de la mécanisation agricole motorisée dans les grandes exploitations ;
- formation des producteurs à l'utilisation des nouvelles technologies, et surtout à la gestion économique de leurs exploitations basées sur la protection des terres contre l'épuisement et la dégradation. La monoculture devra être évitée ;
- mise en place d'un dispositif de contrôle de la qualité des intrants (semences, engrais, pesticides) ;
- augmentation des capacités d'égrenage dans les zones de production ;
- optimisation de l'organisation des tournées de ramassage du coton-graine par une meilleure gestion et une bonne coordination de la logistique transport des trois sociétés cotonnières ;
- mise en place de mesures incitatives à l'implantation d'unités de filature ;
- appui à la recherche de nouvelles technologies ;
- mise en œuvre progressive de l'accord interprofessionnel qui confère plus de responsabilité aux producteurs dans la gestion de la filière.

5.2.1.4.1.3 Les fruits et légumes

Le Burkina dispose d'atouts compétitifs pour la production et l'exportation de fruits et légumes vers les marchés des pays côtiers et européens. Ces atouts devront être améliorés pour accélérer la croissance de cette filière. La production fruitière et maraîchère est

dominée par cinq produits qui sont la mangue, les agrumes, la banane, la tomate et l'oignon. En 2001/2002, la production a été de 80.000 tonnes de mangues, 75.000 tonnes d'agrumes et 10.000 tonnes de bananes. En ce qui concerne les légumes, 92% de la production totale provient de six cultures qui sont la tomate, les oignons, le choux, l'aubergine, le haricot vert et la pomme de terre.

En 2001/2002, la production a été de 17.715 tonnes de tomates, 33.500 tonnes d'oignons, 23.15 tonnes de choux, 7.000 tonnes d'aubergines (variétés locales et importées), 2.300 tonnes de haricot vert et 1.400 tonnes de pomme de terre.

La production de fruits, comme celle des légumes, est généralement groupée dans le temps. Ainsi, toute la production annuelle se trouve sur les marchés au cours de 3 ou 4 mois, créant des surplus ponctuels de l'offre et une chute des cours. L'absence d'un appui-conseil conséquent limite l'introduction de nouvelles variétés qui auraient l'avantage de résoudre le problème de la dégénérescence génétique des variétés exploitées au Burkina Faso, d'une part, et l'étalement de la production dans le temps, d'autre part.

Avec la privatisation de Flex Faso la fonction d'adaptation des techniques en arboriculture n'est plus assurée. Elle est pourtant indispensable pour mettre au point des techniques spécifiques de production, des traitements phytosanitaires, des traitements post-récoltes, etc., et d'assurer un transfert des paquets technologiques aux producteurs.

Les capacités techniques et logistiques des acteurs de la filière sont limitées pour assurer une bonne collecte, un bon conditionnement et une mise en marché adéquate des produits. La conséquence est que les fruits et légumes du Burkina Faso arrivent sur les marchés dans un état commercial dégradé. Dans le cadre du renforcement des capacités, le Gouvernement a entrepris en 2003 la contruction d'un terminal fruitier à Bobo Dioulasso et la réhabilitation de la chaîne de froid de l'aéroport international de Ouagadougou.

Par ailleurs, les acteurs de la filière n'ont pas toujours le niveau de professionnalisation requis. En général, les détenteurs de capitaux préfèrent créer leurs propres structures et parfois même les diriger au lieu de donner un appui aux structures existantes. Ne maîtrisant pas tous les aspects de la filière, ces opérateurs contribuent plus souvent à sa fragilisation qu'à son renforcement.

Les acteurs de la filière sont organisés en groupements d'intérêt économique. Ces organisations doivent cependant être renforcées afin qu'elles insufflent une dynamique réelle de développement de la filière.

En dépit de ces contraintes, la filière dispose d'importants atouts de développement dont :

- les nombreuses retenues d'eau qui offrent un potentiel de terres irriguables estimé à plus de 500.000 ha ;
- les conditions agro-climatiques favorables ;
- la très grande expertise nationale en matière de production de fruits et légumes.

Les objectifs opérationnels de la filière fruits et légumes se résument comme suit :

- accroître en quantité et en qualité les productions ;
- renforcer les capacités des acteurs ;
- améliorer le niveau de transformation des produits afin d'en accroître la valeur ajoutée ;
- maîtriser la commercialisation, notamment, améliorer le fret et les services aéroportuaires ;
- dynamiser les autres circuits de commercialisation (chemin de fer, route, etc.).

La stratégie opérationnelle d'appui à la filière fruits et légumes repose sur trois axes :

- l'intensification agricole et le transfert de technologies ;
- la promotion commerciale ;
- l'assainissement des entreprises et la professionnalisation des acteurs.

La stratégie d'adaptation et de transfert de technologies permettra de rétablir la compétitivité des produits du Burkina Faso par une production adaptée aux besoins du marché, de bonne qualité et avec des rendements élevés. Pour une meilleure valorisation de cette production,

une promotion commerciale sera entreprise pour permettre un accroissement de la demande de fruits et légumes du Burkina Faso sur les marchés intérieurs et internationaux (respect de la qualité des normes). Enfin, des actions d'assainissement financier des entreprises de la filière et de renforcement de la professionnalisation des acteurs permettront d'assurer une rentabilité et une durabilité maximales de la nouvelle dynamique.

La mise en œuvre de la stratégie ainsi décrite se fera par un ensemble d'actions sélectionnées en fonction des objectifs à atteindre et des actions en cours. Il s'agira essentiellement :

- d'adapter les techniques de production des produits horticoles au niveau des centres d'essai créés à cet effet. Des agronomes pourront y tester des techniques de production (irrigation, entretien, récolte, etc.) sur les résultats obtenus par la recherche ;
- de mettre en place un service d'appui-conseil spécialisé pour assurer la vulgarisation des techniques adaptées par les agronomes et reconnues efficaces.

5.2.1.4.1.4 Les oléagineux

Le Burkina Faso est producteur d'oléagineux tels que l'arachide, le sésame, le karité, la noix de cajou et le soja. L'arachide, le sésame et le soja sont cultivés tandis que le karité est exclusivement un produit de cueillette et la noix de cajou un produit de l'arboriculture. D'une manière générale, la filière des oléagineux subit les conséquences d'un manque d'organisation et, surtout, de professionnalisme des acteurs. Les interventions de ces derniers se réduisent à un regroupement des produits collectés et à leur expédition, sans se préoccuper réellement des conditions optimales de cueillette et d'entreposage qui garantissent la meilleure qualité du produit.

Dans le cadre de la diversification du potentiel d'exportations du pays, le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur la promotion de la filière des oléagineux en vue d'améliorer la balance commerciale, les revenus des producteurs et de contribuer à la monétarisation de l'économie rurale. A cet effet, il a élaboré un plan d'actions pour le développement de la filière des oléagineux qui devrait permettre de produire à moyen terme 60.000 tonnes de sésame, 100.000 tonnes de karité, 450.000 tonnes d'arachide, 10.000 tonnes d'arachide HPS et 10.000 tonnes de noix de cajou. Les interventions essentielles sur la filière seront prioritairement orientées vers la mise en œuvre des actions suivantes :

- la promotion de la production des oléagineux sur les plans de la productivité et de l'amélioration de la qualité. Les actions d'accroissement de la productivité concernent l'arachide et le sésame et favoriseront l'adoption des variétés performantes ainsi que des techniques culturales d'intensification mises au point par la recherche. Des actions seront également développées pour l'amélioration de la qualité des amandes de karité à travers une large vulgarisation des acquis du projet filière karité ;
- l'amélioration de la transformation des oléagineux cultivés, notamment le sésame, et appui technique aux unités de transformation de l'arachide industrielle en huile et de l'arachide de bouche en confiserie ;
- l'amélioration de la transformation du karité en beurre par une meilleure valorisation des acquis en la matière. Il s'agit essentiellement d'œuvrer à l'obtention d'une qualité standard de produit fini, d'un emballage adapté et de soutenir l'équipement approprié ;
- la relance de la commercialisation des oléagineux par un appui technique à plusieurs niveaux, tels que : (**i**) l'amélioration de la qualité commerciale des produits notamment les amandes et le beurre de karité. La directive de l'Union européènne autorisant l'utilisation dans la fabrication du chocolat de 5% de matières grasses végétales autres que le cacao ouvre de bonnes perspectives pour la relance de la collecte et l'exportation d'amandes de karité ; (**ii**) la création d'une unité de production de beurre de karité (**iii**) la maîtrise des circuits commerciaux et (**iv**) la meilleure organisation professionnelle des acteurs.

- l'appui à l'accroissement des capacités des acteurs de la filière par des formations spécifiques ;
- la mise en place d'une structure efficace de contrôle de la qualité et de la normalisation.

5.2.1.4.1.5 L'élevage

L'élevage est une activité importante de l'économie burkinabè. Il procure un peu plus de 10% des recettes d'exportation du pays et constitue une source importante de revenus pour les populations notamment rurales. Dans le cadre de la dynamisation de ce secteur, le Gouvernement a adopté en 1997 une note d'orientation du plan d'action de la politique de développement de l'élevage. Suite à cette note, il a adopté en octobre 2000 le plan d'actions et programme d'investissements du secteur de l'élevage, une loi d'orientation en matière de pastoralisme a été adoptée par l'Assemblée nationale en novembre 2002.

Malgré son importance, le secteur de l'élevage reste encore caractérisé par une faible productivité due au mode extensif de la production. Le poids moyen des carcasses est de 110 Kg pour le bovin, 9 Kg pour l'ovin et 8 Kg pour le caprin. Quant à la production laitière, son niveau moyen est de 110 litres par lactation de 180 jours et par vache. Ces performances sont en deçà des potentiels et des possibilités d'amélioration. En outre, les exportations de bétail sur pied ont régulièrement régressé depuis 1995, malgré l'augmentation des prix observée sur les marchés de la Côte d'Ivoire et du Ghana suite à la dévaluation du FCFA. Ce qui semble indiquer les limites de la capacité de réponse de l'élevage burkinabè à la demande soutenue des pays côtiers voisins. Toutefois, la croissance de l'urbanisation et des revenus par tête (objectif de croissance de 4% par an) se traduiront par une augmentation de la demande intérieure qui viendra s'ajouter à celle des pays importateurs.

Pour impulser le développement du secteur et tirer le maximum de profits au plan socio-économique, le Gouvernement s'est fixé les objectifs suivants :

- augmenter la productivité animale en mettant l'accent sur l'amélioration génétique, alimentaire, sanitaire et la gestion rationnelle des troupeaux en fonction de leurs spécificités ;
- développer l'élevage de manière soutenue en tenant compte des zones agro-écologiques et en favorisant des choix relatifs aux zones et aux systèmes de production adaptés aux ressources ;
- améliorer et contrôler la qualité et la salubrité des produits animaux et d'origine animale offerts sur les marchés ;
- développer l'intégration agriculture-élevage pour une gestion optimale des ressources naturelles et un accroissement des productions animales et végétales ;
- encourager la professionnalisation des acteurs à travers un appui plus accru en matière de formation et la création d'organisations d'éleveurs, notamment de femmes.

La stratégie de mise en œuvre de ce plan porte sur :

- la création d'une véritable filière laitière afin de réduire les importations, tout en contribuant à la création d'emplois et à l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur dans l'économie ;
- la promotion des zones à vocation pastorale en procédant par l'approche de gestion des terroirs, avec une forte participation et responsabilisation de tous les acteurs ;
- l'amélioration de la productivité des animaux en intensifiant l'alimentation basée sur les fourrages naturels et les sous-produits agro-industriels et en améliorant les sélections génétiques et la santé animale ;
- l'appui à la professionnalisation des opérateurs du secteur ;

- l'amélioration de leur accès au marché par la réhabilitation, l'organisation et la gestion des marchés à bétail ainsi que le renforcement des infrastructures telles que les abattoirs frigorifiques en vue de promouvoir l'exportation de la viande ;
- l'amélioration de l'emploi et des revenus, en particulier pour les femmes, par la promotion des activités de transformation laitière et d'embouche des petits ruminants ;
- l'adaptation des fonctions d'appui par le renforcement des capacités de conception et de suivi des stratégies et des interventions ainsi que le désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs ;
- la poursuite de la libéralisation de la filière d'exportation des cuirs et peaux afin d'améliorer sa compétitivité et lui insuffler un nouveau dynamisme.

Ces axes stratégiques s'articulent autour de neuf programmes majeurs qui sont : (**i**) l'appui au développement de l'élevage traditionnel et à la valorisation des zones à vocation pasptorale, (**ii**) l'appui au développement de l'aviculture vilageoise ; (**iii**) la lutte contre les trypanozomoses animales ; (**iv**) la lutte contre les épizooties, (**v**) l'appui à la privatisation des professions vétérinaires et de zootechniciens ; (**vi**) l'amélioration de la productivité animale ; (**vii**) l'appui à la professionnalisation de l'élevage et le soutien au secteur privé ; (**viii**) l'appui à l'alimentation et à l'hydraulique pastorale et (**ix**) l'appui à la filière lait.

5.2.1.4.2 Le secteur minier

Le Burkina Faso dispose d'un potentiel minier important. Dans le secteur, les perspectives pour la période 2004-2006 sont encourageantes, en dépit de certaines contraintes qui handicapent la faisabilité des projets miniers. Pour lever ces contraintes qui freinent l'expansion du secteur, un code minier attractif pour l'investisseur et un cadre réglementaire assurant dans le même temps la protection de l'environnement par rapport à l'intensification des activités minières a été mis en place.

Des actions de diffusion des informations sur les possibilités d'investissement au Burkina Faso ont été également organisées à travers des forums sur la promotion minière ("PROMIN").

Tableau 15 : Perspectives de démarrage ou de mise en exploitation des projets miniers 2004-2006

N°	Nom de la société	Gisement	Province	Quantité d'or
01	HIGH RIVER GOLD	Tarpako or	Namentenga	35 tonnes d'or métal 250 emplois
02	SEMAFO	Mana or	Mouhoun Balé	25 tonnes d'or sur plus de 7 ans d'exploitation
03	ETRUSCAN (Managem)	Youga or	Boulgou	20 tonnes d'or sur 5 ans d'exploitation 290 emplois
04	OREZONE INC	Essakane or	Oudalan	22 tonnes d'or 235 emplois
05	CLUFF MINING	Kalsaka or	Yatenga	8,178 tonnes d'or 150 emplois
Total or				120 tonnes d'or
06	METOREX	Zinc Perkoa	Sanguié	6 millions de tonnes à 18% de zinc 300 emplois

Source : MMCE/DGMGC

Dans le cadre de la politique de relance de l'économie et de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement entreprendra des actions de promotion du secteur minier, notamment en faisant appel à l'initiative privée et en engageant des réformes institutionnelles. Dans cette optique, des conditions de travail plus favorables seront créées en faveur des investisseurs. Il s'agit de :

- la disponibilité d'une cartographie géologique et des données géophysiques couvrant 135 000 km2 ;

- la mise en place d'un système national d'information sur les sciences de la terre et de l'environnement ;
- la relecture du code minier et la prise de ses textes d'applicaition dans le contexte de l'intégration sous-régionale ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle fiscalité minière.

Au niveau de l'exploitation minière artisanale et de la petite mine, activité pratiquée par de nombreuses personnes, notamment les couches les plus démunies, le Gouvernement s'investira, avec l'appui de ses partenaires, à améliorer les conditions de travail et de rendement des exploitants. Dans ce sens, les actions envisagées porteront sur :

- la mise en place d'unités artisanales de concassage et de broyage des minerais ;
- la vulgarisation des matériels d'exploitation artisanale ;
- la formation et la sensibilisation des artisans miniers à l'amélioration de leurs conditions sanitaires, environnementales et de sécurité.

5.2.1.4.3 L'industrie

Les réformes initiées par le Gouvernement ces dernières années avaient pour but de libéraliser et d'ouvrir l'économie nationale. Des résultats appréciables ont été enregistrés dans le domaine concernant l'environnement des entreprises pour accélérer le développement du secteur privé et accroître la production industrielle. Il s'agit notamment :

(i) de la mise en conformité des textes nationaux avec les dispositions de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique des droits des affaires ;

(ii) de la réduction des délais de traitement des dossiers ;

(iii) de la simplification des formalités administratives en matière de création d'entreprises ;

(iv) de la création d'une commission nationale de la concurrence et de la consommation et d'un comité de compétitivité.

En ce qui concerne la fiscalité, l'impôt sur les bénéfices des sociétés a été réduit de 45% à 35% conformément à ce qui est pratiqué dans la sous-région. Le Gouvernement a entrepris une étude sur le taux d'imposition afin de réduire encore les niveaux d'imposition et de simplifier le système fiscal pour alléger les procédures complexes et élargir la base fiscale.

En outre, la politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs et concurrentiels se poursuit convenablement avec la proposition de quatre nouvelles entreprises à privatiser, un premier programme ayant permis la privatisation de vingt-six (26) entreprises et la liquidation de douze (12) autres. C'est dans cette optique que les secteurs des transports et des télécommunications notamment ont été libéralisés.

Cependant, le secteur des entreprises publiques qui représente environ 20.000 emplois, souffre encore d'une capitalisation insuffisante en raison des contraintes budgétaires de l'Etat qui ne permettent pas à celui-ci de satisfaire leurs besoins d'investissement. De même, les entreprises du secteur privé burkinabé manquent de contacts et d'expériences au niveau international et n'ont pas encore acquis ou maîtrisé les méthodes et normes modernes de gestion. De ce fait, il faut, outre le renforcement du système des incitations et de l'environnement des entreprises, des actions spécifiques pour renforcer et élargir le tissu des entreprises et développer les compétences du monde des affaires.

Pour soutenir sa vision de développement industriel, le Gouvernement a adopté en juillet 2002 une lettre de politique de développement du secteur privé, définissant les principaux axes d'intervention suivants :

(i) ***le renforcement de l'environnement de l'investissement privé*** : les efforts du Gouvernement vont tendre à renforcer le dispositif législatif, normatif et réglementaire existant, notamment, compléter les réformes pour améliorer de façon décisive le système judiciaire. Toute chose qui contribuera à accélérer l'exécution

des décisions de justice, lutter contre la fraude, attirer et sécuriser les capitaux privés nationaux et extérieurs en vue d'opérer des investissements productifs.

(ii) ***la poursuite du désengagement de l'Etat des entreprises publiques*** : le Gouvernement burkinabé, sur la base d'une étude stratégique du portefeuille résiduel des entreprises qui sont encore dans le giron de l'Etat, va parachever son programme de privatisation (secteurs des télecommunications et technologies de l'information, de l'énergie, de l'eau).

(iii) ***le renforcement des institutions d'appui au secteur privé et des capacités des entreprises*** : le Gouvernement entend, avec l'appui de ses partenaires, améliorer l'efficacité des programmes d'appui au secteur privé par :

- le renforcement du "trade-point" ;
- l'opérationalisation de la Maison de l'entreprise du Burkina Faso ;
- le renforcement de la formation des différentes catégories socio-professionnelles chacune selon son axe d'intérêt.

(iv) ***le renforcement du rôle du secteur privé*** : le Gouvernement entend poursuivre le dialogue avec le secteur privé sur les questions de compétitivité et notamment leur implication dans l'opérationnalisation de la stratégie de réduction de la pauvreté, à travers l'organisation régulière de rencontres de concertation Etat/secteur privé. La dynamisation du Comité de compétitivité permettra au secteur privé de lui faire des recommandations dans ce domaine. La contribution du secteur privé à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, pour être efficace et efficient, sera précisé dans le cadre d'un contrat d'objectifs Etat/secteur privé.

Par ailleurs, le Gouvernement entend promouvoir les petites et moyennes entreprises / petites et moyennes industries comme structures économiques adaptées à la valorisation des potentialités nationales. A cet effet, l'Etat aidera les opérateurs économiques à identifier des "niches" pour le développement et l'exportation de produits à forte demande nationale et internationale.

5.2.1.4.4 Le commerce

En matière de commerce, la politique du Gouvernement privilégie trois axes :

Au niveau interne, la libéralisation du marché, le développement des pistes rurales, de l'électrification rurale, de la téléphonie rurale et du système d'information sur les marchés ainsi que la promotion des PME/PMI visent à soutenir l'activité de commerce de sorte à en faire un vecteur de croissance de la production (surtout agricole). Ces actions contribuent par ailleurs au développement équilibré des différentes régions et permettent surtout de soutenir la politique de sécurité alimentaire en ce qu'elles offrent des débouchés et des facilités d'écoulement et d'approvisionnement aux différentes zones selon qu'elles soient excédentaires ou déficitaires tout en développant un vaste réseau d'intermédiaires.

Au plan régional, outre le potentiel d'exportation en produits primaires d'origine agropastorale et minière, le Burkina Faso, de par sa position géographique en Afrique de l'ouest, dispose d'un potentiel insuffisamment exploité notamment l'exportation de services dans le domaine du transport et des activités connexes. En vue d'exploiter au mieux ce potentiel, le pays devra se doter d'une logistique de pointe lui permettant de réguler l'activité commerciale entre les pays de la côte et ceux de l'intérieur. Il s'agira par exemple de développer des ports secs avec d'importantes capacités d'entreposage et de manutention, de stationnement, etc. La gare routière de Bobo Dioulasso, dont la pause de la première pierre est intervenue le 16 juillet 2004, constitue un exemple en la matière.

Outre les services de transport de marchandises, le développement du secteur du tourisme offre aussi un potentiel d'exportation et il convient de soutenir les opérateurs exerçant dans les activités connexes au tourisme notamment l'hôtellerie, la restauration, les services de change et les agences de voyage.

Au plan international, le Gouvernement poursuivra ses efforts de plaidoyer pour un commerce plus équitable conformément aux dispositions et règles régissant le commerce

international. La nature des produits exportables essentiellement agricoles, impose une telle démarche. En effet, le coton, source de croissance compte tenu de ses externalités et de revenus pour des centaines de milliers de burkinabé, contribue à le lutte contre la pauvreté.

5.2.1.4.5 Le tourisme

Le secteur du tourisme est un domaine à fort potentiel économique au Burkina Faso. En effet, l'industrie touristique rapporte environ 20 milliards FCFA par an à l'économie. En vue de promouvoir le secteur, le Gouvernement a développé des événements culturels d'envergure internationale (FESPACO, SNC et SIAO) qui ont eu un impact positif sur l'économie, en particulier au niveau de l'industrie hôtelière. Le Burkina Faso pourrait tirer plus de profit de sa renommée liée à ces événements, à la valorisation de ses nombreux sites culturels, à sa diversité cynégétique et à son hospitalité légendaire appréciée par les nombreux voyageurs qui découvrent le pays. Cependant, le développement de ce potentiel touristique est contraint par le coût des transports, l'insuffisance de lignes de charters et la faiblesse des capacités d'accueil.

En vue d'améliorer les performances de ce secteur pour en faire un soutien véritable à la croissance économique, la politique du Gouvernement est orientée vers la promotion des activités touristiques nationales et internationales basée sur l'éco-tourisme et l'agro-tourisme. Cette orientation stratégique s'appuyera sur :

- le renforcement de la synergie entre les secteurs de la culture et du tourisme par la volorisation du patrimoine culturel national (Musée national, villages traditionnels typiques, monuments et sites historiques) ;
- la valorisation du patrimoine écologique par l'aménagement des aires de chasse, la réalisation de campements touristiques et la création de circuits spécialisés (randonnée nature, circuit chasse dans les réserves de Pama et d'Arly à l'Est et du Nahouri au Sud…) ;
- l'appui et l'encadrement des opérateurs économiques du secteur ;
- la promotion de la concertation entre l'ensemble des acteurs publics et privés ;
- la mise en place d'une structure internationale de tourisme et la promotion de l'accès des entreprises touristiques au crédit ;
- le renforcement de la desserte aérienne par la recherche de nouvelles compagnies de charters et la promotion des circuits "mer-sahel", via l'offre de tours Bénin/Burkina, Côte d'Ivoire/Burkina, Togo/Burkina, Ghana/Burkina.

5.2.1.4.6 L'économie extra-territoriale

Dans le passé, les transferts d'économies sur salaire des travailleurs burkinabè émigrés ont joué un rôle important dans l'équilibre de la balance des paiements (solde global).

Pour relancer l'économie extra-territoriale, le Burkina Faso doit concentrer ses efforts sur l'accroissement des revenus plus que sur celui du nombre de migrants. En conséquence, la politique du Gouvernement devra permettre une réorientation de la grande partie des flux migratoires vers les économies à revenus plus élevés au détriment de l'Afrique de l'ouest. Elle devra être sous-tendue par les principales actions suivantes :

- créer un climat beaucoup plus propice en restructurant le Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger pour : (**i**) réduire le poids de l'Etat et rendre l'institution plus flexible ; (**ii**) lui fixer un contrat d'objectifs en matière de placement de la main-d'œuvre sur les marchés des emplois bien rémunérés ; (**iii**) encourager les ressortissants à créer leurs propres associations professionnelles et à tisser des rapports économiques - investissement, conseils, identification de "niches" - avec les partenaires locaux ;
- assurer une éducation (au moins de niveau secondaire), une formation professionnelle (pour certains emplois porteurs tels que l'informatique). L'objectif étant de valoriser la qualité de la main-d'œuvre. Une bonne politique de valorisation

des ressources humaines est toujours bénéfique que ce soit à travers l'économie domestique ou à travers l'économie internationale.

Cependant, à long terme la stratégie de développement du Gouvernement sera fondée sur le développement de l'exportation de biens plutôt que celle des ressources humaines. Ceci nécessite une stratégie de renforcement de ces ressources humaines, de la réduction des coûts des infrastructures et d'ouverture afin d'accélérer la production d'exportables et créer des emplois locaux pour les Burkinabè.

5.2.2 Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale

5.2.2.1 Le défi du renforcement des capacités humaines

Les efforts engagés par le Gouvernement et les autres acteurs dans les différents secteurs sociaux ont permis d'atteindre des résultats probants qui restent pourtant mitigés. Bien qu'à la rentrée scolaire 2003/2004, le taux brut de scolarisation ait connu une augmentation notable (52,25% selon les statistiques du MEBA), la réalisation des objectifs du plan décennal de développement de l'éducation paraît incertaine à l'horizon 2010. Dans les domaines de la santé, de la nutrition et du VIH/SIDA, les indicateurs ont également connu une évolution lente et mitigée. Certes, le taux de prévalence du VIH/SIDA est passé à 6,5% en fin 2001, à 4,2% en 2002 et 1,9% en 2003, mais la situation de ce fléau comme celle de l'ensemble des différentes endémies et épidémies reste encore préoccupante. Au niveau de l'eau potable, des progrès notables ont été enregistrés mais la situation, notamment en zone urbaine, nécessite encore de l'amélioration.

A l'évidence, le défi du déficit social et du renforcement des capacités humaines, condition nécessaire à l'accélération d'une croissance fondée sur l'équité et à l'amélioration de la qualité de vie, reste posé au Burkina Faso. Ce qui implique la nécessité d'entreprendre pour les prochaines années, des actions vigoureuses dans les domaines sensibles tels que : (**i**) l'éducation, (**ii**) la santé, (**iii**) la nutrition, (**iv**) le VIH/SIDA, (**v**) l'eau potable, l'assainissement et la pollution ; (**vi**) le cadre de vie (l'habitat) et (**vii**) la protection sociale.

5.2.2.2 Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation

Le développement du système éducatif à l'horizon de l'année 2010 repose sur les quatre principes suivants :

- l'extension de l'éducation de base au premier cycle de l'enseignement secondaire ;
- l'augmentation de la couverture d'éducation de base tout en améliorant sa qualité ;
- le développement équilibré du système éducatif afin de répondre en quantité et en qualité aux besoins de l'économie ;
- le développement d'un programme spécifique cohérent offrant une large opportunité d'alphabétisation de qualité aux adultes, en particulier aux femmes.

5.2.2.2.1 Politique éducative

Tout en veillant à l'équilibre du système éducatif, le Gouvernement accordera une grande priorité à l'éducation de base. Cette volonté se traduira par les mesures suivantes :

Réorganiser et redéfinir l'éducation de base pour l'étendre à l'actuel premier cycle du secondaire de manière à consolider les acquis des sortants permettant des acquisitions ultérieures plus autonomes.

Maîtriser le cadrage financier du programme de développement de l'éducation de base :

- le gouvernement soumettra avant fin 2004 une loi de programmation de l'éducation reflétant l'élargissement du concept d'éducation de base, son caractère obligatoire et gratuit. Cette loi de programmation intègrera le développement accéléré de l'alphabétisation ;

- dans la perspective de la loi de programmation, le Gouvernement mènera en collaboration avec les collectivités et les partenaires sociaux, une réflexion globale sur le système de motivation des enseignants ;
- le Gouvernement s'assurera que les enseignants du primaire seront recrutés, dans les dix prochaines années, au niveau décentralisé et le seront dans des conditions comparables à celles des enseignants communautaires des écoles satellites, c'est-à-dire avec une rémunération variant entre 3,5 et 5 fois le PIB par tête selon l'ancienneté dans l'emploi. L'application de cette mesure conduira à obtenir un coût moyen correspondant à environ 4,7 fois le PIB par tête du pays en 2010 au lieu de 6,8 fois en 2002 rendant ainsi le programme financièrement faisable. En effet, un élément essentiel considéré dans le programme est celui du recrutement des enseignants du primaire dans la mesure où il est anticipé le recrutement d'ici 2010 de 29 000 enseignants, soit pratiquement un doublement des effectifs actuels ;
- la loi de programmation s'inscrit dans l'effectivité de la régionalisation du recrutement des enseignants.

Maîtriser le cadre institutionnel : dans la perspective de la restructuration de l'enseignement et de la mise en œuvre de la loi de programmation, de nouvelles compétences en matière de pilotage, de gestion, de supervision, d'évaluation et de suivi seront nécessaires. Le Gouvernement veillera à l'acquisition et au renforcement de ces compétences.

Mener des actions concrètes ciblées au profit des plus pauvres et des groupes vulnérables :

- la poursuite de la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'éducation (formelle et non-formelle) afin de stimuler la demande d'éducation et de mieux intégrer l'école au milieu ;
- la poursuite et l'intensification de la construction de salles de classe équipées et des logements de maîtres, essentiellement en milieu rural, pour satisfaire la demande là où elle est manifeste ;
- la construction systématique de latrines dans toute nouvelle école pour un environnement sain et une bonne éducation intégrant l'hygiène et la santé ;
- la réalisation systématique de points d'eau (forages ou puits à grand diamètre) pour une éducation intégrant l'hygiène et la santé, la sauvegarde de l'environnement ;
- la généralisation et l'intensification des actions en faveur des cantines scolaires, élément important de la fréquentation scolaire, notamment en milieu rural, par des investissements, des équipements et une meilleure organisation des associations des parents d'élèves qui rendront les cantines autonomes;
- la mise en place de projets économiques destinés aux femmes adultes en accompagnement de leur formation ;
- l'autorisation de calendriers scolaires flexibles, notamment en zone rurale ;
- l'exemption des cotisations annuelles des parents d'élèves pour les élèves filles et dans les vingt provinces les moins scolarisées ;
- la poursuite de la politique de distribution gratuite de manuels scolaires ;
- l'élaboration de textes reglémentaires en vue de l'obligation et de la gratuité scolaires à partir de 2006.

Améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique en éducation : il faut améliorer l'efficience de la dépense publique en éducation en agissant de façon sensible sur la fluidité des flux d'élèves tant dans le primaire que dans le secondaire. Les mesures déjà prises et celles en cours d'instruction visent, d'ici 2010, d'une part, à faire passer de 60 à 75% la proportion des élèves de CP1 qui atteignent le CM2 et, d'autre part, à réduire la proportion des redoublants dans le primaire de 18 à 10% et à envisager les mêmes mesures de réduction dans le secondaire.

Rentabliser les investissements éducatifs : prendre des mesures adaptées, étant donné que les progrès de la couverture scolaire concerneront de façon principale les zones rurales, pour permettre à ces populations, notamment les plus pauvres, de bénéficier effectivement des investissements éducatifs mis en place et s'assurer que ces investissements seront socialement rentabilisés.

Créer (dynamiser) une structure de recherche-action, de suivi-évaluation : il faut créer ou dynamiser une structure de recherche-action, de suivi-évaluation des expérimentations et de leur impact sur les élèves en général, les plus défavorisés (économiquement comme pédagogiquement) en particulier, et renforcer les capacités techniques et humaines de cette structure.

5.2.2.2.2 Alphabétisation

Parce que la pauvreté sous toutes ses formes et particulièrement sa forme absence de capacités et de qualifications est plus accentuée en milieu rural, le développement de l'éducation de base et notamment de l'alphabétisation constitue un élément déterminant de la stratégie de réduction de la pauvreté. Le plan décennal prévoit une accélération des efforts en faveur des zones déshéritées à travers :

- la mise en œuvre de projets économiques destinés aux femmes permettant à celles-ci d'améliorer leurs conditions de vie et d'appliquer les connaissances apprises dans les centres d'alphabétisation ;
- la mise en place de centres permanents d'alphabétisation et de formation ainsi que des centres d'éducation de base non formelle ;
- l'intégration des actions d'alphabétisation/formation au sein d'un ensemble d'activités et services (santé, éducation, crédit, vulgarisation…) ;
- la promotion et le développement des activités de post-alphabétisation à travers la production et la diffusion de documents appropriés ;
- la poursuite et l'encouragement des initiatives d'alphabétisation privées, locales ou nationales, d'alphabétisation par le biais du fonds d'éducation non-formelle ;
- la mise en œuvre effective de l'approche "faire – faire" ;
- le renforcement du fonds national pour l'alphabétisation non formelle.

5.2.2.2.3 Les autres ordres d'enseignement

La priorisation de l'éducation de base correspond à un souci d'équité et aussi d'efficacité aussi bien immédiate (par l'amélioration de la qualification et de la productivité des différents acteurs économiques) que future (par l'élargissement de l'éventail des candidats pour les niveaux supérieurs de scolarisation). Elle n'est cependant pas une fin en soi et ne s'oppose pas au développement concomitant des autres ordres d'enseignement.

La mondialisation impose, en effet, une amélioration permanente des ressources humaines pour une plus grande créativité et une plus grande compétitivité grâce, notamment, à la recherche et à la maîtrise des outils de création symbolique. Il s'agit donc de créer une synergie entre les différents niveaux du système éducatif, de manière à en optimiser les performances et la qualité ainsi que les investissements.

5.2.2.3 Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et aux programmes de nutrition

Afin d'établir un diagnostic de l'efficacité, de la transparence et de l'équité de la dépense publique dans le secteur de la santé, le Gouvernement a procédé à une revue des dépenses publiques dans le secteur en 2000. Il envisage d'apporter des solutions durables aux problèmes identifiés dans le cadre du Plan national de développement sanitaire 2001 - 2010. Il adoptera des mesures en vue d'améliorer l'accès des pauvres aux services sanitaires et aux médicaments essentiels, et mettra en œuvre un plan de lutte contre les grandes maladies.

Les mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté dans le secteur santé s'articulent autour de trois sous-axes :

(i) améliorer les indicateurs de santé en ciblant les interventions en faveur des plus pauvres ;

(ii) limiter l'impact du coût des soins sur les revenus des ménages ;

(iii) impliquer les usagers et les communautés les plus pauvres dans les décisions de santé.

5.2.2.3.1 Les interventions prioritaires pour les plus pauvres

La stratégie du gouvernement consistera à :

- mettre en œuvre un programme de lutte contre la maladie par le développement de l'offre d'un paquet de soins répondant aux programmes prioritaires suivants : (**i**) programme élargi de vaccination (PEV) ; (**ii**) élimination de la dracunculose ; (**iii**) élimination de la lèpre ; (**iv**) promotion de la santé de la reproduction ; (**v**) lutte contre les cancers ; (**vi**) promotion de la santé de l'enfant (par la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et la lutte contre les carences nutritionnelles) ; (**vii**) lutte contre la tuberculose ; (**viii**) lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA et lutte contre le paludisme ; (**ix**) prise en charge des anti-retroviraux.
- poursuivre la surveillance épidémiologique ;
- normaliser les infrastructures autorisées, programmées ou existantes et mettre en place des équipements adéquats, ceci pour rendre les formations sanitaires accessibles aux populations les plus reculées ;
- optimiser les ressources humaines en milieu rural en : (**i**) mettant en place une politique de développement des ressources humaines pour un meilleur service des populations rurales ; (**ii**) développant les mécanismes de régionalisation du recrutement, de contractualisation et de motivation financière et non financière des agents de santé en poste dans les zones rurales ; (**iii**) assurant la présence des médecins formés en chirurgie essentielle de district dans tous les districts non centrés sur les centres hospitaliers régionaux et garantir la présence des chirurgiens et gynécologues dans les districts centrés sur les centres hospitaliers régionaux;
- poursuivre la micro-planification et le monitoring dans les centres de santé et de promotion sociale basés sur des objectifs-clés (vaccination, PECIME, paludisme, activités IST et VIH/SIDA, santé de la reproduction, micro nutriments) ; consolider ce monitoring aux niveaux périphérique, régional et national.
- poursuivre la lutte contre les IST et le VIH/SIDA par : (**i**) la promotion des capacités de diagnostic et de traitement des affections opportunistes des malades du SIDA dans les formations sanitaires périphériques ; (**ii**) le développement des services de conseils-dépistage à tous les niveaux du système de santé ; (**iii**) le développement des stratégies alternatives d'hospitalisation.
- promouvoir l'approche contractuelle en tant qu'outil pour l'exécution des activités promotionnelles, préventives ou curatives.

5.2.2.3.2 L'accès des soins essentiels aux populations les plus démunies

Pour assurer l'accès des populations les plus démunies aux soins essentiels, les mesures suivantes seront envisagées :

- mise à disponibilité continue des médicaments essentiels, des vaccins et consommables au niveau des centres de santé et de promotion sociale ;
- renforcement de la disponibilité en sang et en moyens de dépistage rapide du VIH au niveau de l'hôpital de district ;
- accroissement du nombre de centres de traitement ambulatoire ;

- poursuite de l'allocation des ressources budgétaires au profit des districts sanitaires et la mise en place d'un dispositif de répartition de ces ressources aux formations sanitaires de district ;
- renforcement des mesures de réduction des prix pour l'usager des interventions préventives, en particulier la vaccination, la consultation prénatale, l'accouchement, l'imprégnation des moustiquaires ainsi que le prix des services aux enfants de 0 à 5 ans en introduisant des modulations tarifaires et des subventions ;
- poursuite de la prise en charge gratuite de la tuberculose, de la dracunculose et de la lèpre ;
- développement des mécanismes locaux de solidarité en créant le cadre juridique pour des mutuelles de santé et toute autre forme de partage des coûts liés au risque maladie ;
- promotion de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles comme sous-secteur de la médecine privée.

5.2.2.3.3 La participation des usagers et des communautés à la gestion et au développement des activités de santé

Pour cela, il est envisagé de :

- renforcer les compétences des comités de gestion (COGES) à la micro-planification participative et au monitoring des activités prioritaires de santé ;
- promouvoir une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans les COGES ;
- développer des stratégies à base communautaire dans les domaines suivants : malnutrition protéïno-énergétique, dépistage, contrôle ou éradication de certaines endémies comme la dracunculose, la tuberculose et la lèpre ;
- définir clairement les modalités d'utilisation des ressources générées par le recouvrement des coûts au niveau district sanitaire (CSPS, CMA ou Equipe-cadre de district).

5.2.2.3.4 Le renforcement des programmes de nutrition

Le Gouvernement envisage mettre en œuvre des programmes axés sur (i) la surveillance nutritionnelle ; (**ii**) l'information et la cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité ; (**iii**) l'éducation nutritionnelle et (**iv**) le renforcement et la restructuration des centres spécialisés.

5.2.2.4 La lutte contre le VIH /SIDA

Les priorités qui se dégagent pour la période 2004–2006 concernent les aspects suivants :

- le renforcement de l'approche multisectorielle décentralisée et participative de la lutte contre le VIH/SIDA ;
- la promotion du dépistage volontaire et anonyme ;
- le renforcement de la prise en charge médicale des PVVIH ;
- l'amélioration de la prise en charge sociale et économique globale des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA ;
- l'intégration d'un volet lutte contre le VIH/SIDA à tous les projets et programmes de développement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces priorités, le Gouvernement poursuivra ses efforts visant particulièrement à améliorer l'accessibilité financière et géographique du traitement par la mise en œuvre de projets et programmes spécifiques :

- la requête du Burkina Faso au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme pour la subvention aux ARV et l'extension du programme de Prévention de la transmission mère-enfant du VIH (PTME) ;
- le projet ESTHER pour le partenariat inter-hospitalier ;

- l'initiative Banque Mondiale pour l'accès aux ARV ;
- l'initiative OMS/OPEP ;
- les actions d'autres partenaires (ONG, associations, secteur privé).

Il est évident que la poursuite des actions de prévention reste fondamentale pour réduire les risques des populations à l'infection du VIH/SIDA.

Toutefois, la pleine réalisation des objectifs est également dépendante du niveau des capacités spécifiques des acteurs et des structures à exécuter leurs actions. Aussi, importe-t-il de renforcer les capacités techniques et les compétences des différents acteurs.

Un accent particulier est actuellement accordé au renforcement de la capacité de prise en charge des malades notamment par les formations sanitaires et l'implication des associations disposant de personnel médical.

En outre, des efforts sont déployés avec l'appui des partenaires pour améliorer l'accessibilité financière et géographique de la majorité de burkinabè aux traitements.

Sur le plan communautaire, la stratégie d'implication des autorités coutumières et religieuses aura pour effet de réduire les pesanteurs socioculturelles qui entravent la lutte pour favoriser les modifications dans les normes et valeurs communautaires et de ce fait de comportement de sociétés.

L'accélération du processus de décentralisation par la mise en place des Comités villageois de lutte contre le SIDA aura également pour avantage de couvrir le maximum de villages et susciter l'élaboration des micro-projets villageois de lutte contre le SIDA.

ENCADRE 13 : SIDA et pauvreté

Suite à une enquête nationale menée en 1994 auprès de 2159 femmes et chez les tuberculeux, il est ressorti que la séroprévalence était respectivement de 7,8 et 33,6 % avec une prépondérance relative du VIH1. Selon ONUSIDA le Burkina Faso comptait en 1997, 370 000 personnes vivant avec le VIH/SIDA soit un ratio de 7,17% de prévalence qui fait du Burkina le deuxième pays le plus touché par la pandémie en Afrique de l'Ouest. Le taux est estimé à 6,5% en fin 2001. Cette situation est exacerbée entre autres par la pauvreté des populations, l'analphabétisme, les migrations internes et externes. Le phénomène touche tous les milieux (urbain et rural) et toutes les couches sociales. Les tranches d'âges les plus touchées sont les adultes de 29 à 49 ans et les jeunes filles âgées de 13 à 24 ans dont les taux d'infection sont de l'ordre de 5 à 8 fois supérieurs à ceux des garçons de leur âge.

Le phénomène n'est pas sans conséquence sur la situation socio-économique du pays. Selon une étude réalisée pour la Banque Mondiale en 1994 par BRENZEL L., le coût total du VIH/SIDA s'établissait à 8,5 millions de dollars par an pour un niveau de séroprévalence de 3%. Cependant, la plus importante conséquence de l'épidémie du Sida sur le bien-être du pays est la réduction de 5 ans de l'espérance de vie à la naissance (soit 1/5 des progrès réalisés depuis 1950). L'épidémie du Sida a aussi des effets majeurs sur plusieurs secteurs importants de l'économie. Elle pourrait entraîner une augmentation des dépenses de santé pour l'Etat entre 33 et 43%. Le doublement ou triplement de la mortalité des travailleurs actifs, cadres et ouvriers des services publics et du privé et va contribuer à accroître le coût du travail et diminuer la qualité et la quantité des services.

Dans le secteur rural, les exploitations agricoles se trouvent de plus en plus vulnérables du fait d'une réduction de la main d'œuvre ainsi que d'une diminution des ressources financières des ménages. Des études faites par la FAO en 1997 montrent que près de 20% des familles rurales au Burkina Faso réduisent ou abandonnent leurs exploitations à cause du Sida. Ceci accroît l'insécurité alimentaire et la pauvreté desdits ménages. Ainsi, le Sida exacerbe la pauvreté des plus pauvres et fait une distorsion dans la distribution et le niveau des revenus dans le pays.

Dès la reconnaissance des premiers cas de Sida par le Gouvernement en 1987, il a été mis en place un comité technique de lutte contre le Sida. Ce comité, avec l'appui de l'OMS/GPA et l'ONUSIDA, a organisé la lutte en trois phases. Une première phase qui s'est étalée de 1987 à 1995 et qui a permis l'élaboration d'un programme national de lutte contre le Sida et la mise en œuvre de trois plans d'intervention à court et à moyen terme. Une deuxième phase qui est allée de 1996 à 1998 et qui a consacré un engagement politique, matériel et financier plus important du gouvernement concrétisé par le lancement du projet population et lutte contre le Sida (PPLS) financé par l'IDA.

Les efforts entrepris avec l'appui de la communauté internationale se sont cependant révélés insuffisants face à l'ampleur et à la complexité du phénomène. C'est pourquoi, à partir de 1998, il a été engagé avec l'aide de l'ONUSIDA le processus de planification stratégique qui a permis l'élaboration du cadre stratégique de lutte contre le SIDA 2001-2005, adopté par le Gouvernement en mai 2001. Ce cadre qui constitue le document de politique nationale consacre désormais une approche multisectorielle de la lutte contre le VIH/SIDA et les IST au Burkina Faso. Il comprend quatre axes d'intervention (cf. 4.2.3) et des domaines d'action prioritaires.

Pour la mise en œuvre du cadre stratégique et dans le souci du renforcement de la coordination nationale des interventions, il a été mis en place des structures de coordination dans les différents secteurs : les comités ministériels de lutte contre le SIDA dans les départements ministériels, les comités d'entreprise de lutte contre le SIDA dans les entreprises et grandes sociétés et les comités décentralisés de lutte contre le VIH/SIDA aux niveaux provincial, départemental et communal. A ces comités s'ajoutent des structures d'exécution que sont les comités villageois de lutte contre le SIDA et les comités des secteurs de communes de lutte contre le SIDA.

L'implication des différents acteurs dans la lutte contre le SIDA prend en compte le renforcement de la contribution et de l'organisation du secteur communautaire à travers la création des réseaux et coordinations d'associations et ONG de lutte contre le SIDA, l'implication des organisations coutumières et religieuses.

La mise en œuvre du cadre stratégique est également faite à travers l'élaboration de plans d'action sectoriels, formulés à partir de la réalisation des analyses de situation et de réponses opérationnelles dans les différents secteurs.

5.2.2.5 Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau

Les réformes et actions nécessaires porteront sur les aspects suivants :

- le renforcement de la couverture en eau potable notamment la création de 3.000 points d'eau modernes dont essentiellement des forages à raison d'environ 1.000 forages par an, la réhabilitation de 500 points d'eau existants et l'équipement des centres secondaires en systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés ;
- l'implication des bénéficiaires dans le processus de mise en place des infrastructures et leur gestion ;
- la correction des disparités régionales en matière de disponibilité de l'eau potable .

Le Gouvernement à travers le plan d'action de la gestion intégrée de l'eau a défini de nouvelles apprcoches en trois volets distincts :

(**i**) l'approvisionnement en eau potable des centres urbains au niveau duquel il faut :

- respecter les normes de qualité de l'eau distribuée ;
- traiter systématiquement les eaux de surface destinées à la boisson avant distribution ;
- renforcer à court terme la capacité opérationnelle de la société chargée de la distribution de l'eau potable sur le plan administratif et financier ;
- améliorer la productivité à long terme avec pour point de mire la notion efficacité/coût dans l'équipement et la gestion des centres ;
- maintenir des contrats-plans entre l'Etat et la société publique ;
- prendre en compte les besoins de l'élevage dans la définition des besoins dans la zone périurbaine.

(**ii**) l'approvisionnement en eau potable des centres semi-urbains ou secondaires au niveau duquel il faut :

- créer un environnement incitatif permettant la concession de la gestion des équipements ;
- établir un contrat de performance pour toute délégation de gestion de service public d'eau potable ;
- promouvoir l'électrification rurale et le recours au matériel photovoltaïque ;
- étudier les options technologiques de manière à mieux garantir un service continu durable, un entretien simple à un faible coût de fonctionnement. Une combinaison des solutions technologiques existantes sera opérée pour répondre à chaque niveau de service demandé (densification des réseaux…) ;
- poursuivre l'équipement des centres secondaires en postes d'eau autonomes (PEA) ou en adductions d'eau potable simplifiées (AEPS).

(**iii**) l'approvisionnement en eau potable des zones rurales au niveau duquel il faut :

- renforcer la couverture des besoins en eau potable ;
- donner la priorité à la réhabilitation et à la consolidation des points d'eau existants ;
- harmoniser la contribution des bénéficiaires à l'investissement initial ;
- viser une prise en charge effective par les bénéficiaires des coûts d'entretien et de renouvellement des moyens d'exhaure ;
- promouvoir le matériel photovoltaïque et l'énergie solaire ;
- encourager la fabrication locale de certaines parties des pompes ;
- encourager l'établissement d'interconnexions par des systèmes simples d'approvisionnement en eau potable entre les localités et quartiers chaque fois que les conditions de viabilité seront établies ;
- valoriser les ouvrages à grands débits ;
- impliquer les bénéficiaires à toutes les étapes de la mise en place des équipements.

5.2.2.6 Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat

Le Burkina Faso connaît un phénomène d'urbanisation accélérée (le taux d'urbanisation est passé de 3,8% à 16,5% entre 1950 et 2000) ; ce qui pose, outre les problèmes déjà évoqués d'éducation, de santé, d'infrastructures et d'équipements, le problème de l'habitat. Les grands axes de la politique de l'habitat sont :

- la planification et la maîtrise du développement des centres urbains du Burkina Faso :
- l'aménagement et la gestion harmonieuse de l'espace urbain ;
- la mise en place d'un dispositif adéquat pour la satisfaction des besoins en logements économiques et sociaux des ménages ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'habitat ;
- la promotion et la vulgarisation des matériaux locaux de construction ;
- la création d'une institution spécialisée dans le domaine de l'habitat.

Les actions programmées dans le secteur de l'habitat du point de vue institutionnel, réglementaire et de mise en œuvre visent :

- la réduction des inégalités régionales et sociales participant à l'équité ;
- l'amélioration du cadre de vie des pauvres ;
- la sécurisation de l'occupation foncière.

Ces actions concernent :

- l'élaboration d'un code de l'urbanisme et de la construction ;
- la mise en place de schémas directeurs d'aménagement urbain au niveau des chefs-lieux de province et de certains départements ayant un certain niveau de développement ;
- la mise en place d'une banque de l'habitat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'assainissement urbain et de développement d'une culture de l'assainissement au niveau des populations.

5.2.2.7 Garantir une protection sociale aux pauvres

Face à l'ampleur du phénomène de l'exclusion sociale accentuée par les conséquences sociales de la pandémie du VIH/SIDA et du retour massif des Burkinabè de l'étranger, le Gouvernement, soucieux d'assurer une meilleure protection sociale à l'ensemble de la population, notamment à la catégorie la plus défavorisée, se fixe pour les années à venir les orientations stratégiques suivantes :

- le renforcement des actions de lutte contre l'exclusion sociale sous toutes ses formes ;
- la dynamisation des actions de solidarité ;
- l'amélioration conséquente des revenus des plus pauvres ;
- la promotion de la micro-assurance santé en faveur des pauvres et indigents.

Cinq domaines prioritaires subdivisés en axes stratégiques ont été identifiés. Il s'agit de :

(**i**) la protection et la promotion de l'enfant et de l'adolescent :

- développement intégral de la petite enfance ;
- promotion des droits de l'enfant ;
- protection des enfants en difficultés ;

(**ii**) la protection et la promotion de la famille :

- promotion socio-économique de la famille ;
- promotion des droits de la famille ;

(**ii**) la promotion de la solidarité et la protection des groupes spécifiques :

- renforcement des mécanismes de solidarité ;
- protection et promotion socio-économique des groupes spécifiques ;
- développement des mécanismes d'insertion des personnes déplacées ;

(**iv**) le renforcement des compétences des agents et des capacités institutionnelles :

- formation initiale et continue du personnel ;
- mise en place d'infrastructures et d'équipements ;
- adoption de textes normatifs.

(**v**) la création de micro-assurance santé

- campagnes de promotion ;
- mise en place d'une base de données ;

- mise en place d'une cellule d'appui.

Des plans et programmes cohérents, élaborés selon une démarche concertée et participative guideront la mise en œuvre de ces axes stratégiques.

5.2.3 Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité

5.2.3.1 L'agriculture pourvoyeuse d'emplois et de revenus

Les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus découlent du dynamisme et de la performance des différents secteurs économiques.

Le secteur agricole est, de ce fait, le premier secteur pourvoyeur d'emplois au Burkina Faso et l'élargissement des opportunités pour les pauvres passe d'abord par la création des conditions nécessaires à une croissance accélérée dans ce secteur qui produira trois effets croisés bénéfiques pour la réduction de la pauvreté :

- un effet structurel, lié au rôle majeur que joue le secteur agricole dans la performance de l'économie nationale. Cet effet est la combinaison de plusieurs éléments dont le plus important est le gain net de ressources publiques dû aux recettes d'exportation (cultures de rente) et aux économies réalisées sur la baisse des importations de produits alimentaires qu'aurait entraînées un déficit de la production. Ce surplus de ressources publiques permettra de financer l'accès aux services sociaux et d'autres transferts aux pauvres et à observer un investissement soutenu dans le secteur agricole lui-même ;
- un effet plus direct, résultant de l'amélioration immédiate du niveau de revenu moyen des producteurs ruraux du fait de l'effet multiplicateur des revenus agricoles ;
- un effet indirect, lié à l'existence d'externalités positives, se traduisant par le développement d'activités non agricoles dans le sillage de l'agriculture, avec comme conséquences l'émergence de nombreux emplois non agricoles.

Ce triple effet d'efficience économique (surplus économique), d'équité (amélioration des conditions matérielles d'existence des couches sociales les plus pauvres) et d'externalités positives (émergence d'activités et d'emplois non agricoles) fait du développement accéléré des activités agricoles l'un des moyens les plus efficaces de réduction de la pauvreté.

La création des conditions propices à cette croissance accélérée de l'agriculture et de l'élevage se fera dans le cadre de la poursuite des réformes en cours dans le secteur agricole. Elle renforcera le partage des rôles entre les acteurs et confirmera le rôle de l'Etat dans la définition des politiques et la création des biens et services publics qui facilitent et stimulent les activités de production et la commercialisation des produits agricoles maîtrisées par les autres acteurs (secteur privé).

Compte tenu du profil actuel de pauvreté au Burkina Faso qui est essentiellement rurale, ceci contribuera de manière significative à la réduction de la pauvreté. En effet, bien qu'ayant augmenté en milieu urbain entre 1998 et 2003, la pauvreté au Burkina Faso reste un phénomène avant tout rural (92,1% de l'incidence totale).

D'une zone rurale à une autre, il existe des disparités qui s'expliquent surtout par la dotation en ressources naturelles (qualité des terres cultivables, pluviométrie, eau). A l'intérieur de chaque zone, les agriculteurs vivriers demeurent les plus pauvres (3 pauvres sur 4 sont des agriculteurs vivriers), malgré la légère baisse de leur contribution à la pauvreté totale, alors qu'elle a légèrement diminué chez les agriculteurs de rente.

Par conséquent, les programmes de sécurisation économique des populations les plus pauvres porteront principalement sur les catégories les plus vulnérables qui sont, avant tout, les agriculteurs vivriers. Ils devront assurer un développement rural durable basé sur l'intensification agricole et la protection des ressources naturelles, grâce à l'amélioration des conditions et des facteurs d'exploitation, et de la correction des inégalités sociales comme celles liées au genre. Très concrètement, la stratégie vise à accroître de façon substantielle la productivité agricole à travers la levée des contraintes que connaissent les producteurs.

A cet effet, les programmes seront articulés sur sept éléments stratégiques : (**i**) la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole ; (**ii**) l'intensification et la modernisation de l'activité agricole ; (**iii**) l'augmentation et la diversification des revenus des ruraux ; (**iv**) l'amélioration du désenclavement rural, (**v**) le soutien aux organisations de producteurs et aux infrastructures collectives, (**vi**) l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes rurales et, (**vii**) la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

5.2.3.2 Diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole

5.2.3.2.1 Gestion de la fertilité des sols

La terre a de tout temps été considérée comme un « actif naturel » qui se régénère par lui-même, le plus souvent grâce à la pratique de la jachère. Mais avec la pression démographique, la durée de la jachère se réduit et n'arrive plus à assurer la régénérescence de la fertilité des sols. La dégradation des sols et la baisse de leur fertilité du fait de la surexploitation des terres arables sont un phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur dans certaines régions. Les signes de l'épuisement des sols sont bien visibles dans les régions du Nord et du Centre. Il existe également des poches de dégradation relativement avancée dans les régions de l'Ouest et du Sud-ouest (y compris dans la zone cotonnière) où se situe la majeure partie des réserves de terres agricoles du pays.

Dans les zones fortement dégradées, l'épuisement des sols, la pauvreté et l'insécurité alimentaire constituent un véritable cercle vicieux. L'insécurité alimentaire et la pauvreté conduisent à la surexploitation, non seulement du capital pédologique, mais aussi des autres ressources naturelles (forestières, fauniques, halieutiques).

Les stratégies à mettre en œuvre sont des stratégies à long terme et axées simultanément sur la remise en état, la conservation et la gestion durable des ressources en terre et en eau, à travers la restauration de la fertilité des sols et la protection/réhabilitation du couvert végétal.

Restauration de la fertilité des sols : il est nécessaire d'évoluer vers une perception de la terre comme un « capital de production » dont la fertilité doit être entretenue au même titre que la maintenance de la charrue ou les soins prodigués aux bœufs de trait. Logiquement, la période morte de production (période sèche ou de contre-saison) peut servir à des efforts de restitution de la fertilité des sols.

Les actions qui peuvent aider à briser le cercle vicieux « appauvrissement des sols-pauvreté-insécurité alimentaire », doivent être centrées sur :

- l'intégration agriculture-élevage ;
- l'épandage de la fumure organique en intensifiant et généralisant l'opération « fosses fumières », un domaine plus accessible aux pauvres comparativement aux intrants chimiques ;
- le recours aux intrants agricoles et à l'amélioration des technologies de conservation des eaux et des sols.

Selon une étude conjointe réalisée par le ministère chargé de l'environnement et le Centre d'études, de documentation et de recherche économique et sociale (CEDRES) de l'université de Ouagadougou, il est reconnu que la restauration de la fertilisation des sols (zaï, cordons pierreux, apport de fumure organique, etc.) a un impact positif sur l'augmentation de la productivité agricole et, partant, sur la réduction de la pauvreté.

Protection et réhabilitation du couvert végétal : la protection et la réhabilitation du couvert végétal constituent une préoccupation constante du gouvernement. En vue d'augmenter les superficies des terres cultivables par la régénération de leur fertilité, il faut intensifier la lutte contre les feux de brousse et poursuivre les actions de plantation d'arbres et de préservation des forêts. Des efforts seront entrepris pour :

- dynamiser les comités de gestion des feux de brousses et rechercher de façon participative les meilleures manières de combattre ces feux ;

- encourager les plantations et reboisements individuels ou collectifs. A cet égard, les opérations « un village, une forêt » et « un département une forêt » sont à soutenir et à consolider ;
- renforcer la vulgarisation des modes d'exploitations agricoles associant la sylviculture et l'agriculture.

Les commissions villageoises de gestion des terroirs (CVGT) pourront jouer un rôle important à ce niveau. Le travail d'accélération de la levée des freins sociologiques serait un combat important à mener afin de créer ou d'identifier le réflexe d'investissement dans la terre.

La diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole participe à l'accroissement de la productivité et des rendements et du même coup à l'augmentation des revenus d'un grand nombre de producteurs pauvres essentiellement. Les solutions proposées doivent non seulement permettre d'accroître les rendements par unité de surface cultivée, mais aussi d'assurer la durabilité du phénomène en garantissant la protection des ressources naturelles.

5.2.3.2.2 Promotion de l'hydraulique rurale

D'une façon générale, le principal problème des ressources en eau au Burkina Faso est la pluviosité qui est à la fois faible et aléatoire. Depuis une quarantaine d'années, la pluviosité a régulièrement baissé, avec des périodes de sécheresse accrue. De plus, les précipitations sont souvent inégalement réparties, d'une année à l'autre et au cours d'une même saison de pluies.

Le rapport sur l'état des lieux des ressources en eaux, élaboré par le programme de gestion intégrée des ressources en eaux en 2000, a souligné la baisse de la nappe phréatique dans plusieurs zones du Burkina Faso et montré le danger de l'utilisation intensive des eaux souterraines. Pour les ressources en eaux de surface, l'analyse de la pluviométrie des 30 dernières années montre une tendance à la baisse dans plusieurs stations météorologiques. De plus, l'évaporation des eaux de surface est très importante alors que les besoins en eau augmentent considérablement. Dans les années à venir le Burkina Faso sera de plus en plus confronté à un problème d'offre suffisante de l'eau, pour les divers usages.

Dans ce contexte, garantir l'accès régulier et durable des populations rurales aux ressources en eaux est une priorité du Gouvernement qui considère la maîtrise de l'eau comme une préoccupation majeure dans la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Hydraulique agricole : la promotion de l'hydraulique agricole se présente comme une option pertinente de valorisation des ressources hydrauliques en vue d'assurer la sécurité alimentaire des populations dans la mesure où une meilleure utilisation de l'eau permet des rendements nettement supérieurs. A cet effet, les actions suivantes sont préconisées :

- l'intensification de la réhabilitation et de la maintenance des ouvrages hydro-agricoles existants : la promotion des actions de réhabilitation de barrages, de retenues d'eau, de boulis, etc. et la valorisation des grandes plaines ;
- l'aménagement de petits périmètres dont l'irrigation peut être assurée à partir d'un forage ou de puits à grand diamètre en faveur des femmes ou des groupements féminins villageois ou de jeunes ;
- l'impulsion d'une dynamique de responsabilisation dans la gestion de ces aménagements : l'application d'une politique de tarification adaptée et la perception de redevances sur les périmètres hydro-agricoles ;
- l'aménagement de bas-fonds au profit des agriculteurs vivriers et le développement de la petite irrigation : la construction de petits ouvrages de mobilisation des eaux de surface dans les villages possédant un site favorable pour l'irrigation et la pratique des cultures de contre saison ;
- la mise en place d'une approche « haute intensité de main d'œuvre » pour la réalisation des ouvrages hydrauliques.

Le «programme Saaga » est une initiative judicieuse. Aussi, le Gouvernement devra se donner les moyens pour assurer la maîtrise de la technologie des pluies provoquées, l'élargissement de la couverture géographique et la pérennisation du programme tout en veillant à la gestion durable de l'environnement.

Hydraulique pastorale : dans le domaine de l'hydraulique pastorale, les actions concerneront :

- la mise en œuvre d'un programme de construction de puits pastoraux et de boulis réservés à l'abreuvement ;
- la responsabilisation des autorités locales et de l'ensemble des utilisateurs dans la gestion des infrastructures d'hydraulique pastorale.

L'hydraulique pastorale et la petite irrigation villageoise s'appuieront sur les eaux de surface collectées, en attendant le redressement des tendances des nappes phréatiques. Ces aménagements hydrauliques (agricoles et pastoraux) seront réalisés de façon à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement en les accompagnant de mesures de protection telles que prévues dans le programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD).

5.2.3.2.3 Amélioration et sécurisation de l'accès à la terre

Avec l'accroissement de la population, l'intensité des mouvements migratoires et l'augmentation du cheptel, la pression sur le foncier se fait de plus en plus forte, exacerbant la concurrence sur cette ressource naturelle et créant des conflits et une insécurité foncière croissante. Pour favoriser les aménagements et les investissements productifs et faciliter, à tous, l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, le Gouvernement a entrepris depuis 1984 une refonte totale de la législation foncière.

Ainsi, en plus de la loi portant réorganisation agraire et foncière organisant l'aménagement et la gestion du domaine foncier national, des textes de loi régissant des secteurs spécifiques ont été pris : (**i**) le code de l'environnement ; (**ii**) le code forestier ; (**iii**) le code minier ; (**iv**) le code de l'eau, (**v**) la loi d'orientation sur le pastoralisme.

Malgré cette armature juridique, l'accès à la terre pour certaines catégories défavorisées est loin d'être acquis. En particulier, les femmes issues de ces catégories ont un handicap au plan de l'accès aux ressources et aux services de vulgarisation agricole qui leur permettraient d'améliorer les rendements. En effet, les vulgarisateurs s'adressent généralement aux hommes, alors que ce sont souvent les femmes qui effectuent le plus gros des travaux agricoles.

Les possibilités d'exploitation des bas-fonds aménagés et périmètres irrigués doivent être davantage offertes aux couches les plus démunies avec une attention particulière aux femmes et aux jeunes qui ont jusque-là un accès limité.

La sécurité foncière consiste à préserver les populations contre les risques réels de spoliation tout en leur garantissant l'exploitation paisible de leurs ressources naturelles. L'insécurité foncière constitue donc un obstacle à la sécurisation économique des populations les plus pauvres en pesant insidieusement sur les possibilités d'augmentation de la productivité agricole et d'amélioration des conditions et facteurs d'exploitation. Elle est liée aux difficultés d'application de la loi portant réorganisation agraire et foncière (RAF) sur le statut des terres rurales et aux mutations qui perturbent les systèmes traditionnels de gestion foncière. C'est pourquoi, l'Etat a toujours un rôle incontournable à jouer en la matière à travers :

- l'élaboration et l'adoption de certains textes d'application qui devraient favoriser la mise en œuvre de la RAF ;
- l'élaboration d'une stratégie de communication afin de diffuser la RAF et les autres textes réglementaires ;
- la mise en œuvre de mesures spécifiques favorisant l'accès des femmes à la terre ;
- l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de sécurisation foncière en milieu rural par la capitalisation des expériences pilotes en cours dans le cadre du programme

national de gestion des terroirs, du plan foncier rural du Ganzourgou, du projet de cadastre rural, etc.

5.2.3.3 Intensification et modernisation de l'activité agricole

La sécurité alimentaire et nutritionnelle reste une préoccupation majeure de la politique du Gouvernement.

Pour assurer la sécurité alimentaire dans le contexte d'une diminution inexorable des surfaces disponibles, l'intensification agricole, notamment dans le domaine du vivrier, synonyme d'accroissement de la productivité, est un phénomène inéluctable. Le Gouvernement s'attachera donc à accroître la production nationale à travers des actions d'intensification et de diversification des productions végétale, animale, halieutique et forestière.

5.2.3.3.1 Amélioration de la recherche agricole en liaison avec la vulgarisation

L'intensification de l'activité agricole suppose la mise au point de paquets technologiques appropriés aux cultures visées (notamment vivrières) et adaptés aux conditions particulières de chaque catégorie d'exploitation, en particulier, à leur environnement socio-économique. Ces paquets technologiques seront, par la suite, vulgarisés et constamment améliorés.

Production végétale : un accent particulier sera mis sur la recherche de variétés améliorées à hauts rendements, adaptées aux conditions naturelles et à la qualité des sols. L'accent sera mis sur :

- la vulgarisation des résultats des paquets technologiques ;
- la diffusion des semences améliorées : pour tenir compte des aléas pluviométriques, les semences à cycle végétatif court seront préconisées ;
- la valorisation des produits par la diffusion de techniques de transformation qui préservent la qualité des produits.

Production animale : le problème principal de l'intensification et du développement de l'élevage reste l'alimentation du bétail. Cette alimentation est actuellement assurée à près de 87% par le fourrage naturel. Les sous-produits agro-industriels sont insuffisants et sont même exportés à tel point que la transition vers l'élevage intensif moderne est lente.

Le fourrage naturel se raréfie au Nord à cause du déplacement tendanciel des isoètes vers le sud. En conséquence, les foyers d'élevage se déplacent vers la Boucle du Mouhoun, l'Est et le Sud avec des dommages importants sur l'environnement. Il est donc nécessaire d'encourager la production d'aliments de bétail pour accompagner les projets d'amélioration génétique et l'augmentation des activités d'embouche et d'élevage périurbain.

Les actions d'amélioration génétique, par le biais de l'insémination artificielle seront intensifiées avec la diffusion auprès des éleveurs d'animaux plus performants s'adaptant mieux aux conditions de transhumance et d'exploitation extensive. Mais le Gouvernement travaillera à étendre l'accès de ces nouvelles technologies aux éleveurs les plus pauvres.

Production forestière et halieutique : dans le cadre du développement du potentiel forestier, l'accent sera mis sur la recherche de variétés améliorées à cycle court et à haut rendement (karité) adaptées aux conditions naturelles et à la qualité des sols.

En matière de production halieutique, le Gouvernement poursuivra les opérations d'ensemencement des plans d'eau à travers le développement des productions locales de poissons dans les centres spécialisés et la lutte contre les maladies de poisson.

5.2.3.3.2 Amélioration de l'accès aux équipements et intrants agricoles

L'accent sera mis sur l'utilisation d'intrants agricoles sur les cultures vivrières suivant les protocoles définis par la recherche (engrais minéraux, semences améliorées) et sur la mécanisation agricole et, notamment, l'équipement des producteurs en matériel de traction animale. A ce niveau en effet, d'importantes marges de progression subsistent car, malgré de notables efforts, le taux d'équipement des exploitations en charrues et animaux de trait ne

dépasse pas 27%, tandis que le taux d'adoption absolu des thèmes techniques se situe à 52% avec cependant des disparités, notamment au niveau des taux d'adoption des techniques anti-érosives et d'agroforesterie.

L'amélioration de l'accès des producteurs à l'équipement sera une préoccupation centrale dans la modernisation de l'activité agricole car les études montrent que l'utilisation d'équipements permet d'accroître la productivité agricole et de réduire l'incidence de la pauvreté d'environ 10%. Des mesures seront prises pour :

- améliorer l'usage des amendements minéraux tels que le Burkina phosphate associé à l'acide sulfurique (zinc de Perkoa), la dolomie ainsi que la fumure organique issue du traitement des déchets urbains et agro-industriels ;
- faciliter l'accessibilité financière des producteurs aux équipements de production et de transport (charrues, charrettes, appareils de traitement …) ;
- diffuser les équipements de post-récolte comme le matériel de battage et de décorticage ;
- valoriser la production en rendant disponibles les technologies de conservation et de transformation à moindres coûts.

En outre, au regard de la forte implication des femmes dans les activités de production agricole, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour faciliter leur accès aux équipements et intrants agricoles.

5.2.3.4 Accroissement et diversification des revenus des populations rurales

5.2.3.4.1 Amélioration de l'accès au crédit

Des études récentes montrent que l'accès effectif au crédit permet de réduire de façon substantielle l'incidence de la pauvreté. Mais les conditions actuelles d'accès au crédit sont si contraignantes que les pauvres, notamment les femmes, en sont exclus.

Ces dernières années, des initiatives ont été développées pour assurer la disponibilité du crédit (renforcement du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes, mise en œuvre du projet d'appui aux micro-entreprises rurales, du projet réduction de la pauvreté au niveau communal et de divers fonds de développement local). Malgré tout, la micro-finance demeure insuffisante pour financer un véritable développement agricole. C'est pourquoi, le Gouvernement doit renforcer ses dotations financières à la promotion du monde rural et élaborer une stratégie de développement de la micro-finance rurale dont les conditions et modalités seront adaptées aux besoins spécifiques de l'activité agro-sylvo-pastorale et de l'artisanat rural.

A cet effet, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour créer les conditions de promotion du crédit de proximité adapté aux conditions socio-économiques des producteurs pauvres. Il s'agit d'encourager l'extension géographique des systèmes financiers décentralisés dont le taux de pénétration se situe à 10-15% et de renforcer leurs capacités opérationnelles à travers la mise en place de mécanismes de refinancement et de fonds de garantie au niveau des autres institutions de financement. Une attention particulière devra être accordée aux besoins des producteurs vivriers (technologie et instruments financiers y compris subventions) qui constituent les plus pauvres et les plus vulnérables parmi les producteurs ruraux.

5.2.3.4.2 Accélération de la monétarisation du monde rural

Le développement de l'investissement dans les outils de production suppose un accroissement de la commercialisation des productions agricoles en vue de valoriser pleinement les efforts de travail des paysans. Les productions destinées à alimenter les marchés de proximité notamment urbains seront donc encouragées (petit élevage, cultures de contre-saison...) de même que les exportations sous-régionales de certains produits (céréales, légumes, fruits).

Le programme « Petite irrigation villageoise » sera renforcé afin non seulement d'accroître la sécurité alimentaire mais aussi de créer des emplois ruraux en saison sèche. Parallèlement, le Gouvernement continuera d'orienter les producteurs vers de nouvelles formes

d'exploitation plus rémunératrices telles que : (**i**) les activités d'embouche ; (**ii**) les mini-laiteries gérées en majorité par des femmes ; (**iii**) l'artisanat des cuirs et peaux ; (**iv**) le petit élevage ; (**v**) la pisciculture et (**vi**) les petites exploitations forestières.

5.2.3.4.3 Amélioration de la compétitivité des cultures de rente

Dans un contexte de régionalisation et de mondialisation des échanges, le repli sur elle-même de l'agriculture burkinabè entamerait davantage sa faible productivité actuelle et compromettrait sa capacité à dégager des ressources financières pour faire face aux coûts de la modernisation. Dans un tel contexte et, dans le cadre de la diversification des productions et du potentiel d'exportation, l'amélioration de la compétitivité des filières telles que le coton, les oléagineux, les fruits et légumes, les cuirs et peaux sera encouragée.

En effet, malgré les contraintes de qualité et la concurrence entre pays exportateurs, les cultures d'exportation présentent souvent des marges bénéficiaires intéressantes pour le producteur. Elles ont aussi un effet structurant sur l'ensemble du secteur agricole (nécessité d'organiser les services en amont et en aval) et multiplicateur sur les revenus, notamment ruraux.

5.2.3.4.4 Promotion des activités génératrices de revenus et de l'auto-emploi

Dans la perspective de la promotion des activités génératrices de revenus et de l'auto-emploi, les réformes à envisager portent sur :

- l'identification et la mise en œuvre des chantiers d'intérêt communautaire : les programmes de travaux à haute intensité de main-d'œuvre seront encouragés, en particulier dans la mise en place des infrastructures (routes et pistes rurales, aménagements agricoles, …) et dans les secteurs de l'habitat et de l'assainissement ;
- l'identification et la mise en œuvre d'un programme de soutien à l'initiative privée dans le secteur de l'agro-alimentaire, du petit élevage et des cultures de contre-saison et au niveau des petits services développés en milieu urbain. Un accent sera mis également sur la promotion d'activités non-agricoles telles que l'artisanat ;
- la promotion des systèmes d'épargne et de crédits adaptés aux besoins de financement des groupes vulnérables ;
- la mise en place d'un mécanisme d'appui à la création d'emplois nouveaux pour les travailleurs sans qualification et les jeunes diplômés sans emplois, notamment dans les villes.

De façon générale, une identification et un soutien aux initiatives locales individuelles et collectives des couches défavorisées amélioreraient de façon significative leur accès à un emploi rémunérateur.

5.2.3.5 Accélération du désenclavement

L'absence d'infrastructures de base constitue une des principales contraintes au développement des zones rurales. Cette situation entrave très fortement le stockage et l'écoulement de la production, le transport et le déroulement des activités commerciales, et conduit les populations rurales à se confiner dans des conditions de vie particulièrement précaires. Le développement des infrastructures est donc une condition essentielle pour l'amélioration des niveaux de vie de ces populations et la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Le désenclavement rural doit consister à créer de bonnes opportunités de communication et d'échanges. Le renforcement des pistes rurales, le développement de l'électrification et de la téléphonie rurales sont à cet égard de grande importance.

5.2.3.5.1 Le programme de pistes rurales.

De bonnes infrastructures routières rurales améliorent l'ensemble des services de transport de marchandises et de personnes en zone rurale, qu'ils soient motorisés ou non, en particulier le transport pour les couches les plus défavorisées. Ces services sont en général assurés par des transporteurs privés (ou individuels) utilisant routes, pistes et chemins.

L'absence ou l'insuffisance de ces infrastructures constitue une entrave à l'insertion des populations pauvres, notamment les agriculteurs et éleveurs, dans l'économie de marché et au relèvement de leur niveau de vie. Le Gouvernement Burkinabè a défini une politique d'intervention en matière d'aménagement de pistes rurales, privilégiant les techniques de construction à haute intensité de main-d'œuvre. La finalité d'une telle approche est de créer des emplois temporaires au profit des couches sociales défavorisées et de résorber l'exode rural.

Cependant, la réalisation des pistes rurales à elle seule ne suffit pas à créer une dynamique de prospérité en zone rurale si le service qui l'utilise n'est pas, lui aussi, amélioré. Aussi, le Gouvernement a-t-il initié, avec l'appui de ses partenaires, un programme de transport en milieu rural dont l'objectif est la promotion du transport par le développement des moyens intermédiaires de transport (charrettes à traction humaine ou animale, bicyclette, âne). Ils devraient permettre aux exploitants agricoles d'évacuer leurs productions en direction des marchés de consommation.

La stratégie du Gouvernement, basée sur une approche évolutive et sur la décentralisation, va s'appuyer sur les principaux axes suivants :

- la synergie entre l'Etat et les collectivités locales : il s'agit de donner aux régions un véritable rôle de maître d'ouvrage ;
- l'implication des populations : l'enjeu est de passer de la « culture de la réparation » à une « culture de l'entretien » où les populations se mobilisent pour effectuer des travaux de réfection. Les comités villageois de gestion des terroirs seront sollicités à cet effet ;
- le partage des coûts entre l'Etat, les collectivités et les usagers.

5.2.3.5.2 Le programme d'électrification rurale.

L'électrification rurale constitue un vecteur essentiel de l'amélioration des conditions de vie, de la promotion des activités productives. En effet, elle favorise les activités de transformation et de conservation, les systèmes d'exhaure et d'irrigation. Elle valorise les équipements de santé et d'éducation, et contribue au renforcement de la gouvernance locale en rendant plus opérationnels les services administratifs, la promotion d'activités culturelles et de jeunesse. Dans les villes, les secteurs périphériques, vivent également ce manque crucial d'électricité. Pour ces secteurs périphériques, des programmes spéciaux d'électrification ou d'éclairage (plaques solaires) seront élaborés et bénéficieront de subventions pour les plus démunis. L'électrification rurale participe aussi à la réduction des disparités ville-campagne.

La stratégie en la matière vise à contribuer à la transformation du monde rural par l'amélioration des conditions de vie, l'augmentation de la productivité des entreprises et activités rurales et le renforcement des capacités des communautés à la base et des collectivités locales. L'électrification rurale doit donc se situer dans la perspective d'un développement économique et social durable, mettant l'accent sur la reproductibilité, l'adaptabilité, la viabilité technique, économique et financière et recherchant la synergie avec les services marchands et sociaux.

L'électrification rurale contribuera à la lutte contre la pauvreté à condition de lever les obstacles au développement du secteur par :

- l'adoption de solutions à moindres coûts tout en préservant le potentiel d'extension future du service et son rattachement éventuel au réseau régional ou national : l'expérience acquise prouve bien que l'adoption de technologies de production/distribution à moindres coûts favorise une extension rapide du service électrique dans les zones rurales, permettant de rendre plus accessible cette énergie aux composantes les moins favorisées de la population. Il s'agit de promouvoir les énergies renouvelables dans les zones de faible concentration ou très éloignées du réseau traditionnel, tout en garantissant la qualité du service et en assurant la protection des consommateurs.

- le respect des équilibres régionaux : le respect de cet équilibre se reflètera à travers la recherche d'un taux d'électrification convergent entre les régions. Pour cela, la sélection des programmes d'électrification rurale prendra en compte les critères d'aménagement du territoire ou de priorité donnée aux centres administratifs.
- l'implication du secteur privé : le développement de l'électrification rurale pour atteindre des taux de pénétration élevés en zones rurales nécessite l'entrée dans le secteur de nouveaux acteurs privés, du secteur associatif et des collectivités locales. Dans cette optique, il convient de garantir des conditions de compétition équitable (en particulier en matière de fiscalité) entre les nouveaux entrants et l'opérateur historique.
- la mise en place d'institutions spécialisées de financement et de régulation du secteur de l'énergie électrique : l'électrification rurale doit être reconnue comme secteur spécifique relevant à la fois du secteur marchand et de l'équipement rural. A cet égard, le Gouvernement continuera de s'investir dans le domaine par la mise en place effective de l'organe de régulation. En outre, des mesures seront prises pour rendre opérationnel le Fonds d'électrification et inciter les structures de financement (Banques, SFD, …) à adapter leurs produits financiers aux besoins du secteur.

5.2.3.5.3 La téléphonie rurale.

Le téléphone est un outil indispensable à l'accélération du processus de développement, à l'amélioration des échanges et à l'accès à l'information. Dans ce domaine, le Gouvernement a déjà consenti d'importants efforts et entend les poursuivre par l'extension de la téléphonie en direction des zones rurales et la modernisation du réseau national (numérisation). Dans ce sens, tous les chefs-lieux de département et les grands centres seront équipés avec le concours du fonds d'accès au service universel. En outre, il sera procédé à la vulgarisation de l'implantation des télécentres communautaires comme modalité d'accès du plus grand nombre au service universel et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le développement de la téléphonie rurale est d'une impérieuse nécessité pour réduire les distances et améliorer la sécurité en zone rurale en permettant aux populations de joindre dans les meilleurs délais les forces de sécurité publique.

5.2.3.6 Soutien aux organisations de producteurs

Le retrait de l'Etat des secteurs productifs s'est accompagné de l'émergence d'organisations faîtières autonomes. A ce jour, plusieurs regroupements et organisations dans les secteurs du coton, de l'agriculture, des fruits et légumes, de l'élevage, composés de 30.515 organisations paysannes de base et de sept fédérations d'envergure nationale ont été mis en place par les producteurs.

Toutefois, ces structures doivent être accompagnées en termes d'encadrement et de renforcement de capacités pour devenir des interlocuteurs compétents dans la mise en œuvre d'actions relevant de leurs secteurs respectifs. Ces nouveaux acteurs institutionnels devront prendre une part plus active dans la promotion des activités agricoles, qu'elles relèvent de l'initiative du Gouvernement ou d'investisseurs privés, en particulier dans la promotion des filières.

5.2.3.7 Amélioration des conditions de vie et de travail des femmes rurales

Les femmes contribuent autant, sinon plus que les hommes, à la création des richesses nationales notamment en milieu rural. Mais leur accès aux actifs financiers (crédit) et aux actifs productifs (terres, équipements) reste encore limité. L'amélioration des conditions de travail des femmes aura de toute évidence une incidence sur l'accroissement de la production. C'est pourquoi le Gouvernement avec l'appui de l'ensemble des acteurs mettra l'accent sur :

- le renforcement des capacités, qui passe non seulement par l'amélioration de l'éducation mais surtout par l'alphabétisation et la formation en vue de faciliter l'adoption des techniques agricoles modernes et créer/gérer des micro-entreprises rurales ;

- la réduction de la charge de travail des femmes par la création de conditions qui leur permettent de se consacrer à leurs propres activités productives ;
- l'appui à la recherche de débouchés pour les filières qu'elles exploitent (produits de cueillette comme le karité, le néré, le maraîchage, …) ;
- la promotion de l'entreprenariat féminin notamment par la promotion des petites unités de transformation en mettant à leur disposition des technologies adaptées et peu coûteuses ;
- le renforcement de la sensibilisation sur la nécessité d'accroître l'accès à la terre aux femmes et d'encourager les candidatures féminines dans les aménagements hydro-agricoles et périmètres irrigués ;
- le renforcement des capacités des structures de financement des femmes afin d'augmenter le volume des crédits pour les femmes qui présentent des projets porteurs ;
- la facilitation de l'acquisition par les femmes de moyens intermédiaires de transport (vélo, charrette, …) ;
- le renforcement de leur implication dans les instances de décisions des organisations professionnelles de producteurs, de transformateurs, de commerçants des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et de développement local (CVGT).

5.2.3.8 Promotion de l'emploi et de la formation professionnelle

L'accès à l'emploi est source de revenu, d'épanouissement et d'assurance pour la survie de l'individu. Il est un élément essentiel des droits humains.

L'accès limité des jeunes et des femmes à l'emploi demeure encore une grande préoccupation malgré les nombreuses initiatives développées par le Gouvernement (fonds d'appui à la promotion de l'emploi, fonds d'appui au secteur informel, etc.).

La promotion de la formation professionnelle reste le canal pour mettre sur le marché de l'emploi des compétences. Mais le système actuel de formation professionnelle, basé sur les centres et les écoles, ne permet pas de faire face à l'ampleur et à la diversité des besoins en qualification professionnelle. Pour remédier à cette situation de manque de pertinence et d'efficacité, le Gouvernement a investi dans la réhabilitation des centres d'évaluation et de formation professionnelle qui permettra de former davantage de jeunes dans différentes spécialités (mécanique automobile, électricité, forge, maçonnerie, maroquinerie, etc.).

Pour la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, le Gouvernement a adopté en 2001 un document cadre de stratégie de l'emploi et de la formation professionnelle. Cette stratégie est assortie d'un plan d'actions dont les principaux axes sont : (**i**) la mise en place d'un environnement favorable à la création de l'emploi, (**ii**) le développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage et (**ii**) l'accroissement et le renforcement des capacités opérationnelles des structures chargées de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'opérationnalisation de ces axes nécessite une collaboration plus étroite avec les organisations professionnelles (employeurs et travailleurs) en mettant à contribution le fonds national d'appui à la formation professionnelle mis en place par le Gouvernement à cet effet.

5.2.4 Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance

Le Gouvernement burkinabè en adoptant en octobre 1998 le premier plan national de bonne gouvernance, traduisait ainsi sa volonté de consolider l'Etat de droit.

L'exercice de la bonne gouvernance constitue une garantie pour l'efficacité de l'action publique et l'approfondissement de la démocratie. En outre, il permet de créer, d'une part, les conditions d'une large participation de tous les acteurs au processus de développement et, d'autre part, un environnement éminemment incitatif à l'investissement, à la création des richesses et à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale dans la perspective de la lutte contre la pauvreté.

Les résultats des travaux de l'étude nationale prospective « Burkina 2025 » ont révélé l'importance de bonnes pratiques de gouvernance en tant que levier du développement. Le dernier rapport du comité national d'éthique (2003) et les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages (juillet 2003) sont suffisamment interpellateurs sur cette exigence. Toute chose qui motive la décision des autorités burkinabè de doter le pays d'un deuxième plan national de bonne gouvernance pour la période 2004-2008.

A travers ce nouveau plan, le Gouvernement entend consolider les mécanismes, principes et pratiques de bonne gouvernance afin d'enraciner davantage l'esprit de service public au sein de l'Administration et d'améliorer substantiellement ses performances dans tous les domaines. Ceci permettra à l'Etat d'utiliser d'une manière optimale et rationnelle les ressources nationales et de créer les conditions d'une large mobilisation sociale pour le développement.

Les actions du Gouvernement s'articuleront autour de quatre pôles de gouvernance : (**i**) la gouvernance politique y compris la sécurité publique et la promotion des droits humains ; (**ii**) la gouvernance administrative ; (**iii**) la gouvernance économique ; (**iv**) la gouvernance locale.

ENCADRE 14 : Visions et stratégies sur le plan politique

Les aspects de visons et de stratégies sur le plan politique concernent la gouvernance démocratique, l'administration publique, la justice, la défense et la sécurité.

Domaine de la gouvernance démocratique
La vision de la place et du rôle de l'Etat, proposée par les Burkinabé est celle d'un Etat assurant l'éducation et la santé, la défense des droits et des intérêts des citoyens, le rôle de superviseur et d'arbitre et garantissant la transparence dans la gestion des affaires publiques. Ils voient à l'horizon 2025 un pays où règnent la démocratie, la stabilité politique, la paix et la concorde sociales.

Domaine de l'Administration publique et de la décentralisation : à l'horizon 2025, la majorité des Burkinabè voit une Administration plus proche des administrés, favorisant le développement local et dans laquelle plus de pouvoir de décision est accordé aux populations locales. Pour réussir le processus de décentralisation, les Burkinabè proposent quatre axes stratégiques :

- une bonne mobilisation et exploitation des ressources locales et nationales, proposées surtout par les populations de l'Ouest, du Centre-ouest et du Centre ;
- une sensibilisation et une responsabilisation par la concertation entre les partenaires locaux et centraux, proposées surtout par les populations du Nord, du Centre-ouest et du centre ;
- une stratégie d'équipement des villages en infrastructures de base, de renforcement et d'accélération du processus de décentralisation, proposée surtout par les populations du Centre-nord, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-est ;
- l'édification d'une administration républicaine et moderne comme solution proposée surtout par les populations du Nord et du Centre-ouest ainsi que par la majorité des experts interrogés.

Domaine de la justice : les Burkinabè aspirent à une justice crédible et équitable, indépendante et transparente, compétente et accessible à tous.

Pour obtenir une telle justice, ils proposent dans leur grande majorité la lutte contre la corruption et le respect de la déontologie du métier et, dans une moindre mesure, l'accessibilité physique et financière de la justice, l'amélioration des conditions de travail des magistrats, l'éducation civique des populations. La dépolitisation de la justice est la stratégie proposée par les experts interrogés.

Domaine de la défense et de la sécurité : les Burkinabé aspirent à une sécurité intérieure et extérieure garanties, notamment, par une armée politiquement neutre, au service de la paix et de la justice pour tous.

Source : Etude nationale prospective « Burkina 2025 », Enquêtes sur les aspirations nationales, Extrait du rapport global de synthèse.

5.2.4.1 La gouvernance politique (y compris la sécurité publique et la promotion des droits humains)

La priorité du Gouvernement est de garantir au processus démocratique initié depuis 1991 une continuité et une stabilité qui restent conditionnées par deux éléments majeurs :

- le respect de la dignité et des droits fondamentaux de la personne humaine. En la matière, le Gouvernement a adopté un plan d'actions pour la période 2002-2006 organisé autour de six (6) axes prioritaires : (**i**) l'éducation aux droits humains ; (**ii**) le renforcement du cadre juridique des droits humains ; (**iii**) l'adaptation de la législation nationale aux dispositions des traités et accords internationaux ; (**iv**) la promotion, la protection et la consolidation des droits civils et politiques ; (**v**) la promotion, la protection et la consolidation des droits économiques, sociaux et culturels ; (**vi**) la promotion et la protection des droits catégoriels, notamment ceux de la femme, de l'enfant, des handicapés et des autres catégories vulnérables ou défavorisées. Une stratégie d'opérationnalisation de ces axes a été élaborée en juillet 2003 avec l'ensemble des partenaires ;

- le renforcement de la justice : diverses réformes ont été engagées par l'Etat, notamment pour garantir l'indépendance et l'efficacité de la justice. Malgré celles-ci, des dysfonctionnements subsistent.

Ces insuffisances dans l'efficacité institutionnelle sont aggravées par une pénurie de ressources humaines (trois cents magistrats à peine pour plus de douze millions d'habitants), financières, matérielles, techniques ou informationnelles, ce dernier aspect étant accentué par une utilisation insuffisante des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'accès à la justice, singulièrement, se heurte à de nombreuses difficultés, en raison de la faible couverture du pays en juridictions (seuls onze tribunaux de grande instance sont opérationnels sur les quarante-cinq prévus, cent tribunaux départementaux sur les trois cent cinquante prévus), de la nécessité de payer divers frais dont les montants apparaissent élevés pour les revenus monétaires de certaines couches de la population ou de l'ignorance de leurs droits par nombre de justiciables.

Le plan d'action national pour la réforme de la justice a pour objectif général de faire du pouvoir judiciaire un acteur essentiel de la construction démocratique et de la régulation des litiges privés et publics, en assurant son indépendance et son efficacité. Il poursuit trois objectifs spécifiques : (**i**) le renforcement des institutions qui concourent au fonctionnement de la justice ; (**ii**) l'élargissement de l'accès à la justice ; (**iii**) le renforcement de l'efficacité de la justice.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, un Programme d'appui à la consolidation du processus démocratique, l'Etat de droit et la bonne gouvernance (PADEG), est entré dans sa phase opérationnelle. Il comporte plusieurs volets, notamment des appuis à la formation, à la documentation, à la mise en place de données juridiques, à la réalisation des infrastructures pour les juridictions et l'administration pénitentiaire, à la communication et à la logistique.

Des actions complémentaires sont également prévues pour :

- le renforcement des capacités du Conseil constitutionnel et des garanties statutaires conférées à ses membres ;
- la création d'un tribunal des conflits ;
- la poursuite des efforts d'amélioration de la couverture du pays en juridictions ;
- l'institution d'un juge des affaires matrimoniales ;
- l'atténuation du problème de la complexité du droit, notamment par la conjugaison de plusieurs mesures : codification à droit constant, élaboration des recueils de jurisprudence, de fascicules de vulgarisation ou des vade mecum, traduction des textes importants en langues nationales, diffusion du droit par tous les canaux appropriés, dont un site juridique régulièrement mis à jour.

Dans le domaine de la protection des personnes et des biens, le Gouvernement a adopté en octobre 2001 un plan de lutte contre l'insécurité dont la mise en œuvre, programmée à court, moyen et long terme, prévoit, notamment, l'accroissement de la capacité de mobilité et d'intervention des forces et l'amélioration du taux de couverture sécuritaire pour mieux sécuriser les zones rurales et urbaines. Dans le même cadre, et pour un meilleur contrôle de la circulation des armes à feu, il a été mis en place en janvier 2001, une haute autorité de contrôle des importations d'armes et de leur utilisation en avril 2001 une commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères.

5.2.4.2 La gouvernance administrative

L'efficacité de l'Administration publique est à la base du succès de toute politique de développement économique et social. Les réformes entreprises dans le secteur ont des portées limitées du fait de :

- l'absence de textes d'application des lois relatives à la réforme administrative ;

- la gestion courante du personnel défectueuse, et l'absence de gestion prévisionnelle des ressources humaines ;
- le manque de probité et d'intégrité chez bon nombre d'agents ;
- l'insuffisance de motivation et de respect des principes d'une gestion des carrières basée sur le mérite ;
- le manque de rigueur dans l'élaboration ou l'utilisation de nouveaux outils de gestion de l'administration (programmes d'activités, lettres de mission, contrats d'objectifs, tableaux de bord, manuels de procédures, rapports d'activités…).

Afin d'apporter un appui décisif à la mise en œuvre effective et complète de la réforme globale de l'administration publique, les efforts porteront prioritairement sur :

- des activités normatives visant à accroître la pertinence et la cohérence de la réforme de l'Etat et de la réorganisation de l'administration publique ;
- des activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation pour appuyer les choix opérés et susciter l'adhésion de tous les acteurs afin qu'ils assument leurs responsabilités respectives de manière judicieuse ;
- des actions tendant à améliorer la qualité du service et à enraciner une véritable culture du service public ;
- des actions tendant à conforter la rectitude morale des agents publics, notamment à travers l'élaboration des codes d'éthique et de déontologie, le renforcement des capacités des corps de contrôle et la lutte contre la corruption, la fraude ou les abus.

5.2.4.3 La gouvernance économique

5.2.4.3.1 Améliorer les capacités de formulation et de gestion

La solidité du système de gouvernance d'un pays se mesure, d'une part, par son aptitude à gérer durablement et efficacement les ressources matérielles et humaines en réponse aux besoins essentiels de la société et, d'autre part, par sa capacité d'anticipation. La problématique est d'autant plus pertinente que la réalité sociale et économique du plus grand nombre de Burkinabè correspond à une situation de pauvreté et de non-couverture des besoins fondamentaux.

Dans le domaine de la gouvernance économique, le Gouvernement mettra l'accent sur :

- le renforcement des capacités de l'administration publique à formuler des programmes d'actions à partir des politiques gouvernementales ;
- le renforcement des capacités de suivi, de surveillance et d'évaluation des politiques gouvernementales par les contrepouvoirs (pouvoirs législatif et judiciaire, société civile et groupes d'intérêts) ;
- le renforcement de la gestion budgétaire, en privilégiant les axes d'intervention suivants (**i**) renforcement des capacités des structures en charge de la gestion budgétaire ; (**ii**) amélioration du cadre juridique de la gestion budgétaire et son application ; (**iii**) amélioration de la qualité et de la transparence de la loi de finances ; (**iv**) renforcement du suivi de l'exécution budgétaire et plus grand respect des obligations de fin de gestion ; (**v**) approfondissement de la déconcentration budgétaire ; (**vi**) amélioration de la qualité de la gestion des dépenses spécifiques ; (**vii**) amélioration de la qualité et pérennisation du processus d'informatisation au sein des ministères chargés de l'économie et des finances ; (**viii**) renforcement du contrôle de la gestion budgétaire ;
- la culture de la mesure et de l'évaluation des résultats, en mettant à profit l'important travail de recensement et d'analyse des indicateurs fait par l'Institut national de la statistique et de la démographie à travers l'observatoire national de la pauvreté et du développement humain durable. Il s'agit d'une disposition importante pour permettre un meilleur suivi de la mise en œuvre du CSLP.

En ce qui concerne particulièrement le secteur privé, celui-ci devra privilégier les actions suivantes :

- le développement d'entreprises plus offensives à l'exportation : textile, viande, cuirs et peaux et, d'une manière générale, produits agricoles ou de l'élevage ;
- le renforcement de la contribution du secteur privé dans l'industrie des services (hôtellerie, tourisme, conférences internationales, artisanat, etc.) ;
- le renforcement des capacités des entreprises. La chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat a un rôle crucial à jouer pour assurer la formation et l'information des opérateurs économiques (la Maison de l'entreprise) et pour associer les opérateurs privés à tous les niveaux des débats et des négociations commerciales.

5.2.4.3.2 Meilleure coordination de l'aide

La coordination de l'aide publique au développement est une condition de renforcement du partenariat technique et financier. Le cadre de concertation prévu par le dispositif de suivi du CSLP devrait favoriser ce dialogue régulier. La production du rapport sur la coopération au développement devra garder sa régularité de même que le rapport sur la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement qui, constitue un moyen d'interpellation et de plaidoyer.

Le succès dans la coordination de l'aide tient à la référence aux bonnes pratiques mettant l'accent sur les aspects suivants :

(i) l'alignement de l'aide des bailleurs de fonds sur les priorités définies dans le CSLP ;

(ii) la synchronisation du calendrier budgétaire et des décaissements des fonds d'aide au développement qui permettront de réduire les incertitudes budgétaires et aideront à une bonne planification financière ;

(iii) la simplification du suivi et des comptes-rendus relatifs aux progrès réalisés. Concernant ce dernier aspect, les analyses conjointes peuvent servir de bases sur lesquelles les différentes parties vont fonder des approches harmonisées sur les réformes et priorités de développement, les modalités de l'aide et les indicateurs de progrès.

5.2.4.3.3 La lutte contre la corruption

Le Gouvernement a pris des mesures importantes pour lutter contre la corruption. Dans cette perspective, il a procédé en 2002 et en 2003 à la relecture des textes sur les achats publics. En outre, les différents corps de contrôles (Inspection générale d'Etat, Inspection générale des finances, Inspections techniques des départements ministériels) ont vu leurs objectifs et moyens de travail renforcés. La haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption devra se doter d'un programme d'action de développement des initiatives de partenariat avec certaines organisations de la société civile et le secteur privé.

Le Gouvernement reconnaît que la société civile a un rôle de veille à jouer dans la lutte contre la corruption, la délinquance financière et l'évasion fiscale. C'est pourquoi il apprécie à leur juste valeur, les différentes initiatives développées par les organisations de la société civile dans ces domaines comme dans d'autres. Les pouvoirs publics continueront d'encourager et d'appuyer ces diverses initiatives.

5.2.4.4 La gouvernance locale

Le processus de décentralisation engagé au Burkina Faso depuis 1993 a connu un tournant décisif en 2001 avec la création de treize régions à la fois comme circonscriptions administratives et comme collectivités territoriales décentralisées.

L'expérience des communes urbaines a mis en lumière certaines insuffisances susceptibles de compromettre la viabilité et l'efficacité des collectivités territoriales décentralisées. Il s'agit en particulier :

- des capacités des autorités locales dans les domaines de la planification stratégique, de la construction du consensus, de la gestion stratégique et opérationnelle ou de

l'aménagement du territoire souvent en déphasage avec les besoins de développement au niveau local ;

- des incertitudes relatives à la disponibilité des ressources ou à leur contrôle effectif par les autorités décentralisées, rendant difficile le développement d'agendas publics répondant aux besoins locaux. L'insuffisance des moyens générés au sein des collectivités territoriales décentralisées est accentuée par le faible pouvoir d'achat des populations dans un contexte de pauvreté généralisée ;
- des cadres législatifs et réglementaires ainsi que certaines pratiques centralisatrices encore en vigueur ne permettant pas aux pouvoirs locaux de devenir des partenaires à part entière dans le processus de développement national ;
- des capacités des structures déconcentrées qui demeurent relativement faibles pour accompagner efficacement le processus de décentralisation ;
- des organes et structures des collectivités territoriales décentralisées qui ne sont pas encore entièrement ouverts à une participation optimale de la société civile et du secteur privé.

La politique de transfert des compétences et des ressources ainsi que celle de renforcement de toutes les capacités locales contribueront certainement au desserrement de la plupart de ces contraintes. En effet, la codification, par les textes d'orientation de la décentralisation, de la répartition des compétences, des ressources et des moyens, s'ordonne autour d'un dispositif capable de répondre de façon satisfaisante à certaines de ces difficultés.

A cet égard, les dispositions ci-après sont envisagées :

(i) le principe de subsidiarité, selon lequel l'Etat n'intervient que si la mission ne peut pas être remplie de façon satisfaisante à un échelon inférieur ;

(ii) la répartition par blocs de compétences des responsabilités à transférer ;

(iii) le caractère simultané des transferts des compétences et des ressources ;

(iv) la possibilité de transfert temporaire ou définitif de services correspondant aux compétences transférées, voire des biens meubles et immeubles ;

(v) l'intervention d'une commission d'arbitrage pour l'évaluation des compétences et des ressources à transférer ;

(vi) le respect par les collectivités locales des sujétions imposées par la défense nationale.

Le Gouvernement veillera à la viabilité des collectivités territoriales décentralisées, notamment, à travers des politiques judicieuses de renforcement des capacités et de respect de dimensions optimales pour chaque catégorie de collectivité (population, ressources et autres).

Pour réussir la conduite à terme du processus de décentralisation, le Gouvernement a élaboré en 2003 un cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation poursuivant les objectifs suivants : (**i**) accélérer le processus de décentralisation ; (**ii**) mobiliser des ressources adéquates ; (**iii**) renforcer les capacités des acteurs ; (**iv**) assurer la coordination des acteurs de la décentralisation.

Pour la réalisation de ces objectifs, huit axes ont été privilégiés :

(i) le parachèvement de l'architecture institutionnelle ;

(ii) la réalisation de la déconcentration, conformément au nouveau rôle de l'Etat ;

(iii) le transfert des compétences et des ressources ;

(iv) le financement de la décentralisation ;

(v) le renforcement des capacités des acteurs ;

(vi) la prospective de la décentralisation ;

(vii) la concertation et coordination ;

(viii) l'Information - communication et mobilisation sociale.

VI. CHIFFRAGE ET FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

6.1 CADRAGE MACROECONOMIQUE POUR LA PERIODE 2004-2006

Malgré le contexte sous-régional difficile, l'économie burkinabè entretient une bonne tendance à la croissance amorcée depuis le milieu des années 1990. En effet, après une progression en termes réels du produit intérieur brut (PIB) de 6,8% en 2001 et 4,6% en 2002, la croissance économique en 2003 est ressortie à 8,0%. Les parts relatives des différents secteurs dans le PIB au prix du marché seraient de 41,3% pour le tertiaire, 40,7% pour le primaire et 18,0% pour le secondaire.

L'état de la pauvreté en 2003 confirme la nécessité pour le Gouvernement et l'ensemble de ses partenaires de poursuivre les efforts de consolidation des bases d'une croissance économique plus forte pourvoyeuse d'emplois et centrée sur la réduction de la pauvreté. La réalisation des objectifs escomptés de croissance économique repose sur l'adoption d'une stratégie compétitive pour l'économie nationale et sur une réorientation des politiques économiques vers des actions mieux ciblées en vue d'en garantir un meilleur impact sur les populations bénéficiaires.

Les perspectives de croissance de l'économie burkinabè se présentent sous de meilleurs auspices au regard des embellies qui s'annoncent aux plans international et sous-régional. Les croissances en volume du PIB appliquées aux estimations des agrégats macroéconomiques établies pour les années antérieures et de nouvelles hypothèses d'évolution des prix, montrent que l'évolution du PIB garderait la même tendance, soit un taux de croissance moyen de 6,4% par an. Cette croissance sera tirée principalement par les secteurs tertiaire et secondaire. Toutefois, le secteur primaire demeurera la base de la croissance de l'économie sur la période 2004-2006.

En ce qui concerne le secteur primaire, l'hypothèse d'une hausse tendancielle de la production céréalière a été retenue dans la perspective d'une bonne pluviométrie, de la poursuite du Programme "Saaga", et des effets attendus de la mise en œuvre de la petite irrigation villageoise. Ainsi, le rythme moyen de croissance de la production céréalière serait d'au moins 5% sur la période.

Pour ce qui est de la production de coton, elle poursuivrait sa progression à un rythme tendanciel de 6,6% à partir de 2005. Les projections pour 2004 sont de 600.000 tonnes. Les prix aux producteurs se stabiliseraient au cours de la période autour de 174 FCFA/kg avec le versement d'une ristourne de 25 francs par kilogramme en 2005 contre une ristourne de 10 francs le kilogramme en 2004. En outre, il est fait l'hypothèse d'une augmentation des superficies emblavées (de 6,6% sur toute la période) en raison de l'entrée en production des deux nouvelles sociétés cotonnières (Société cotonnière du Gourma et Faso coton).

Au niveau des autres produits vivriers, les hypothèses de croissance retenues sont : 4,5% pour le niébé et le voandzou, 2,2% pour l'igname, 4,9% pour la patate douce et 5,0% pour le manioc.

La production du secteur de l'élevage est projetée sur la base d'un taux de croîssance de 4,8% pour les bovins et de 3,1% pour les ovins/caprins à partir des résultats de la deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel.

S'agissant du secteur secondaire, les projections indiquent une croissance de la valeur ajoutée de 4,1% en 2004. Cette performance serait imputable aux industries manufacturières (8%) et aux BTP (6,3%). L'essor prévu des BTP modernes serait imputable en partie aux travaux du "projet ZACA" et des projets de bitumage des routes qui démarreront en début 2004 et se poursuivront en 2005 et 2006. Les taux de croissance projetés de la valeur ajoutée des BTP sont de 7,3% en 2005 et 11,3% en 2006.

La politique du gouvernement consisterait en la valorisation du potentiel minier par le biais des capitaux privés. C'est dans ce cadre que des activités incitatives ont été engagées par le Gouvernement en 2003 en vue de la dynamisation du secteur. La période 2004-2006 verrait ainsi l'ouverture de mines industrielles avec la mise en œuvre des projets de Youga, Taparko et Kalsaka.

Enfin, quant au secteur tertiaire, il connaîtrait un taux de croissance moyen de 6,9% sur la période. Cette évolution serait soutenue par l'accroissement des services dans les domaines des télécommunications et du transport routier à travers l'opérationnalisation de la deuxième phase du Programme sectoriel transport (PST2) et la dynamisation du transport inter-urbain. Les actions promotionnelles menées par le Gouvernement dans le domaine de la culture, des arts et du tourisme contribueraient aussi à relancer les services. Il s'agit notamment de la desserte du pays par des charters, l'aménagement des sites touristiques, l'ouverture des pistes d'accès aux sites touristiques, la réalisation d'unités d'hébergement, etc. Pour les années 2005 et 2006, les taux de croissance sectorielle projetés sont de 6,6% et 7,8% respectivement.

Le tableau 16 indique les évolutions du PIB et les croissances sectorielles pour la période 2001-2006.

Tableau 16 : Evolution des croissances sectorielles sur la période 2001-2006 (en %)

Années	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006
	Réal.	Réal.	Réal.	Est.	Proj.	Proj.
Secteur primaire	**15,0**	**2,4**	**10,8**	**5,2**	**4,2**	**4,5**
Agriculture	32,2	1,0	15,5	5,7	4,5	6,4
Elevage	4,9	4,9	2,5	2,5	2,5	2,5
Pêche- Chasse-Forêt	3,0	3,0	3,0	4,5	4,5	4,5
Secteur secondaire	**0,4**	**14,1**	**10,4**	4,1	7,0	10,1
Industries extractives	-87,7	64,2	4,2	27,2	6,8	13,7
Industries manufacturières	3,7	14,5	11,4	3,9	7,5	9,7
Energie	-1,0	35,2	10,9	3,2	8,8	6,7
BTP	-0,5	8,3	7,4	4,6	4,6	12,2
Secteur tertiaire	**2,4**	**3,7**	**5,5**	3,8	7,7	7,5
Services marchands	2,3	5,6	7,8	2,0	7,4	7,2
Transports et télécommunications	2,7	5,2	6,7	3,6	7,8	7,3
Commerce	2,7	5,2	6,7	3,6	7,8	7,3
Banques et assurances	7,1	10,4	6,5	-17,6	2,1	5,0
Autres services	0,8	5,2	9,8	3,6	7,8	7,3
Services non marchands	**2,7**	**0,7**	**1,9**	6,9	8,2	7,9
PISB	**7,1**	**10,4**	**6,5**	-17,6	2,1	5,0
DTI et TVA intérieure	5,6	1,7	0,3	26,4	11,3	6,6
PIB au prix du marché	**6,8**	**4,6**	**8,0**	**6,0**	**6,5**	**6,8**

Source : DGEP/MEDEV, IAP janvier 2004

Au total, la croissance économique se renforcera sur la période. Les taux de croissance du PIB s'établiraient à 6,0% en 2004, 6,5% en 2005 et 6,8% en 2006, soit une moyenne annuelle de 6,43% sur la période.

Les contributions sectorielles à la croissance économique au cours de la période 2004-2006 seront en moyenne de 1,5% pour le secteur primaire, 1,9% pour le secteur secondaire, 1,7% pour le secteur tertiaire et 1,2% pour l'Administration publique (Cf. Tableau 17).

La croissance serait accompagnée d'une bonne maîtrise du niveau général des prix (1,7% en moyenne annuelle). Cette maîtrise de l'inflation serait la conséquence de l'augmentation importante de la production céréalière réalisée en 2003 et attendue sur la période 2004-2006 ; elle s'appuiera également sur la bonne gestion de la politique monétaire et sur une stabilisation éventuelle du prix du baril de pétrole à 25 $ US et du cours du dollar à 610 FCFA.

Au niveau des comptes extérieurs, les effets d'une amélioration du rythme de croissance économique se traduiront par une amélioration de la balance commerciale dont le déficit passerait de 232,8 milliards FCFA en 2003 à 201,8 milliards en 2004. L'amélioration du déficit en 2004 serait imputable à une augmentation des exportations, notamment celles de coton et des produits d'élevage qui verraient leur valeur ajoutée croître de 37,7% et 36,5% respectivement.

Tableau 17: Contributions sectorielles (en %) à la croissance du PIB sur la période 2000-2006

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Réal.	Réal.	Réal.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
Secteur primaire	**-1,2**	**5,4**	**0,9**	**4,1**	**2,0**	**1,6**	**1,7**
Agriculture	-2,0	5,0	0,2	3,4	1,3	1,0	1,0
Elevage	0,6	0,3	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5
Pêche- Chasse-Forêt	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Secteur secondaire	**1,2**	**0,1**	**2,2**	**1,7**	**0,7**	**1,2**	**1,7**
Industries extractives	-0,2	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries manufacturières	0,9	0,4	1,6	1,4	0,5	0,9	1,2
Energie	0,2	0,0	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1
BTP	0,3	0,0	0,3	0,3	0,2	0,2	0,5
Secteur tertiaire	**2,5**	**1,0**	**1,5**	**2,2**	**1,5**	**3,0**	**2,9**
Transports et télécommunications	0,8	0,2	0,3	0,4	0,2	0,5	0,5
Commerce	0,4	0,2	0,4	0,5	0,3	0,6	0,5
Banques et assurances	0,1	0,1	0,2	0,1	-0,3	0,0	0,1
Autres services	1,3	0,1	0,4	0,8	0,3	0,7	0,6
Services non marchands	**-0,1**	**0,4**	**0,1**	**0,3**	**1,0**	**1,2**	**1,2**
PISB	-0,6	0,4	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0
DTI et TVA intérieure	-0,3	-0,1	-0,1	-0,1	1,6	0,8	0,5
PIB (milliards FCFA courants)	1 848,4	2 090,4	2 279,9	2 478	2 805	3 123	3 450
PIB (milliards FCFA 1985)	1 383,8	1 477,3	1 545,1	1 669	1 768	1 884	2 011
Taux de croissance réel							
Valeur PIB comparable UEMOA (en %)	**1,6**	**6,8**	**4,6**	**8,0**	*6,0*	*6,5*	*6,8*
Taux d'inflation (en %)	-0,3	4,9	2,3	2,0	*-0,5*	*2,6*	*3*

Source : DGEP/MEDEV, IAP janvier 2004

Ces résultats seraient obtenus grâce à une offre sans cesse croissante de la production et ce malgré l'accroisement des dépenses publiques indispensables au financement des insfrastrutures socio-économiques de base. Ces efforts pour impulser une croissance forte seront soutenus par un programme financier du gouvernement à même d'assurer la stabilité macro-économique et de dégager des ressources complémentaires pour faire face aux objectifs de réduction de la pauvreté à travers, entre autres, l'accroissement de l'offre de services sociaux de base.

6.2 CADRAGE BUDGETAIRE

La stratégie de réduction de la pauvreté en liaison avec les objectifs de croissance économique s'inscrit dans la perspective d'une meilleure prévisibilité des financements.

Les opérations financières de l'Etat projetées sur la période 2004-2006 se conforment globalement aux normes de convergence établies par l'UEMOA et tiennent compte des objectifs arrêtés d'accord partie avec les institutions de Bretton Woods pour la période. Les projections sont basées sur les évolutions du PIB et prennent en compte les éléments tels que la demande intérieure, les importations globales de biens et services et de produits pétroliers notamment (Cf. Tableau 18).

Tableau 18: Evolution des opérations financières de l'Etat

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006
	Réal.	Réal.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	**373,6**	**394,4**	**434,3**	**471,7**	**538,2**	**592,2**
Recettes	**228,0**	**259,4**	**301,0**	**347,3**	**398,2**	**447,2**
hors recettes exceptionnelles	228,0	259,4	301,0	347,3	398,2	447,2
Recettes courantes	228,0	259,4	300,9	347,3	396,7	445,7
Recettes fiscales	213,2	240,9	270,1	321,0	366,8	415,0
Recettes non fiscales	14,7	18,5	30,8	26,3	29,9	30,7
Dons	**145,6**	**134,9**	**133,3**	**124,4**	**140,0**	**145,0**
Trésor (aides budgétaires)	33,1	29,9	71,6	39,6	40,0	40,0
Dons-projets (PIP)	112,5	105,0	61,8	84,8	100,0	105,0
Dépenses et prêts nets	**462,7**	**502,9**	**507,2**	**605,3**	**680,9**	**738,2**
Dépenses courantes	225,6	253,7	259,0	307,3	332,1	352,5
Salaires	98,8	103,0	112,0	118,1	126,4	135,2
Biens et services	46,7	62,5	58,8	70,0	87,5	91,9
Intérêt dû	17,6	16,7	16,8	21,6	14,2	13,6
Transferts	62,5	71,6	71,4	97,6	104,1	111,8
Dépenses en capital	239,1	252,0	224,6	300,9	350,8	387,7
Prêts nets	-1,9	-2,7	23,5	-3,0	-2,0	-2,0
Excédent/déficit global (base engagement)	-89,2	-108,6	-72,9	-133,5	-142,8	-146,1
Hors dons	-234,8	-243,5	-206,2	-258,0	-282,8	-291,1
Variation des arriérés de paiement	0,0	39,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	0,0	39,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustement base caisse	0,0	0,0	-16,1	-31,3	0,0	0,0
Variation des instances de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses engagées non mandatées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation obligations Trésor (hors Banques et Inst. Financières)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Excédent/déficit global (-) (caisse)	-89,2	-68,9	-88,9	-164,8	-142,8	-146,1
Hors dons	-234,8	-203,8	-222,3	-289,3	-282,8	-291,1
Financement	**89,2**	**68,9**	**88,9**	**164,8**	**142,8**	**146,1**
Extérieur	79,3	95,3	83,0	123,3	135,8	129,6
Intérieur y compris FMI	-22,4	-27,0	5,8	40,2	-26,6	-33,2
Besoin de financement (excédent -)	0,0	0,0	0,0	1,4	33,5	49,6

Source : DGEP/MEDEV, IAP Juillet 2004

Les recettes et dons, sur la période 2004 à 2006, connaîtront une croissance moyenne de 10,9% grâce aux efforts internes de mobilisation des recettes fiscales et au soutien des partenaires extérieurs sous forme de dons.

Les recettes fiscales progresseront de 270,1 milliards FCFA en 2003 à 321,0 milliards en 2004, soit une progression de 18,8%. Il s'en suit une amélioration de la pression fiscale qui passe respectivement de 10,9% et 11,4%. Les recettes fiscales projetées pour 2005 (11,7% du PIB) et 2006 (12,0% du PIB) sont respectivement de 366,8 milliards FCFA et 415,0 milliards FCFA. Les ressources extérieures représenteront en moyenne 269,7 milliards FCFA par an. Par ailleurs, l'investissement sur ressources propres bénéficiera aussi de la réaffectation des ressources PPTE. Ces ressources sont estimées à environ 22,7 milliards FCFA en 2004, 34,1 milliards FCFA en 2005 et 27,5 milliards FCFA en 2006.

Les actions de développement à engager se traduiront par une augmentation du niveau global des dépenses et, surtout, des dépenses en capital. Des ressources supplémentaires seront affectées aux secteurs identifiés dans les axes prioritaires. Ces ressources proviendront d'un effort interne plus accru de mobilisation des recettes fiscales, des aménagements au niveau de la structure des dépenses, des ressources attendues dans le cadre de l'initiative PPTE et des appuis extérieurs dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.

Les objectifs en matière de maîtrise des dépenses seront poursuivis et le ratio dépenses et prêts nets sur le PIB s'établirait à 21,6% en moyenne en dépit des dépenses supplémentaires à engager dans le cadre de la réduction de la pauvreté. L'effort de maîtrise des dépenses portera véritablement sur les dépenses courantes. Le ratio dépenses courantes en pourcentage du PIB serait de 11% en moyenne sur la période. Le déficit budgétaire hors dons ressortirait en moyenne à 8,9% du PIB courant sur la période.

Les projections des dépenses en capital reposent sur une augmentation des dépenses financées sur ressources propres de 16,4% en moyenne annuelle sur la période grâce à un accroissement des aides budgétaires, une stagnation des prêts-projets (90 milliards par an) entre 2004 et 2006, d'une part, et sur une politique de réorientation des dépenses d'investissments publics vers les secteurs de production et de soutien à la production, d'autre part. Les dépenses en capital connaîtront une hausse de 9,7% en moyenne sur la période 2004-2006. Cette hausse sera, pour l'essentiel, imputable à une participation de plus en plus grande de l'Etat (recettes fiscales) au financement des investissements publics qui s'évaluent en pourcentage du PIB à 38,0%, 44,5% et 47,0%, respectivement en 2004, 2005 et 2006.

Partant de cette évolution des dépenses à la hausse, le déficit budgétaire (base engagement et hors dons) serait de 8,9% du PIB courant sur la période contre 8,3% en 2003. Au regard des efforts importants à réaliser dans le cadre d'une véritable politique de croissance économique pro-pauvre, le besoin de financement projeté (y compris l'émission d'un emprunt obligataire de 40,6 milliards) se situerait à 1,4 milliards FCFA en 2004, 33,5 milliards FCFA en 2005 et 49,6 milliards FCFA en 2006.

6.3 PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES 2004-2006

Dans le souci de mieux appréhender et cibler les actions publiques majeures contibuant à la lutte contre lapauvreté, le Gouvernement a décidé d'élaborer un programme d'actions prioritaires (PAP) pour la période 2004 - 2006, annexé au CSLP. les différents projets et programmes par secteur ou domaine proviennent des budgets-programmes des ministères et du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Leur éligibilité dans le programme d'actions prioritaires obéit aux critères essentiels suivants : (**i**) la conformité avec les priorités du CSLP ; (**ii**) la pertinence et le degré de contribution à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté ; (**iii**) la capacités d'absorption des départements ministériels initiateurs au cours des trois dernières années. Les sources de financement déjà identifiées sont mises en exergue (y compris les ressources escomptées de l'initiative PPTE), de même que les financements extérieurs attendus et les gaps à financer.

6.3.1 Principales caractéristiques du programme d'actions prioritaires

Bien que partie intégrante du CSLP faisant l'objet d'une révision tous les trois ans, le PAP qui permet de traduire les priorités du CSLP dans le Budget de l'Etat fera l'ojet d'un réajustament tous les ans. Le PAP comporte plus d'une trentaine de sous-programme organisés autour des quatre axes stratégiques. En raison des critères d'éligibilité ci-dessus énoncés, 40% des dépenses d'investissements devra permettre d'assurer un meilleur accès des populations aux services sociaux de base dont la faiblesse des indicateurs est en partie à l'origine du faible niveau de développement humain du pays. La volonté de soutenir une croissance économique de l'ordre de 7% en moyenne par an impliquant la poursuite des réformes et un appui important aux secteurs productifs, se traduira par un volume d'investissments dont le coût représente 37% de l'ensemble des dépenses en capital. Les actions beaucoup plus ciblées en faveur des pauvres, leur offrant plus d'opprtunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus représentent 18% des dépenses d'investissements. Enfin, la réforme du système judiciare, les actions de promotion des droits humains et d'instauration de la sécurité publique, la consolidation du processus de décentralisation, le renforcement des capacités de l'administration et de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, sont indispensables à la création des conditions d'une meilleure gouvernance. Les coûts afférents à ces actions représentent 5% des dépenses d'investissements. Au total, le programme d'actions prioritaires mobilisera environ 1395 milliards de F CFA dont 67% est acquis (Cf. Tableau 19).

Tableau 19: Programmes sectoriels 2004 - 2006

Axes - Programmes	Période				Etat de financement	
	2004	2005	2006	Total	acquis	recherché
Axe I : Croissance et équité	**138,90**	**181,63**	**194,52**	**515,05**	**258,95**	**256,10**
1.1 - Consolidation de la stabilité macroéconomique	6,35	4,36	7,20	**17,91**	3,30	14,61
1.2 - Compétitivité et coûts des facteurs	3,24	17,38	31,43	**52,05**	3,62	48,43
1.3 - Relance de la production agricole	40,20	73,03	67,30	**180,53**	90,35	90,18
1.4 - Amélioration des revenus agricoles	14,72	18,05	16,38	**49,15**	39,20	9,95
1.5 - Sécurité alimentaire	2,05	0,41	0,20	**2,66**	2,26	0,40
1.6 - Gestion durable des ressources naturelles	13,10	12,72	12,11	**37,93**	15,00	22,93
1.7 - Aménagements hydro-agricoles	46,40	27,79	26,66	**100,85**	81,38	19,47
1.8 - Pluies provoquées "Programme Saaga"	0,46	0,60	0,65	**1,71**	1,11	0,60
1.9 - Production et vulgarisation des ress. halieutiques	0,75	1,11	1,12	**2,98**	1,39	1,59
1.10 - Promotion des activités culturelles et touristiques	0,00	1,48	1,53	**3,01**	0,00	3,01
1.11 - Plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication	8,20	16,32	7,05	**31,57**	13,58	17,99
1.12 - Promotion des filières fruits et légumes	0,18	0,08	0,00	**0,26**	0,00	0,26
1.13 - Soutien à la promotion du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	0,22	0,10	0,10	**0,42**	0,00	0,42
1.14 - Promotion du secteur minier	0,23	0,27	2,61	**3,11**	0,25	2,86
1.15 - Appui au programme de dével. de l'élevage	2,80	7,93	20,18	**30,91**	7,51	23,40
Axe II - Accès aux services sociaux de base et à la protection sociale	**184,45**	**180,91**	**191,37**	**556,73**	**432,42**	**124,31**
2.1 - Accès à l'éducation	106,91	117,49	130,45	**354,85**	333,21	21,64
2.2 - Accès à l'enseignement secondaire	9,03	6,44	6,52	**21,99**	1,68	20,31
2.3 - Amélioration du cadre de vie	0,04	0,03	0,02	**0,09**	0,09	0,00
2.4 - Accès aux services de santé et de nutrition et au programme de lutte contre la SIDA	47,15	39,27	40,85	**127,27**	76,36	50,91
2.5 - Accès à l'eau potable	11,22	3,82	0,93	**15,97**	14,72	1,25
2.6 - Renforcement de la promotion sociale	8,80	12,70	11,44	**32,94**	4,76	28,18
2.7 - Amélioration des revenus et des conditions de travail des femmes	1,30	1,16	1,16	**3,62**	1,60	2,02
Axe III - Elargir les opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus dans l'équité	**72,31**	**92,34**	**89,84**	**254,49**	**216,95**	**37,54**
3.1 - Appui aux activités de transformation des productions agro-pastorales	0,00	0,30	0,30	**0,60**	0,00	0,60
3.2 - Lutte contre la vulnérabilité agricole et la désertification	1,68	2,17	2,15	**6,00**	4,66	1,34
3.3 - Gestion des aires fauniques et organisation de la chasse villageoise	0,12	0,07	0,07	**0,26**	0,26	0,00
3.4 - désenclavement des zones rurales	63,02	78,76	78,99	**220,77**	206,50	14,27
3.5 - Renforcement des capacités de formation professionnelle et de promotion de l'emploi	3,24	4,63	1,98	**9,85**	2,28	7,57
3.6 - Amélioration de l'accès aux crédits	1,66	3,89	3,69	**9,24**	1,05	8,19
3.7 - Promotion de la jeunesse	2,00	1,71	1,82	**5,53**	0,00	5,53
3.8 - Soutien aux organisations de production et aux infrastructures collectives	0,59	0,81	0,84	**2,24**	2,20	0,04
Axe IV - Gouvernance	**15,48**	**28,51**	**24,37**	**68,36**	**23,43**	**44,93**
4.1 - Réorganisation et renforcement du système judiciaire	4,80	8,04	4,29	**17,13**	8,73	8,40
4.2 - Promotion des droits humains	0,00	2,04	1,74	**3,78**	0,00	3,78
4.3 - Communication pour le développement	2,56	3,36	2,11	**8,03**	0,00	8,03
4.4 - Consolidation de la décentralisation	5,90	5,72	6,98	**18,60**	12,06	6,54
4.5 - Renforcement de la sécurité publique	1,87	9,00	9,00	**19,87**	1,84	18,03
4.6 - Gouvernance éco. et lutte contre la corruption	0,35	0,35	0,25	**0,95**	0,80	0,15
Total I + II + III + IV	**411,14**	**483,39**	**500,10**	**1394,63**	**931,75**	**462,88**

6.3.2 Financement de la stratégie

Les résultats de cadrage macroéconomique et budgétaire permettent de sortir les résultats suivants en ce qui concerne le schéma de financement prévisionnel de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Ces résultats reposent sur l'hypothèse d'une croissance réelle du PIB à un taux moyen annuel de 6,43%.

Les ressources requises pour la mise en œuvre de la stratégie de la lutte contre la pauvreté pour les trois prochaines (2004-2006), sur la base du cadrage macro-économique, sont de 2059,4 milliards F.CFA (hors charges de la dette) représentant 21,9% du PIB. Annuellement, le coût du programme est de 686,5 milliards.

Le coût global de financement de la stratégie au titre des investissements publics au cours de la période 2004-2006 est évalué à 1039, 4 milliards FCFA, soit 346,5 milliards FCFA par an (Cf. Tableau 20) . Le financement extérieur représente 561,8 milliards de FCFA, soit 54,1% du financement global et le financement sur ressources propres (Etat , appuis budgétaires et PPTE) s'élève à 477,6 milliards FCFA (45,9%). Les transferts en capital s'élèvent à 3,3 milliards FCFA (0,3%). Les actions prioritaires additionnelles nécessaires pour accélérer la lutte contre la pauvreté couvrent les axes stratégiques définis par le gouvernement.

Tableau 20: Schéma de financement prévisionnel du programme d'actions 2004-2006

	2004	2005	2006	Total
Coût du programme hors dette y compris prêts nets et Gap additionnel	**585,0**	**700,2**	**774,2**	**2059,4**
Dépenses de fonctionnement	285,7	317,9	338,9	942,5
Dépenses d'investissement	300,9	350,8	387,7	1039,4
sur ressources propres	*126,1*	*158,8*	*192,7*	*477,6*
sur ressources extérieur	*174,8*	*192,0*	*195,0*	*561,8*
Financement du programme	**585,0**	**700,2**	**774,3**	**2059,5**
Ressources propres de l'Etat	347,3	398,2	447,2	1192,6
Besoin de financement extérieur	236,3	268,5	277,5	782,4
Appui budgétaire	*39,6*	*40,0*	*40,0*	*119,6*
Dons-projets	*84,8*	*100,0*	*105,0*	*289,8*
Prêts-projets	*111,9*	*128,5*	*132,5*	*372,9*
Gap additionnel	1,4	33,5	49,6	84,5
Besoin global de financement extérieur	**237,7**	**302,0**	**327,1**	**866,8**

Source : MEDEV / DGEP, IAP juillet 2004

Toutefois, le programme d'actions prioritaires ressort des besoins d'investivestissement chiffrés à 1394,6 millirads F CFA correspondant à des besoins complémentaires de 355,2 milliards F CFA comparativement au volume d'investissements arrêté selon l'approche CDMT (Cf. Tableaux 19 et 20) . La conciliation des deux approches fait ressortir un gap total de 208 millards F CFA par an au lieu de 84,5 milliards F CFA. Ce gap se resorberait par l'amélioration dela capacité d'absorption, les gains de productivité des investissements et la mobilisation de ressources additionnelles.

En tout état de cause, des efforts financiers additionnels sont nécessaires pour prendre en charge les actions et mesure complémentaires permettant d'accélérer la réduction de la pauvreté.

Pour l'axe 1 qui porte sur l'accélération de la croissance fondée sur l'équité, les coûts additionnels liés à la mise en œuvre des réformes nécessaires concernent la baisse de la fiscalité, le coût des restructurations des entreprises publiques (privatisations, liquidations) et le développement des PME/PMI et de la petite mine.

Au niveau de l'axe 2 relatif à l'offre de services publics, les besoins prioritaires concernent les secteurs de l'éducation de base, de la santé y compris la nutrition, du VIH/SIDA, de la protection sociale, de l'eau potable, de l'environnement et du cadre de vie. En matière

d'éducation, le gouvernement a adopté un plan décennal de développement de l'éducation de base. Cet outil a été complété par un programme quinquennal chiffré dont le coût global est estimé à 150 milliards 841 millions de francs CFA. La mise à disposition des ressources additionnelles issues de l'Initiative PPTE permettra d'accélérer l'atteinte des objectifs fixés grâce à l'élargissement des programmes en cours. En effet, certaines actions avaient été différées en raison des contraintes de financement. Comme cela apparaît dans la stratégie de réduction de la pauvreté, l'éducation de base constitue une priorité pour le Gouvernement. C'est pourquoi une part substantielle des ressources PPTE sera affectée à ce secteur (environ 25% par an) et viendra comme un financement additionnel.

Pour le secteur de la santé, la disponibilité des ressources PPTE offre une opportunité au gouvernement de renforcer sa stratégie d'intervention dans ce secteur. Les actions inscrites en faveur de la santé constituent des éléments additionnels non financés par ailleurs dont la prise en charge assurera une meilleure et rapide couverture des besoins sanitaires de la population.

En matière d'eau potable, des actions concrètes seront menées en vue d'améliorer l'accès des populations urbaines et rurales. Dans les villes, les extensions concerneront en priorité les quartiers défavorisés des zones périurbaines qui regroupent les populations les plus pauvres. Dans les zones rurales, l'accent sera mis sur la réduction des disparités régionales.

En matière de protection sociale, des efforts supplémentaires seront dirigés essentiellement vers les groupes marginalisés et à risques. A cet effet, des filets de sécurité sociale seront mis en place et appuyés par les secteurs public et privé.

En ce qui concerne l'environnement et le cadre de vie, les financements additionnels accompagneront les actions en cours, notamment la protection de l'environnement, l'électrification rurale et l'assainissement surtout en milieu rural.

Pour ce qui concerne l'axe 3 relatif à l'élargissement des opportunités d'activités génératrices de revenus et d'auto-emploi, les actions prioritaires portent sur le renforcement des systèmes financiers décentralisés, des pistes rurales et des infrastructures économiques (ouvrages d'hydraulique agricole et pastorale).

Pour l'axe 4 relatif à la promotion de la bonne gouvernance, les financements additionnels seront orientés vers le renforcement de la sécurité publique et des capacités nationales avec un accent particulier sur la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

S'agissant spécifiquement de la répartition des ressources PPTE, l'expérience de mise en œuvre du CSLP en 2000-2002 a revelé l'urgence et la nécessité d'affecter l'essentiel des ressources issues de l'initiative aux secteurs prioritaires tels que définis dans le CSLP (développement rural et sécurité alimentaire, éducation de base, santé de base y compris nutrition, protection sociale, eau potable, VIH/SIDA, environnement et cadre de vie, PMI/PME et petite mine, sécurité publique, renforcement des capacités y compris NTIC). Le respect de ces priorités permettra d'accélérer l'atteinte des objectifs au niveau de ces secteurs. Par ailleurs, en vue d'accompagner le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des cadres stratégiques régionnaux de lutte contre la pauvreté, un appui spécifique sera accordé aux treize régions administratives et de planification.

L'élargissement à d'autres domaines pourra être envisagé de manière ciblée à condition que ceux-ci aient un impact direct sur la réduction de la pauvreté.

Tableau 21 : Répartition sectorielle des ressources PPTE (en milliards de FCFA)

Secteurs prioritaires	2004	2005	2006
Enseignement de base et alphabétisation	**5,68**	**8,53**	**6,88**
Santé	**5,34**	**8,02**	**6,47**
Lutte contre le VIH/SIDA	**0,34**	**0,51**	**0,41**
Développement rural	**5,79**	**8,7**	**7,02**
Agriculture, hydraulique et ressources halieutiques	*2,27*	*3,41*	*2,75*
Ressources animales	*1,14*	*1,71*	*1,38*
Infrastructures, transports et urbanisme – Pistes rurales	*2,04*	*3,07*	*2,48*
Postes et Télécommunications /Téléphonie rurale	*0,34*	*0,51*	*0,41*
Environnement et cadre de vie	**0,79**	**1,19**	**0,96**
Assainissement – Lutte contre la désertification	*0,34*	*0,51*	*0,41*
Mines, carrières et énergie – Petite mine et Electrification rurale	*0,45*	*0,68*	*0,55*
Sécurité publique – Lutte contre l'insécurité	**0,34**	**0,51**	**0,41**
Commerce, promotion de l'entreprise et de l'artisanat (PME-PMI)	**0,23**	**0,34**	**0,28**
Renforcement des capacités et NTIC	**0,34**	**0,51**	**0,41**
Autres	**3,86**	**5,79**	**4,69**
Travail, emploi et jeunesse	*0,68*	*1,02*	*0,83*
Action sociale et solidarité nationale	*1,14*	*1,71*	*1,38*
Information	*0,23*	*0,34*	*0,28*
Promotion de la femme	*0,68*	*1,02*	*0,83*
Justice	*0,34*	*0,51*	*0,41*
Economie et développement- Suivi de la pauvreté et CSRLP	*0,79*	*1,19*	*0,96*
TOTAL	**22,71**	**34,1**	**27,5**

Source : MEDEV/DGEP, IAP juillet 2004

VII : ANALYSE DES RISQUES

7.1 RISQUES LIES AUX INSUFFISANCES DES CAPACITES

La stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso est assez volontariste. Son succès dépendra en grande partie de la capacité du Gouvernement à piloter les politiques et programmes qui seront mis en œuvre. En effet, l'ampleur des réformes nécessaires exigera un partage réussi des responsabilités dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes.

Ceci nécessitera de nouvelles formes d'association des acteurs privés et des ONG dans l'exécution de certains programmes. La nouveauté de ces approches comporte un risque qu'il faudra minimiser par le renforcement de la capacité de l'Administration à encadrer et suivre la réalisation des actions sur le terrain. Par ailleurs, le schéma de mise en œuvre suppose que les ressources nécessaires pour le financement de la stratégie seront disponibles dans les délais.

En outre, il importe de préciser que les ressources issues de l'initiative d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés sont des ressources additionnelles et ne devraient pas se substituer à une partie de l'aide publique au développement. Ceci requiert de la part des partenaires au développement la mise en place de mécanismes visant à assurer la disponibilité des ressources conformément aux conventions signées et à la programmation des décaissements arrêtée. En contrepartie, le Gouvernement prendra des mesures spéciales pour accroître la capacité d'absorption au sein de l'Administration.

7.2 RISQUES DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

Le risque majeur dans le domaine de l'éducation est le cloisonnement institutionnel des différents niveaux, préjudiciable à tous. Ce risque s'est concrétisé par le passé en ce qui concerne :

- l'éducation rurale (formation des jeunes agriculteurs) dont l'intégration au primaire classique n'a pu se réaliser du fait qu'elle n'a pas reçu les appuis nécessaires et que, par ailleurs, les élèves et leurs parents la considéraient comme une éducation de seconde zone ne leur donnant aucun avantage social et ne permettant pas aux sortants de s'intégrer dans la communauté compte tenu de leur jeune âge dans un contexte gérontocratique et compte tenu du manque d'équipements en outils modernes ;
- le non-formel (alphabétisation) dont le budget est essentiellement (98%) assuré par les bailleurs de fonds, la part du budget de l'Etat étant trop symbolique pour en permettre le développement ;
- le post-primaire (notamment le supérieur) dont la part dans le budget d'éducation devrait être réduite pour permettre un plus grand développement du primaire et du secondaire, ceci par la prise en charge des dépenses par les bénéficaires, mais qui a poursuivi sa trajectoire sous la pression de ces bénéficiaires par ailleurs socialement influents ,
- le préscolaire balloté entre le ministère de l'éducation et celui de l'action sociale et jusque-là confiné aux couches favorisées des zones urbaines en raison de son coût largement supérieur à celui du primaire dont il pourrait hypothéquer le développement si ce coût venait à être à la charge du budget public.

Ce cloisonnement institutionnel empêche l'instauration d'une synergie, notamment entre le primaire et le secondaire, pour (**i**) la définition et l'évaluation des programmes et méthodes pédagogiques, le personnel du ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation étant peu outillé à cet effet ; (**ii**) la formation/recyclage du personnel enseignant du primaire récemment initiée à l'Ecole normale supérieure pour le personnel d'encadrement – comme

du secondaire – qui, par ailleurs, contribuerait à la professionnalisation des filières académiques, donc au développement de l'enseignement supérieur tout en maintenant l'équilibre budgétaire en faveur du primaire.

Un autre risque concerne la participation effective des adultes, au niveau souhaité, aux programmes d'alphabétisation. Cette faible participation fait suite au sentiment de manque à gagner et de non utilité immédiate de la formation en langue nationale surtout, en l'absence de programmes et de documents de post-alphabétisation appropriés.

Le rôle éminemment sociopolitique de l'éducation scolaire, plus précisément son importance dans la mobilité sociale est un autre risque à prendre en considération dans la mise en œuvre des programmes éducatifs, formels comme non formels. L'école, en Afrique d'une manière générale et au Burkina Faso d'une manière particulière, n'est pas un simple instrument de connaissances mais, surtout, de pouvoir social, économique et politique.

Ceux qui ont acquis un pouvoir quelconque, particulièrement grâce à l'éducation, entendent le conserver et le transmettre, comme un héritage, à leur progéniture au détriment des autres, de la grande majorité de la population qui, à sa manière, sourde, lutte pour ne pas se laisser enfermer dans le ghetto culturel, social, économique et politique qu'ils ont le sentiment que les privilégiés leur réservent à travers les tentatives de réforme de l'éducation comme celle de 1978 et de 1984.

Une coalition nationale pour réduire la pauvreté en matière d'éducation implique que tous les enfants aient des conditions similaires d'apprentissage et les mêmes chances de valoriser leurs acquis au niveau national comme international. Elle implique aussi que ceux qui sont favorisés consentent quelques sacrifices dont ils retireront les dividendes dans le cadre d'une nation globalement compétitive grâce à la quantité et à la qualité de ses ressources humaines. Cela vaut également pour les enseignants qui doivent avoir le sentiment d'accomplir une même noble mission de préparer les générations futures et d'être traités avec équité, les différences s'expliquant par les seuls mérites et ancienneté et non par les différences de fortune des localités d'affectation.

Un risque suceptible d'hypothéquer le succès de la lutte contre la pauvreté est l'anomie, l'absence d'une « mystique » éducative permettant à tous les acteurs sociaux de communier aux mêmes valeurs de construction d'une nation capable de participer à la mondialisation par l'excellence et la compétence.

La finalité sélectiviste du système éducatif actuel en cours est un risque important aussi bien pour l'expansion du primaire que pour l'amélioration du système d'évaluation envisagée dans le plan décennal de développement de l'éducation. Il est en effet très surprenant voire choquant d'enregistrer d'une part, des taux de passage d'une classe à une autre relativement importants (environ 82% au primaire et au secondaire) et, d'autre part, des taux de succès aux examens de sortie de cycle (Certificat d'études primaires, Brevet d'études du premier cycle du second degré, Baccalauréat) inverses. Le taux moyen de succès au Certifcat d'étude primaire élémentaire depuis une trentaine d'années est de 45%, celui du Brevet d'études du premier cycle du second degré de 35% ; celui du Baccalauréat ces dix dernières années est de 25%. Un changement des finalités du système éducatif s'impose.

7.3 RISQUE DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION

Au-delà du problème de transfert de ressources humaines, matérielles et financières pour le bon fonctionnement des collectivités décentralisées, le risque majeur est un éventuel renforcement de « féodalités locales ». Ce risque sera d'autant plus grand que le niveau d'alphabétisation aussi bien des populations que des élus locaux sera faible pour permettre une véritable participation aux prises de décisions.

7.4 RISQUE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

L'insuffisance de la collaboration intersectorielle représente un risque à minimiser pour assurer le succès des programmes de lutte contre la pauvreté. L'idéal serait une plus grande concertation et collaboration intersectorielles dont bénéficieraient tous les départements et secteurs ministériels (le ministère de la santé rendrait un grand service à celui de l'éducation par un dépistage systématique des handicaps empêchant les enfants d'entendre ou de voir et de suivre les cours ; le ministère de l'éducation rendrait service à celui de la santé par l'enseignement systématique de l'hygiène et de l'assainissement). Mais à défaut de cela et en attendant son effectivité, les responsables sectoriels du suivi du CSLP pourraient renforcer leur concertation pour plus d'efficience dans la mise en œuvre des programmes prioritaires de lutte contre la pauvreté. La juxtaposition des programmes n'est assurément pas le bon moyen pour lutter contre un phénomène aussi complexe que la pauvreté.

Deux autres risques sont liés (**i**) au faible niveau d'instruction des populations qui diminue l'impact des activités de la promotion de la santé par l'inaccessibilité de la majorité de la population à l'information et à l'acquisition d'attitudes favorables à la santé et (**ii**) aux pesanteurs socioculturelles qui sont à la base d'un certain nombre de comportements néfastes à la santé de certains groupes de la population comme les femmes et les enfants. Cela se traduit, entre autres, par la persistance de certaines pratiques traditionnelles néfastes telles, l'existence de tabous alimentaires, la pratique de l'excision, les violences domestiques.

7.5 RISQUES DANS LE DOMAINE DU GENRE

Une mauvaise compréhension et application du concept de genre pourraient porter préjudice à la lutte contre la pauvreté. Si la prise en compte de la dimension genre fait l'objet d'unanimité, il n'en est pas de même pour le contenu qu'on y met, toute chose rendant difficile l'appréhension du concept de genre et, surtout, son opérationnalisation à travers des actions concrètes.

Au regard des visions suffisamment diversifiées des différents acteurs, la problématique de la prise en compte de la dimension genre dans les politiques de développement reste posée.

La nécessité d'avoir une compréhension précise, harmonisée et consensuelle du concept de genre dans le cadre du CSLP devient une nécessité impérieuse pour la définition des groupes cibles et prioritaires.

Le concept de genre est d'une dimension transversale et touche tous les secteurs/domaines de développement. Aussi, de par sa transversalité, la question du genre est-elle gérée par tous les départements ministériels et les divers autres organismes de développement à travers sa prise en compte systématique dans toutes les actions de développement à entreprendre.

Au regard cependant de tous les enjeux qui entourent le concept de genre dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'élaboration d'une stratégie nationale en la matière s'impose pour servir de cadre de référence, de concertation et d'harmonisation des points de vue et des actions.

7.6 RISQUE DANS LE DOMAINE DES DROITS HUMAINS

Un risque dans le traitement des droits humains réside dans le fait que les différents acteurs n'aient pas la même compréhension et les mêmes comportements envers ces droits. Pour minimiser ce risque il est nécessaire de développer une culture démocratique par la sensibilisation, la formation et la communication sociale.

VIII : STRATEGIE DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA PAUVRETE

8.1 LES ENSEIGNEMENTS EN MATIERE DE SUIVI ET D'EVALUATION

8.1.1 Les acquis

Les leçons tirées des trois années de mise en œuvre du CSLP s'accordent sur les avancées significatives dans le domaine de l'élaboration des indicateurs de suivi de la pauvreté notamment dans les secteurs prioritaires. Outre, l'Observatoire de la pauvreté et du développement durable (ONAPAD) mis en place avec l'appui de certains partenaires techniques et financiers, une série d'enquêtes permettant de cerner davantage le phénomène de la pauvreté a été réalisée (Enquêtes participatives sur la pauvreté, enquête sur le secteur informel, études spécifiques sur la pauvreté, enquêtes sur les conditions de vie des ménages, etc.). Ces opérations ont permis de renforcer les systèmes d'évaluation existants.

En matière d'amélioration du processus participatif, des actions visant l'approfondissement du dialogue, de la concertation et du renforcement de la coordination des interventions ont été réalisées. Les réunions des groupes sectoriels et thématiques, l'organisation des premières assises sur le CSLP en 2002 et d'ateliers de validation des rapports de mise en œuvre du CSLP, font partie entre autres de ces actions. Il importe de souligner que les différentes rencontres étaient ouvertes aux partenaires techniques et financiers, aux représentants du secteur privé et organisations de la société civile. Afin de renforcer ce processus participatif à l'occasion de la révision du CSLP, des directives ont été élaborées et les consultations régionales ont été le plus large possible (organisation de dix (10) ateliers régionaux). Il importe aussi de relever les divers appuis accordés aux organisations de la société civile pour la tenue de leur forum consacré au CSLP.

8.1.2 Les insuffisances

A ce niveau, les critiques adressées notamment au dispositif institutionnel de suivi du CSLP mis en place en 2001, portent sur sa non fonctionnalité du fait de dysfonctionnements liés principalement à :

- la faible implication des premiers responsables des ministères sectoriels ;
- l'absence de textes formalisant l'existence des groupes sectoriels thématiques, et précisant leurs attributions, composition et mode de fonctionnement ;
- le cloisonnement des groupes sectoriels et thématiques ;
- l'absence de procédures et méthode avérées de travail (Termes de référence, canevas des rapports de mise en oeuvre) ;
- la non prise en compte de la dimension régionale dans le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du CSLP ;
- la non clarification du rôle des partenaires au développement dans le processus ;
- la faible appropriation même du CSLP par les différents acteurs du processus.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement a entrepris dans le cadre de la révision du CSLP de conduire parallèlement la réflexion pour la relecture des textes portant création du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre et l'élaboration d'une liste minimale d'indicateurs de suivi de la pauvreté.

En conséquence, la stratégie de suivi et d'évaluation du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour la période 2004-2006 a été bâtie autour de trois piliers à savoir :

- l'institutionnalisation et l'opérationnalisation du nouveau dispositif de suivi de la mise en œuvre du CSLP ;
- la consolidation des systèmes d'évaluation ;
- la conduite d'actions spécifiques pour préparer la révision du CSLP.

Cette démarche vise à consolider les acquis des trois années de mise en œuvre (2000–2002), à remédier aux insuffisances constatées. Elle vise également à concrétiser la vision

prescrite par les directives pour la révision qui est celle d'une appropriation de la mise en œuvre et du suivi et d'évaluation du CSLP par l'ensemble des acteurs.

8.2 L'INSTITUTIONNALISATION ET L'OPERATIONNALISATION DU NOUVEAU DISPOSITIF DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP

8.2.1 Eléments de principe et attributions

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en tant que cadre d'orientation stratégique de développement à l'horizon 2015, est accepté par l'ensemble des acteurs comme le principal référentiel des interventions en matière de réduction de la pauvreté. Sur cette base, il est aussi perçu comme l'instrument de mise en cohérence des politiques sectorielles et de développement régional.

Le dispositif institutionnel de pilotage doit traduire le leadership effectif du Gouvernement et créer les conditions d'une plus grande synergie d'actions et d'un partenariat dynamique avec les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile tout en tenant compte des données relatives à la décentralisation et à la déconcentration. Ce, d'autant plus qu'à l'instar de la révision, l'un des principaux critères d'appréciation de ce processus CSLP sera le niveau de participation et d'appropriation de l'ensemble des acteurs.

Le dispositif national de suivi de la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est un mécanisme à caractère décisionnel. Sa mise en place entre dans le cadre du pilotage, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale en matière de lutte contre la pauvreté. A ce titre, il est particulièrement chargé :

- d'apprécier les directives et le calendrier de formulation et d'ajustement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- d'examiner les résultats des travaux d'élaboration et de réajustement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- d'examiner et de valider les bilans périodiques de mise en œuvre ;
- de recommander des études à caractère général ou spécifique nécessaires à l'approfondissement des éléments de politique ;
- d'examiner et valider le système de monitoring et d'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- de proposer des contrats d'objectifs avec la société civile et le secteur privé en tant que partenaires privilégiés dans la recherche d'un meilleur impact des politiques publiques.

8.2.2 Composition du nouveau dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du CSLP comprend :

- un comité ministériel d'orientation et de suivi ;
- des commissions sectorielles et thématiques ;
- des structures décentralisées au niveau régional.

Le Comité ministériel d'orientation et de suivi, présidé par le Chef de Gouvernement, a pour mission de contribuer d'une manière générale à la recherche des solutions idoines aux problèmes inhérents à la mise en œuvre, d'assurer les arbitrages et de prendre les mesures appropriées pour lever les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la stratégie.

L**es Commissions sectorielles et thématiques**, présidées par des chefs de départements ministériels, sont chargées, d'une part, d'apprécier les politiques sectorielles et le système de monitoring et d'évaluation et, d'autre part, d'établir les bilans de mise en œuvre des différentes politiques et des différents programmes et projets. Elles constituent le lieu d'approfondissement des mesures d'incitation et de promotion du secteur privé. Elles veillent à la cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP.

L'instance régionale de lutte contre la pauvreté constitue le relais local du mécanisme national. La pauvreté au Burkina Faso étant à dominante rurale, la systématisation de son suivi à l'échelle territoriale s'avère très pertinente en ce sens qu'elle fournira l'information spécifique par région, permettant la réaction des décideurs politiques et des autres acteurs sur la base d'informations précises et suffisamment désagrégées.

L'instance régionale de lutte contre la pauvreté s'appuiera sur l'organisation institutionnelle prévue dans le cadre de la décentralisation (Conseil consultatif régional de développement). Cette vision procède du souci du Gouvernement d'éviter les duplications des structures au niveau régional où il existe une réelle pénurie de capacités humaines, matérielles et financières.

Outre les sessions et réunions périodiques de ses organes, le dispositif envisage la possibilité de convoquer des Assises nationales et la mise en place d'un Cadre de concertation Gouvernement - Partenaires au développement.

Les Assises nationales pourront procéder à la validation des différents rapports nationaux et régionaux de mise en œuvre, apprécier la pertinence des propositions de réajustement et faire des recommandations pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre.

Quant au **Cadre de concertation Gouvernement - Partenaires au développement** (partenaires techniques et financiers, secteur privé et société civile), il constitue un cadre pour l'appréciation des résultats obtenus et la mobilisation des ressources. Il aura pour attributions l'évaluation et la proposition de mesures susceptibles d'améliorer la concertation et le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires. Dans ce sens, il devra faire au Gouvernement des suggestions tendant à l'amélioration des performances en matière de lutte contre la pauvreté.

Le Comité ministériel et les différentes structures du dispositif sont assistés dans la préparation et la convocation des réunions ainsi que la diffusion des résultats par un Secrétariat exécutif dont le rôle sera confié au Secrétariat technique pour la coordination des programmes de développement économique et social. Au niveau régional, les directions régionales chargées de l'économie constitueront les relais nécessaires.

La mise en place du dispositif permettant aux différentes commissions sectorielles et thématiques de fonctionner de manière optimale permettra de garantir la production des rapports de mise en œuvre du CSLP et des Cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté complets et pertinents. De par le passé, la plupart des groupes sectoriels de travail ont souffert, d'une part, de l'absence d'éléments de base pour circonscrire les tâches qui leur étaient confiées (canevas d'élaboration des rapports, termes de référence, dispositif réglementaire pour la composition des groupes, …) et, d'autre part, de l'insuffisance, voire l'absence de moyens de fonctionnement. Il s'est agi donc d'élaborer au cours du premier semestre de l'année 2004 l'ensemble des documents de base pour les commissions et de préciser les sources et le niveau des ressources dont elles pourront disposer.

8.2.3 Principes directeurs pour la mise en œuvre du CSLP

A travers ces principes directeurs, l'objectif général poursuivi est d'améliorer le processus de suivi et d'évaluation du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) par : (**i**) la production d'informations statistiques de qualité ; (**ii**) le fonctionnement régulier du dispositif institutionnel ; (**iii**) la production régulière des rapports annuels d'évaluation ; (**iv**) le meilleur ciblage des indicateurs de mesure ; (**v**) et la prise en compte de la dimension régionale.

8.2.3.1 Objectifs spécifiques des principes directeurs

Au cours de la période 2004-2006, les objectifs spécifiques suivants devront être atteints :

- assurer le fonctionnement régulier du dispositif institutionnel ;
- établir les rapports annuels de mise en œuvre du CSLP ;
- renforcer l'implication du secteur privé et de la société civile ;
- parachever le processus de détermination des indicateurs de suivi du CSLP en procédant à un meilleur ciblage et en mettant en œuvre le calendrier de production des informations statistiques ;

- mettre en œuvre une stratégie de communication sur le CSLP. Le processus de mise en œuvre du CSLP est tout aussi important que le processus de son élaboration. La réalisation pleine et entière des objectifs du CSLP sera fortement fonction du dynamisme de tout le mécanisme de suivi de sa mise en œuvre. Six principes paraissent essentiels à observer.

8.2.3.2 Principes directeurs

Le respect des priorités du CSLP

Le CSLP constitue le principal cadre de référence pour toutes les interventions en matière de développement. Sur cette base, les différents programmes de coopération devront effectivement contribuer à réaliser les priorités telles que définies par le CSLP. En conséquence, le premier attribut du budget de l'Etat est de refléter véritablement ces priorités dans l'allocation sectorielle des ressources. Celles issues de l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative (PPTE) doivent être en priorité affectées aux domaines prioritaires ainsi arrêtés dans le CSLP.

Le soutien budgétaire

Le faible niveau d'absorption des ressources n'est pas imputable aux seules lourdeurs et incapacités à programmer des administrations ; elle est aussi le fait de la complexité des procédures de certains partenaires financiers. L'option du gouvernement burkinabè pour les appuis budgétaires est une voie de simplification de ces procédures. En effet, il est de plus en plus admis que l'appui budgétaire est une forme de coopération qui réduit considérablement les coûts par rapport à d'autres procédures qui pèsent de façon excessive sur les capacités administratives. En outre, l'aide budgétaire crée les conditions propices à l'instauration d'un dialogue permanent sur les politiques notamment dans les domaines tels que la réforme macroéconomique et la bonne gestion des affaires publiques.

L'appui budgétaire doit être comprise comme un processus qui ne s'oppose pas de manière systématique à l'aide projet dont l'avantage est de permettre de sélectionner un ensemble de problèmes issus d'une réalité complexe et de prescrire des moyens pour y faire face spécifiquement.

La simplification et l'harmonisation des procédures

La simplification et l'harmonisation des procédures des donateurs de l'aide publique au développement (APD), apparaissent comme les mesures les plus évidentes et les plus importantes pour alléger les charges qui pèsent sur les administrations bénéficiaires. En la matière, le Gouvernement burkinabè a entrepris d'importantes réformes qui se sont traduites par la relecture des textes portant organisation des achats publics en 2002, par l'organisation d'une série de formations en faveur des coordonnateurs des projets et programmes sur les procédures des différents bailleurs de fonds, et par la tenue en novembre 2001 de deuxième assemblée générale des chefs de projets et programmes de développement en vue de mieux diagnostiquer les principaux maux qui minent la bonne exécution de ces projets et programmes. Le Gouvernement envisage de tenir la troisième assemblée générale en 2004 en vue d'une relance du niveau d'exécution des investissements publics.

Malgré ces efforts, les difficultés ne pourront s'aplanir notablement à la condition que les partenaires techniques et financiers allègent ou tendent vers une certaine harmonisation des procédures à la faveur de la réforme globale de l'aide désormais tournée vers une gestion fondée sur les résultats. A propos de cette gestion, la revue du CSLP compte tenu de son exhaustivité doit être considérée comme la seule occasion pour l'ensemble des partenaires pour apprécier les efforts de gestion du Gouvernement. Pour ce qui est de la mesure des progrès la matrice minimale d'indicateurs attachée au CSLP est suffisante. Les autres indicateurs trouveront pertinemment leur place dans l'évaluation des performances sectorielles.

Le partage de l'information
Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, il ne doit exister d'informations tabou. Le partage de l'information est indispensable pour réussir la coordination. A cet effet, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour favoriser les échanges d'information sur la gestion budgétaire, sur les différents rapports et sur les résultats d'évaluation. Cet esprit de partage doit également prévaloir au sein des partenaires techniques et financiers. Ce d'autant plus qu'il contribue de façon indéniable à accroître l'efficacité de l'aide et à réduire les chevauchements d'activités.

La décentralisation
La décentralisation est en marche au Burkina Faso depuis près d'une décennie. En la matière, des avancées significatives ont été enregistrées. Le processus de décentralisation a connu sa deuxième mandature en 2000 qui s'est accompagnée de la création de seize (16) nouvelles communes urbaines en plus des trente-trois (33) déjà existantes en 1995. Les autorités compétentes s'attèlent à compléter l'armature institutionnelle avec la mise en place très prochaine des communes rurales. Avec le transfert plus ou moins réussi des compétences aux collectivités, il reste à envisager avec grande sérénité le transfert des ressources. Cette dimension est très importante afin de permettre aux collectivités d'être viables et autonomes financièrement. La spécificité régionale conférée à la lutte contre la pauvreté à travers les cadres stratégiques régionaux, nécessitera un rôle déterminant des collectivités territoriales décentralisées et par conséquent plus de moyens dont elles ne peuvent disposer qu'à avec le transfert effectif des ressources.

Le suivi concerté et coordonné
Le pouvoir public continuera de produire les rapports d'évaluation pour alimenter les ateliers de revue annuelle du CSLP. Il importe, dans le cadre d'une concertation dynamique, que les autres acteurs notamment le secteur privé et les organisations de la société civile produisent des rapports indépendants qui compléteront le rapport établi par les pouvoirs publics.

8.3 LA CONSOLIDATION DES SYSTEMES DE SUIVI ET D'EVALUATION

La consolidation des systèmes d'évaluation repose sur trois éléments fondamentaux :

- le souci de faire des politiques sectorielles des cadres de référence pour le suivi des performances réalisées ;
- l'élaboration et la prise en charge des indicateurs de suivi ;
- Le renforcement des capacités dans le domaine du suivi/évaluation du CSLP.

8.3.1 Politiques sectorielles : cadres de référence pour le suivi des performances réalisées

L'existence des plans d'action et des stratégies sectorielles confère aux indicateurs, des repères précis de pertinence, de cohérence et dans une certaine mesure, des possibilités de prise en charge par le système de production de statistiques courantes. Il apparaît dès lors nécessaire de faire des politiques sectorielles des cadres de référence pour le suivi des performances à travers les indicateurs pertinents qui ont été élaborés, notamment dans les secteurs relevant des domaines prioritaires du CSLP. Pour ce faire, au-delà du suivi des indicateurs annexés au CSLP, il s'impose de renforcer pour chacun des secteurs, notamment ceux prioritaires, le dispositif de suivi de l'ensemble des indicateurs du secteur ne figurant pas sur la liste minimale. Ceci permettra d'alimenter la base de données des indicateurs sur la pauvreté et le développement humain durable.

L'élaboration et la mise à jour des politiques et stratégies sectorielles permettront de doter les départements ministériels qui n'en disposent pas encore et d'actualiser les documents pour ceux qui en ont déjà. La démarche vise à impulser la traduction des préoccupations des populations dans les différents secteurs en actions gouvernementales. Par ces politiques et stratégies sectorielles, le Gouvernement définira sa vision, ses ambitions (objectifs) dans chaque secteur, indiquera les moyens qu'il faudra mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Par la concertation avec l'ensemble des acteurs, il s'agira alors de définir la contribution de chacun à la mobilisation des moyens pour la réalisation des actions programmées.

La mise en cohérence des politiques et stratégies sectorielles vise à harmoniser ces politiques de manière à éviter les doublons/duplications au niveau de l'action gouvernementale et à renforcer leur contribution à la réalisation des objectifs du CSLP dans le sens d'une synergie d'actions.

8.3.2 Indicateurs de suivi de la pauvreté : processus d'élaboration et de mise à jour

Les indicateurs de suivi ayant servi à l'élaboration des rapports de mise en œuvre de 2000 et 2001 sont issus des recommandations du test sur la reformulation des nouvelles conditionnalités. Ils couvrent l'essentiel des secteurs et domaines prioritaires retenus dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Compte tenu du caractère restreint de cette matrice d'indicateurs, il s'est avéré nécessaire de l'annexer d'une liste consensuelle d'indicateurs couvrant à la fois les préoccupations de l'administration, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

8.3.2.1 Eléments majeurs du processus d'élaboration des indicateurs

Le processus d'élaboration des indicateurs de suivi du CSLP a été ouvert et participatif et s'est appuyé sur les travaux de l'ONAPAD. La démarche adoptée s'est fondée sur une analyse sectorielle visant la prise en compte de l'ensemble des secteurs et départements ministériels. Le choix des indicateurs s'est basé sur onze critères de qualité pouvant constituer une grille de sélection d'indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté. La démarche a abouti au choix de trente trois (33) indicateurs couvrant les domaines ci-après :

1. éducation ;
2. santé, nutrition et démographie ;
3. emploi et formation professionnelle ;
4. agriculture, élevage et pêche ;
5. environnement, eau potable, assainissement et énergie ;
6. secteur privé et compétitivité de l'économie ;
7. macroéconomie, budget, conditions de vie des ménages et développement humain ;
8. bonne gouvernance (économique, politique et locale).

Dans cette démarche, l'arbitrage ultime s'est souvent focalisé sur la capacité de l'indicateur à mesurer de façon directe les progrès accomplis à court terme (ce qui présume qu'il soit un indicateur de résultat) et la capacité du système national statistique à fournir les informations/données permettant de renseigner l'indicateur (capacité de prise en charge de l'indicateur par le système statistique).

L'approfondissement de la réflexion sur le processus d'élaboration des indicateurs de suivi du CSLP et notamment, la recherche d'une grande cohérence des indicateurs, a conduit le Gouvernement a engagé, en juin/juillet 2003, une mission d'étude sur les indicateurs du suivi du CSLP.

Cette mission est la concrétisation d'une des recommandations de la rencontre régionale de coordination sur le renforcement des capacités en suivi/évaluation des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, rencontre tenue à Ouagadougou du 19 au 21 mars 2003. Sa réalisation s'inscrit dans la dynamique de la réflexion en tant qu'étape supplémentaire du processus entamé depuis 2001 et qui se veut itérative et participative. Elle apparaît comme une étape d'analyse sur la cohérence des indicateurs reposant sur un éclairage quelque peu extérieur d'experts permettant de juger avec recul la pertinence et la cohérence des indicateurs issus de l'approche sectorielle.

La méthodologie retenue par la mission s'est appuyée sur le cadre conceptuel général de la gestion axée sur les résultats avec pour outil central le cadre logique. A l'instar de l'option participative et sectorielle adoptée par le Gouvernement, cette mission a considéré parmi les composantes de sa démarche méthodologique un regroupement des indicateurs suivant les différentes dimensions de la pauvreté humaine. En raison du caractère multidimensionnel de la pauvreté, la méthodologie a consisté à faire émerger des politiques sectorielles, des éléments pouvant être considérés comme prioritaires en terme de contribution sectorielle à la réduction de la pauvreté humaine. Ces dimensions au nombre de dix concernent les domaines suivants :

1. les revenus ;
2. l'éducation ;
3. la santé ;
4. la nutrition ;
5. l'eau et l'assainissement ;
6. l'emploi et le travail ;
7. l'habitat ;
8. l'accès aux actifs productifs ;
9. l'accès aux marchés ;
10. la paix et l'inclusion sociale (participation).

Toutefois, la mission a recommandé la prise en compte de quelques indicateurs de performance pour les secteurs qui ne seraient pas couverts par les différentes dimensions de la pauvreté humaine en raison de l'intérêt d'une représentation des différents secteurs d'activités comme facteur de synergie et d'efficacité.

Aux termes de ses investigations, la mission d'étude sur les indicateurs a suggéré une liste de quarante-sept indicateurs classés comme suit :

- une liste minimale de vingt-huit indicateurs dont vingt-trois couvrent les dix dimensions de la pauvreté humaine et, cinq se rapportent à des performances sectorielles pour tenir compte de la recommandation sur la représentation des différents secteurs d'activités comme facteur de synergie et d'efficacité ;
- une liste complémentaire de dix-neuf indicateurs, qui contient tous les autres indicateurs issus de la démarche sectorielle et ne couvrant pas les différentes dimensions de la pauvreté humaine.

Les annexes I, II et III indiquent ces différentes listes d'indicateurs.

8.3.2.2 Mise à jour des indicateurs de suivi

Pour cette mise à jour, il est nécessaire de préciser l'importance de la contribution des différents acteurs, notamment, de l'Institut national de la statistique et de la démographie et des départements ministériels à travers leurs services statistiques dans la prise en charge des indicateurs clés et des indicateurs de performances sectorielles.

S'agissant des indicateurs de la liste minimale, bien qu'une bonne partie des indicateurs soit déjà prise en charge par la production courante dans les Directions des études et de la planification, il est suggéré une enquête légère annuelle du type « QUIBB » par l'Institut national de la statistique et de la démographie. Trois raisons fondamentales justifient ce choix :

- la production simultanée de la majorité des indicateurs par la même source, qui garantit d'une part, l'uniformité des concepts et celle de la méthodologie de mesure et d'autre part, le contrôle du calendrier de publication ;
- l'élimination des difficultés liées à la production des statistiques courantes et celles de l'estimation de certains dénominateurs démographiques, surtout lorsqu'il est envisagé un niveau de désagrégation poussé ;
- l'introduction des variables socioéconomiques qui ont un rôle important dans l'analyse des indicateurs et des déterminants de la pauvreté. Cet avantage serait considérable pour la rétroaction dans le suivi au niveau de l'ajustement de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Il s'agit donc de privilégier une production centralisée des indicateurs de suivi avec une contribution sectorielle indispensable dans la méthodologie de mesure (confection des différentes sections du questionnaire) et une valorisation du rôle des Directions des études et de la planification sectorielles au niveau de l'analyse des données sectorielles qui seront produites à partir d'une enquête régulière. Cela suppose des engagements fermes de la part du Gouvernement et des partenaires pour doter l'Institut national de la statistique et de la démographie de ressources suffisantes pour lui permettre de réaliser ladite enquête dès

l'année 2004, celle-ci étant déjà envisagée par le programme national statistique 2004–2008 élaboré en juillet 2003.

S'agissant du suivi des indicateurs dans les domaines prioritaires du CSLP, il est évident que les dispositifs de collecte de l'information et de suivi des indicateurs qui existent déjà seront maintenus et renforcés. Les secteurs qui n'en disposent pas devront envisager la mise en place de ce type de dispositif. Il s'agit de poursuivre et de renforcer la production des statistiques courantes au niveau sectoriel afin d'alimenter les autres indicateurs sectoriels non retenus dans la liste minimale. Cela permettra non seulement de suivre de façon plus exhaustive les performances sectorielles mais aussi d'alimenter la base plus complète des indicateurs au niveau de l'observatoire.

8.3.3 Renforcement des capacités dans le domaine du suivi et de l'évaluation du CSLP

Il s'agit d'entreprendre des actions de renforcement des capacités individuelles et institutionnelles du système national statistique (formation de statisticiens, revitalisation de la fonction statistique au sein des DEP des différents départements ministériels, équipements, mise en place de réseaux d'échange entre les structures, etc.). En plus des actions prévues dans ce sens par le programme national statistique, le Gouvernement mettra en œuvre un plan d'action prioritaire pour le renforcement des capacités en matière de suivi/évaluation du CSLP.

8.3.3.1 Renforcement des capacités dans le domaine statistique

Le programme national statistique comprend trois composantes qui sont :

- la production statistique ;
- le renforcement du cadre organisationnel ;
- l'amélioration des ressources humaines.

Le renforcement du cadre organisationnel et l'amélioration des ressources humaines du système sont de nature à créer les conditions permettant de garantir, d'une manière générale la disponibilité de l'information et de façon particulière, la prise en charge optimale des indicateurs de suivi de la pauvreté.

Dans le domaine du renforcement du cadre organisationnel, il s'agit de réussir la réorganisation des différents services statistiques des composantes du système pour les rendre opérationnels et d'assurer une meilleure coordination au niveau national. Ceci devrait alors permettre la disponibilité et la fonctionnalité des organes et instruments techniques de coordination ainsi que la production fiable et régulière des statistiques courantes au niveau aussi bien sectoriel que régional.

Dans le domaine de l'amélioration des ressources humaines, il s'agit de pourvoir le système statistique d'un personnel statisticien par une formation conséquente et la recherche de nouvelles formes de motivations du personnel. Les actions à engager viseront l'accroissement du nombre de statisticiens, l'élévation de leur capacité d'analyse et le développement de leurs compétences dans divers domaines connexes.

8.3.3.2 Renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation du CSLP

Le plan d'actions prioritaire issu de la rencontre régionale de Ouagadougou sur le renforcement des capacités en suivi/évaluation des CSLP prévoit essentiellement la finalisation d'un plan de renforcement dont la mise en œuvre bénéficiera de l'appui des partenaires. Ce plan pourra intégrer les capacités de production statistique et d'analyse de la pauvreté. Cette dernière activité doit se faire par le biais du développement des méthodes et de la production des outils en matière de suivi évaluation ainsi que la mise en place d'une base données et une documentation sur la pauvreté.

Conformément au planning des activités adopté en mars 2003, ce plan d'actions prioritaire issu de la rencontre régionale de coordination sur le renforcement des capacités en suivi/évaluation des CSLP, a fait l'objet d'une mission de planification dont les résultats permettront d'opérationnaliser ledit plan.

8.4 ACTIONS SPECIFIQUES POUR LA REVISION DU CSLP

En vue de la préparation de la prochaine révision du CSLP, il est nécessaire de compléter les actions entrant dans le cadre de la consolidation des systèmes d'évaluation et du renforcement des capacités par des mesures spécifiques qui permettront de disposer le moment venu de l'ensemble des informations utiles et indispensables à cette opération.

8.4.1 Identification et réalisation d'enquêtes et d'études spécifiques

Au-delà du cahier de charge pour l'alimentation des différents indicateurs, la stratégie de suivi/évaluation du CSLP doit repérer une série d'enquêtes et de travaux à réaliser.

Au titre de ces actions on peut retenir :

- la réalisation d'une enquête légère annuelle de type « QUIBB » ;
- la conduite des études d'impact des politiques publiques sur les conditions de vie des populations ;
- la poursuite des enquêtes spécifiques sur le secteur informel.

D'une manière générale, la mise en œuvre d'un Programme national statistique permettra de prendre en charge l'ensemble de ces préoccupations.

8.4.2 Prise en compte de la dimension spatiale dans le suivi de la pauvreté

Dans la dynamique de la prise en compte de la dimension spatiale de la pauvreté, la consolidation des systèmes d'évaluation prendra également en charge les besoins exprimés dans les cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté, notamment la liste des enquêtes et études à réaliser pour compléter le mécanisme de suivi/évaluation au niveau régional.

ANNEXES

ANNEXE I : Indicateurs de suivi de la pauvreté : pauvreté humaine

Dimension	Libellés des indicateurs	Résultats 2002	Niveau 2003	Objectif 2004	Objectif 2005	Objectif 2006	Niveau de désagrégation
Revenus	Incidence de l'autosuffisance céréalière des ménages agricole						Région, Province
	Production céréalière / tête des ménages agricoles						Région, Province
Education	Taux brut de scolarisation *Dont filles*	47,5% 38%	52,2% 42%	53% 47%	56% 50%		Région, Province, Sexe, Niveau de scolarisation
	Taux brut d'admission au CP1 *Dont filles*	39% *33%*	45,7% *37%*	46% *41%*	49% *46%*		"
	Taux d'achèv. au primaire *Dont filles*						"
	Taux d'alphab. des adultes	31,11%	32,25%				"
Santé	Taux de couverture vaccinale par antigène BCG DTCP3 Rougeole Fièvre jaune	 90,35% 69,10% 64,10% 61,34%					Région, District sanitaire
	Taux d'accouchements assistés						"
	Taux de mortalité infanto-juvénile						"
	Taux de séroprévalence de l'infection à VIH/SIDA	4,2%	1,9%				Site sentinelle
Nutrition	Taux de faible poids à la naissance des nouveau-nés						"
	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans						"
Eau et assainissement	Taux de couverture en Eau potable						Région, Province
	Pourcentage des ménages ayant accès à des latrines fonctionnelles						Région, Province
Emploi / travail	Taux de chômage						
	Pourcentage d'occupés exerçant un travail à la journée ou à la tâche – emploi précaire						
Cadre de vie	Taux d'électrification	10%					Région, Province
	Pourcentage des ménages utilisant un foyer amélioré						Région, Province
	Pourcentage des ménages selon la nature des matériaux du toit et du plancher						Région, Province
Accès aux actifs productifs	Pourcentage de ménages pratiquant la culture attelée						Région, Province
	Taux d'équipement agricole des ménages						Région, Province
	Taux d'accès au crédit						Région, Province, Sexe
Accès aux marchés	Temps d'accès (en minutes) aux infrastructures de marché les plus proches (Production alimentaire, transport public)						Région, Province
Paix et inclusion sociale	Taux de participation selon le genre						Région, Province

ANNEXE II : Indicateurs de suivi de la pauvreté : performances sectorielles

Secteur	Libellés des indicateurs	Résultats 2002	Niveau attendu 2003	Objectif 2004	Objectif 2005	Objectif 2006	Niveau de désagrégation
Macroéconomie et budget	Taux de croissance du PIB réel	4,6%	7,2%	6,0%	6,7%	6,8%	--
	Taux d'inflation annuel moyen	2,3%	1,5%	-1,9%	1,9%	2,7%	--
	Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB	-4,2%	-2,5%				--
Secteur privé et compétitivité	Contribution des exportations au Produit Intérieur Brut						--
Bonne gouvernance	Part des dépenses des collectivités locales par rapport aux dépenses de l'Etat						--

ANNEXE III : Indicateurs de suivi de la pauvreté : indiccateurs sectoriels complémentaires

Secteur	Libellés des indicateurs	Résultats 2002	Niveau attendu 2003	Objectif 2004	Objectif 2005	Objectif 2006	Niveau de désagrégation
Santé, nutrition et démographie	Pourcentage de CSPS conformes aux normes en matière de personnel						Région, District sanitaire
	Rupture en Médicaments essentiels et génériques						Région, District sanitaire
	Proportion de personnes atteintes du Sida sous ARV						Région, District sanitaire
Emploi et formation professionnelle	Nombre d'emplois créés à partir de projets financés par les fonds d'appui						Région, Province
	Nombres de bénéficiaires des formations professionnelles et de l'apprentissage y compris l'enseignement technique						Région, Province
Agriculture, élevage et pêche	Taux de couverture céréalier apparent						Région, Province
	Taux d'accroissement de la production agricole						"
	Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle,						"
	Le taux de couverture contre la péripneumonie contagieuse bovine						"
Environnement, eau potable, assainissement et énergie	Taux de Desserte par point d'eau en milieu rural						"
	Stock disponible des ressources forestières						"
Secteur privé et compétitivité de l'économie	Taux Effectif marginal d'imposition (TEMI)						--
	Taux de ponction fiscale						--
	Indice de la production industrielle (IPI)						--
Macroéconomie, budget, condition de vie et DHD	Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs						--
Bonne gouvernance (économique, démocratique et locale).	Ratio des dépenses auditées par le contrôle administratif a posteriori						--
	Taux d'exécution des budgets des ministères prioritaires						--
	Ratio de participation des femmes au parlement et dans les instances délibérantes						--
	Augmentation du nombre de décisions motivées						--